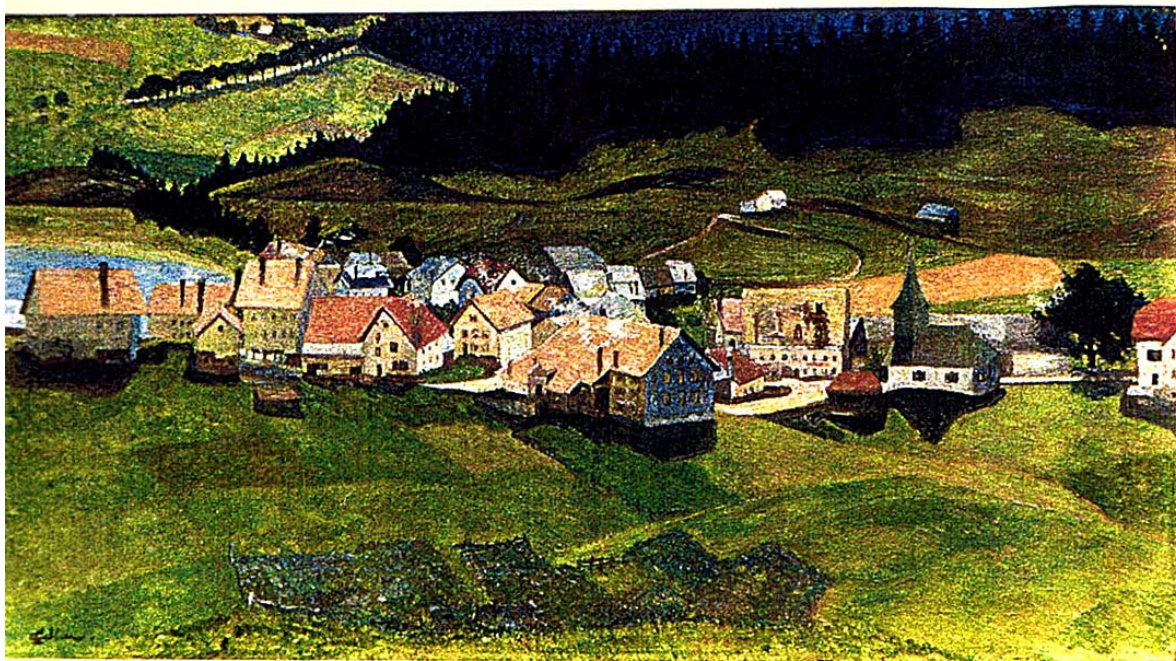


Rémy Rochat

HISTOIRE DE LA CHAPELLE ET DE L'EGLISE DES CHARBONNIERES



Le lac Brenet et les Charbonnières, huile sur toile de Cécile
Cellier, madame C.F. Ramuz

Editions le Pèlerin

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 98

Rémy Rochat

HISTOIRE DE LA CHAPELLE ET DE L'EGLISE DES CHARBONNIERES

1674 - 1994

(Avec l'essentiel constitué par des documents d'époque)

EDITIONS LE PELERIN

1999

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS" - format A4, derniers numéros parus -

32. Auteurs, chroniqueurs et simples scribes des temps passés *LA DECADE PRUDIGIEUSE, ou comment se nourrirent messieurs les arbitres et les députés des trois communes de la Vallée du 22 juillet au 2 août 1768, 1994, 7.-*
37. Rémy Rochat *Supplément no 5 à l'histoire de la commune du Lieu. Complément à l'historique général, 1995, 15.-*
38. Rémy Rochat *Supplément no 6: choisir des armoiries, 1995, 7.-*
40. Rémy Rochat *Supplément no 8: dimiers, 1995, 8.-*
42. Auguste Piquet *Les églises et les cloches du Lieu, 1996, 7.-*
43. Alphonse Rochat *Notes et études diverses sur la commune du Lieu, ses églises, ses cloches mais surtout ses forêts, 1996, 15.-*
44. Rémy Rochat *Les fleurétiers du Lieu, 1996, 7.-*
45. Rémy Rochat *Ce fou de Rochat, ou la triste destinée d'un caractère au XVIIIe siècle, 1997, 7.-*
47. Rémy Rochat *Monographie d'un chalet d'alpage, la Muratte, en dessus des Charbonnières, 190 pages, illustrations, 29.-*
54. Rémy Rochat et ses amis les chroniqueurs des temps passés *Le carnet de service du forestier Pierre Capt, 1998, 12.-*
55. Louis Maillet *400e anniversaire de la commune de l'Abbaye, études et dessins d'armoiries et de fermes particulières, 1971, 1998, 9.-*
56. Auguste Piquet *L'assistance publique régionale à travers les âges et l'ex-hôpital du Chenit, 1943-1944, 1998, 1.-*
58. Collectif *La Vallée de Joux de 1887 à 1920 vue par ses préfets, 1998, 10.-*
59. Collectif *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique, 1833 - 1911, extraits relatifs à la Vallée, 1998, 15.-*
60. Chroniqueurs FAVJ *Revue de l'année, 1892-1920, 15.-*
70. Pierre Lecoultrre *Construire une église (1612), 1996, 15.- Cet ouvrage faisait partie antérieurement de la Collection "Familles et destins" dont il portait le no 3.*
75. Constant Guignard *Les Bourbakis, 1998, 8.-*
76. Rémy Rochat *Prélude aux Editions le Pèlerin, 1999, 8.-*
77. Rémy Rochat *Prélude aux Archives culturelles de la Vallée de Joux, 1999, 8.-*
78. Rémy Rochat *Exploitation de la glace du lac Ter, Edgar & Cie au Pont, Vallée de Joux, 1999, 38 pages, avec 3 photos, 10.-*
85. Rémy Rochat *La Vallée de Joux au XIXe siècle, essai en 13 tableaux, 1999, 8.-*
89. Hector Golay *Sans discipline point d'avenir, reprint de l'édition originale de 1880, 1999, 7.-*

Notice sur les églises de la commune du Lieu en guise d'introduction, entr'autre.

Nous ne reviendrons pas sur les premiers temples de notre commune, par conséquent de la Vallée. Auguste Piguet, dans ses nombreux ouvrages, a donné tous les renseignements nécessaires, notamment dans "Les églises et les cloches du Lieu", le Pèlerin, 1996.

Nous débuterons ce léger historique par l'analyse succincte de l'extraordinaire carte Bq2/1572 des ACV et que l'on trouvera reproduite aux pages suivantes. L'on y voit, côté oriental du lac de Joux, l'église de l'Abbaye. Du côté du Lieu se remarquent deux édifices religieux. Le premier, le plus important, sous-titré Lieu, n'est autre que la grande église du village dite de la Rochettaz par le même professeur Piguet. Elle date des premiers temps de la domination bernoise de toute évidence, et durera jusqu'au début du XIXe siècle, ainsi démontée peu après l'inauguration de la nouvelle église de 1798. Le second, de moindre importance, sous-titré domus poncii et sulpicini, selon la forme de son clocher, ne saurait être que la petite église, dite église de la Cité par A.P., et située au coeur du village du Lieu. Cette église datant probablement des débuts du village, qui prit naissance, selon toute probabilité, au début du XIVe siècle, fut démontée peu avant la construction de l'église de 1798. Elle se trouvait approximativement au niveau du clocher actuel.

Ces deux édifices étaient naturellement les seuls bâtiments religieux de la commune, et même de la Vallée, si l'on excepte l'église de l'Abbaye, pendant longtemps. Ils coûtaient suffisamment pour interdire à la commune toute fantaisie dans l'attribution spontanée de tout autre lieu de culte. D'où naquit ce centralisme pur et dur par lequel il devenait exclu de prétendre, non seulement à un autre édifice religieux, mais même à un culte. Ce centralisme fut tel qu'il amènera un jour les gens du Lieu à négliger complètement leurs parents partis s'établir au Chenit, et qui, quand ils voulurent et obtinrent le droit de construire une église, nous parlons ici des gens du Chenit, ceux du Lieu ne contribuèrent pas pour un seul centime dans l'édification de ce nouvel édifice. Ah! elle est belle, la solidarité! On était devenu inique sans même sans être rendu compte. Cette attitude se retrouvera dans le cadre même de la commune quand ceux des Charbonnières revendiquèrent, non pas un lieu de culte, depuis la fin du XVIIe ils avaient leur chapelle qu'ils avaient payée de leur propre bourse, mais un simple culte. Niet! Elle se retrouva aussi pour ce qui concerne le Séchey. Ceux-ci payèrent leur chapelle de leurs propres deniers. Et, comble de l'humiliation, la classe d'Yverdon en refusa la dédicace!

La chapelle des Charbonnières fut établie en 1674. Elle fut remplacée, poursuivant sa destinée sous forme de four et de salle d'école, puis de simple boulangerie, par la grande église de 1834 bâtie en partie par journées de commun. C'est l'histoire de ces deux bâtiments qui est relatée dans cette brochure. Mais, plus que de parler, nous avons laissé aux documents le soin de le faire. Naturellement cette forme demandera une attention plus conséquente de la part du lecteur.

La récompense sera en conséquence. On plongera de manière authentique au coeur du problème, il n'y aura aucune déformation, ou si peu, due aux conceptions personnelles de l'auteur. Ces documents, d'autre part, permettront de sauver la matière même propre à restituer le fil de cette histoire.

Tout malheureusement ne figure pas dans cette étude. Ainsi il ne nous a pas été possible de retrouver un seul plan de l'église des Charbonnières, un seul croquis, une seule dimension. Nous ne savons ni la longueur ni la largeur ni même surtout la hauteur, calculée du sol, il n'y a apparemment aucun sous-sol quelconque, à l'extrémité de la flèche.

D'autre part des éléments nous ont manqué pour donner tous les détails des travaux divers qui en modifièrent quelque peu l'aspect au cours des âges. C'est que si les comptes sont fort lisibles depuis les débuts de cette histoire jusqu'en 1930 environ, dès lors ils deviennent plus obscurs, nécessitant, pour découvrir un seul petit fait, des lectures longues et de peu d'intérêt. Ce fut pour nous une déception de constater que plus on se rapprochait de l'époque actuelle, moins on avait de plaisir à dépouiller la masse d'archives à notre disposition, encore que celle-ci très lacunaire. Peu de remarques sur la construction ou plutôt sur les restaurations successives du temple dans les procès-verbaux, aucune facture, et pour les comptes, des chiffres globaux qui ne nous apprennent rien. Les livres de procès-verbaux du Conseil de paroisse aussi nous ont déçu. On y parle de PPP, de catéchisme, de fréquentation des cultes, mais pour ce qui est de l'église, presque rien. C'est un peu comme si le bâtiment, propriété de la commune, ne concernait que très peu ces Messieurs les conseillers de paroisse.

Ainsi cette absence de renseignements va jusqu'à nous faire douter de la date exacte du sinistre de Noël fixé à 1959.¹. Est-ce bien cette année-là que l'arbre pris feu ? Ne serait-ce pas un an plus tôt ? Nous autoriserait à le croire le fait qu'en 1959 déjà il se parlait de travaux de restauration à accomplir au temple des Charbonnières.

La lecture de nos chers vieux papiers n'est donc pas si aisée qu'on pourrait le croire, et l'on nous pardonnera, d'une part nos oublis, d'autre part les erreurs de date ou d'interprétation que nous aurions pu faire.

Mis à part cela, vous avez quand même un sacré pavé dans les mains par lequel vous saurez tout de même l'essentiel de l'histoire de nos deux lieux de culte successifs. Bonnes découvertes!

Les Charbonnières, en septembre 1999:

René Poincaré

1. Cette date de 1959 est fausse! Nous l'avions relevée sur une liste des incendies de la commune établie par l'un ou l'autre de nos corps de sapeurs-pompiers à laquelle nous avons cru bon de nous fier. L'incendie de l'arbre de Noël des Charbonnières est en réalité du 24 décembre 1957.

Table des matières

Collection "Etudes et documents"	2
Notice sur les églises de la commune du Lieu en guise d'introduction	3
Une carte extraordinaire de 1572	6
Les débuts de la chapelle	7
On agrandit	10
Les pasteurs Malherbe posent problème	10
Supplique de la commune du Lieu à LL.EE. concernant l'entretien de sa cure et de son église, du 14/6/1697	11
A la recherche d'un culte	14
Vie de la chapelle	32
Des histoires de cloches	33
Frais entraînés par la réparation de la vieille cloche en 1779	36
Réclamation des hameaux pour les places d'église en 1804	40
Restauration de la chapelle des Charbonnières au début du XIXe siècle d'après les livres de procès-verbaux	42
Ce que la restauration de la chapelle a coûté	45
Installation d'un "oreloge" dans la chapelle en 1828	48
Ce qu'il va advenir de la chapelle	50
Petit tour du côté du cimetière	51
Où l'on se décide pour la construction d'une grande église	52
Dépenses faites au cabaret des Charbonnières pour les ouvriers pour la construction de l'église du village	57
Frais pour l'église en 1833 et 1834	64
L'église et la chapelle de 1835 à 1858	75
Le service divin en 1859	80
Vers une église de village propriété de la commune	82
Quelques mots sur le four	88
Travaux à l'église de 1883 à 1889	88
Cession par le hameau des Charbonnières à la commune du Lieu de l'horloge de l'église et de la cloche	90
Inauguration de 1889 à la suite de travaux	95
Corbillard	96
Horloges publiques	96
Vers une deuxième cloche - la cloche des Rochat! -	97
Construction d'un cimetière	100
A la mémoire d'un philanthrope - 1917 -, pose de la plaque à la mémoire du doyen Abraham-Elie Rochat	103
Les travaux à l'église au début du siècle	104
Installation d'un harmonium dans l'église des Charbonnières en 1920	105
Inauguration du temple des Charbonnières en 1921	105
Les fresques Amiguet	106
Travaux de 1945 - voir aussi plus bas -	111
Travaux de 1960 - idem -	111
Travaux divers dès 1960	112
Suppléments, avec:	
Requête du hameau des Charbonnières pour l'obtention d'un service religieux en 1770, copie dactylographiée	116
Contre-requête, même objet	118
La chapelle et la cloche en 1779-1780	121
Double fonte de cloches au Lieu en 1780, par A.Piguet	130
Formulaire pour la réception des catéchumènes à la Sainte-Cène	133

(Voir suite à la page 159)

Les débuts de la chapelle

Le four commun dut exister depuis les débuts du village. Il s'agissait probablement là d'un bâtiment de faibles dimensions. Si l'on construisait une salle au-dessus, l'on profitait ainsi de la chaleur dégagée par le four. On se décida à cet investissement, après que l'on soit resté apparemment sans lieu de culte pendant un bon siècle et demi, en 1674.

[illegible]

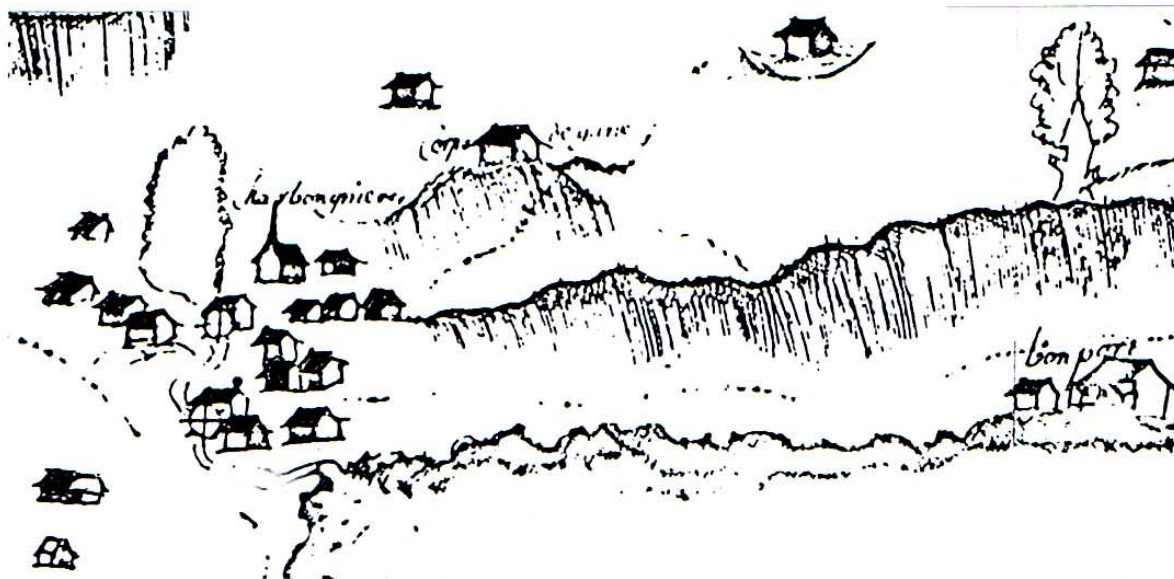
Soit notoire a qui appartiendra que ce jourd'huy vingt deuxiesme Jour du mois de febvrier lan de grace courant mille six cents et septante quatre devant moy notaire Juré et soussigné et presents les soubz nommez personnellement se sont constitués & etablis les honorables et discrets Jaques Aymé & honn. Pierre fils de feu discret David Rochat des Grandes Charbonnières agissant le dit Pierre au nom de ses indivis honn. Jaques David Rochat honn Abraham Rochat dit Piraud honn. Gédéon Rochat et les héritiers de feu Isaac Rochat honn. David Clévoz & honn. Nicolaz Rochat & Pierre Clevoz honn. Ferreol Rochat agissant au nom de ses indivis hon. Jonas Rochat tisserand Iceux tant pour eux est les leurs quelconque sistant aujourd'huy assemblez or comme ils ont entre eux un four assis au devant de la maison à présent appartenante au dit Aymé or est il doncque entre tous les confrères des Grandes Charbonnières ils auroient entre eux convenus et trouvé à propos que pour le temps advenir il seroit fort nécessaire de faire un Baptiment sur le dit four affin de pouvoir faire une salle pour y pouvoir tenir et faire leschole et les prières aux tems advenir, les dessus hommes doncque ont consenty que l'on puisse baptir la ditte salle soubz les conditions suivantes, scavoir que pour les murailles tous les susnommés et les autres confrères fourniront tous matériaux nécessaires sur la place pour faire lesdites murailles depuis la tralaison en bas, et pour le salaire aux massons à été dict que les susnommés les payeront à leur propres, et pour le cuiant du four y leur appartiendra à l'exclusion des autres confrères, et maintiendront aussy le dit cuiant, Et despuis aussy la dite tralaison en haut les susnommés devront faire la moitié des murailles nécessaires et la moitié d'une petite vouste dans le dit four, et les autres confrères des dites Charbonnières cy après nommés l'autre moitié; mais pour le regard de la ramure et pour la vouste de bois et autres affaires tant pour le salaire des Maistres Charpentiers, cela se fera tous ensemblement comme aussy la maintenance dud. Baptiment à la réserve dud. cuiant, C'est aussy ce à quoy tous les suivants aux noms de tous les autres absents ont consenty Assavoir en premier honn. Isaac & Jaques Rochat père et fils honn. Moyse Rochat dit Piraud honn. Vaulchy Rochat de l'Espine et honn Michel fils d'honn François Rochat agissant au nom dud. son père et leurs indivis le sieur Guillaume Rochat Michel Rochat dit de Billard et honn. Claude Rochat honn. Jaques fils d'honn. Moyse Rochat honn. Jean Pierre fils de feu Moyse Rochat discret Pierre Meylan officier David fils de feu Moyse Rochat dit Petit Jean Jean Pierre fils de feu Abraham Rochat dit petit Jean Iceux tous chacuns en son endroit et autant que le faict les touchent ont consenty à ... dessus et promis non jamais aux presentes contrevenir obligeant a cet effects leurs biens, le tout pourtant sous l'approbation dud Seigneur Ministre à qui appartiendra et par l'avis aussy des sieurs conseillers de lhonorable Commune du Lieu, ce qu'attendant les prestntes seront et forniront par memoire Ainsy arreste En suite de quoy le neufviesme octobre mille six cents septante Neuf, le present acte et accord ayant este vu et entendu par lesdits confrères aux dites Charbonnières en la ditte salle. Iceux lont loué rattifié et approuvé en tous ses points et ... present discret Moyse Nicoulaz du Lieu et Moyse Capt du Chenit teymoins requis

Signé: NICOULAZ avec paraphe.

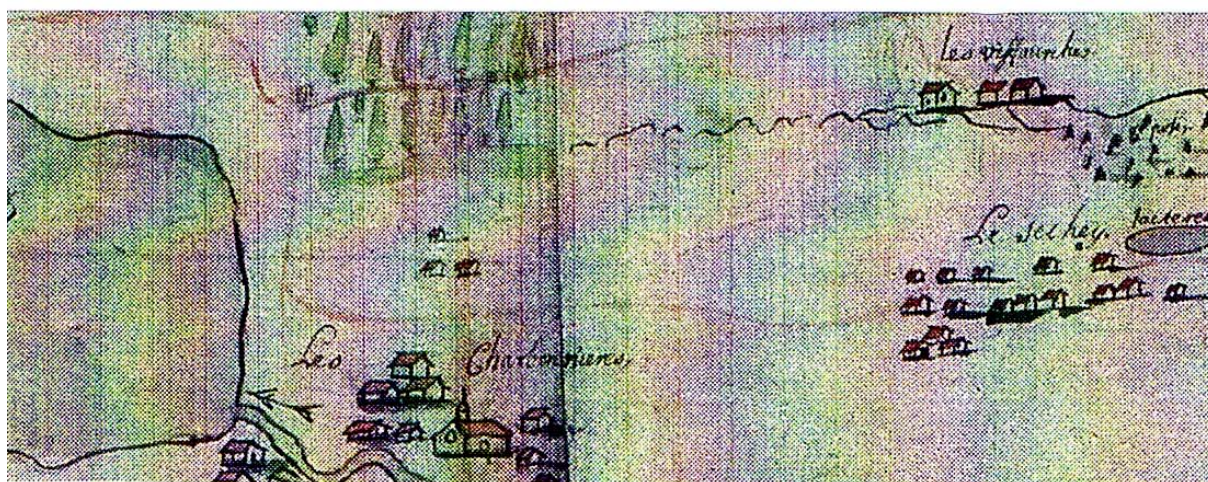
Le bâtiment construit, on n'en retrouvera plus trace pendant vingt ans du fait même d'absence de toute archive. Il faut remonter jusqu'en 1693 pour avoir des nouvelles de la cloche de notre village dans les comptes de notre commune (ACL, N1) où l'on peut lire, en date du 27 septembre:

"... pour avoir rechargé le bâton de la cloche des Charbonnières"

Donc cloche il y a. On peut supposer que celle-ci a été achetée et mise en place très tôt après la construction de la salle. Il aura naturellement fallu procéder à la mise en place préalable d'un clocher. Celui-ci se retrouvera visible graphiquement pour la première fois au début du XVIII^e siècle, sur l'un ou l'autre des deux plans Vallotton connus de la Vallée de Joux.



Carte Vallotton de 1708 environ, original en possession de l'Université de Yale, Utah, USA, copie aux Archives cantonales vaudoises.



Carte Vallotton de 1709, original en possession des archives de la commune de Vaulion.

On agrandit !

Les archives de la commune du Lieu nous font aussi savoir que celle-ci, le 15 février 1706, accorde des plantes* à ceux des Charbonnières pour agrandir leur salle étant devenue trop petite. On avait tablé trop modeste lors de la construction de 1674.

En fait, on le constatera par la suite, la salle ou chapelle, ainsi que toutes les maisons par ailleurs, nécessitera une sérieuse réfection tous les trente ans environ. Car le tavillon, unique matériau de couverture et de protection, on disait plutôt encelle à l'époque, s'il est adapté à la région, n'est pas inusable, loin de là. Un toit recouvert d'encelles ne saurait rester intact plus d'un quart de siècle. De plus, quand l'on se doit de penser à une restauration, souvent complète à cause du système de pose, les intempéries ont eu le temps de faire leur oeuvre en attaquant la poutraison de façon fort conséquente. Il ne faut donc pas s'étonner si dans le temps les maisons requéraient tellement de soins et par conséquent nécessitaient autant de plantes pour chacune au cours de leur existence. Ajoutez à ces matériaux de couverture, le bois d'industrie - fabrication de charbon de bois, boissellerie -, le bois d'affouage ou de chauffage, le bois pour les ponts, pour les fontaines et leurs tuyaux, le bois pour les innombrables barrières qui couraient dans les villages ou dans les prés séparant les différentes parcelles mises à clos, et l'on comprendra de quelle manière l'on en était arrivé à épuiser nos forêts, toutes grandes qu'elles étaient.

Les pasteurs Malherbe posent problème.

Tout d'abord ils furent apparemment deux. Il y eut Pierre Malherbe qui officia à l'Abbaye de 1696 à 1725¹. Le second quant à lui aurait été Abraham Malherbe qui lui, officia au Chenit de 1704 à 1710. Celui-ci, nous dit le juge Nicole, contribua à introduire la musique d'église dans notre région. Quant au premier de ces deux ministres, celui de l'Abbaye, Dieu sait pourquoi, la commune du Lieu a dû porter en compte pour un montant de 40 florins 6 sols, somme considérable à l'époque, soit en 1696, des frais de déménagement de Lausanne à l'Abbaye. N'était-ce pas, en toute logique, à cette dernière commune de régler le tout, le Lieu ayant déjà à cette époque à financer son propre ministre en la personne de Louis Frédéric Carrard ?². Ce même Pierre Malherbe participera activement, quoique sans grande réussite, au rétablissement du pont entre les deux lacs de Joux et Brenet en 1706³. Maintenant cassons-nous un peu la tête ! Un autre ministre Malherbe, ou le même, allez savoir, officie au Lieu de 1695 à 1705. Au Lieu où l'on retrouverait en plus un Malherbe, dit le jeune, en 1704 ! Quatre Malherbe donc sur nos listes et à la même époque. Il doit y en avoir deux de trop. Cherchez lesquels !

1. Selon Charles-Edouard Rochat, L'Abbaye, 1970.
2. Selon Alphonse Rochat, Supplément no 1 à l'histoire de la commune du Lieu, p. 23, Le Pèlerin 1995.
3. Voir Supplément no 5 à l'histoire de la commune du Lieu, p. 14 et suivantes.

* On signale aussi dans les mêmes archives communales, la fourniture de chaux, la même année 1706, à ceux des Charbonnières pour leur salle.

Réflexions faites, nous obterons pour le scénario suivant. Le pasteur de l'Abbaye, Pierre Malherbe, officie en même temps en principal à l'Abbaye, en provisoire au Lieu. Il loge à l'Abbaye. Il aurait voulu le faire au Lieu que même il n'aurait pas pu, la cure à cette époque étant en pleine décrépitude. L'acte ci-dessous nous l'apprend de façon évidente.

Supplique de la commune du Lieu à LL.EE. concernant l'entretien de sa cure et de son église, du 14 juin 1697 -
ACL C 1697 - Commune du Lieu jointe à celle du Chenit.

Les Communes du Lieu et du Chenit en la vallée du lac de Joux, vos tres humbles et tres obeissants sujets et serviteurs, se trouvant accablées des charges qui leurs sont survenues Appres tous leurs Efforts sont enfin contraincts de se jeter aux pieds de vos Excellences, pour leurs représenter tres humblement que les Biens communs de Chasque Commune ne font que Cent Escus blancs de Rente. Surquoy tant leurs debts que les charges fixes annuellement se montent Cinq Cents florins, Appres quoy le reste de Leurs Rentes n'a Jamais pu fournir aux faux frais ordinaires, bien loin qu'il y ait pour les Charges accidentelles qui surviennent de temps en temps, par l'ordre Soigneux de Leurs Excellences, En sorte qu'il a falut tousjours recourir à des pesantes Cottisations; Davantage sectant par la volonté de Dieu tellement peuplés, que pour ces deux peuples qui dès naguerent n'estoyent qu'une petite Commune qui n'avoit qu'un Régent d'Eschole, maintenant Il leur en faut six tous tres chargés à qui Il a falust establir des gages suffisants à la Charge des particuliers. Il representent encor humblement qu'estant en ces lieux facheux de frontière, la garde qui leur est commandée en temps d'hyvers leur est une despence et une charge incroyable; Ils sont encor exposés à plusieurs et frequents accidents du Ciel, qui les a tellement appauvris qu'ils sont pour la plus part reduis au non plus Ce qui les m'est hors d'Estat de porter des tailles considerables lors qu'elles arrivent Comme la maintenance du pont sur le d'Estroit du lac de cette Vallée qui est de bien grands frais comme aussy celle des Ediffices des temples et de la cure qui leur ont desja cousté incroyablement, le tout estant a leur charge Sy que le temple du Lieu consumé par incendie et la cloche Gastée l'an 1690 na esté relevé qu'avec grand effort; Et le besoing estant encor presentement de rebastir la cure, estant telle qu'elle est inhabitable, ayant mésme appris que Leurs Excellences vouloyent faire reparer les cures de leurs Ministres ou besoing seroit; C'est avec un grand deplaisir qu'ils protextent en profond respect à vos Excellences de leur impossibilité, Implorant en toute humillité leur Clemence paternelle, Qu'ayant pitié deux, plus travaillés, appauvris et Chargés qu'aucune autre Commune de Leur pays qui néantmoins n'ont pas sur leur charge les temples et les cures, Il leur plaise aussy de les en décharger en prenant à elles ces Ediffices. Recevant ceste faveur de Vos Excellences, un chascun des particuliers sera animé à adoubler ses prières au Dieu tout puissant pour la prospérité de vos Excellences et des tres Illustres personnes ./.

Or donc, si le pasteur loge à l'Abbaye, pour les cultes qui se tiendront à l'église du Lieu, il y aura nécessité à aller le chercher, avec char et cheval l'été, avec le traîneau l'hiver. Pas une mince affaire. La commune s'en occupe. Il lui vient aussi à l'idée qu'il pourrait appartenir de temps à autre au village des Charbonnières d'effectuer ce transport. Ce dernier hameau, indépendance oblige, dit non! D'une part il a le désavantage certain de devoir se déplacer au Lieu pour toute cérémonie religieuse d'une certaine importance, on lui laisse les prières du soir pratiquées dans la chapelle sous la direction du régent, d'autre part la coutume ne parle pas dans le sens d'une prise en charge quelconque de "Môssieu le Ministre!". On s'en tiendra donc au statut quo.

Mon très honorable seigneur

51

Nous Communier & Conseiller des Charbonnières, très humble & obéissant sujet & serviteur, représentant humblement à votre Magnifique Seigneurie les Communier du Lieu voulans les astreindre à aller quérir Môssieu le ministre Malherbe, Maître Pasteur pour les rendre au lieu en temps d'hiver, Mais comme c'est une chose de laquelle nous n'avons jamais été Interpellés du passé, & que les dits du Lieu ont toujours par le passé Mené & ramené non seulement Môssieu le ministre, Maître très honorable Pasteur, mais aussi tous les dits Ministre qui ont été & devant les quels on a toujours veuturer sans plus en parler à cause de l'éloignement de l'église & de l'incommodité du chemin. Tant & Meigniez d'une voiture, & d'un temps de neige, avec les armes sur le Col, au lieu que les dits du Lieu ont l'église à leur porte, avec tous les autres privilèges dont ils jouissent tant du bien Commun que de la biensance, que de l'horloge, & du son de la fontaine dont jouissent les dits du Lieu. Maintenant par tant au Commun sans de la Commun sans que les Communier des Charbonnières soient jouissant de tel privilège, ny que la Commune leur face aucune récompense pour cela, Ainsi Mon très honorable seigneur, les dits des Charbonnières, Prient humblement votre Seigneurie de les vouloir maintenir dans les franchises dont ils en jouissent, Jusqu'à ce que nos parties soient condamnées à tous dépens.

Transcription dactylographiée de la
requête du hameau des Charbonnières quant au charroi du
du ministre Malherbe. AHC S1 - noté au crayon: entre 1697
et 1705 -. Note: le ministre Malherbe ayant prêché à
l'Abbaye entre 1696 et 1725, il se peut que ce document
soit plus tardif que 1705.

Mon Treshonorer Seigneur

(orthographe d'époque respectée,
seuls les mots abrégés ont été
rétablis dans leur entier).

Les Communier & Conseillier des Charbonnières, vos tres
humble & obeyssant Sujest Et Serviteurs, representent humble-
ment A votre Magnifique Seigneurie Comme les Communier du
Lieu voulans les astreindre a aler quere Mons. le ministre
Malherbe nostre Pasteur Pour le rendre au lieu En temp Dhyvers,
Mais comme cest une chose de laquelle nous n'avons Jamais Es-
tez Interpelez du passé, et que les dit Du Lieu ont toujours
par le passé mener & ramener non seulement Mons. le Ministre
Nostre treshonorer Pasteur, mais aussy tous les Seign. Minis-
tre qui ont Estez cy devant lesquels on a toujours voiturier
sans nous en parler a cause de L'éloignement de L'Eglise & de
l'incomodité du chemin Estant Elloignez d'une bonne heure
et demy En temp de Neige Avec les armes sur le col, au lieu
que ces mess du lieu ont L'Eglise à leur porte, Avec tous
les autres prévilèges dont il jouysse tant du biens Commung
dont il sont à la biens seance que de l'horologe Et du four
Et des fontaines dont jouysent les dit du Lieu Maintenuz pour-
tant au Commung frais de la commune Sans que les Communier
des Charbonnières soyent jouyssant de tel privilege ny que
la commune leur face aucune récompence pour cela, Ainsy Mon
zres honoré Seigneur les dit des Charbonnières, Prient hum-
blement vostre Seigneurie de les vouloir maintenir dans les
franchises dont ils on jouit Jusques icy Et que nos parties
soyent condamnez à tous dépends

Retour à la chapelle

Un espace de trente ans entre deux restaurations n'est qu'une
aimable moyenne. Dans le cas qui nous occupe, on retrouve la
chapelle, dans les archives du village des Charbonnières cet-
te fois-ci, en 1748, début du premier registre A1. On lit:

Receües desd. recteur

- * Du sieur David Aymé Rochat offr pour la dépouille de l'encel-
le pour la couverture du clocher de la chapelle 1/11/4
- * De Jaques David Rochat cordonnier, pour les buchelles faites
en réparant le clocher ./6/.

Livrances desd. recteurs

- * Du 25 avril, pour avoir fait un fer à la cloche qui étoit
rompu et raffermir la cloche, pour le tout 1././.
- * Du 2 mai, à Pierre Rochat Pingolet pour la façon de 4 mil-
liers & 7 cents d'encelles 3/6/.
- * Du 8e juin, pour avoir mené deux tisons à la scie & ramené des
lands & les lambris de deux & les cacher pour ce ./6/.
- * Du 4e juillet, pour 4 L de fer pour des crosses et frêpes
pour le clocher à 3 S 4 1/2 la livre fait 1/1/6
- * Plus à Philippe Rochat pour la façon de dites frêpes & rac-
comodé la chaînette pour ce ./9/.

- * Pour journée pour ce 1/./.
 * Pour le tache du clocher achevé le 12e juillet, pour ce 25/9/.

L'écriture suivante nous porte au 18 octobre 1759 où l'on fait resouder la pointe de "LEtin du clocher et un cent de clavin". Le tout coûte ./9/.

La salle quant à elle est rebâtie en 1761. Ci-dessous les principaux frais de ces travaux.

* Du 4 7bre, pour avoir emmeulé le reste de l'encelle, fourni les cercles & porté à la chapelle, pour ce ./4/.

*L'21 Avoient 1762 livrer au 1^{er} Maye Rochat pour
 repasser suite en donnant le tache de la rebatée de
 la salle - - - - - 3 " "*

*Livrer au fils de feu Abraham David Rochat
 pour deux douzaines de planches p^r la salle 16 " "*

*au 1^{er} Jacques David Rochat Specteur pour 5 douzaines
 d'un lambris p^r la tour - - - - - 4-1 6 4 1 6*

*au 1^{er} Jacques Rochat Marchant pour trois bests
 quarante quatre Cloups Mal Recupe à Neuf Sol
 la best 1^{er} 344 fait - - - - - 2 7 6 2 7 6*

*plus pour 200 tache mise au lieu p^r la best d³ -
 camp - - - - - 2 7 6 2 7 6*

plus pour 77 autres - - - - - 1 " " 1 " "

*Esayer a David Rochat de la Bernay pour avoir
 amener trois voyag³ de bois p^r la salle après la
 Inverne de Bernay - - - - - 1 6 1 6*

*Livrer au 1^{er} Abraham Isaac Jacob Rochat pour la
 facon de la rebatée de la dite salle a form de la Paule 59 " "*

*Livrer a ceux qui se sont agde a porter le bois
 d³ vers la Maubien & le ruyet a livr³ la la salle " 7 6 " 7 6*

A la recherche d'un culte

Vu la difficulté de déplacer tous les dimanches au Lieu la partie croyante de la population pour assister au service divin, on en vient à penser enfin que, finalement, le déplacement d'un seul homme du Lieu aux Charbonnières, en la personne de Monsieur le ministre, serait plus aisé. Cette simple demande pourtant, qui très tôt opposera les deux parties, le village des Charbonnières et la commune du Lieu, ne sera pas agréée. Il faudra attendre plus d'un demi-siècle encore pour avoir enfin droit au culte. La communauté générale était dure aux minorités, c'est certain. Et si cet esprit centralisateur, qui se manifesta de manière plus flagrante encore lors de l'établissement d'une église au Chenit pour laquelle la commune du Lieu ne donna pas un sous, alors que finalement il s'agissait de rendre service à ses propres ressortissants, fut souvent à l'origine de nombreux conflits qui empoisonnèrent les relations entre villages, il ne faut pas s'en étonner. On récoltait ce que l'on semait.

Les procès-verbaux du village des Charbonnières nous donneront maints détails sur cette affaire que l'on peut qualifier de douloureuse. Les requêtes et contre-requêtes nous en diront plus encore sur l'esprit de l'époque, aussi est-ce la raison pour laquelle nous nous attarderons longtemps sur cet épisode assez peu connu de notre histoire religieuse.

Mais consultons d'abord le premier registre du village, A1.

* Ce dit jour 24me janvier 1770. L'on a arrêté de parler à M. Sr. le Ministre, sy seroit dans le decin & volonte de venir faire le sermon aux Charbonnières au moin de quinze En 15 Jour & de faire des represantations pour ce fait Le Sr Jaques Elie Rochat & le Regent ont promis parler pour ce fait a Monsieur Le Ministre.

Et l'on rétablira dès lors l'orthographe!

* Le 18me février 1770, les sieurs conseillers & préposés assemblés. Les sieurs Jaques Elie Rochat et le régent ont rendu compte de l'ordre à eux donné à la dernière assemblée qui est de parler à Monsieur le ministre Cuche au sujet du service divin. On dit que le dit très digne pasteur en est très content et a promis même pour ce fait sa protection.

* Le 21me février 1770, les sieurs conseillers et préposés assemblés. Les sieurs recteurs ont produit par écrit suivant l'ordre à eux donné à la dernière assemblée les raisons qu'ils croient les plus "pregnante" pour demander le service divin aux dites Charbonnières. Sur ce on leur a ordonné de les faire voir à Monsieur le ministre Cuche pour qu'il lui plaise de l'examiner & de donner ses prudents avis sur iceux.

* Le 5me mars 1770. Les sieurs conseillers et préposés assemblés. Le sieur Pierre Abraham Rochat secrétaire a produit les remarques que monsieur le Ministre a fait sur celles par lui faites. Et a produit en outre un engagement que le dit Monsieur le ministre demande qu'on lui signe de la teneur suivante:

Nous soussignés, agissant au nom du village des Charbonnières & ses dépendances, nous engageons de la part de nos constituants, pour eux & en leur nom, à procurer à Messieurs les ministres du Lieu & à nos frais, toutes les commodités possibles pour leur transport du Lieu aux Charbonnières, & dès les Charbonnières au Lieu, & leur séjour aux dites Charbonnières, toutes les fois qu'ils s'y rendront pour le service divin que nous sollicitons & espérons d'obtenir de Leurs Excellences Nos Souverains Seigneurs. Engagement que nous promettons de ratifier si nous en sommes requis. Fait et passé en l'assemblée du hameau ce jour 5me mars 1770.

DM Rochat Rectur (recteur) PAbraham Rochat secrétaire.

Lecture ayant été faite de l'engagement ci devant, l'on a ordonné aux sieurs recteur & secrétaire de le signer & de le remettre à Monsieur le ministre.

PAbraham Rochat secrétaire.

Du même jour l'on a ordonné au sieur Jacob Rochat assesseur d'aller parler à Monsieur le ministre Bruel et de se recommander à sa bonté.

Au sieur Jean Pierre Rochat doit parler à Monsieur Collet.

L'on a donné ordre au sieur Jaques David Rochat marchand ou au sieur Pierre Abram Rochat secrétaire d'aller à la Sarra auprès de Monsieur le châtelain Olivier lui faire dresser une supplique et des informations.

* Le 7^e avril 1770. Du même jour les dits sieurs recteurs ont dit que Monsieur le Châtelain n'a pas fait la supplique occasion le service divin. Demande si l'on veut aller auprès d'un autre. Sur ce l'on a arrêté d'aller à Romainmôtier, et même à la Sarra; Isaac Rochat recteur a promis y aller et faire à faire la dite supplique.

En clair Monsieur le Châtelain ne veut pas se mouiller! La supplique finalement sera écrite par un autre dont on ignore le nom¹. Il y aura même deux requêtes dont l'une curieusement datée au verso de l'an de grâce 1769, plus précisément du 16 mars, soit avant qu'elle n'ait été en principe écrite! L'annotation dut simplement être apposée sur le document après coup par l'un ou l'autre des secrétaires lors d'un classement des archives. Il a noté, en plus de la date: "Très humble requête du hameau des Charbonnières, de Monsieur Cuche ministre au Lieu".

Nous vous livrons les deux requêtes ci-dessous, cotées respectivement, AHC, S2 et S3. (Voir copies dactylographiées dans la partie documents).

Très Illustres, Hauts, Puissans, & Souverains Seigneurs.

Les Ressortissans du Hameau des Charbonnières, c'est-à-dire la Communauté du lieu, en la Vallée du Lac de Joux, vos très soumis serviteurs, & très fidèles sujets, prennent la liberté de supplier très respectueusement VOS EXCELLENCES de prendre en considération les raisons qui engagent ce Hameau à venir demander la grâce à VOS EXCELLENCES, de le mettre sur le pied des autres lieux du Pays à qui on a accordé un service divin les Dimanches alternativement avec l'Eglise Paroissiale. De toutes les Communautés qui ont le bonheur de vivre sous la douce Domination de VOS EXCELLENCES, il n'y en a aucune dont les raisons soient plus fortes, ni plus pressantes pour obtenir une telle faveur.

1^o Ce Hameau est actuellement composé de près de 320 personnes, & il est éloigné d'une bonne lieue de l'Eglise Paroissiale. En hiver dans les temps de néiges qui sont très abondantes dans ce Pays là, il faut aux plus robustes près de deux heures pour se rendre à l'Eglise, & quelque fois il leur est impossible de persister. Les Vieillards, les Infirmes, les Femmes enchainées, les enfans qu'on doit présenter au S^t. Sacrament, ne peuvent faire en ces temps là, ce trajet sans danger. Ce qui fait que les batêmes sont fort retardés, & que les Vieillards, les infirmes, les mères qui ont des enfans à soigner sont privés du service divin presque tout l'hiver. En été même ~

1. Il semblerait en fin de compte que le châtelain Olivier de Romainmôtier ait dressé l'une des deux suppliques, laquelle? En témoigne sa facture, portée sur l'année 1771, se montant à 15/4/6

l'éloignement de l'Eglise ne leur permet pas de s'y rendre aussi souvent qu'ils le souhaiteroient. En sorte que ces pauvres Habitans ont le malheur de ne pouvoir assister aux assemblées religieuses, dans les tems & les circonstances de leur vie, où ils ont le plus besoin de secours & de consolation.

2^o Le Hameau des Charbonnières est situé sur la grande route aux frontières de Bourgogne; cette situation fait que les habitans de ce Hameau ne peuvent quitter leur maison, en été, sans s'exposer à des pillages. Plusieurs fois, & sur tout les jours de Dimanche, & de Fêtes, ceux qui ont eu l'imprudence d'abandonner leur maison, l'ont trouvée dévastée à leur retour.

3^o Le Temple de la Communauté du Lieu, quoiqu'il soit vaste, peut à peine contenir tous les ressortissans de cette nombreuse communauté. On se verra dans peu obligé de le rebâtir, ce qui fera des frais très considérables. On éviteroit cette grande dépense en érigeant une Anexe aux Charbonnières, où il se trouve déjà une bonne Chapelle, très suffisante pour fournir des places à tous ses ressortissans.

Les humbles supplians pourroient encore alléguer un très grand nombre de raisons propres à appuyer leur très humble Requête. Mais ils se bornent à celles qui ont rapport à leur instruction & à leur salut. L'Etablissement qu'ils desireront ne peut causer aucun préjudice au reste de la Communauté, il y aura également dans l'Eglise Paroissiale un service tous les Dimanches, & les jours de Fête. D'ailleurs le bien général de l'Eglise doit prévaloir sur quelques raisons particulières, & de pur intérêt. Ce établissement sera si avantageux à toute la Communauté, que les humbles supplians n'ont aucun doute, qu'il ne soit approuvé par la Vénérable Classe. Déjà M^r le Pasteur actuel de cette Eglise y a donné son approbation comme au plus grand bien qui peut arriver à cette Paroisse. Toutes ces Considérations, & la promesse que font les Supplians de remplir tous les Engagemens auxquels les autres Anexas du Bailli sont tenus, leur font espérer d'obtenir des bontés d'aternelles & de la pitié de VOS EXCELLENCE, la fin de leur très humble requête. Ce qui les engagera à redoubler avec une nouvelle ardeur leurs vœux au Ciel, pour la précieuse conservation de VOS EXCELLENCE, & pour la gloire & la constante prospérité de l'Etat.

La deuxième supplique que nous vous livrons plus bas n'est probablement pas l'original, puisque l'écriture en est la même que pour la réplique de la commune du Lieu. Il s'agit certainement là d'une copie intervenue lors du procès. Admirez tout de même l'écriture qui est incontestablement celle du notaire Agassy.

Illustres hauts Puissants & et Souverains Seigneurs.

L'hameau des Charbonnières dépendant, de la Commune & Paroisse du Lieu, en la Vallée du Sac de Soux, au Bailliage de Roumoultier, très Fidèles Sujets de l'État, prennent la liberté d'exposer, en toute humilité à vos Excellences, que par l'abondante population, qui a lieu dans les Montagnes, et principalement dans ladite Vallée, le nombre des Paroissiens du Lieu s'est accru, au point que l'Eglise ne peut contenir les Paroissiens qui en renferme. L'hameau des Charbonnières en particulier, qui d'origine étoit très peu considérable, se trouve aujourd'hui composé de près de trois cents vingt Personnes, & leur Ecole particulière est peuplée de Nonante Cinq Enfants, nombre équivalant à celui de l'Ecole du Village du Lieu même; Et comme cet hameau est éloigné de son Eglise du Lieu, à la distance d'une lieue en été, & d'une & demy en hyvers, les Vieillards, les Infirmes & les Femmes enceintes, ou qui allaitent, ne peuvent sans péril pour leur santé, ou pour leurs Enfants, profiter que très rarement sur tout en hyvers, des Sermons & autres Exercices de Piété; Il y a même quelques Vieillards, qui depuis près de quatre ans n'ont pas été en état de supporter ce trajet, & sont restés privés de tous Sermons & même de Communion, à la sainte Cène, cependant cet à cet âge, que l'on est plus aride & qu'on a besoin de ses secours, & Consolations spirituelles, & nombres d'autres, qui pourroient surmonter le transport, par voiture de char & de Traimaux, n'ont pas les facultés de s'en procurer; Les petits Enfants qu'on y porte baptiser sont exposés dans cet âge tendre, par les temps de neige & de froids rigoureux, auquel ce Climat est sujet la plus part de l'année; On en a éprouvé de facheux effets & même des mortels, par des temps extraordinairement rigoureux, les malades meurent souvent privés de consolations & de secours spirituels, & plusieurs Vieux de Familles & Jeunes gens, qui vont le Dimanche matin au Lieu, pour le Sermon, se laissent souvent séduire par l'occasion, et quelques fois sont aussi engagés, par les mauvais temps à se dissiper & débaucher dans le logis du Lieu; Toutes ces raisons, ont engagé les humbles exposants, à supplier très humblement vos dites Excellences de vouloir par leur pitié & charité, ordinaire, charger Monsieur le Pasteur du Lieu de

seuls prêcher alternativement dans ledit hameau des Charbonnières, qui deviendrait son-
anée, n'en ayant point actuellement; l'Eglise du Lieu pourroit également avoir
chaque Dimanche un Service sans déranger l'heure fixée.

Les Exposants ont déjà une Chapelle bâtie, qu'ils croient suffisante & qu'ils mettroient
à leurs frais dans tout l'état requis, & procureroient aussi à Monsieur le Ministre
une chambre convenable pour le recevoir, qu'on lui échaufferoit en hyvers, outre
tous les secours & commodités, qu'il pourra exiger pour son transport aux dites
Charbonnières, soit à cheval, ou en traînaux selon que le temps & la saison pourrout
l'exiger, par là le ragrandissement de l'Eglise du Lieu ne seroit plus nécessaire
& les Exposants qui se trouvent voisins de la Bourgoigne, & sur le chemin qui
y conduit, ne seroit plus exposés à des pillages tels qu'ils ont fréquemment éprouvés
lors qu'on les Savoient au Sermon éloignés de leurs Maisons.

Ils se flattent que leur cas paroitra favorable à vos dites Excellences, vu
leur Climat & position ou les hyvers et neiges abondantes rendent pendant plus de
la moitié de l'année la Communication très difficile, à ceux qui n'ont pas des
Chevaux à leur disposition, et c'est le grand nombre; Ces circonstances vraies
rendent bien autrement favorable leur cas, que celui des Communautés du plat
Pays, qui pour beaucoup moins de ressortinants, ont obtenus de pareilles faveurs
sans moins d'éloignement, de nécessité.

La vérité des faits ci dessus allegués sera sensible à vos dites Excellences
si elles daignent considérer, que Monsieur le Pasteur du Lieu à qui cette humble
requête a été communiquée & en a approuvé le contenu, & déclaré qu'il n'apportera
aucun obstacle à son succès, mais qu'il se portera sans objections à ce qu'il
plaira à vos dites Excellences d'en ordonner.

Les humbles Exposants oseront esperer que Vos dites Excellences toujours
disposées à favoriser l'éducation de leur Sujets, & l'avancement de la piété,
voudront bien leur accorder cette faveur, qui les pénétrera de la plus vive
reconnoissance, et en les rendants des objets plus religieux affermira de plus
en plus leur fidélité & leur Zèle pour leurs Augustes & Bien-
Souverains, pour la prospérité & la gloire du quel ils se suspendent
en vœux très ardents.

Se chercher des soutiens...

Le 11me Avril 1770 Les Sr. Conseiller & Chefs de famille
assemblé Le Sr. Recteurs ont produit la Supliques dresse pour
demande Le Service Divin; apres Sa leture faite Lon a
arreter d'aller trouve 4 ou 5 de Messieurs les Ministre pour
se recommandé a leur Bonté; Et pour y travailler Lon a Deputé

Les Sr. Pierre Abram Rochat secretaire & Jean-Pierre Rochat
qui yront à Cornant, a La Sarra, & a Romainmostier & a Vaullion,
Et pour aller a vallorbe Le sr. Juge soit le Sr. Jacob Rochat
de l'Epine

Plus difficile sera de convaincre le Conseil de commune. On a
même quelques doutes à ce sujet!

De plus Lon a arreter ue propose le fait demain en Conseil au
Lieu? et de les prié de ne sy opose

Noté en marge: fole Idée

Et pour le Leur propose Lon n'a charger le sr. Jaques David
Rochat Marchand de ce faire

Pour l'heure, résultat des prises de contact...

Du 14me Avril 1770 Les Chefs de fammille assamole les Sr.
Pierre Abram Rochat Secretaire & Jean Pierre Rochat ont fait
le rapord de ce que Messieurs les Ministre leur avoit dit &
repondû

Le Sr. Jacob Rochat assesseur à Ette a Vallorbe aupres de
Monsieur Bruel Ministre du dit Lieu, a fait le rapord de ce
que Le dit lui a repondu

Du dit Jour & dappres à voir entendû les Rapord ont arreter
datandre La repense que fera Le Conseil & de faire deux depute,
quil se presanteron Mercredy prochin pardevans la Venerable
Clase et suivant Leur reponce Lon se Conduira a La Suite

Du Meme Jour Lon n'a depute pour Mercredy prochin les Sr.
Jaques Elie Rochat & Pierre Abram Rochat secretaire.

Du Meme Jour Lon n'a produit une autre suplique que Les Chefs
de fammille ont trouve Mellieure que la presedante

Assemblée de commune du 16 avril 1770 (ACL, A6, p. 275)...
ambiance!

*Sur la requête qui fut faite par les frs Conseillers -
des Charbonniers Judy d'avis verballement en
Conseil; de ne point apporter opposition à l'entreprise
que leur Harneau fait, de demander à LL. CC. la
faveur que monsieur le ministre du Lieu aille aux -
dites Charbonnières faire le service divin dans
les jours de Dimanches et autant de fois que
Leur Sr. CC. le trouveront à propos, ayant avancé
plusieurs raisons qui, espèrent qu'il seront trouvées
bassantes pour en attendre une fin favorable.*

Et comme les ^{ps} Conseillers de la Commune du lieu
à la nouvelle de ces d^{ts} Charbonnières citant
assemblés aujourd'hui suivant l'appointement -
prit le dit J^{eu}dy dernier pour faire une réponse
sur leur dite Requête qu'ils ont produite aujourd'hui
par écrit.

Ce qui a été pris en considération par les
dits Siens Conseillers; Ils ont trouvé l'entreprise
de l'hameau des d^{ts} Charbonnières à tous égards -
préjudiciable au service divin de même aussi -
aux Intérêts des biens Communs de la Commune: et
qui si l'on opterait sa demande les hameaux de
Combenoire et Fontaines aux Allemands, auraient
plus de motifs pour demander une semblable
faveur. Tellement qu'au lieu de l'accepter l'on
devra aller faire ses humbles représentations pour
s'y opposer.

Et pour ce faire l'on a député le Sec^{re}t Nic^ole ^{ps}
Informé et faire des oppositions à qui de droit

Texte résumé de telle manière par le professeur Piguet
dans ses petits carnets de copies (ACL, XBA6):

Requête verbale faite par les cons. des Charb. de ne point
s'opposer à la demande faite par le hameau à LL.Ex. tendant
à ce que Mr. le Ministre du Lieu aille aux d. Char. faire le
service divin dans les jours de Dimanches et autant de fois
que L. Ex. le jugeront à propos. Avancent plusieurs raisons
qui seront, espèrent-ils, trouvées bastantes. - Réponse pro-
duite aujourd'hui par écrit. Trouvent l'entreprise du hameau
des Charb. à tous égards préjudiciable aux services divins
et aux intérêts communs. Les hameaux de Combenoire et Fon-
taine aux Allemands auraient plus de motifs de demander sem-
blable faveur. Député pour s'y opposer: le secrétaire Nicole.

La commune du Lieu, en possession d'une copie de la requête
du hameau des Charbonnières, ne tardera pas à produire une
contre-requête... Le lecteur sera seul juge de l'argumentation,
autant des uns que des autres, certes, mais surtout de la com-
mune du Lieu. Les gens de lois et de plumes de l'époque étaient
passés maîtres, pour ne pas dire grands maîtres, dans la finas-
serie, et même si finalement on jouait avec la vie quotidienne
et ses difficultés de toute une population.

Illustres hauts Puissants & et Souverains Seigneurs.

La Communauté du Lieu, (à l'exception du hameau des Charbonnières) très soumis Serviteurs & Fidèles Sujets de Vos Excellences, ont l'honneur d'exposer avec le plus profond respect, sur le contenu de la Requête dudit hameau des Charbonnières, que ladite Communauté du Lieu est composée de Cinq hameaux, celui du Lieu qui est au centre, à été pris par cette raison pour le Siège de l'Eglise, de la résidence du Pasteur, des assemblées de Communauté. Celui des Charbonnières, distance du Lieu, d'environ trois quarts de Lieues, à l'Est, ceux de Combenoire & de la Fontaine aux allemands, distant du Lieu d'environ trois quarts de Lieues à l'Est, et couchant. Et celui du Sechay & maison des Siffourehes à mi chemin du Lieu aux Charbonnières, celui du Lieu ayant en outre plusieurs Maisons écartées, & les plus près de la Frontière de Bourgogne.

Les habitants de la Communauté, ont tous un droit égal à l'Eglise & au Service Divin, pour en jouir dans la position actuelle, la plus convenable qu'il soit possible de prendre, & qui subsiste depuis la naissance de la Communauté, on ne pourroit donc partager le Service Divin sans l'affaiblir & sans en priver les uns pour favoriser les autres.

C'est cependant ce qui arriveroit, si les fins de la Requête des habitants des Charbonnières leur étoit accordée, ce qui seroit très sensible aux autres habitants de la Communauté, qui composent l'environ des trois quarts de dite Communauté, & particulièrement aux hameaux de Combenoire & de la Fontaine aux allemands, et autres Maisons foraines, quoy qu'ils eussent des motifs bien plus pressant, que celui des Charbonnières, à demander une semblable Faveur, car ils sont situés à une pareille distance du Lieu, leur chemin pour y arriver est incomparablement plus mauvais,

et dans le temps des Neiges ils n'en vont point, que celui qu'ils se font eux mêmes, bien différent de celui des Charbonnières situé sur la grande route de la Vallée, qui est journellement pratiqué & frayé en toutes saisons, non seulement par toute la Communauté, mais aussi par une partie de celle du Chenit, pour aller au Saix de l'autre.

Dadite Requête à pour principal objet la saison de l'hiver, or il se présente plusieurs inconvénients dans les fins, car comment le Pasteur se rendra-t-il aux Charbonnières, plus facilement, que les Particuliers de cet hameau, ne le feront au Lieu, mieux accoutumés aux neiges, & en plus grand nombre pour frayer le Chemin, que le Pasteur, un cheval ne pourra pas mieux passer pour lui, que pour d'autres, il ne pourra non plus, vu la brièveté des jours, faire une action dans l'Eglise du Lieu, & en aller faire une seconde dans celle des Charbonnières, à moins que d'avancer, ou de reculer l'heure qui a été fixée de temps immémorial, pour le Sermon du Lieu, & qui a été prise en considération pour la distance des différentes habitations, or elle ne pourroit être changée, qu'au préjudice d'un grand nombre de paroissiens qui seroient hors d'état de se rendre à travers des neiges, & retourner chez eux sans y employer la nuit, l'expérience à justifié cette proposition, puis que du passé il n'a pas été possible de faire prêche & Catéchisme du même jour, ayant été obligé, ou de renvoyer les Catéchismes au jeudi, ou les joindre au Sermon, afin que chacun pût se rendre dans son habitation de jour, et ce qui augmente encore tous les inconvénients, c'est que le Pasteur du Lieu est obligé de subsidier le Pasteur du Chenit, dans les cas où il en a besoin & alors l'Eglise du Lieu alterne avec celle du Chenit, chacune n'ayant qu'un Sermon de quinze en quinze, ils ne pourront donc pas encore alterner avec celle des Charbonnières.

La demande du hameau des Charbonnières, va en outre contre les intérêts civils de la Communauté en général, & contre ceux dudit hameau en particulier, ils ont tous les mêmes intérêts qui les obligent & exigent nécessairement à se rassembler chaque Dimanche, pour l'administration du bien des Œuvres & autres cas pressent, d'ailleurs les grands frais auquel ledit hameau des Charbonnières seroit exposé, par le prétendu nouveau changement, deviendrait tôt ou tard à la charge de la Communauté en entier, d'un autre côté la Cure du Lieu, qui est un poste d'entrée le

plus pénible, tant par la situation, que par ses fonctions. S'il étoit rendu plus pénible, rendroit encore plus impatient les Pasteurs à le quitter, & les fréquentes mutations, sont non seulement à charge aux Communautés, mais ce qui est le plus fâcheux elles rendent le Ministère presque infructueux. La si ledit hameau aïeu se procure l'accrement du Contenu de la demande, par Monsieur le Pasteur du Lieu, ce ne pourroit être que parce qu'il n'a pas pris en considération, tous les faits que l'on vient de rapporter, ou parce qu'en suivant le plan qu'il s'est formé il est à la veille de quitter l'Eglise du Lieu.

Laprevue Requête n'a pas été exactement établie, ni par rapport au nombre des habitants du hameau des Charbonnières, ni par rapport à son éloignement, non plus que pour autres articles y allegués.

Aussi espère-t-on que les habitants des Charbonnières, en prenant en considération tous les surdits motifs, se desisteront de leur demande, si non les humbles Exposants espèrent des bontés tendres, & paternelles de leur Augustes Souverains, qu'ils seront maintenus dans la paisible jouissance du Service Divin, ainsi qu'il a été établi et exercé de tout tems, se repandant en Voeux pour la constante prospérité de l'Etat & la Conservation des Illustres membres qui le composent.

Le hameau des Charbonnières réplique, La pillule est tout de même trop difficile à faire passer!

[AHC, S5]

Observations de l'hameau des Charbonnières, sur la Contre Requête des hameaux du Lieu, à l'occasion du Service Divin demandé par l'hameau des Charbonnières; la quelle est remplie de faits déguisés.

CAR. Les humbles Exposants osent assurez à Vos Excellences qu'ils ne seront chargés d'aucun frais à l'égard du Contenu de leur respectueuse Requête, et en cas que Mr. Le Pasteur qui pourroit à la suite Succéder au Modérateur ne voudra pas avoir pour eux les mêmes bontés, il se offrira d'y suppléer le cas arrivant de leur propre denier.

Et Combien que fontaine aux Allemands ne sont éloignés du Lieu que d'une demy lieue en été, & trois quarts d'heure en hyver; et l'on se soumet aux frais d'une vision s'il y en a plus.

5. L'hameau des Charbonnières a dit vrai pour son éloignement de l'Eglise du lieu distante d'une heure en été, et d'une lieue et demi en hiver.

La Contre Requête nommée hameau Combe noire, prétendant qu'il n'y a dans tout son territoire que quatorze ménagers environ quarante personnes, et tout des maisons écartées, fontaine aux Allemands à sa portée près autant de ménagers, et autant de personnes dont les maisons sont aussi fort écartées, et les deux endroits éloignés l'un de l'autre; et même autant que du village du lieu.

Vos Excellences sont très respectueusement suppliées de faire attention qu'il se trouve aux Charbonnières, soixante six ménagers qui font actuellement le nombre de trois cent et vingt personnes et même plus suivant le Rolle exact que l'on peut en produire.

L'hameau du lieu a toujours été pris dans la Communauté pour un tiers; L'hameau des Charbonnières pour un autre tiers, et le reste de la Communauté pour le troisième tiers.

Si fontaine aux Allemands et Combe noire avoient des raisons et un établissement pour demander cette faveur; ils ne se contenteroient pas de dire qu'ils ont des motifs bien plus pressants que celui des Charbonnières; ils les auroient avancées précédemment.

Dire que Combe noire et fontaine aux Allemands ont plus mauvais chemin que l'hameau des Charbonnières parce disent ils que la Communauté du Chenit qui va au plat pays le leur fraie.

Si la Communauté du Chenit fait le chemin à ceux des Charbonnières en allant audit plat pays, il passe en premier lieu par Combe noire qui est situé sur la grande route; et comme on la dit peu éloignée du lieu.

L'hameau trouvera mieux un ou deux Chevaux, un ou deux hommes pour voiturier Monsieur le Ministre, que une quantité de chevaux pour mener et ramener plusieurs vieux impotans, dont il y en a même plusieurs infirmes et privés de la consolation d'assister au service divin, leurs Excellences par leur bonté ~~paternelle~~ ^{paternelle} ne cherchent qu'à faire fleurir la piété et l'Instruction dans leur Pays; ne pourront voir qu'avec peine que l'hameau du lieu s'y oppose, ce ne peut être qu'en vue des Intérêts mondains en négligeant les Divins seuls éternels. Tellement qu'il est plus facile de passer et voiturier un seul homme que non pas quelques Centaines qui ne pourroit se procurer

les facultés d'un tel transport, et même plusieurs d'entre eux ne pourroient le supporter. Il est facile de démontrer à Vos Excellences que dans nombre d'endroits du Baïo, il se fait deux actions divines le même jour, et dans la Vallée même.

L'hameau du lieu parle icy pour lui seul, et en particulier pour l'intérêt de leur Cabaret qui produiroit moins le cas arrivant.

Il est vrai que l'on a mis dès il y a environ deux ans les Catéchismes au jeudy, mais ce n'a pas été le loignement ni la brièveté des jours qui en a été la cause, c'est plutôt les dépenses des Cabarets et les paches que les habitants y faisoient au grand scandale de la sanctification du jour du repos. On se contentera d'avoir toujours le service alternant sur le Soir, sans déranger l'heure de ceux du lieu.

L'alternement ^{quelque fois} à l'Eglise du Cherit n'est non plus une raison, parce que dans ce cas, l'on consent qu'il n'y ait aucun service divin aux Charbonniers. ce jour là.

Comment oze-t-on dire que le service divin que l'on ferait aux Charbonniers va contre les intérêts civils de la Communauté. Raisonnement bien singulier et étrange.

La ministration des Biens des Euvres n'est non plus une raison; Il n'y a que quatre Conseillers des Charbonniers établis et choisis pour ce fait, et des plus commodes et même mentionnés.

Les autres Cas pressants du Conseil ne doivent point être traités ou discutés un jour de dimanche; d'autre côté il ne survient pas des affaires si importantes qui ne puissent bien être renvoyées à un des jours de la semaine.

Dire encore que cela ferait à charger une partie des Ministres, c'est renverser le fait, puis qu'elle seroit moins pénible pour eux sur le pied d'ancien, et ils changeroient moins fréquemment; Monsieur le Ministre actuel s'est même déclaré, que si cela arrivoit il ne quitteroit pas son poste si tôt.

D'autant au surplus on s'en rapporte à la déclaration de Monsieur le Pasteur dudit lieu.

Il sera aussy fort facile à l'hameau du lieu de profiter du service divin qui se ferait aux Charbonniers, s'ils veulent se donner la peine de s'y transporter, le Séchoy

qui est à moitié chemin du Lieu et des Charbonnières, et qui fait avec les dites Charbonnières la moitié de la Commune, et sont tout auhy apportées des Charbonnières que du lieu, et ont par ce moyen la même facilité.

L'hameau des Charbonnières n'a jamais été à charge au reste de la Communauté, puis qu'il est en état de satisfaire aux charges suivant sa contingente part, sans même toucher à la part qu'ils ont et leur comprettes dans les Revenus public de la dite Communauté.

Les dits des Charbonnières espèrent que vos Excellences ne pourront voir qu'avec déplaisir une opposition auhy mal fondée que celle qu'on se fait l'hameau du lieu, et qui est dictée par un esprit de Contradiction, qui va aussi contre l'intérêt du bien des Eaux de la Commune, en refusant l'offre que ceux des Charbonnières leur faisoit de vouloir donner pour la Bourse des dits Eaux dix Louis neuf, et même plus s'il eusse été exigé.

L'affaire dès lors va s'enliser jusqu'à son terme qui sera la non acceptation par la commune d'offrir le service divin au village des Charbonnières.

Du 7 janvier 1772

Pour envoi d'un homme à Berne pour le Service Divin. Quelques chefs de familles assemblés les Sr. Recteurs ont proposés que le voyage de Berne projetés des longtemps étoit résolu de en faire au premier Jour, et qu'il étoit nécessaire d'avoir quelque lettre de recommandation pour ariver à Berne lon a arété d'envoyer un homme à Bière auprès de monsieur le Curial Monthoux qui a des connoissance avec beaucoup de seigneur de l'Etat qui lui plaire den faire quelques une pour celui qui connoitra qui sintereperont pour en faire lon a deputé Abram Rochat charon qui doit partir incessamment.

Note: le village vient de changer de secrétaire. Pierre Abram Rochat a remis ses fonctions, se trouvant mal payé. Remplacé par Pierre Rochat, officier, pour 7 florins par année.

Du 28 janvier 1772

Pour une procure pour le service divin. Les Sr. Conseillers avec les proposés assembles. Les Sr. Recteurs ont proposés qu'il étoit nécessaire d'envoyer une procure au Sr. Pierre Jaques Rochat qui étoit party pour Berne pour obtenir le Service divin qui étoit projetés des longtemps ce qui passe en voix ont ordonné au secretaire den faire une et de la signer.

Du 20e 7bre 1712

Les chefs de familles assembles ont deliberés que pour payer Pierre Jaques Rochat des Crettets pour son voyage de Berne il lui seroit déjà remy une cedula crée contre lui du Capital de 48 fl. dite cedula a la date du 30 janvier 1768.

Du 23 janvier 1773

Aucasion du service Divin. Plus ont proposés qu'il etoit nécessaire d'envoyer un home a Rom. pour Informer S.T,N.S.Balivale ocation les frais qui ont été causés pour l'obtention dun service divin du temps que la commune à causés une grande partie du fraix par les oppositions quelles a fait contre le villages et quelles aplaidés avec le biens commun aquel effet lon a deputé le Sr. Jaques David menuisier qui devra y aler lundy prochain

Du 20 février 1773

Plus ont aussy raportés que par aports aux fraix qui ont eté suporté par le village a sa propre bource pour le service divin et dautemps que la comune avoit payés les siens avec la bource comune, il donait attirés aux près des sr. Gouverneur de la Grande commune soixante cinq florin pour dedomager le village ce qui a eté axeptés et desquels 65 fl. il devront etre employé à payer ce que le village redoit a Isaac & David Moyse Rochat recteur de 1770.

Les frais concernant cette affaire, seront finalement nombreux, tant pour la bourse du village des Charbonnières...

L'assurance des dits St. Accesseurs pendant l'année 1770

	fl.	sol.	den.
--	-----	------	------

aux St. Pierre Abram Rochat pour avoir deane les motifs pour faire à l'aranger une suplique occasion Le service Divin - - - - - 1 6 " 1 6 2 "

Le 6me & 7me Mars 1770 une journée $\frac{1}{2}$ a La Sarraz pr faire dresser la dite suplique - - - - - 4 10 6 4 10 6 2

pour 4 double de La dite suplique pour la faire voir a Messieurs la Ministre pr $\frac{1}{2}$ - - - - - 2 " " 2 " "

Le 17me d'it l'année a Romand au St. Accesseur demand la suplique d'élire Le 13 & 14me Avril l'année $\frac{1}{2}$ aux St. Jean Pierre Rochat & a Pierre Abram Rochat, à Guarnan a la Sarraz a Romand mothar & a Vaudion Informer Messieurs Les Ministre de la priere de ne pas nous être contraire en case pour les deux - - - - - 9 9 " 9 9 "

Le 17me & 18 d'it une journée Et demis aux St. Jaques Elie Rochat & une Et demis a Pierre Abram Rochat a Romand mothar, tant pour paraitre en case que pour prie le seigneur Bailly pour faire la suplique pour les deux - - - - - 9 9 " 9 9 "

payer à Pierre Abram Rochat fils de Pierre Rochat faonier
pour avoir été à la messe qu'on la suplique ayant donné
deux années — — — — — 5 3 3 1/2

juin Le 30me Journée au S. Jacques Elie Rochat & à Pierre
Abram Rochat à Romainmôtier Informer le T. N.
S. B. sur la contre requête de La Commune p. 62 — 6 6 1/2

au S. Secrétaire pour avoir dressé des Motifs contre
la contre requête de La Commune — — — — — 2 " "

Le 14me Journée au S. Jacques Elie Rochat à Pierre
Abram Rochat Secrétaire pour paraitre par devant
le T. N. S. B. pour être entendu en contradiction
avec le reste de La Commune sur les Requête de —
contre requête pour les deux — — — — — 6 6 "

juillet Le 28me Journée au S. Jacques Elie Rochat à —
Romainmôtier pour être entendu en contradiction
avec La Commune occasion Le Service divin — — — — — 3 3 "

sept. Le 7me du dit Journée à Pierre Abram Rochat à —
Romainmôtier pour solisiter le S. B. de sailler le
Supplique occasion Le Service divin le S. ayant produit la
dite Supplique — — — — — 2 6 1/2

Le 8me au S. Jacques Rochat Marchant & au S.
Jacques Elie Rochat pour prier le S. B. pour le
dit Jean Noyant pu retrouver La dite Supplique p. 6
les deux — — — — — 6 6 "

au Secrétaire pour avoir redressé des Motifs contre
la contre requête de la Commune le signeur le
Baillif ayant perdu les autres — — — — — 1 " "

on profite pour retrouver la salle en passant...

au S. Hase Rochat recteur pour Baudron &
Land faonier pour la salle p. 6 — 8 1/3 "
pour une porte à panneau avec 3 fers — 6 " "
pour 3 fers & autre ferrure — 2 " "
au S. David ayme Rochat pour un ferme — 3 " "
au Charpentier pour fûlon — 12 6 "

33 9 1/2

xbre Le 11^{me} Journée au S^r Pierre Jacques Rochat
Clerc & au Secrétaire à Romainmôtier pour prie
La Seigneur Baillif occasion La Supplique 6 62 "

Ormis une journée au S^r Jean Pierre Rochat au
prés de Monsieur de Lempayle & au prés de Monsieur
de La Sarra pour faire voir la Supplique & le
Service divin, & leur demande de lettre de recommand 3 " "

au S^r Jacques David Rochat Marchant pour paye
ment à Monsieur le Châtelain Million pour plume
écriture, faite en Supplique & autre 15 52 "

sommes auxquelles il faut rajouter entr'autre la facture
du châtelain Olivier de Romainmôtier pour avoir dressé
une supplique pour le service divin et d'un montant de

15/4/6,

nous disions donc, tant pour la bourse du village des Char-
bonnières que pour celle de la commune du Lieu...

Extraits du registre des comptes de la commune du Lieu , ACL,
N6.

Année 1770, pp. 201 et 202

Autres livrances concernant l'opposition que les quatre hameaux
ont fait à celui des Charbonnières concernant le demanbrement
du Service Divin que ce dernier demandoit, suivant sa requette.
Du 17 et 18^{me} avril 1770, voyage aux Srs Gouv. Guignard et
secrétaire Nicole à Vallorbes. Romainmôtier et la Sarra pour
informer une partie de Messrs les Ministres pour leur demandé
leurs prudents avis, et ensuite prier Sa Tres Noble & MSBlle
de ne point sceller sa Requette que au préalable les dits Ha-
meaux oposant n'ayent été entendu 14/6/.

Ayant été apointé à produire une contre Requette, Journées
au Sr. Joseph Piguet Gouverneur à Lausanne pour la faire dres-
ser savoir les 24 et 25 avril 10/./.

Livré à Monsieur Samuel Portat docteur pour la composition
d'ycelle 15/./.

Le 1 May Journée à Romtier au Sr. Gouv. Guignard pour présenté
ditte contre requette à sa dte TN & Magnifique S. Blle n'ayant
peut avoir audiance acause de ses grandes aucupations 3/3/.

Le 5^{me} le même y étant retourné 3/3/.

Item du 14 Juillet le dit avec le Secrétaire Nicole ayant été
à Romainmôtier par avis, pour être entendu en Contradictoire
avec les Deputés du dit hameau des Charbonnières 7/3/.

1772

Payer au Sr. Simeon Reymond pour 11 journées faite à Berne en
fev. pour paraître par devant LLEE du Senat et en Chambre Eco-
nomique pour faire des opositions à la demande du hameau des
Charbonnières qui tandra avoir l'atèrnative du Service Divin
Chez eux au préjudice du reste de la Comune à 7 fl. 6 B par
jour 82/6/.

pour memoire, copie de plusieurs doubles et sceau de la
procure 24/6/.

Pour la Copie et traduction de l'arret rendu en consequence
2/./.

1773

Livré à l'Hmeau des Charbonnières pour les fraix quil a
suporté consernant sa demande pour avoir le service divin
lui, par acord du 19 février 1773 65/./.
chez

On le voit donc, celle-ci, pour une fois bon prince, a
accepté de régler la plus grosse partie de la facture finale
due par le village des Charbonnières. Un pas en somme vers
une réconciliation...

ACL AG. 19^e 1773

Les Srs Conseillers des Charbonnières allant verser
en ce que lon a introduit dans les Comtes de Comunes.
precedant plusieurs fraix que les hameaux de la
Comune a la ruine de celui des dits Charbonniers ont
fait pour s'opposer à la demande que le dernier a
fait à l'Elu pour une allocation du service divin
~~fait chez lui~~ qui requeroit se faire à la suite chez lui
puis que le dit hameau a supporté en son propre
les Srs, voulant porter le fait par devant la
S^e N^e M^e B^e pour en décider tellement que les Conscils
dus hameau que des autres ont obtenu
Convenons plutôt que de plaider un objet de si
petite Consistance pour éviter p^rvenir à la S^e N^e M^e B^e
M^e B^e et pour ne pas se voir dans la mortification
de se brouiller entre eux il sera payé au d^e hameau
des Charbonniers qui s'en soit sur les revenus de
la Commune, S^{avoir} la somme de 65 L^{rs} qui
sera environ la portion de ce que les autres hameaux ont
sur la Commune.

Vie de la chapelle

Hormis de petits frais comme achat périodique de corde pour la cloche, on vit encore une solide réparation de la salle en 1766 qui nécessita le matériel traditionnel, soit encelles, clavins et clous mal coupés, crosses, bois et chaux, pour cette dernière outre les voyages, refaire le creux et la fuser.

Une autre restauration d'importance eut lieu en 1779 dont on lira les détails ci-dessous. Est-ce à cette occasion que la cloche fut dépendue et fêlée ? On tentera d'éclaircir le mystère plus loin. Pour l'heure attardons-nous sur cette nouvelle restauration, qui nous offre, outre le prix des matériaux, la liste de ceux-ci. Toujours bon à prendre!

Pour les fournitures pour la réparation de la chapelle (1779)

- * Au maréchal, pour 7 L. de crosses a 4/3/
- * Pour 5 douzaines et demi de lambris payés au sieur Jaques David Rochat a 16 batz et demi la douzaine, fait 22/8/3
- * Plus demi douzaine de counés ././.
- * Pour 5 cents clous lateret à 15 crutz le 100 4/8/3
- * Pour 13 milliers six cents encelles à 13 batz le millier, fait 25/6/.
- * Pour les voiturier dès le Pont et dès la Frasse 2/./.
- * Pour dix milliers & deux cents clavins a 10 batz le millier 25/6/.
- * Pour les être allé acheter et apporter dès Vallorbe 1/3/.
- * Mars, le 25eme, pour avoir été au Lieu ././.
- * Livré à compte au sieur Abram David & David Néhémie Rochat charpentiers pour la charpente 50/./.
- * Pour les vins à forme de la pache 5/3/.

Pour les fournitures pour la réparation de la chapelle (1780)

- * Le 25 7bre, journée à Vallorbe acheter les marchandises en clavins et taches 1/6/.
- * Pour 4 milliers clavins à 10 batz le mille 10/./.
- * Quatre cents de clous mal taillés à 3 batz et demi le cent, fait 3/6/.
- * Plus pour un cent de grands taches a 1/3/.
- * Le 26 7bre, pour avoir été au Lieu acheter une livre dorane (?) rouge pour teindre le clocher ./3/.

Qui eut cru que nous avions un clocher rouge!

- * Pour demi pot huile pour ce fait 2/3/.
- * Pour la livre d'arcane (plutôt que dorane) 1/./.
- * Pour 14 feuilles de fer blanc et le pomeau 23/./.
- * A l'hameau du Pont pour 23 feuilles, convenu 11/./.
- * Au sieur David Moyse Rochat des Cretêts, pour quatre poutres, des fortes de 20 pieds de roy pour les 4 colonnes du clocher 20/./.
- * Au dit pour un millier d'encelles 3/3/.
- * Pour trois bouts de bois pour brasure 1/1/6
- * Au sieur Jaques David Rochat, menuisier, pour 2 douzaines de lambris pour la chapelle 8/3/.
- * Au dit pour le joug de la cloche tant pour le prix d'acquis, voiture & façon 11/./.
- * Pour deux ais pour la chapelle 1/4/6

- * Pour 4 carreaux mis aux fenêtres de la chapelle 1/6/.
- * Partie de journée audit Jaques David Rochat et au sieur Jaques Elie Rochat, pour examiner les archives de la commune si l'y auroit quelque écriture occasion la cloche, pour les deux 2/./.
- * Au fils de feu le sieur Isaac Rochat dragon pour un tison fourni pour le clocher 3/./.
- * Au dit pour 3 milliers d'encelles pour le clocher a 13 batz le millier, fait 9/9/.
- * Au justicier Pierre Abram Rochat pour une pièce toute... de 30 pieds pour le clocher 5/./.
- * Pour deux tisons, mis les 2 5/6/.
- * Au sieur David Nehémie Rochat des Cretets 3 L. moins un quart de ... pour le clocher à 10 crutz la L. fait 1/8/.
- * Aux sieurs Abram David Rochat et David Nehémie Rochat charpentiers pour restat de l'ouvrage fait à la chapelle après 50 L. livrés l'année dernière reste à payer 55/./.
- * Au dit Abram David Rochat charpentier pour une pièce qu'il a fournie pour le clocher de 45 pieds de long à 3 crutzes le pied fait 8/5/3
- * Plus un tison de 16 pieds 3/./.
- * Plus pour 4 journées, tant pour avoir passer en huile le couvert du toit du clocher, avoir posé le fer blanc et le pomeau et rondy (?) l'encelle 10/./.
- * Plus au dit pour une journée pour s'aider a ferrer la cloche ou poser la ferrure 2/6/.
- * Plus au dit, une livre de clavins 1/./.
- * Plus au dit pour deux épares et 2 gonds pour la porte de sur le toit de la chapelle 1/3/.
- * Au sieur recteur pour avoir amené deux tisons dès le bord du lac vers chez le charpentier ./6/.
- * A Abram David feu Paul Abram Rochat pour avoir été en Bonport quérir le criquet au sieur Jaques Elie Rochat ./6/.
- * Payé au s. cordonnier du Pont pour faire la courroie du bat-tant de la cloche et une boucle au maréchal pour ce fait.

Des histoires de cloches !

On a cassé la cloche du village! Comment, on le verra peut-être plus bas à la lecture des comptes du village concernant cet objet. Pour l'heure le dénommé Reymond, du Lieu, châtelain, un sacré coco qui aura le don, dans le cadre des affaires de la commune, de s'occuper de tout et de rien, veut être renseigné immédiatement sur cet incident.

Note1: le châtelain Reymond du Lieu, dont les fonctions nous échappent, eut, à la même époque, à soutenir un procès suite à l'achat de la montagne des Plainoz. Ce procès fut sans doute exemplaire puisque les pièces diverses qui le concernent eurent l'honneur d'être imprimées. Un exemplaire est à découvrir aux ACV, cote oubliée, époque bernoise, affaires diverses concernant la Vallée de Joux.

Note2: Tous les comptes liés aux réparations de la chapelle en 1779 et 1780, ainsi qu'à la fonte de la nouvelle cloche, figurent en original dans la partie documents. On s'y référera de préférence.

Messieurs

Sur l'avis que je viens de recevoir que l'on a despendu et même cassé la cloche qui étoit sur la chapelle qui est dans votre village, il m'importe pour remplir mon devoir tant envers mon souverain et supérieur que vis à vis la société, de savoir de vous si c'est par vos ordres qu'elle a été réduite dans l'état où elle est, ou si cela c'est fait malicieusement, afin, à ce dernier égard, de faire les recherches nécessaires pour découvrir et faire punir les délinquants qui sont coupables de ce délit. J'attends de vous, Messieurs, une réponse entre cy et dimanche soir à huit heures, sinon je me pourvoirai plus outreselon droit. J'ai cru vous donner cet avis avant que de me pourvoir plus outre, et dont je garde copie. J'ai l'honneur d'être, avec la plus vraie estime,

Messieurs

Lieu ce 17 août 1780

Votre tres humble et
tres obéissant serv.

Reymond, châtelain.

Il faut naturellement répondre. Il semble que l'on soit quelque peu emprunté pour le faire, alors qu'il ne s'agit, selon toute évidence, que d'un simple accident.

Charbonnières, du 21 août 1780

Mon Sieur

Je vous dirai que ce jourd'huy que le recteur du hameau des Charbonnières a convoquer une assemblée des chefs de famille pour repondre a la lettre davis quil a eu de votre part à la datte du 17e du courant qui lui demande pour savoir le delinquand ou les delinquand qui ont depandut la cloche qui existe sur le cloché de la chapele dud. vilage les dit chef se sont declarer ne savoir qui la fait ni quelle idee il y a pour cela nyant que cela ce soit fait fait par ordre du hameau outre quil y a plusieurs deliberation pour la reformer dautant quelle ce trouve insserviable pour les maisons ecartee et que le tache a été donné des lannee dernier pour un nouveau cloché pour servir d'une plus grande cloche et que les dit chef en presume que cette cloche appartient au dit vilage le tout comme la chapele par ainsy il ny en a aucune conoissance que la jouyssance est ce que jay eut odré de repondre à ce sujet de la part dud amaux, tellement que on espere que cette aucasion il sans fera une reforme et les choses et mettron mieux en reigle et a la conoissance de chacun pour lors a lavenir eviter equivocque de part et dautre pour lors avoir une cloche capable de servir au dit amau veu quil y a des Maisons foraines asse ecartee dud. amau et ce que on a charger le soussigne de repondre a votre demande.

Noté au verso: copie d'une lettre envoyée au Chatelain Reymond le 21 août 1780.

L'écriture du châtelain Reymond, que l'on retrouve dans beaucoup de nos correspondances et registres, est si caractéristique qu'elle mérite d'être posée ici:

Messieurs

A Messieurs
Messieurs les Conseillers
Recteurs et Chef de famille
qui composent le hameau
Cux Charbonniers

Sur l'avis que je vien de Recevoir que l'on
a Dependu et même Copié la Chouche qui est
sur la Chapelle qui est dans votre village, j'
m'imprime pour remplir mon devoir tant
envers mon Souverain que Supérieur, que
vers la Société de Savoir De vous
C'est par vos ordres quelle a été réduite dans
l'état ou elle est, ou l'. Cela est fait malici-
eusement, afin, à l'égard de l'âme
Recherche nécessaire pour découvrir et faire
Quels les délinquants qui sont coupables de
Délit, j'attends de vous Messieurs un Rapport
entre 2 et demain soir à huit heures, si non
je me pourvois plus outre l'en droit. J'y
Comme vous donnez C'est avis avant que de me pourvoir
plus outre, et dont je garde Copie.
J'y l'honneur d'être avec la plus vraye Estime

Messieurs

Lieu C. 17. Août 1780

Votre très humble et
très obéissant serv.
Reymond Chab.

Frais entraînés par la réparation de la vieille cloche (AHC, AA2)

1779 - Livrances -

- * Le 4 mai, pour avoir repandu et raffermi la cloche et au maréchal pour avoir raccommo~~de~~ la chaînette pour le tout
1/10/6

En fait c'est tout ce que l'on trouve concernant l'ancienne cloche. On va casser celle-ci, d'où la nécessité d'en couler une neuve, ce qui va constituer une véritable aventure que l'on suivra pas à pas grâce aux mêmes comptes.

1780 - Recettes -

- * Qu'ils ont reçu (les recteurs) la vieille cloche des Charbonnières pesant 148 L. à 9 batz la livre, fait 333/./.
- * Retireront du hameau du Séchay pour 7 l. 1/2 que leur cloche pèse de plus que le tiers des 2 tiers de la nôtre, suivant le convenant du 5e 7bre 1780, à 9 batz la livre, fait 16/10/66
- * Plus qu'ils doivent bonifier sur la paie du maître fondeur pour décharger la paice (?) de celle des Charbonnières suivant le convenant ci-dessus 33/9/.

Convenant que voici (AHC, S)

Moy soussigne Pierre Teffet Maître fondeur de Copet residant a Vevey ai promis et suit engagé aux honorable hamaux des Charbonieres Et Sahay de leur faire Et moulé deux cloche - Lune danviron deux cent et Lautre danviron quatre cent en me fournissant tout materiau sur place proche la fonderiee qui Est au haut des Eserte et en promet la mintenance deux annee des ce jourd'huy, Et par contre Lesdits deux hamaux me paieront entre cy Et deux annee six crutzes pour chaque livre quelle peseront en sortant des moules pour ce ai signe aux Charbonieres ce 5 7 bre 1780

Brouillon de l'acte, aucune signature.

Inscription sur la première cloche de l'église des Charbonnières:

"PIERRE DREFFET FONDEUR A VEVAY MA FAIT
POUR L'HONNORABLE HAMEAU DES CHARBON-
NIERES 1780"

- * Retirera de l'honorable hameau du Séchey pour ce qu'ils ont redu sur les matériaux et vaquances faites pour la fonte des cloches suivant le compte 157/3/5

1780 - Livrances -

- * Pour un express envoyé au Lieu auprès des gouverneurs pour ramener le poids pour peser les cloches du Séchay et Charbonnières ./4/6
- * Le 7 8bre, dépence aux Charbonnières avec les sieurs Jques Elie Rochat, Abram David Rochat et le maréchal & le recteur ayant fait la pache pour ferrer la cloche, savoir 5/./.
- * Le 10e dudit, aux sieurs recteurs ayant été au Séchay peser leur cloche, pour ce ./6/.

- * Pour avoir mené le joug de la cloche au pont pour le ferrer ./.6/.
- * Au sieur recteur le 30 8bre faire venir le maréchal pour ferrer la cloche, ayant apporter une charge de ferrure, pour le tout ./.6/.
- * Il sort du à Monsieur Dreffet pour la fonte de la cloche, 186 l. 5. Il faut diminuer les 2 tiers de 71 L. 9 pour notre part du métal a lui remis , reste à lui payer ce a pour au dit 138 L. 7 sols, le dit article 138/7/.
- * Au sieur recteur, pour une corde pour la cloche, savoir 2/./.
- * Au sieur Moyse Rochat, maître maréchal, pour 114 livres de fer pour ferrer la cloche, a 3 batz $\frac{1}{2}$ la livre, fait 100/3/.
- * Au recteur pour avoir été au Pont faire à faire les Chves (?) pour le batonier de la cloche ./.6/.
- * Au sieur Pierre Abram Rochat recteur pour six livres de fer à 6 crutz fait 2/3/.
- * Le 5 9bre, pour avoir redépendu la cloche retourné le tourillon et la rependre, pour journée à Louis Rochat recteur 1/./.
- * Au sieur Jaques David Rochat menuisier étant avec lui, pour ce faire 1/./.
- * Au sieur Jaques Elie de même pour même fait 1/./.
- * Au sieur Jaques David Rochat pour le joug (?) de la cloche, tant pour le prix d'acquis, voiture et façon 11/./.
- * A Abram David Rochat charpentier pour une journée pour s'aider à ferrer la cloche ou poser la ferrure 2/./.
- * Payer au sieur cordonnier du Pont pour faire la courroie du battant de la cloche et une boucle au maréchal pour ce fait 2/6/.

Autre compte des dits recteurs pour ce qui concerne la fonte de la cloche et métal acheté, sans y comprendre 610 L. que l'on a reçu de la commune tant pour l'hameau des Charbonnières que pour l'hameau du Séchay qui reste

Livrances

- * Le 2 7bre 1780, les députés du Séchay et Charbonnières ont fait pache avec le sieur Dreffet, maître fondeur, dépenses chez Samuel Golay cabaretier, fait 11/./.
- * Le 5, dépense avec ceux du Séchay en faisant le convenant pour payer le maître fondeur 6/4/6
- * Le 28 7bre, dépense après la fonte de la cloche avec le maître fondeur, les hameaux 12/./.
- * Le 6 7bre, journée au sieur David Nehémie Rochat, David fils de feu Pierre Rochat maréchal, Pierre Paingolet, David Moyse Rochat tisserand, tant pour refaire le couvert que pour hacher du bois, à chacun 2 L., fait pour les quatre 8/./.
- * Le 8 du dit aux sieurs Louis Rochat recteur, Samuel fils d'Abram Rochat charon, David feu Pierre Rochat maréchal, pour hacher du bois, pour les 3 6/./.
- * Le même jour au sieur justicier Pierre Abram Rochat, avec son char et cheval, mené du sable dès les Cretets et dès les Esserts, et mené des carreaux de la fonderie au Séchay pour les sécher 3/./.
- * A David Nehémie Rochat pour une arche de sable ./ /
- * A Abraham Isaac Rochat maréchal pour une bosse soit un demi char de charbon mené au fondeur 5/ /

- * Au justicier Pierre Abram Rochat pour avoir mené le dit charbon & mené dès la Biolettaz du bument de cheval, pour le tout / /
- * Au sieur recteur Louis pour ce faire et s'aider 1/ /
- * Le 15e 7bre pour quatre livres de suif a 4 batz la livre / /
- * Du 19 7bre, pour six livres de Rite (?) à 5 batz 1 sol la livre, fait 8/./.
- * Les 21 & 23, pour 2 sacs de charbon a Abram Isaac Rochat maréchal y compris un pris au Pont 3/./.
- * Au sieur recteur pour les avoir portés à la fonderie /6/.
- * Le 23, journée au fils du dit recteur pour hacher du bois 1/6/.
- * A David feu Pierre Rochat une journée pour même fait, le dit jour 2/./.
- * Le 27 au dit David Rochat pour une autre journée 2/./.
- * Au fils du recteur une pour même fait 1/6/.
- * Le même jour aux sieurs Jaques Elie Rochat & Louis Rochat recteur et 1/2 journée le lendemain, acheté du cuivre, pour les deux 4/./.
- * Le même jour au fondeur une chandelle pour frotter les moules ./2/3
- * Le 28e dudit, pour voiture pour amener les cloches et autre marchandise dès la fonderie 1/./.
- * Pour cuivre et étain acheté tant à l'Abbaye que au Pont par lesieur Jaques Elie Rochat & le recteur suivant le compte qui en ont rendu, montant a 83/1/6
- * Plus la cloche des Charbonnières pesant 148 L. à 9 batz la livre fait 333/./.
- * Du sieur Jean Pierre Aubert six livres $\frac{1}{2}$ d'étain à 9 batz la livre, fait 14/7/6
- * Plus 4 livres $\frac{1}{2}$ chez le sieur Siméon Reymond au même prix 10/1/6
- * Plus 9 livres de cuivre tant à la Frasse que Au Crêt à 8 batz $\frac{1}{2}$ la livre, fait 19/1/6
- * Au sieur Samuel Golay pour avoir mené la cloche à la fonderie et aller quérir le métal au Lieu 1/3/.
- * Plus pour une seille de charbon prise au Pont, y compris le poids ./9/.
- * Pour 3 pots et $\frac{1}{2}$ de vins que Louis Rochat porta au fondeur le jour de la fonderie 4/4/6
- * A Abram Isaac Rochat maréchal pour avoir fait les barres du moule des cloches ./6/
- * Livré au sieur Samuel Golay pour dépenses faites le 28 7bre vers la fonderie 9/4/.
- * Le 31 8bre les ouvriers qui ont pendu la cloche ont dépensé chez le dit Golay 14/9/.

Notons encore une dépense de 3 L. 1 faite au cabaret du Lieu le 28 7bre 1780 après la fonte de la cloche. Fondre deux cloches le même jour, celle des Charbonnières et celle du Séchey, deux cloches qui seront encore en fonction plus de deux siècles plus tard, cela peut s'arroser!

La fonte de cloches, c'est toute une aventure. On pourra découvrir tous les détails d'une telle opération dans un texte du professeur Piguet qui figurera dans la partie documents de cette étude. Il s'agissait alors de la fonte de deux cloches pour l'église du Lieu. L'opération se fit un mois environ avant la fonte de nos deux cloches de village, à la même place, que bien entendu l'on profita pour réutiliser.

La chapelle du village semble être un gouffre à finances. Le prouvent les comptes de 1781 qui font état de nombreux travaux menés tant pour le four que pour la salle sus-jacente, où l'on semble refaire tant le plancher que le plafond. Les matériaux étant toujours les mêmes: huile, graisse, encelles, lambris, clavins, clous mal taillés ou mal coupés, c'est selon, lands (planches probablement), palets pour la cheminée du four, pierres de taille, sable, nous ne nous attarderons pas trop sur ces travaux.

La cloche quant à elle semble poser problème, puisque sept hommes se sont chargés de la dépendre et que six autres, ou les mêmes, après réparation des ferrures, se sont occupés à la rependre.

L'aventure de la cloche, ou plutôt des deux cloches du village, si elle est révélée dans le détail par les comptes du hameau, prend somme toute assez peu de place dans les procès-verbaux. On vit les choses mais on ne les raconte que peu.

Le 17 juillet 1780

L'on a proposé si l'on doit refondre la cloche de l'hameau. Il a été arrêté de la faire refondre.

Le 21 août 1780

Les chefs de famille assemblés pour répondre à une missive que Monsieur le châtelain Reymond adresse au recteur, occasion le dépannage de la cloche du village, pour savoir qui l'a fait, et après réflexion, font répondre qu'ils ne savent qui l'a fait, mais qu'ils croient que cette cloche appartient à l'hameau, le tout comme la chapelle et que la délibération étoit auparavant de la réformer et le tache d'un nouveau clocher est donné dès l'an passé.

Le 7 8bre 1780

Le même jour l'on a ordonné au recteur de faire pache avec le maréchal du Pont pour ferrer la cloche; bien entendu qu'elle se posera sur des damete (?) & l'ouvrage se devra faire incessamment.

Rien de plus pour 1780!

Le 5 février 1781

La communauté du Lieu a prêté ou fourni à l'hameau et à celui du Séchay l'environ de 610 livres de métal qui a resté de cette commune (suite à la fonte de ses deux cloches), ce qui fait pour l'hameau des Charbonnières 406 livres. La vieille cloche des Charbonnières pesoit 150 livres.

Sur ce le conseil de la commune a proposé à l'hameau qu'elle lui laissera les 406 livres 2 tiers de métal et que dans ce cas la cloche de même que toutes les autres de la commune, appartiendront à la dite commune.

Sur cette proposition l'hameau consent à laisser la vieille cloche qui est 150 livres et que toutes les cloches appartiennent à la commune. Mais qu'elle rembourse à l'hameau ce qu'il a payé au fondeur et pour l'avoir ferrée.

On aime les choses en ordre! Apparemment tout au moins.

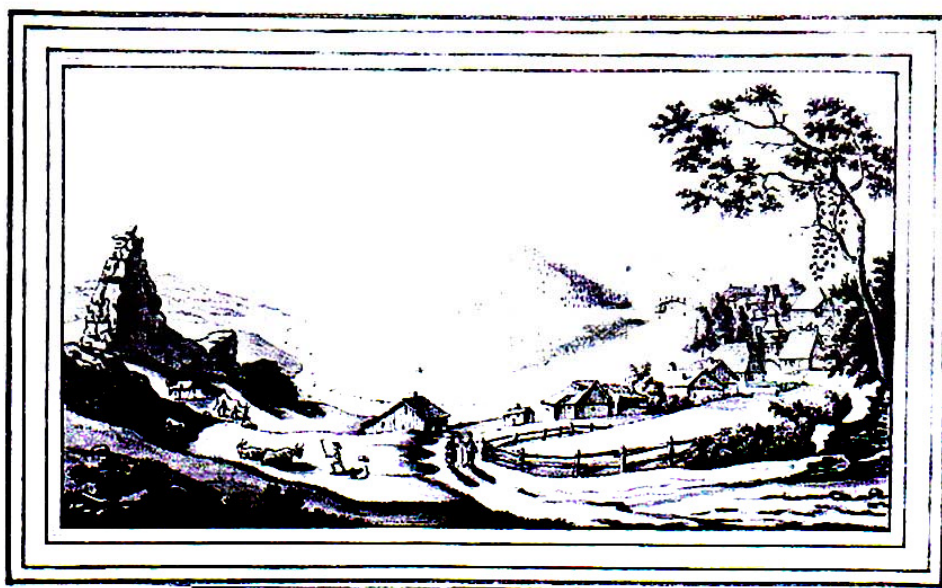
Et l'histoire nous mène ainsi jusqu'au début du XIXe siècle où la chapelle, tout pleinement, revient sur le devant de la scène. Mais auparavant, un petit tour du côté des places d'église...

(Du 15^e Avril 1801.

Le Conseil Municipal assemble ce jour sous la
Présidence du Citoyen Pierre Moïse Raymond.

Continue de représenter le Citoyen David Nicole
et David Hubert ce dernier Procureur les deux d'au
du hameau du lieu, le Citoyen Moïse Meyer
Municipal de séance et comme Procureur du hameau
du Sichey, aussi député dudit hameau, et Jca.
David Cart Municipal à la place et représenter
son frère Moïse député du hameau de la fontaine
aux Illémans pour de concert avec les sus dits du
hameau du lieu, requérir de rectifier; Les Citoyens
Président et membres de ce Corps, de leurs don
une réponse aux réclamations que ce premier par
l'organe de ses députés à eu l'honneur de faire
transcrire sur vos protocoles le 11^e X^{bre} dernier
pour qu'ils puissent se diriger plus outre selon
leurs convenances; Vous étés trop éclairé et trop
juste pour ne pas comprendre qui convient de
répondre à une pétition et que les habitants d
ses hameaux sont fondés à requérir et de for
de ce qu'ils ont acquis ou qu'on leur rembourse
prix au Lany de 1780. au jour, cependant vu
l'aps de tems qui s'est écoulé donne lieu à cro
que méprisé informant l'assemblée à la voir de la
raison, ce peuple qui a eu pour vous la confiance
en vous nommant aux places que vous occupez p
régir le bien Général de la commune et po
vailler à ce que les propriétés des Individus
soient respectées, Ils espèrent donc de vous que vo
ne passerez pas la huitaine à leur répondre et que
vous le ferez d'une manière conforme à la Justice
continuant comme ci devant à protester pour le
dépand,

La Municipalité a délibéré d'après les réclamations
 faites par les députés des humeurs, qu'elle mar-
 quera dans l'Eglise Neuve, les Places qui avoient
 été vendues par la commune dans la Grand'Eglise
 si devant, en prenant pour base la chaire et en
 les replaçants autant que cela se pourra à la même
 position en considérant la localité de l'Eglise.



La Vallée de la Chaux Charbonnière.

Dessin de Escher, 1784, la chapelle des Charbonnières,
 quoique minuscule, est visible à droite, en haut.

Restauration de la chapelle des Charbonnières au début du
XIXe siècle d'après les livres de procès-verbaux AHC AA3

Du 30 octobre 1807

De plus on a passé comme l'on doit arranger la chapelle, vu qu'elle est prête de tomber en ruines. L'on a délibéré de faire venir sur place maître Henry Burquin avec le recteur et quelques hommes que le recteur choisira pour en faire un dévis et le remettre à la municipalité.

Le 2 janvier 1809

L'on a de plus délibéré sur le plafond et la chaire de la chapelle que les recteurs et le maître charpentier procureront de la marchandise convenable et au meilleur marché possible, de plus l'on a convenu avec maître Henry Burquin pour faire deux plantes en encelles à quatre batz le mille, mais le village lui a octroyé toutes les buchilles que le marin de la chapelle fournira.

Le 7 février 1809

Du même Jour lon a délibéré sur le baptiment de la Chapelle si lon doit la change de position ou si lon doit la laisse subsister ou elle est actuellement Ce que passés en voix Lon a décidé de faire une pétition aux Grand Conseil pour tacher d'obtenir un sermon tous les quinze Jours a que sil lon pouvoit obtenir lon Changeroit sa position Lon a fait deux député pour le Communiquer a Monsieur le Pasteur de l'Abbaye pour le prier de bien vouloir s'interresser & de bien vouloir se charger de faire la dite pétition pour ce faits Lon a nommé les sieurs Samuel Rochat assesseur et Louis Rochat du Haut des prés qu'ils ont promis de presser le dit faits.

Copie fidèle du refus de la Commune du Lieu au Citoyen Ferdinand Rochat secrétaire du hameau des Charbonnières, d'octroyer du bois pour la chapelle à reconstruire. Lieu, 29 juillet 1810

Citoyen

La Municipalité répond à votre lettre du 21e courant par laquelle vous êtes chargé de faire une Nouvelle demande de bois pour réparer la Chapelle des Charbonnières Qui déjà le 10 Juillet 1810 sur les requisitions de votre hameau Elle lui accordat vingt Plantes au bois du revers qu'il lui furent martelé le 14 7bre suivant et évalué L. 30 le même Jour elle lui accordat en outre Cinq plantes au bois des Grands Crets qui ont aussi été marquée même aux nombre de 6.

La Municipalité a pris alors avec surprise qu'au Lieu d'avoir Exploiter vous memes ce bois pour en avoir tout le produit, vous vous êtes permis de les Echanges à des monopoleurs Contre quelque Ensellement Seulement, En sorte qu'en approuvant ou tolérant un système les Bois de la Commune payeroit la façon & la voiture Mais pour revenir à votre nouvelle demande La Municipalité se croit fondée à vous refuser de nouveaux bois que vous destinés à la réparation d'un baptiment qui vous est particuliers et ou la Commune n'a aucune part & dans lequel Baptiment vous avez un four de village.

Elle n'a pas plus de droit envers votre hameau que pour un autre, les biens qu'elle est appelée à régir appartiennent à la Généralité de la commune et ne peuvent être distribués à l'un plutôt qu'à l'autre si vous voulez réparer votre chapelle et votre four qui en fait partie vous pouvez le faire tout comme un autre particulier qui veut aussi réparer sa maison; La municipalité s'est déchargée en votre faveur pour les Bois qu'elle vous a accordés, Et si vous en avez d'autres encore vous pouvez vous en procurer dans les différentes ventes qui ont lieu et ce que vous auriez déjà dû faire en celles qui ont eu lieu en 1808 et 1809 et tout récemment encore. Elle ne croit pas devoir s'étendre plus loin sur ce qui la guide et sur laquelle elle pourroit alléguer d'ailleurs pour vous accorder de nouveaux bois. Recevez nos salutations. Pour la Municipalité: Henri Piguet syndic.

Le 7 juin 1810

Plus l'on a décidé pour la réparation de la chapelle l'on a décidé de tenir la pache que l'on a fait avec Henry Burquin et de presser l'ouvrage.

Le 11 juillet 1810

Les chefs de famille du village des Charbonnières assemblés, dûment convoqués, l'on a représenté que maître Henry Burquin vouloit qui fut absolument déchargé de la pache qu'il a pris avec le village pour la bâtisse de la chapelle ou que le village avançât pour procurer du bois, ce qui a été passé en voix, l'on a décidé d'écrire à la municipalité qu'il donne leur consentement ou le refus afin d'en agir en conséquence.

Le 23 mars 1811

L'on a passé sur la réparation de la Chapelle qui doit se faire sur le même emplacement l'on a nommé pour faire l'ouvrage & le recevoir le Citoyen Pierre fils de feu Emmanuel Moyse Rochat Cadastre & le secrétaire avec les deux recteurs.

Le 10 avril 1811

Le 10^e Avril les Chefs de famille du village des Charbonnières assemblés dûment convoqués les députés pour la réparation de la Chapelle ont représenté que Maître Henry Burquin Charpentier a déclaré de point mettre en taille le Marin Consacre pour le fait que les murailles devant & derrière ne furent réparées & propres à soutenir le bâtiment l'on a demandé si l'on doit tenir le marché fait avec Burquin l'on a résolu de le suivre et de faire lever le Bap-timent au plus vite possible.

Le 3 juillet 1811

Les Chefs de famille du Hameau des Charbonnières assemblés dûment convoqués; Les députés pour la réparation de la Chapelle ont demandé des avis sur les fournitures que l'on doit fournir pour dite réparation L'assemblée a autorisé les députés de prendre les feuilles vers David Rochat de la Cornaz à trois batz le pied que la feuille fournie au moins le pied & quelle soit recevable par les Maîtres Charpentier & directeur; Ils feront faire huitante huit Litres suivant le devis par les Charpentiers à réserve qui soient bien propres.

Le 16 août 1811

Les Chefs de famille des Charbonnières assemble duement convoque Les Recteurs ont demande sil ne Conviendrait pas de faire deux fenetre a la Chappelle du Cotté du Levant ce que passez lon à délibère d'en faire deux comme de l'autre Cotté & la meme oposite.

Lon à alouez à Ceux qui saideront a levez la Chappelle 20 batz par Jour - Et aux Maitres lon leurs a alouez dix pot de vin de six batz le pot.

Le 7 mars 1812

Les chefs de famille assemblés duement convoqués, l'on a procédé de la manière que l'on doit dresser le compte du village, si l'on doit entremêler les comptes de la chapelle ou si l'on doit les dresser comme de coutume. L'on a décidé de faire la répartition du bien commun comme l'on avait décidé le 29 9bre 1811 et de dresser les comptes de la chapelle aussi bien que et de mettre chaque chapitre à part & de prendre sur la répartition du bien commun pour payer les maîtres.

Le 14 mars 1812

Les chefs de famille des Charbonnières ont convenu avec les frères maçons pour tout ce qu'ils ont fait et qui doivent faire en fait de maçonnerie pour la chapelle pour le prix de quatorze louis d'or neufs et un écu neuf pour toutes choses. Les dits maçons s'engagent de faire à la chapelle jusques à la dernière main d'oeuvre, le tout en dit de bon maître & bien recevable ainsi convenu en assemblée le dit jour.

Le 15 juin 1812

L'on a passé sur la réparation des bancs de la chapelle, si l'on doit les faire neufs et en tâche ou à la journée. On autorise le recteur d'engager deux maîtres à la journée avec quelques journées de commun de gens bien entendus pour leur aider. Jusque à ouvrage fini, faire un ban dossé où besoin il conviendra.

L'on a chargé les recteurs de réclamer les maisonneurs nécessaires pour faire un devis pour la réparation de la chapelle.

Le 6 février 1813

Les chefs de famille du village des Charbonnières duement convoqués, les recteurs ont demandé ce que l'on donne en reconnaissance au ministre pour avoir fait la dédicace de la chapelle. L'on a décidé de lui faire pour un louis, soit quarante florins en caffe (café ?) livré au plus vite.

Ce que la restauration de la chapelle a coûté - comptes tirés
du registre AA2 des archives du village des Charbonnières.

Compte des fournitures faites & charrois faits
pour le rétablissement de la Chapelle faite en 1811.

Des Moins de fcut Henry Rochat Reigont pour 160 0 0	
Fourniture & Charrois faites pour dite Chapelle.	
De Philippe Rochat pingotet pour même fait - - -	47 9 "
De Samuel Rochat Charrois pour Charrois fait - - -	19 9 "
De David Rochat de la Cour pour fourniture & Charrois 138 9 "	
De Samuel Rochat Appeur pour même fait - - -	93 " "
De Abram David Municipal pour même fait - - -	44 3 "
De Jacques David Rochat Tisonand pour Charrois - - -	8 9 "
De Pierre fcut Emmanuel Rochat pour fourniture & Charrois 64 3	
De Abram Gédéon Rochat pour Charrois - - - -	22 6 "
De Ferdinand Rochat pour fourniture et Charrois - - -	14 9 "
De Louis Rochat pingotet pour fourniture - - -	9 " "
De Simeon Rochat pour fourniture & Charrois - - -	23 0 "
De Frederich Rochat pour Journée Recteur - - -	2 9 "
De Moïse Rochat l'admirateur pour fourniture & Charrois 32 " "	
De Samuel Rochat apseur pour fourniture - - -	11 3 "
De David Rochat Canonier pour fourniture - - -	2 6 "
Des freres Maçons pour fourniture - - - -	131 3 3
De Henry Durquin pour fourniture - - - -	29 3 "
De Joseph Rochat pingotet pour l'ère du tabla - - -	7 6 "
De Joseph Rochat l'admirateur pour l'ère du tabla	7 6 "
De Joseph Rochat l'admirateur pour l'ère du tabla	7 6 "
De Isaac Gelay pour du fer fournit - - - -	1 10 6
Le Marchal du Vent à fourni & pour ouvrage fait - -	13 3 "
De Louis Rochat le barétier pour Charrois - - - -	12 6 "
De Louis Mouquin pour les fenêtres qu'il a fait - -	84 " "
Dumarchat du Lieu pour ferre la Roche & la pendre 50 9 "	
De Moïse Rochat l'admirateur fourni une feuille - -	1 6 "

De Henry Burquin pour fourniture - - - - 20-6 ..
 De Moïse Rochat l'ordonnier fourni l'outillage pour 1-3 ..
 De Ferdinand Rochat fourni Marchandise - - - - 5
 De Louis Rochat le barctier pour plusieurs Lisle 31 10-6+
 De David Rochat de la Cornay fourni deux Corde - - - 1
 Du même fourni de la marchandise - - - - 15
 De Pierre de Jéut Emmanuel Rochat fournit - - - 23-6 ..
 De Samuel Rochat a peure quatre Corde & deux balais 2
 De Louis Rochat du Haut des pres deux Char de pierre 2 6+ ..
 De Pierre Rochat de la Cornay quatre Char de pierre - 5
 De Abram David Rochat, d'ancien pour remédier la cloche 3
 De Samuel Rochat a peure son lui avalué sur des plantains - 7 6 ..
 De Samuel Rochat a peure pour le pre de vers l'Elan 35 .. 11+
 De Ferdinand Rochat payer vers la commune boi mise 14
 De Henry Burquin pour dedommagement - - - 50
 De Samuel Rochat Marchal pour écorce d'une Clef de pidi 4 6+
 De Samuel Rochat Maçon pour Maçonnerie de dite Chapelle 570
 De Henry Burquin pour Charpantier - - - - 500
 De Moïse Rochat l'adruclurier pour les peines de condit - 7 6 ..
 De Samuel Rochat a peure a compte de la Charpente 80

De Ferdinand Rochat pour les peines & Ecritures d - - - 20 ..
 Pour un millier de Clavin & trois petite bois pour finir la Cloche 5 ..
 De Pierre Emmanuel pour les peines - - - - 7 6 ..
 De Samuel Rochat a peure pour faire la Chappelle de - - - 161 ..
 De Henry Burquin pour faire les Bans la table les barres 79 6 ..
 Du peron le tout pour la chapelle - - - - 269 27 6 12

Les debris de la vielle Chapelle ont été vendus comme suit

De Pierre Rochat de la Cornay a lui vendu un Char Char 16 ..
 Des Meurs Henry Rochat les depouille de plante - 3
 De Samuel Rochat a peure la cloche - - - - 10
 De Moïse Rochat l'adruclurier pour les bois du lot d'outils 3 6 ..

De David Rochat de la Cornaz pour la loi du côté du saint	24
De David Rochat Canonier pour un paquet de laubris -	2 6
De Ferdinand Rochat pour même faits - - -	1 6
De Isaac Gotsch pour la planche de soud - - -	8 ..
De Samuel Rochat Sappeur pour les poutres de la table	8 h
De Abram David Rochat fournisseur quelques plots de bois -	9 ..
De David Rochat Charon quelques pièces de bois - - -	2 6
De Moysse Rochat municipal pour deux portes - - -	6 6
De Moysse Rochat municipal pour détails de l'entretien -	3 ..
Tout les objets ont fait compte et se montent à cap qui on travaille à la Chapelle et qui ont fait des four ni lures	86 8

N^o 274
Etabli 4

des 998
1 773

Charbonnières Le Hameau Des
Aux Charbonnières une jolie pièce -
Temple, bien bâti, élégante construction
contenant 19 toises, superficie 50. sur
les 76: 460, 167 et 168.

Il n'est pas prouvé au tableau ci-dessus
plus sur le plan.

Prix de l'achat fr. 5200

Conservation 8 ans 3 ans

Valeur locative présumée fr. nulle

Prix de vente présumé fr. nul.

Juste valeur fr. 5200

L'horloge et la cloche non compris.

Rochat

Taxation des bâtiments de la commune du Lieu, du 16 août 1837,
ACV, GEB 141/2.

Installation "d'un oreloge" dans la chapelle

Le 12 mai 1828

Du même jour le sieur Abram David Rochat tisserand s'est engagé de gouverner l'horloge (noté orloge) du village pour deux francs par année, qu'il a accepté mais pour six ans. A.D. Rochat

L'on a passé en voix comment l'on doit faire l'ouvrage pour poser l'horloge, soit pour son emplacement. L'on a décidé de le faire en tache, si la chose convient. A été mis en prix par Samuel Rochat charpentier pour le prix de cent francs, mais il doit souffrir tous les frais soit dépenses que le dit horloge coûtera de poser. Les contre-poids seront fermés depuis le haut jusque en bas, fournir une serrure pour fermer le dit horloge et faire en tout contentement soit en dit d'expert et en sûreté de toute humidité. A été rabaisé par plusieurs. Expédié à Moyse Rochat de la Cornaz menuisier et David Rochat charpentier pour le prix de quarante neuf francs et cinq batz, le tout sans aucune "ogmentation". Moïse Rochat David Rochat

Le 31 mai 1828

La cédule provenant de Charles Rochat du Haut des Prés a été rendossée en paiement au sieur Cheneaux, maître "orlogeu" de Gollion en paiement de l'horloge qui a fait pour le village. Fait dans la ditte assemblée.

Le 10 juin 1828

Les entrepreneurs pour l'établissement de l'horloge en charpente se sont présentés, qui ont demandé à l'assemblée qu'ils avaient fait des ouvrages de plus qu'ils ne devaient. Ils venaient se recommander à la ditte assemblée de leur accorder quelque dédommagement. Ce que passé en voix a été rejeté; ce qui, d'après la visite faite par les chefs du hameau ont trouvé que leurs ouvrages n'étaient pas fini.

L'on a passé de plus si l'on doit charger le recteur de finir l'ouvrage qu'il reste à faire et qui est à la charge du village, au clocher mettre un vitre pour éclairer l'horloge, pose des roulettes pour passer la corde de la cloche et une cheneau pour passer ladite corde jusques où il conviendra. Les dits objets ci-dessus ont été expédiés au sieur David Louis Rochat municipal pour le prix de trois francs cinq batz, mais le tout à réception.

Le 14 avril 1829

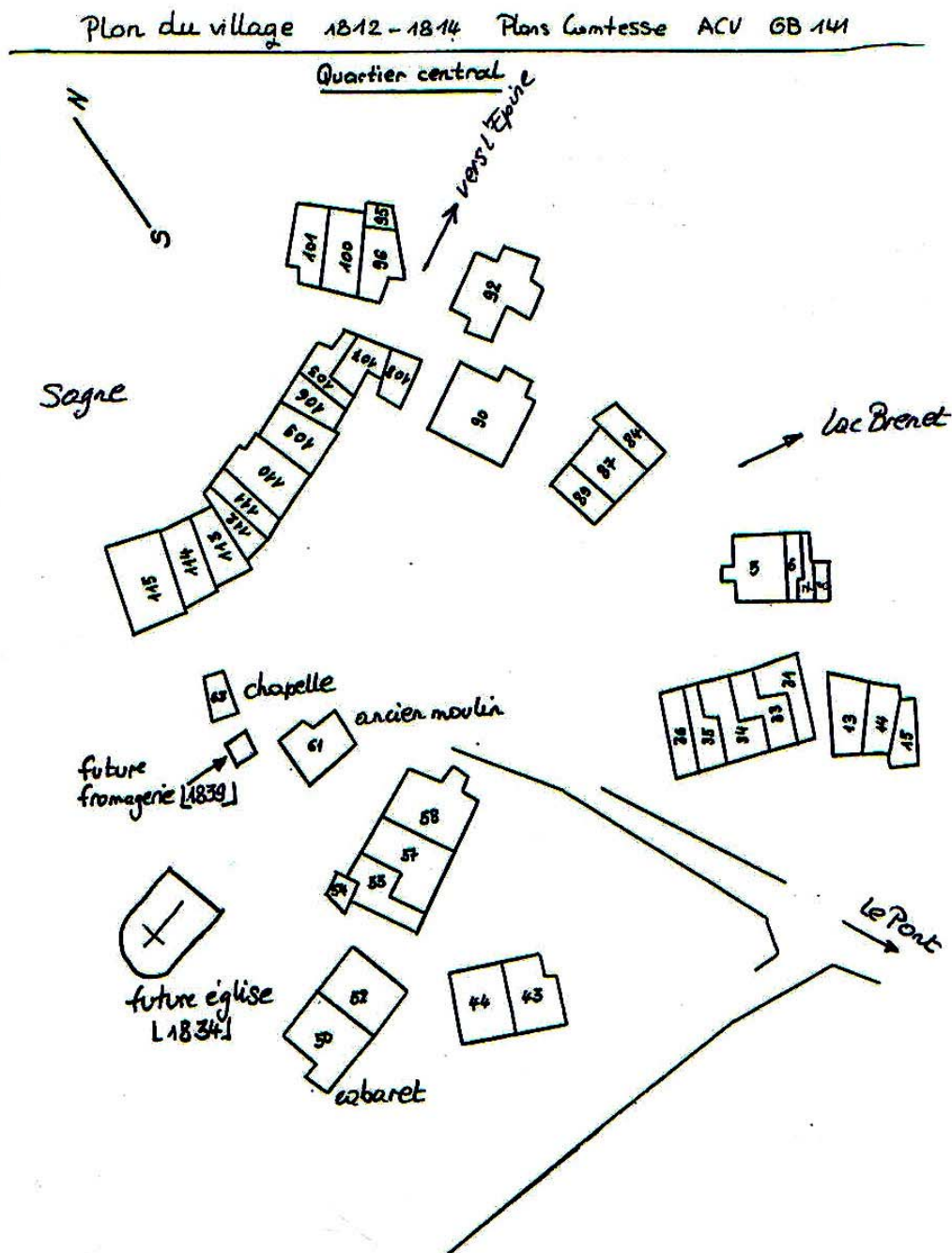
... les recteurs ont représenté que le dit expert si devant demandé pour faire l'inspection du orloge du village, demandoit de faire son rapport, le dit David Humberset a observé: lo Que les pignons et pivot n'étoient point en acier trempé et qu'il n'y avait point de régularité dans l'engrenage, ce qui le fait varier dans sa marche.

Le même jour l'on a passé sur l'indemnité du dit Humberset pour ses peines. Le dit hameau par bonne considération a accordé vingt batz.

Ce qu'il va advenir de la chapelle

1831, la chapelle n'a plus que trois ans à vivre! En 1834 l'église du village, sise à deux pas de là, sera construite. Quant à la chapelle, privée de son horloge et de sa cloche, elle gardera le four au rez-de-chaussée, le local de culte sera transformé plus tard en logement pour le régent et petite salle d'école. Nous retrouverons le tout en temps et lieu.

Positionnement de la chapelle d'après le



(Charbonnières, le hameau des
aux Charbonnières imbatissent
servant de Chapelle aux seigneurs de la paroisse.

La chapelle
taxée le
16 août 1837
[ACV, GE8 141,
p.53]

Bonheur au Tableau & au Man.

Prix de l'achat fr. 1600

Conservation 5. ans, plus d'100 ans
valeur locative présumée fr. 140 - réelle fr. 140.

Prix de vente présumée fr. 800

Juste valeur fr. 1000.

Le four est toujours en usage, mais la
chapelle et sa petite tour où il y avait une
horloge et une cloche sont abandonnées.
Depuis la construction d'un petit temple en 1834
dans le même village.

Petit tour du côté du cimetière

Du 14 Mai 1832

Les chefs de familles étant assemblée dûment convoqué les Recteurs ont l'honneur d'exposer qu'ayant été informé que la Commune du Lieu se trouvant dans le Cas de changer l'emplacement de son Cimetière, ils ne nous conviendroient rien de nous y joindre pour enterrer nos morts. vu d'un autre côté que quand aux droits que nous avons jouis jusqu'à ce moment d'enterrer au cimetière de l'abbaye on seroit dans le cas par la suite d'entrer dans les dépenses que le dit cimetière seroit dans le Cas d'occasioner pour la reconstruction.

Ce que passé en voix, il à été considéré a la majorité absolue des suffrages - primo, que notre localité éloignée de l'emplacement qu'on se propose ne nous permet pas de nous joindre avec les autres hameaux de la Commune pour un Cimetière commun. 2. que puisque nous sommes dans le cas d'éviter dans des dépenses pour continuer a enterrer dans le cimetiere de l'abbaye, on doit au contraire demander a la municipalité de notre commune de nous bonifier le montant du prix que le cimetière que l'on se propose d'établir au Lieu et aux frais de la commune peut couler et d'après toute population et d'appliquer cette valeur a s'aider a en construire un dans notre hameau, que si toutefois nous sommes pas accueillir dans notre légitime demande ou réclamation de nous adresser a qui de Droit pour nous faire rendre justice et que pour le vieu lon ... Hameaux il prandra toujours part comme du passe si il reste toujours Cimetiere.

Où l'on se décide pour la construction d'une grande église [AHC AA3]

Le 18 fevrier 1832 Les Chefs du Hameaux des Charbonnieres assemblement duement Convoque les Recteurs ont depose une petition sur la table Consernant un service Divin ... par des Delégues du Hameaux; les dits Recteurs demande quelle soit lue en ditte assemblée afin d'en tire les Consequance et les arangement qui Conviendras le mieux

Après avoir fait lecture de ditte pétition Lon a délégue pour faire à Ce sujet tout ce qui Conviendras le mieux pour ce lon a nommé Moyse Rochat Municipal de l'Epine et Elie Rochat du Haut des prés signe par le Srt et Rect.

Le 15 avril 1833 Les Chefs de familles du Hameaux des Charbonnieres etant assemble duement Convoque les Recteur ayant represente Sil ne Conviendrait pas de recomencé a faire une petition Consernant un Sermon vu que le gouvernement fait une revision de toutes les Cures du Canton et que s'est le moment le plus favorable. Ce que passez en Voix Lassemble a accepte d'une unanive voix la proposition presentée si dessus et pour y faire les operation lon a nomme les sieur Isaac Juge et Edouard Rochat qui ty travailleront avec toute fidèle et diligence.

On à nommée les mêmes délégués pour faire les operations du delibérer du 14 May 1832 sy dessus consernant le cimetière du Lieu.

Le Conseil D'Etat du Canton De Vaud .

[AHC

*Volant procurer aux habitants Des hameaux Des Bionys et Du Pont, dépendant de la Paroisse de l'Abbaye, et à ceux des Charbonniers, dépendant de la Paroisse du Lieu, une part plus grande et plus à leur portée au Service Divin qui se fait dans l'Eglise paroissiale à laquelle ils se portent
Cui la Chapelle D'Orbe.*

Arrêté :

*Article 1^{er} Il est accordé au hameau Des Bionys trois Services religieux deux quatre Dimanches; le quatrième Dimanche ce Service se fera au Pont; le Pasteur de l'Abbaye en sera chargé, et il se conformera à cet égard à l'Ordre suivant.
premier Dimanche, Calichisme oratoire à l'Abbaye et aux Bionys.
Second Dimanche, Sermon à l'Abbaye et aux Bionys.*

Troisième Dimanche, Catéchisme oratoire à l'Abbaye et aux Prisons.

Quatrième Dimanche, Sermon à l'Abbaye et au Pont.

Cet ordre recommencera après le service du quatrième Dimanche.

Article 2. Il sera fait dans la Chapelle des Charbonniers, par le Pasteur du Lieu, un service sur quatre Dimanches.

Le Pasteur et celui de l'Abbaye s'entendront pour que le service religieux au Pont et aux Charbonniers n'ait pas lieu le même Dimanche, de manière que les habitants de ces deux hameaux, très rapprochés l'un de l'autre, puissent profiter du service qui se fera dans chacune de ces localités.

Article 3. La sainte cène sera administrée une fois par communion dans la Chapelle du Pont et des Charbonniers.

Article 4. Les heures de service seront réglées selon les saisons et les circonstances.

Article 5. Il est réservé que les trois hameaux précités procureront le transport de leur Pasteur, par le moyen d'un char couvert ou d'un traineau selon la saison.

Article 6. Il n'est d'ailleurs rien changé aux autres fonctions pastorales qui continuent à subsister comme de passé dans les Paroisses de l'Abbaye et du Lieu.

Article 7. Le présent règlement sera transmis au Doyen de la Classe d'Orbe, et par lui aux Pasteurs des susdites Paroisses, pour être conservé dans les Archives de leur Cure respective.

Il sera de plus communiqué, par le Préfet, aux Municipalités de l'Abbaye et du Lieu.

Donné en Conseil d'Etat à Lausanne le 21 Juin 1833.

Pour le Président du Conseil d'Etat:

(L.S.)

signé Et de la Harpe.

Le Chancelier.

Le 17 Juillet 1833. Les Chefs de familles des Charbonnières étant assemblée dûment convoque les Recteurs ayant presante une delibération du Conseil d'Etat par où ils ons accorde au dit Hameau la permission et droit d'un sermon tout les mois; ce qui met le Hameaux dans le cas de faire des reparations à leurs Chapelle Cest pourquoi ils demande de quelle maniere lon doit s'y prendre.

Les Recteurs ayant exposé la presante delibération ou soit la permission du dit service Divin; ayant mis la chose en delibération lon à Délibere de bapti la dite Eglise à Neuf à lendroi qui sera designe et de voix unanime Lassemblée apres mure delibération on trouve que le meilleur emplacement pour bapti la ditte Eglise se trouve sur le Jardin que joui le Regent proche le ruisseau vers la fontaine aboutissant su l'Ecluse.

Le Recteur ayant mis en delibération si lon doit den etabli une Commission qui doit etre de sept membres qui sont les sieurs Jaques Rochat de l'Epine, Isaac Rochat Juge, Edouare Rochat, Louïs Rochat de Pierre, David Louïs Rochat municip. Jaques Elie Rochat assesseur et Samuel Rochat Charpente qui ont promis dagi consien- cieusement; et qui doivent soumettre à la semblée tout ce qui merite detre soumi ils devront servir sans aucun fraix sof leur debource qui seroit oblige de faire.

Le 19 août 1833. Les Chefs de familles du Hameaux des Charbonnières assemblée dûment convoqués La Commission etablie pour baptir une Eglise au dit hameaux ayant presante un plan quil ont fait dresse ils prie le dit hameaux de bien vouloir l'examine sil Conviendroit aux dit hameaux de la faire etablir conformement au dit plant

Après avoir passz les voix et prit toute reflections l'assemble à accepte le plan propose si dessus à lunanimite des voix La Commission est priée de faire dresse louvrag tant qui leur sera possible lassemble lui en à donne le plin pouvoir.

Pret avis à donne a l'assemblee du Village des Charbonnières le 30 7bre 1833 relativement aux Journée de Commun a faire pour la Construction de l'Eglise neuve

Article 1. Tout individu abitant le dit village des Charbonnières soit ses maisons forraines de quel age de quel condition et de quel sexe quil soyent doivent faire une journée chacun et gratuit

Art. 2 bien entendu qu'on ny enverra ni femme ni fille ni enfant que se soit des hommes en état de faire une bonne journée

Art. 3 Le minimunt des journées et taxé à 24 batz pour les Charretier et 8 batz les ouvriers

Art. 4 Ceux ou celui qui feront une journée de charroi d'après la susdite taxe leur sera compté pour trois journée d'ouvrier et chacun aura la liberte de travaille en ouvrier ou en charretier

Art. 5 Les escouades ou dizaine sera commande par un membre de la Commission établie pour ce sujet et leur indiquera et les Conduira à l'ouvrage quil y aura à faire.

Le 30 7bre 1833 Les Chefs de famille assemblée dûment convoque par les Recteurs ont propose à lassemblée que la Commission chargée du village pour la construction de l'Eglise Neuve ayant fait ses operations; demande à lassemblée si elle accepte les pieces telles quelles sont dressée

Premierement le mis en prix de la maçonnerie à été accepte tel qui les dressé

Le mis en prix de la charpent à été accepté tel qui lest dressé

La Commission propose sy la Commission peut en faire lechute ou lassemblée generale, le village à délibere que lassemblée générale en feroit lechute sy ly à lieu

De plus les Chefs de famille on taxé lachaut pour les propriétaire du village a trante deux batz le Char

Ceux au personne qui ne seront pas du village a 5 L. le Char

De plus lon à mi en mise la terre du Cheseaux de l'Eglise sur les conditions suivantes

Celui à qui il sera echut la lévera et la debarasera dici au 20 octobre prochain a ses fraix à lendroit qui lui sera marqué par la Commission la Contenance de vingt deux toises de terrain la ditte terre à été echute à David Louis Rochat municipal pour le prix de trente et un batz.

Le 13e 9bre 1833. Les Chefs de famille du hameaux des Charbonnières étant assemble duément Convoqué Les Recteurs on dépose une pétition Consernant la demande au gouvernement pour obtenir un secours en argent et en bois du gouvernement pour la construction de l'Eglise après lecture faite la dite petition elle à été acceptée en assemblée dans tout son contenu telle quelle est dressée.

ensuite La Commission a proposé Dachété des redelles pas trop longue et un soufflet pour servir de transport à Monsieur le Ministre pour venir faire le service divin au Charbonnières ce qui à été accepté.

Lon à chargé le Recteurs de faire ses diligence pour en procurer un soit vieu soit neuf.

Du 17e Janvier 1834. Lon a proposé sur l'établissement de l'Eglise sur le bien Communi lon Doit prendre sur le bien Commun vuit ou non et si lon doit prendre le Revenu pour le payement et sy les Gaulay doivent y entre pour les fraix de l'établissement de l'Eglise ce que passé en voix lon à délibéré que les Gaulay entreront comme des bourgeois à fraix Commun.

Dapres la publication faite Dimanche à lisu du Service Divin concernant la Cloche pour sonné Mydy et huit heures et Conduire lorloge dapes le mis en prix du 9e Janvier 1832 Rajouté pour sonne le sermon et le premier Dimanche quon aura le sermon aux Charbonnières à été mis en prix par Abram David Rochat tisserand à huit francs pour lannée et echut à Abram David Rochat pour le prix de huit franc et au Condition mentionnée au mis en prix.

Signé: AD Rochat

Condition sur lesquels le village des Charbonnières esposent la mise au rabai pour le transport de Monsieur le Ministre pour venir faire le Sermont aus Charbonnières
article ler celui a qui il sera echut donnera bonne et suffisante caution

2 Il yra cherche Monsieur le Ministre les Dimanches et lorsque on aura le Sermont aux Charbonnières

3 Il le reconduira au Lieu apres le service fait aux Charbonnières.

4 Le Char devra etre logé à la chargé de celui qui aura l'Echute de que la caisse du trainaux pour lhyver

Le dit Char ne pourra être prêté sous aucun prétexte que ce soit sous peine de vingt batz d'amende par Chaque jour et responsable de tout ce qui peut y arriver

à été mis en prix par Alexandre Rochat à seize francs et échut à Louis Rochat Conseiller pour le prix de dix francs pour l'année et sur le cautionnement solidaire de Alexandre Rochat tant ... ici présent et acceptant

Louis Rochat

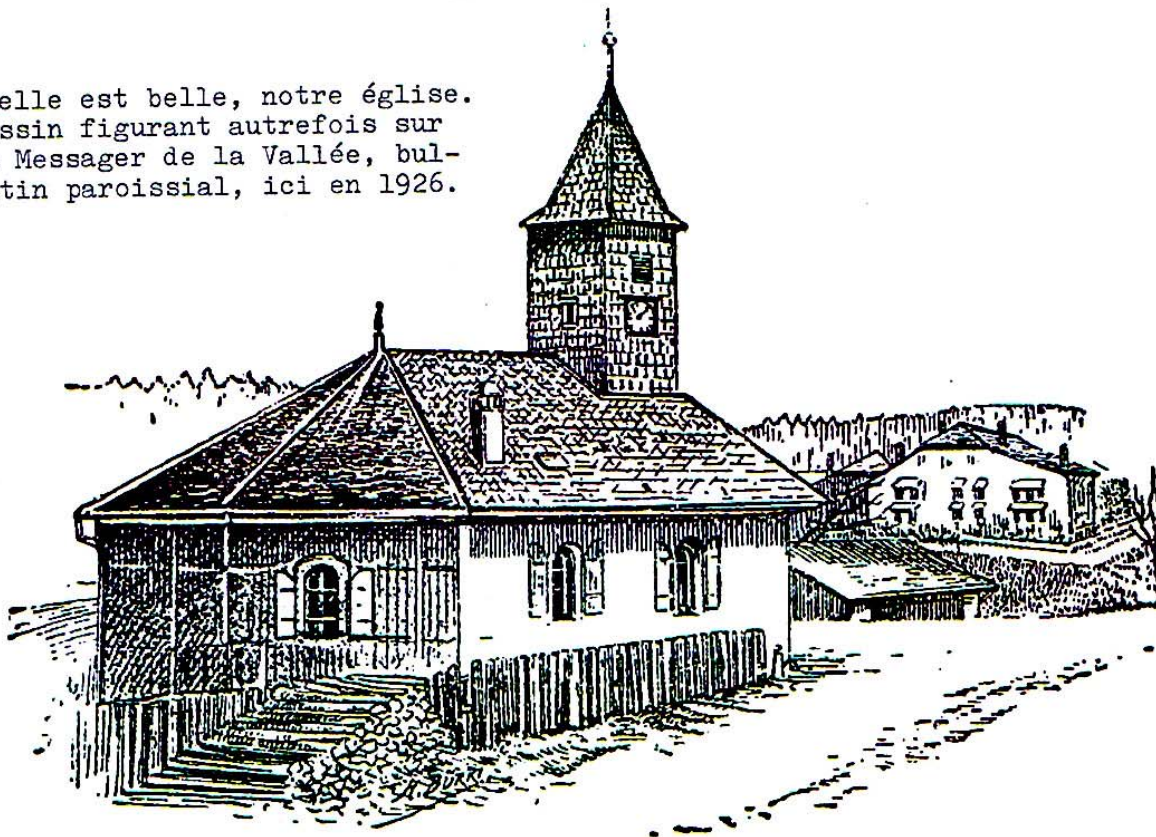
Alexandre Rochat

Le 14e Avril 1834 Les Chefs de famille assemblés les Recteurs, ont proposé que Monsieur le Ministre le Gras vouloit vendre son trainaux, sy le Village étoit décidé de l'acheter ce que passé en voix on a décidé de l'acheter d'une même voix, de plus on a chargé les Recteurs d'en aller faire l'acquisition, sy le prix convient. De plus les Recteurs ont proposé, sy falloit publier le devis que le gouvernement a accordé pour la bâtisse de l'Eglise ce que passé en voix on a décidé de les faire publier, à l'Abbaye et au Lieu à l'usage du service divin des deux Eglise pour en faire la mise

Construction de l'église

Nous pouvons pénétrer dans le vif du sujet grâce à l'extraordinaire livre de comptes du Vieux-Cabaret (1833-1838) où toutes les dépenses du village concernant le "ravitaillement" des hommes ont été relevées. Ainsi l'on saura tout, ou presque, sur le mouvement des hommes, par ces comptes reproduits aux pages suivantes.

Quelle est belle, notre église. Dessin figurant autrefois sur le Messager de la Vallée, bulletin paroissial, ici en 1926.



Dépenses faites au cabaret des Charbonnières pour les ouvriers employés pour la construction de l'église du village. Selon le livre des consommations non payées comptant et portant sur les années 1833 à 1838. Le voir autre version manuscrite partie Documents.

En livres, batz et rappes.

1833

Le 30 septembre, doit le village des Charbonnières, 24 pots de vin livré au recteur le jour de la mise des ouvrages de l'église 12/./.

Le 12 novembre, doit le village des Charbonnières pour dépense de Monsieur le Ministre et les membres de la commission quand il est venu faire le premier sermon 2/7/.

Le 22 décembre, doit la commune du Lieu pour 4 pots vin de 1827 livré pour la communion 2/4/.
Plus pour le pain 1/0/.

Le 31 décembre, doit le village pour demi pot eau de vie livré à Samuel Rochat de la Cornaz quand ils ont ressorti le marin de l'église hors du lac ./6/.

1834

Le 23 janvier, doit le village des Charbonnières pour livraison faite à plusieurs individus quand ils sont allés rechercher le marin de l'église que le lac emmenoit d'après l'ordre du recteur Elie Rochat assesseur 3/0/.

Le 24 janvier, doit le village des Charbonnières pour livraison faite pour le même objet que cy-dessus ./8/.

Le 27 janvier, doit le village des Charbonnières pour livraison faite à Samuel Rochat charpentier, Ed. Rochat de Moyse et Ls Rochat chez Manuel et plusieurs autres individus, en tout 16 personnes quand ils sont allés chercher le bois pour l'église par les bois à ban de la commune 6/4/.

Janvier 30, doit le village des Charbonnières pour un pot eau de vie livré à plusieurs individus quand ils amenoient des pierres pour l'église d'après l'ordre de Elie Rochat recteur 1/2/.

Le 31 janvier, doit le dit village pour un 1/2 pot eau de vie livré pour le même objet que cy devant d'après les mêmes ordres ./6/.

Le 31 janvier, doit le village pour trois éplateaux livrés pour charger des pierres 1/8/.

Février, 1, doit le village des Charbonnières pour eau de vie livrée à plusieurs individus qui amenoient des pierres pour l'église d'après l'ordre de Elie Rochat recteur ./7/5

Le 5 février, doit le village des Charbonnières, 1/2 pot eau de vie livré à David Louis Rochat pour sa dixaine ./6/.

Le 6 février, doit le dit village demi pot eau de vie livré à David Louis Rochat qu'il a bu avec sa dixaine ./6/.

Le 6 février, doit le dit village pour 1 1/4 pot vin nouveau livré à Moïse Edouard Rochat et d'autres quand ils ont sorti le marin de l'église hors du lac ./5/.

Février le 7, doit le village des Charbonnières, demi pot eau de vie livré à David Louis Rochat qu'il a bu avec sa dizaine en creusant les fondations pour l'église ./6/.

Le 8 février, livré 1/4 pot eau de vie à David Louis Rochat pour le même ouvrage ./3/.

Le 8 février, doit le village 1/4 de pot eau de vie plus à un batz livré à Elie Rochat recteur quand ils ont amené des pierres ./4/.

Le 8 février, livré au même 2 éplavons pour charger les pierres 1/2/.

Le 10 février, doit le village pour eau de vie livrée à la dizaine à Jaques Rochat de l'Epine qui amenoit de la sable ./4/.

Le 10 février, doit le village pour eau de vie livré à la dizaine à Elie Rochat recteur quand il amenoit des pierres ./5/.

Le 11 février, doit le village des Charbonnières pour eau de vie livrée au beau frère Jaques qu'il a bu avec sa dizaine quand il a amené la sable pour l'église ./3/5

Février, le 11, doit le village des Charbonnières pour eau de vie livrée à Elie du Haut des Prés pour faire à boire à sa dizaine quand il amenoit des pierres ./9/.

Le 12 février, doit le dit village pour eau de vie livrée à Elie Rochat recteur qu'il a bu avec sa dizaine en amenant des pierres pour l'église ./8/.

Le 12 février, plus pour demi batz eau de vie livrée à Samuel Rochat dit Mula pour aller creuser de la sable d'après l'ordre du beau-frère Jaques de l'Epine ./.5

Le 12 février, doit le dit village 16 1/2 pieds de boudron livré à Elie Rochat recteur convenu avec lui à 5 batz le pied 8/2/5

Le 12 février, plus pour un poutre livré au dit recteur pour faire un pont sur le ruisseau pour amener des pierres ./8/.

Le 13 février, pour eau de vie livrée à Elie Rochat recteur qu'il a distribuée à sa dizaine qui amenoit des pierres pour l'église 1/5/5

Le 16 février, doit le village pour dépense faite par Abram David Rochat et Edouard du Charpentier quand ils sont allés rarangé l'horloge pour 3 bouteilles de vin ./6/.

Le 18 février, doit le village des Charbonnières 1/2 pot eau de vie livré à Elie Rochat pour sa dizaine ./6/.

Le 25 février, doit le village pour dépense faite par plusieurs membres de la commission et les forestiers du Pont, 2 pots de vin et mangé 1/2/.

Idem, livré au dit village pour la dizaine à Elie Rochat du Haut-des-Prés pour eau de vie ./4/.

Le 26 février, livré au village des Charbonnières 1/2 pot eau de vie livré à Elie Rochat recteur plus en détail pour plusieurs charetiers ./3/.

Le 27 février, livré à Elie Rochat recteur 1/2 pot eau de vie pour le village . /6/.

Le 27 février, doit Jaques Rochat de l'Epine 1 batz eau de vie à deux hommes qui allaient à la sable pour le village . /1/.

Le 27 février, doit le village pour livrances faites à Louis de Pierre Rochat et Edouard Rochat quand ils son allés au Risoud pour choisir les plantes du devis des Charbonnières pour pain 6 ½ livres . /7/5
pour 1/2 pot eau de cerise . /8/.

Le 27 février, doit le village 1/4 de pot eau de vie livré à Elie Rochat recteur . /3/.

Le 28 février, livré 1/2 batz eau de vie à Samuel de Gédéon Rochat qui alloit à la sable . /5/.

Mars, le 1, doit le village 1 batz eau de vie livré à deux ouvriers qui alloient à la sable, Samuel de Gédéon et Moyse au pré (probl. Haut-des-Prés) . /1/.

Mars le 1, doit le village pour dépense faite par les membres de la commission qui sont allés au Risoud avec les forestiers du Pont pour choisir le devis du village 6/8/5

Le 3 mars, doit le village pour eau de vie livrée à deux hommes qui allaient à la sable . /1/.

Le 4 mars, doit le village pour eau de vie livrée à 3 ouvriers qui alloient à la sable . /1/5

Idem, doit le village pour dépence faite par David Louis Rochat et Isaac Rochat et d'autres convenant de marquer les colonnes pour le clocher, convenu avec eux à 4/./.

Le 5 mars, doit le village pour eau de vie livrée à 2 ouvriers qui alloient à la sable . /1/.

Le 8 mars, doit le village 1/2 pot eau de vie livrée à David Louis Rochat pour creuser les fondements de l'église . /6/.

Le 11 mars, doit le village 1/2 pot eau de vie livrée à David Louis Rochat qui l'a distribuée à sa dizaine pour creuser les fondements de l'église . /6/.

Mars le 12, livré 1/4 pot à la dizaine à David Louis Rochat pour creuser les fondements de l'église . /3/.

Le 12 mars, plus livré 1/4 pour le même ouvrage . /3/.

Le 13 mars, livré 1/2 pot eau de vie à la dizaine à David Louis Rochat pour piloter . /6/.

Idem, plus livré à plusieurs personnes . /2/.

Le 14 mars, doit le village 1/2 pot eau de vie et pour demi batz en sus livré pour ceux qui ont piloté . /6/5

Le 15 mars, livré 1/2 pot eau de vie à Elie Rochat recteur qui l'a distribuée à sa dizaine . /6/.

Le 14 mars, livré 1/2 pot eau de vie à ceux qui pilotaient pour l'église . /6/.

Le 17 mars, doit le village 1 3/4 pot eau de vie plus pour un batz livré en détail pour aller au marin en groinrou

Idem, livré pour 1 batz eau de vie à deux ouvriers qui étoient
autour du fondement de l'église ./1/.

Le 18 mars, doit le village des Charbonnières 1 1/4 pot eau de
vie livrée à ceux qui alloient fabriquer le bois en Groenroux et
aux charestiers 1/2/5

Idem, plus pour 13 1/2 pots vin nouveau livré à ceux qui fabri-
quoient le bois et qui l'on amené à chacun demi pot par tête
fait 5/4/.

d'après l'ordre de Edouard Rochat et Louis de Jean Pierre Rochat

Le 19 mars, doit le village pour 1 pot eau de vie livrée à Jaques
Rochat de l'Epine pour sa disaine qui alloit à la sable
1/./.

Le 19 mars, livré au dit village 1/2 pot eau de vie livrée à
ceux qui sont allés chercher le reste du marain aux Bioux
./5/.

Le 20 mars, doit le village pour un pot eau de vie livré à Elie
Rochat recteur qu'il a distribué à sa dizaine qui amenoit des
pierres pour la taille 1/./.

plus pour demi batz en sus ./.5

Le 21 mars, doit le dit village 3/4 de pot eau de vie livrée au
dit recteur qu'il a distribuée à ceux qui amenoient des pierres
pour la taille de l'église ./7/5

Idem, doit le dit village 1/4 de pot eau de vie livrée à David
Louis Rochat qu'il a distribuée à des ouvrillés qui pilotoient
le fondement de l'église ./2/5

pour une berouette venue à Elie Rochat recteur pour le compte
du village convenu avec lui pour 1/8/.

Le 22 mars, pour eau de vie livrée au recteur Elie Rochat
./1/.

Le 25 mars, doit le village pour dépence faite par Elie
Rochat recteur et Edouard Rochat et Louis de Jean Pierre Rochat
et Samuel Rochat charpentier quand ils ont payé le bois à celui
de Groinroux convenu avec eux pour 1/6/.

Avril le 8, doit le village pour eau de vie livrée à Samuel Ro-
chat charpentier qu'il a distribuée à ceux qui alloient fabriquer
le bois à la combe pour le clocher ./3/.

Le 9 avril, doit le dit village pour livraison faite à Elie Rochat
recteur qu'il a portée au Risoux pour marquer le devis pour le
village, livré 8 livres pain à 4 1/2 crutz ./9/.

plus livré 10 1/2 pots vin vieux de six batz 6/3/.

plus une livre fromage ./4/.

pour saucisson 1/4/.

Le 10 avril, doit le village 3/4 pot eau de vie livrée à Samuel
du vieux régent et d'autres quand ils sont allés avancer les
plots du village sur la scie à l'Abbaye ./7/5

Le 10 avril, doivent les recteurs Elie Rochat et Charles Rochat
de Jean pour dépense faite le jour de la visite étant au nombre
de neuf convenu avec eux pour 10/./.

(il s'agit-là probablement des examens de l'école).

Le 7 mai, doit le village un quart de pot eau de vie livré à
David Louis Rochat quand il approchoit des pierres pour l'église
./2/5

Le 10 mai, doit le village 1/4 de pot eau de vie plus un demi batz livré à Elie Rochat pour sa dizaine ./3/.

Le 14 mai, doit le village 1/4 de pot eau de vie livré à Elie Rochat recteur et pour un batz en sus ./3/5

Le 12 mai, doit le village pour 14 pieds de boudron livré à Elie Rochat recteur 7/./.

Le 15 mai, doit le village 1/4 de pot eau de vie livré à Elie Rochat recteur ./2/5

Le 17 mai, doit le village une roquille eau de vie livrée à Elie Rochat pour sa dizaine ./1/2

Idem, livré pour le dit village 16 pots de vin nouveau à Margot entrepreneur maçon pour l'église 6/4/.

Le 22 mai, doit le village pour 12 coynaux livrés à Elie Rochat recteur convenu à ./6/.

Le 26 mai, doit le village pour une roquille livrée à Elie Rochat recteur pour ses ouvriers ./1/.

Juin 2, doit le village pour 1/4 de pot eau de vie livré à ceux qui amenoient des pierres ./2/5

Le 3 juin, doit le village pour eau de vie livrée à ceux qui amenoient du marin et des pierres pour l'église à la dizaine à Edouard Rochat de Moyse ./8/.

Le 14 juin, doit le village pour eau de vie livrée à ceux qui alloient aux pierres par l'ordre de J. Elie recteur ./1/2½ plus pour une pièce de bois pour les maçons ./5/.

Le 16 juin, doit le village un 1/4 pot eau de vie livré à Cs Rochat recteur et d'autres qui amenoient de la sable ./2/5

Le 19 juin, doit le village pour eau de vie livrée à ceux qui travailloient alentour des pierres pour l'église d'après l'ordre de Elie Rochat recteur ./2/.

Le 20 juin, livré pour même objet d'après le même ordre ./1/.

Le 21 juin, livré à ceux qui approchoient des pierres par ordre du recteur Elie Rochat ./1/.

Le 23 juin, doit le village des Charbonnières pour eau de vie livrée à ceux qui amenoient des pierres d'après l'ordre de Elie ./1/.

Le 25 juin, doit le village pour eau de vie livrée à ceux qui amenoient des pierres par l'ordre de David Louis Rochat ./1/5

Juillet 8, doit le village des Charbonnières pour demi pot eau de vie livrée à la dizaine à Elie Rochat recteur pour aplanir devant l'église ./5/.

Le 21 juillet, doit le village pour un pot eau de vie et un batz pain livré à Samuel Rochat charpentier pour sa dizaine qui alloit abattre des chevrons et les amener 1/1/.

Le 21 juillet, plus livré d'après l'ordre de Mr. Edouard Rochat aux dits ouvriers un pot vin rouge ./5/.

Idem, plus pour dépense faite par Mr. Edouard Rochat et Samuel

Rochat charpentier avec Rodolphe Rochat forestier du Pont et
Frederich Rochat de l'Epine 3/0/.

Le 24 juillet, doivent les garçons des Charbonnières 7 pots
vin nouveau livré au meunier et Samuel du charpentier pour la
dence au levé de l'église 2/8/.

Le 24 juillet, doit Samuel Rochat de la Cornaz pour dépense
faite par Margot Joueux le jour du levé de l'église
.4/.

Le 24 juillet, doit le village pour 50 pots vin livré au char-
pentier au levé de l'église 20./.

Plus livré entre trois pots vin quand ils ont posé le bouquet
d'après l'ordre de Jaques Elie Rochat recteur 1/2/.

Le 29 juillet, doit le village pour eau de vie livrée à des
ouvriers qui amenoient des pierres pour l'église .3/.

Le 31 juillet, doit le village demi pot eau de vie livrée
à Elie Rochat recteur qu'il a distribuée à ceux qui amenoient
des pierres et de la sable pour l'église. .5/.

Le 3 août, doit le village pour dépense faite par Elie Rochat
recteur, Mr. Edouard Rochat et Samuel Rochat charpentier avec
le ferblantier en lui donnant le tâche pour couverture
1/2/.

Le 4 août, doit le village pour 8 douzaines de lembres livrés
à Elie Rochat recteur à 18 batz 14/4/.

Le 6 août, doit le village pour 1/4 pot eau de vie livré à Elie
Rochat recteur pour amener des pierres .2/5

Le 7 août, livré pour le compte du village une roquille à ceux
qui amenoient de la sable .1/.

Le 13 août, doivent les charpentiers de l'église deux pots
vin nouveau bu par Piguet, Moyse Rochat dit Zon et Pierre Rochat
maréchal au Pont bu quand ils ont mis la dagne (?) à l'église
.8/.

Le 21 août, doit le village un 1/4^{de} pot eau de vie livrée à Elie
Rochat recteur qu'il a distribué à ceux qui amenoient du marin
vers l'église .2/5

Le 16 septembre, doit le village pour eau de vie livrée quand
ils ont amené la table de la scène et le seuil .2/.

Le 23 août, doit le village pour deux toises planches livrées
à Elie Rochat recteur pour le berceau de l'église, convenu
à 33 batz la toise fait 6/6/.

Le 26 août, doit le village pour dépense faite par David
Rochat charpentier et d'autres quand ils ont fait les chenaux
de l'église pour 1 1/2 pot vin et pour deux batz menge (mangé ?)
.8/.

Le 11 octobre, doit le village pour deux éplateaux et planche
livrées à Elie Rochat recteur pour la "quaice" de l'"orloge" con-
venu avec le dit recteur pour 2/3/.

Le tout, selon la facture globale faite au village des Charbonnières par Louis Rochat, cabaretier, se monte à L. 151 batz 7, rappes 5, soit 151/7/5. La dite facture a été datée du 12e janvier 1835. Elle a été acceptée par l'assemblée dans tout son contenu le 14 janvier 1835. Louis Rochat a noté au dos de la facture: "Nous avons fait compte avec Elie Rochat assesseur de toutes les livrances que nous avons faites pour le village en 1834 quand il a été recteur, y compris les journées que nous avons fait de trop pour l'église et la dépense pour le repas de visite du printemps. Dont nous avons déduit la ferme du cabaret, l'herbe des bêtes et une plante du devis de l'église au Risoud, et deux pain de sucre qui nous ont été livrés en 1835. Dont quitte de part et d'autres, aux Charbonnières, le 9e décembre 1835.

1834			
Jullet 22.	Doit Jean Sandolan maître d'école à la racine	4.	
le 22.	Doit Jean Ferdinand Rochat un batz Ceaudin	1.	
le 22.	Doivent ceux chez David à quignon 3 1/2 lb pain	3 1/2	
23	Doivent ceux chez David à quignon pour	5 5	
"	Doit M ^{re} le régent Charrier pour redonner	1.	
le 23.	Doit Jean Ferdinand Rochat 1/2 lb de lard livré	2 5	
le 24.	Doit Jean maître cordonnier son palemen de	2 0	
le 24.	Doit Monsieur Henry Maguonatz pour un pot	5.	
le 24.	Doivent les gendres des Charbonnières 1. pots	2 8	
le 24.	Doit Samuel Rochat de la corneille pour de	4.	
le 24.	Doit le village pour 5 lb. pots vin livrés au	200.	
	plus livrés encore 12 lb. pots vin quand ils ont		
	posé le bouquet d'après l'ordre de l'assemblée		
	Elie Rochat recteur	12.	

Livre de comptes à Louis Rochat des Charbonnières, cabaretier.

(copie aux ACV)

Frais pour l'église en 1833

A Moyse Rochat municipal pour le devis de l'église neuve payé au délégué du Chenit, de l'Abbaye et au charpentier d'après sa liste 7/./.

Au Mouquin pour avoir dressé un plan pour l'église neuve et pour la maison d'école 11/./.

Pour l'achat de chaux pour l'église neuve 10/2/7½

Frais pour l'église en 1834

Antoine Charrière régent pour les débris de l'église en suite directe trois mises 36/1/.

8	Isaac Rochat. Hugué pour débris de quatre plantés	p. 175	5	6
9	Jamuit d'H. Mouquin Rochat pour débris		12	5
10	Jamuit Rochat. Des Epaves pour débris		4	2
11	Mouquin Rochat. Fabricier pour débris		3	
12	Mouquin Rochat. Monuier pour débris		1	6
13	Pier Rochat. Adm. pour débris		2	1
14	Charles Rochat. Conduiteur			7 5
15	Louis d'H. Gotsy pour débris en 30g. mises		3	5 5
16	David Gotsy pour débris		2	1
17	Marion Rochat. Ingénieur		1	
18	Jamuit Rochat. Charpentier pour débris		2	2
19	Louis Rochat. Concile pour débris pris au fessage de l'église		9	
20	Jamuit Rochat. Charpentier pour mêmes fait		6	1
21	Louis de Pierre Rochat ing. 3. Jamuit de Jean Henry Rochat		9	
22	Charles Rochat. Concile pour débris		6	2
23	Pierre Rochat. Concile pour débris		3	
produit des débris			108	

J'atteste que le Gouvernement et la commune d'accord au village en vue pour la bâtisse de l'église après la vente qui a eu lieu de débris

14	1	planté débris à Moyse Rochat monuier au fessage des concile		
		siège de mise en place compris les voies	147	2 5
15	2	Louis Rochat. Châssis de la fontaine	50	9 3/4
16	3	ing. au même	37	5
17	4	Yague Rochat de l'église	50	9 7/8
18	5	Jamuit de Jamuit. Régent	52	5
19	6	Louis de Jean Pierre Rochat	54	6
20	7	Rodolphe Rochat de la fontaine	68	7 7/8

		page 170			
N ^{os} des 24		Sommaire de la page précédente		2 ^{me}	3 ^{me}
11	8	Valotton Jaquet de Vallorbe		36	2 2 1/2
12	9	id. au même		37	0 5 1/2
13	10	id. au même		33	0 5 1/2
14	11	id. au même		26	2 5
15	12	Louis de Jean Pierre Rochat		37	2 7 1/2
16	13	Moyse Rochat Menuiser		21	5 2 1/2
17	14	Isaac Rochat Tige		32	5 5
18	15	Moyse Rochat menuiser		21	" "
19	16	Fredine Rochat de l'épine		24	1 5
20	17	id. au même		24	1 5
21	18	Valotton Jaquet		20	2 6 1/2
22	19	Samuel P.A. Moyse Rochat		34	6 5
23	20	Rodolphe Rochat de la Cornaz		29	5
24	21	Valotton Jaquet		52	5
25	22	id. au même		43	5
26	23	Eloüaze Rochat fils de l'abbé		39	9
27	24	Eloüaze Rochat fils de l'abbé		38	8 5
28	25	Samuel Rochat du vieux Régent		56	16 9
40 records huit plants par la commune au bois des pîlons. Sa chute à					
Samuel de Jean Isaac Rochat de la Cornaz				66	5
produit des Pontres Diverses				1039	0 2 3

S.B.S. Impositions

41	la Commune à livrer pour la pension au Régent	226	"
42	les enfants au nombre de 60. ont payé chacun 15 ^{vingt} batz pp. l'année	94	"
ceux qui n'ont pas fait leur journée pour l'église			
43	Moyse Rochat Municipal reçoit 5 journées et 1/2 à huit batz par jour	4	1/2
44	Charles Rochat de la Cornaz reçoit sept journées et 1/2	6	"
Produit de cette page		330	1/2

Noms des pères transcrits de la page précédente		1870	1871	1872
45	Rodolphe Rochat de la format, redoit trois journées	2	6	..
46	Frederic Rochat Charant redoit une journée		8	..
47	la veuve d'Elie Roymony redoit trois journées	2	6	..
48	David Haas Jolay redoit six journées	8	..	..
49	hoirie de Jean Rochat redoit trois journées	2	6	..
50	David Rochat Charpentier redoit deux journées et 1/2	2	..	..
51	David Humbert redoit huit journées	6	6	..
52	hoirie Humbert redoit trois journées	2	6	..
53	B. Francois Rochat redoit deux journées	1	6	..
54	veuve de Jean Pierre Rochat l'aveugle redoit deux journées	1	6	..
55	Charles Rochat Conseiller redoit cinq journées	4	..	..
56	hoirie de Jean Jolay redoit trois journées	2	6	..
57	Jean Ferdinand Rochat redoit quatre journées	3	2	..
58	Joseph Rochat fonderme redoit six journées	7	2	..
59	Samuel Rochat des Entremois redoit neuf journées et demy	7	6	..
60	Ab David Rochat tisseraie redoit trois journées	2	6	..
61	Frederic Lugin redoit onze journées	10	6	..
62	Jacques Lugin redoit six journées	4	8	..
63	Henry d'Adam Rochat redoit onze journées	8	8	..
64	Isaac Jolay le Jeune redoit six journées et demy	7	6	..
65	Isaac Jolay le vieux redoit six journées	4	8	..
66	Ferdinand Lugin redoit quatre journées	3	2	..
67	Louis de Jean Rochat redoit dix journées	8	..	..
68	Samuel Rochat de Doyent redoit deux journées et demy	2	..	..
69	Frederic Rochat marchaie doit trois journées	2	6	..
70	Moyse Rochat Charpentier redoit dix huit journées	14	6	..
71	Jean Rochat l'Amériguin redoit quatre journées	3	2	..
72	Louis Rochat dit le bon redoit trois journées	2	6	..
73	Louis fils d'A. Moyse Rochat redoit onze journées	8	8	..

-66-

L'Amériguin

page 131

Nom des personnes	S.B.S	vacations extraordinaires.	montant
20 à David Louis Rochat municipal pour avoir été à Lussigny au pré du Gouvernement pour obtenir un secours en bois en argent par la bourse d'Elgg quatre journées			16 ..
21 à Louis Rochat conseil pour mêmes fait huit journées rapport à sa liste			32 ..
22 au même pour diverses vacations et débours que ledit a fait rapport à sa liste	10	1	7
23 à Jacques Rochat de l'épave pour avoir été à yverdon au pré du Tribunal			6 ..
24 pour diverses vacations à Léonard Rochat conseil rapport à sa liste	10	2	2
25 à Louis Rochat une journée pour mise du bois au River			8 ..
26 aux deux délégués pour marquer la loi au River y compris les droits à l'achat forcé rapport à la liste à D. S. Louis Rochat	2	2	2
vacations extraordinaires			78 0 0

Récapitulation du titre XI.

S. E. S. Lussigny	8	8	
S. B. S. vacations extraordinaires	78	"	"
Sommaire du titre XI			86 8

Titre XII. Intérêts aquiles

	capital	taux	termes
27 le village doit au pauvre du village	240	12 p. 100	5 p. p. 12 ..
28 aux héritiers du Ministre Rochat à yverdon	600	12 p. 100	6 p. p. 27 ..
Sommaire du titre XII			39

Titre XIII. Dépenses extraordinaires

S. E. S.			
29 pour l'achat d'un terrain pour le bureau post du ministre au pré du River			16 ..
30 pour divers post de lettres adressés au Lussigny	41	1	7
31 à Abram Raymond forestier droit de marque du River			7 5
32 pour de relations au Gouvernement rapport aux secours accordés	19	9	9
- 67 -			64 5 7

suite de la page précédente

	Livres	Sous	Deniers
3 David Rochat ingéles pour relire la poste	1	"	"
34 livre au maître charpentier le jour du levé de l'église 50 pot de vin	18	7	5
35 livre à Margot maître mason à forme de son marche 16 pot de vin	6	"	"
36 à David Rochat charont pour un pot de limon au char et une roue de barroste	1	7	"
37 à Jacques Rochat de l'épine pour l'édification à l'ouïe du bagneron	12	"	"
38 livre au Bureau de la Gazette pour l'épis (onement) l'église	1	"	5
39 à Charles Rochat cordonnier pour espalier fait au châtea du village	1	"	6
40 à Charles Rochat menuisier pour diverses réparations faites au char à fo			
me de la liste	7	"	"
41 à Moysse Rochat maréchal pour avoir fait une Berquette à forme de solée	2	"	"
42 à Frédéric Rochat (conseils pour avoir fait trente huit mille Enelles			
à quatorze balz cinq Appelle milier fait	17	"	1
43 au Notaire B. Bonnard pour avoir fait effet à M ^{rs} Elie Rochat min ^{rs}	5	"	"
44 pour le terrain qu'on a pri sur le bien commun pour bati l'église	1	"	"
45 Henry Magnéat pour avoir scié trente quatre Billons rapport à son	11	"	8
46 François Guignard de l'Abbaye pour avoir scié plusieurs plots rapport			
à ses reus	26	"	4 7/8
47 Louis Rochat cordonnier du pont pour aqut de sable pri sur sa			
pièce de (sable) Ilac rapport à la liste	19	"	7 2/4

Dépenses extraordinaires

Lr 181 6 2/4

il suit des Dépenses extraordinaires, ceux qui ont fait des Journées
de plus qu'ils ne doivent pour la batisse de l'église à huit balz par jour

§ B3

48 Frédéric Rochat de l'épine a fait de plus 26 journées et 1/2	19	"	6
49 Jacques Rochat de l'épine et prie a fait 26 journées et 3/4 de plus	19	"	8
50 Louis Rochat du haut des bies a fait 21 journées et 1/2 de plus	17	"	2
51 Louis de Tanotte Rochat on fait 32 journées et demy de trop	26	"	"

numéro	des pages	suivantes	de la page précédente	82	6
52	Isaac Rochat	de la Comté a fait	11 journées et 1/2 de plus qu'il ne doit	9	2
53	Ed. Louis Rochat	Municipal a fait	30 journées de plus	24	"
54	Samuel Rochat	Charente a fait	26 journées de plus	36	8
55	Isaac Rochat	Jugé a fait	26 journées et demy de trop	19	6
56	Edouard Rochat	conseiller a fait	47 journées et demy de trop	38	"
57	David Rochat	Charente a fait	29 journées de trop	4	8
58	Samuel D. A. Gideon Rochat	quatre journées et demy de plus		3	6
59	M. David Rochat	ancien conseiller a fait	21 journées de plus	32	8
60	Isaac de Jean Henry Rochat	regent a fait	31 journées et demy de plus	25	2
61	Moyses fils d'Abraham Moyses Rochat	a fait	16 journées et demy de plus	11	6
62	Samuel D. A. Moyses Rochat	a fait	42 journées et 3/4 de plus	31	2
63	Friedrich Rochat	ancien Regent a fait	36 journées de plus	28	8
64	Louis Rochat	aubergiste a fait	26 journées et 3/4 de plus	19	8
65	Elie Rochat	assesseur a fait	18 journées et 1/2 de plus	14	8
66	Charles Rochat	lissier a fait	16 journées et demy de plus	3	6
67	Moyses Rochat	adjudicataire 32 journées de plus		25	6
68	Isaac D. Samuel a fait	37 journées de plus		29	6
69	Joseph Golay	a fait	6 journées de plus	4	8
70	Moyses Rochat	théologien a fait	15 journées de trop	12	"
71	Friedrich Rochat	linguiste a fait	19 journées et 1/2 de trop	15	6
72	Jacques Rochat	lissier a fait	36 journées et demy	29	2
73	David D. Abraham Gideon Rochat	a fait	demie journée de plus	"	2
74	Charles Rochat	tailleur a fait	12 journées de plus	9	6
75	David de Jean Rochat (Rochat)	a fait	7 journées et demy	6	"
76	Edouard Rochat	frère a fait	7 journées et demy de trop	6	"
77	Moyses frere Samuel Rochat	a fait	29 journées de trop	8	"
78	Charles de David Rochat	Charente a fait	demie journée de trop	1	6

Suite des Dépenses extraordinaires

79	id à Louis Rochat fordonnée pour du sable pris au Roy	6	9	"
80	à Frederic Rochat pour le pilot de l'église et autres objets	"	"	"
	port à sa liste	1	"	"
81	à Moyses Rochat menuisier pour six grandes Regles pour les Gyps	1	8	"
82	à Charles Rochat (Rochat) fordonnée pour deux Meles et une pierre	"	"	"
	de boi à la planche du Puisscaup rapport à sa liste	2	5	"
82	à Rodolphe Rochat de la fornaty pour repature au tonneau à Chan	2	5	"
83	à Samuel Rochat marichal pour cinq chaudières de pierres pris aux Epineux	2	"	"
84	à Moyses fils Abram Moyses Rochat pour une pierre de boi	2	9	"
86	à Frederic Rochat fordonnée pour deux voitures de Gyps à Morger	12	"	"
87	Louis Isaac Golay pour un boudon de onze pour pour charger les pierres	"	5	"
88	Moyses Rochat fordonnée pour voitures d'antonnay de Gyps et deux	"	"	"
	piers et deux boudon pour charger les pierres	7	1	5
89	à Louis de Pierre Rochat pour aller chez Mr le Ministre	"	"	"
	pour venir faire la serment	10	"	"
90	à Elie Rochat assesseur pour recevoir Monsieur le Ministre	8	"	"
91	aux mêmes pour quatre batz de papier et timbre pour faire l'effet de	"	"	"
	Abram Simon Guignard de l'Abbaye et un por de lettres venant de Sures	5	2 1/2	"
92	à David Louis Rochat municipal pour diverses Dépenses extraordinaires	6	1	"
93	pour diverses dépenses faites pour l'entretien de la boi de Grosinroup	12	5	"
94	Indemnité à Isaac Golay pour tout chant d'après sa demande	1	6	"
95	à Moyses Rochat fordonnée pour deux pour de boudon	"	4	"

505

Suite des Dépenses extraordinaires 79 3 1/2

Récapitulation du titre XIII

Ann. batz Roy

325 Dépenses extraordinaires 181 6 2 1/2

3 B 5 Journées extraordinaires à payer 537 8 "

505 Suite des Dépenses extraordinaires 79 3 1/2

798 8 0

Sommaire du titre XIII - 70 -

page 185	
Titre XVI Placemens de capitaux et	
établissements nouveaux	
§ 2. § 3. Fraies de construction pour l'église	
96	livres à Abram Margot maître maçon pour avoir fait les murs de l'église d'après la convention faite avec le dit margot 828
97	livres à Moyses Rochat et adjoint maître charpentier à forme des fondations du mis en bois 300
98	à François Chanson maître gypsière à forme de son neu 60
99	à Pierre Rochat maréchal du Pont pour les divers ouvrages qui à fait et fourniture faite d'après les conventions faites rapport à son neu 85
100	à Pierre Grobet maître fabricant pour avoir fait et fournit les farblan pour les garnitures de la tour rapport à son neu et à la convention faite avec le dit hameau 81. 3
101	à Charles Guignard des Grénoiroux pour le boi qu'il a vendu au village d'après la convention faite le 15 ^{me} Mars 1834 134. 4. 5
102	pour l'achat du Gyps blanc de Henry foratay de Morgep. rapport à sa facture du 19 ^{me} septembre 1834 68. 9
103	livres au boursier de la commune pour du boi mis pour l'église rapport à forme du Recu du Boursier 40. 3
104	à Louis Rochat aubergiste pour fourniture en planche Enella et boudon et Lembre rapport à sa liste 126. 6
105	à Moyses Edouard Rochat conseiller pour fourniture planche Enella et boudon rapport à sa liste 46. 2. 7/8
106	à Samuel d'Abram Moyses Rochat pour fourniture en marinage en planche en Enella rapport à sa liste de fourniture 48. 8. 5
107	Jacques Rochat à l'épave pour Enella livres rapport à sa liste 10. 4
108	Samuel Rochat charpentier pour planche Lembre et planche pour le d'après sa liste 20. 6
-71-	
Sommaire de cette page	
Fr. 1827 6. 7/8	

page 186		Placemens		L'ang. 6 at 7/2	
suite du lre XVI		L'1827		6 7/2	
sommaire de la page précédente					
109	Louis de Pierre et Samuel de fait Henry Rochat en fournit en planche et feuille rapport à sa liste	50	7	5	
110	Samuel de fait Henry Rochat a fournit planche et En selle rapport à sa liste et voiture d'un tombeau de gypse	13	9	5	
111	Alexandre de Ferdinand Rochat à fournir boudron planche et En selle à forme de sa liste	31	4	5	
112	David Joseph Rochat Charpentier à fournit planche et En selle et ouvrages rapport à sa liste	28	7		
113	à Louis Aubert du Brasseur pour les litières pour le plafond de l'Eglise à forme de sa facture du 21 ^{er} juv 1834	68	5	7/2	
114	à Rodolphe Rochat de la formatz pour fourniture en planche boudron et en selle et Lembre rapport à sa liste	60	1		
115	David Louis Rochat menuisier pour fourniture en planche et feuille rapport à sa liste	12	1		
116	Isaac Rochat Tige pour fourniture en planche feuille de menuiserie en flamin rapport à sa liste	59	6	2/2	
117	Louis de Pierre Rochat à fournit piece de marinage En selle et flamin rapport à sa liste et voiture de gypse	49	4	5	
118	à Charles Rochat Conseiller pour fourniture en boudron et En selle planche	7	2		
119	à Frederic Rochat Conseiller à fournir boudron rapport à sa liste	9	2		
120	à Jacques Elie Rochat Recteurs à fournir Boudron rapport à sa liste	5	6		
121	pour quatre plants qui la Commune à accordé au village plus fait des francs la plante fait	40			
122	à Moyses Rochat menuisier pour En selle fourni conformément à sa liste et voiture d'un tombeau de gypse.	38	6		
123	à Monsieur Voregaux architecte pour avoir fait le plan de l'Eglise	6			
sommaire de cette page		-72-	2366.9 7/2		

Titre XIII Dépenses extraordinaires

	deniers	liards	gros	bois
34 à Samuel d'Abram Moysé Rochat pour aller chercher des le ministres pour faire	10	5	"	"
35 à Elie Rochat assesseur pour recevoir des le ministres quand ils s'ont fait	8	"	"	"
36 au même pour indemnité à tout pré du Bugnon pour l'Eglise	10	"	"	"
37 à Moysé d'Abram Moysé Rochat pour indemnité pour tout avant du	"	"	"	"
du de l'élang ou lon a pré du sable pour l'Eglise	2	"	"	"
38 pour le terrain qu'on a pré du le bien commun pour la bâtisse de l'Eglise	4	"	"	"
39 porté à Isaac Golay jeune une personne de temps pour les journées pour basileys	2	4	"	"
40 à David Rochat singulier pour aller la poste	1	"	"	"
41 à Samuel Rochat charpentier pour diverses fournitures pour l'Eglise et la maison s'il est conforme à la liste	6	5	"	"
42 à Louis Rochat Aubergiste frais occasionnels pour la dedieu et réception d'Eglise, et autres dépenses pour le village, rapport à la liste	29	3	"	"
43 au Marichat du Pont pour reporter à l'horloge rapport a son recu	2	"	"	"
44 au Recteur pour un clouer d'acier chez le sieur	1	2	"	"
45 au même pour avoir rangés la porte de la maison d'école et les fontaines du village	"	5	"	"
46 au même pour avoir aménagé de la chaux et lavoir fusé deux demi char	2	2	"	"
47 à Alexandre Rochat pour une finlay pour l'Eglise fonsena avec Samuel	2	4	"	"
48 au Régent Charrier pour de la laine blanche pour l'estat pour ramener la porte du fourneau de la chambre d'école conforme à la liste	1	"	"	"
49 à Frédéric Rochat Charrier pour des réparations pour la cloche rapport à la liste	6	"	"	"
50 pour un char de Chaux pour le village trois portés au lit 16	"	"	"	"
51 au Recteur pour avoir débarrasser l'Eglise l'Eglise neuve et fonsent du plomb pour mettre à la dague de la toiture	1	1	5	"
52 à Louis Rochat Recteur pour la toiture du tonneau de gyps d'après son	6	"	"	"
53 à Rodolphe de Jacques Rochat pour même fait	6	"	"	"
54 aux trois de Jean-Joaze Rochat pour même fait	6	"	"	"

Titre. XVI. L'acquisitions de capitaux et établis-

sement nouveaux

S&S Rembours

55	Remboursé le 11 ^{er} g ^{er} 1835 au citoyen Abram Samuel Guignard dans bay ^{te}	
56	De l'Abbaye la Cellule du 13 ^{er} g ^{er} 1834 à la forme du titre b ^{is} .	400. "
56	Remboursé à Frédéric Rochat de l'épine, pour l'acquisition que le village a fait de lui en 1833 pour l'établissement de l'église de la fontaine de Sigeoise et un quart, convenu à huit francs la toise	150. "
55	au même pour Intérêts de vingt cinq moi au 5 pour 100	13. 5
58	Aux citoyens Moyses Rochat menuisier & adjoint maître charpentier pour solde du paiement de la batisse de l'église d'après la reconnaissance de l'ouvrage fait par le village le 17 ^{er} juillet 1835	300. "
59	à François Chanson Chanson maître gypsière pour solde du paiement pour avoir gypser & vernir la galerie de l'église d'après la reconnaissance du dit ouvrage le 17 ^{er} juillet 1835 par la commission	128.2 - 7/8
60	pour trois tonnes de gyps blanc pour finir les ouvrages de l'église	21.7.5
61	à Pierre Rochat marichat pour divers ouvrages de menuiserie pour l'église	11.7.5
62	aux Peintres Louis Rochat pour trois toises huit pieds de planches	" " "
63	pour faire le cabinet à l'horloge de l'église neuve pour l'horloge	15. 2.
64	Aux citoyens Samuel d'Abram Moyses Rochat pour deux cent vingt pieds de marinage fournis pour faire les charabots pour les floches convenu à cinq sous le pied	27. 5.
65	payé à la commune pour un char de char que le village devoit aux rois d'Anjou	15. "

Sommaires du titre. XVI.

1051 9 7/8

L'église et la chapelle de 1835 à 1858

1858 étant l'incendie du village du Lieu, date clé pour notre commune, puisque, grâce, ou plutôt à cause de cet incendie, nous tiendrons nos premières photos, celles-ci effectuées par Auguste Reymond.

Du 13ème janvier 1835

Fixation des journées pour l'église neuve. La commission établie pour la construction de l'église, ayant déposé un préavis relatif, elle annonce qu'ayant passé les listes de journées faites pour la construction de l'église, que le nombre s'élevait à mille quatre cents huit.

Après le recensement de la population, le nombre des habitants à l'endroit est de deux cents nonante en date du 24ème juin dix-huit-cent-trente-cinq. Elle donne pour préavis de mettre le nombre de quatre journées par personne afin de ne pas entraîner le village dans de trop grandes dépenses.

Elle proposerait de plus que tous ceux qui sont hors de l'endroit et qui ne sont pas portés sur le recensement de la population d'après laquelle on est parti, de les faire rembourser à mesure qu'ils viendront habiter l'endroit et au même taux que ceux qui sont aujourd'hui présent.

Ce que passé en assemblée, la majorité absolue des suffrages a fixé le nombre de trois journées par personne. Elle a de plus décidé de faire payer toute personne bourgeoise du village étant dans le dehors à mesure qui viendront habiter l'endroit et c'est durant l'espace de dix ans dès cette date 13e janvier 1835.

Du 17ème février

Pour des coupes pour la communion. L'assemblée a ensuite chargé les recteurs de faire affaire pour deux coupes, deux burettes, pour la communion, lesquelles devront les faire à faire dans les dimensions les plus avantageuses qu'elles puissent se faire et y mettront tous les soins qu'ils pourront et à leur prudence.

Note: ces deux coupes, sauf erreur, ont été offertes dans les années 1970 pour l'Afrique.

Du 18ème mai 1835

Installation d'une palissade neuve au pré de vers l'église.

Du 16ème juillet 1835

Pour les ouvrages de l'église. La commission a soumis à l'assemblée une convention relative avec les maîtres charpentiers pour l'acceptation des ouvrages de l'église et ont déposé toutes les pièces sur le bureau. Le président Moyse Rochat, voyant le petit nombre qu'il y a à l'assemblée, renvoie le tout à une prochaine assemblée.

Du 17ème juillet 1835

Réception de l'église. La commission ayant été invitée par les maîtres charpentiers pour recevoir la bâtisse de l'église, c'est-à-dire ce dont les dits entrepreneurs sont chargé de faire le plafond en bois, mais comme on s'est décidé de gypser, les dits entrepreneurs ont convenu de rabattre soixante francs pour ce plafond, bien entendu que l'article dix-neuf du mis en prix est maintenu.

...

Observations à l'église. Observations faites pour finitions de la bâtisse de l'église des Charbonnières,

1o que les fenêtres soient vernies en dedans

2o une cotte en fer à la porte de l'entrée avec une autre serrure et autre pectete (ou péclete ?) le tout conforme et bien soigné

3o à la porte de la caisse de l'horloge il faut d'autres épaes plus grande pour la pendre et une autre serrure (noté un serrure).

4o "des pattes au ban"

5o une balustrade à l'escalier de la galerie bien soignée et teintée

6o le trapon dessus de l'horloge doit être pendu

Le sus dit Moyse Rochat de la Cornaz s'engage de remplir les conditions ci-dessus mentionnées aux Charbonnières ce 16ème juillet 1835 "sont signé" Moyse Rochat .

L'assemblée a fixé le jour de la dédicace de l'église neuve au dimanche 26ème juillet 1835.

Il a ensuite été proposé s'il ne conviendrait pas de faire honnêteté à Monsieur le Ministre et Monsieur le Préfet et Louis Alexandre Rochat du Pont le jour de la dédicace, ce qui passé en voix, il a été décidé à la majorité absolue des suffrages la proposition ci-dessus; l'on a chargé le président et secrétaire de les convoquer par lettre.

L'on a de même décidé que la commission qui a été établie pour diriger la bâtisse de l'église sera de même invitée et en devra faire partie en témoignage de satisfaction que nous avons de leurs vocations, bien entendu que les recteurs en feront partie de droit.

Du 13ème janvier 1866

Lettre de Monsieur le Préfet concernant le cimetière. Du 8 janvier 1836.

Sentier le 8ème janvier 1836

Aux chefs de famille du hameau des Charbonnières

Messieurs!

Depuis bien longtemps je crois, le registre des décès qui surviennent dans votre village est tenu par le pasteur de l'Abbaye, à raison de ce que vous ensevelissez dans le cimetière de cette commune, mais cette manière de faire présente un inconvénient bien grand et qui peut avoir des suites fort désagréables pour bien des personnes. Voici de quoi il s'agit. Le pasteur de l'Abbaye n'ayant pas à sa disposition le registre des naissances de votre paroisse, ne peut pas confronter si les noms indiqués par le visiteur des morts dans son permis d'enterrer sont exacts et conforme au baptême, non plus que ceux des pères, mères ou époux du décédé, et s'il y a des erreurs, des omissions ou des fautes dans les permis, elles se transportent inmanquablement au registre mortuaire, et j'ai la certitude que cela arrive par le peu de soins qu'y met votre visiteur des morts.

Il serait à désirer que cet état de chose put changer et ce seroit un bien pour vous. Or voici le moyen qui me paraîtrait le meilleur. Il faudrait que le pasteur du Lieu fut chargé de la tenue du registre des morts des Charbonnières. Vous viendriez

lui présenter le billet du visiteur des morts pour faire l'enregistrement, et il pourroit faire toutes les corrections nécessaires, après quoi vous iriez avec sa permission ensevelir à l'Abbaye comme de coutume, ce qui ne changeroit rien aux choses actuelles, sauf un voyage de plus au Lieu, mais qui seroit bien compensé par l'exactitude que vous obtiendriez de plus. Veuillez donc me dire en réponse si cet arrangement peut vous convenir, en quel cas il sera mis de suite à exécution, ou si cela ne conviendrait pas, quel moyen on pourroit trouver pour atteindre le but, persuadé que vous en sentirez toute l'importance. J'attends que vous vous empresserez d'accepter ma proposition ou telle autre analogue... etc.

Note: réponse positive à Monsieur le préfet.

Du 5ème mars 1836

Passer acte du terrain de l'église à Frédéric Rochat de l'Epine.

Du 16ème avril 1836

Concernant la chapelle. L'on a chargé Moyse Rochat menuisier de dresser un plan et devis de l'ancienne chapelle afin de l'utiliser comme logement.

Note: fut-ce à l'époque que le clocher fut démonté ?

Du 3ème juin 1839

Concernant une suffrance pastorale et délégation à ce sujet. Le sujet de cette assemblée ayant été, que nous avons pris connoissance que la classe d'Yverdon avoit accepté de voix unanime notre demande concernant une suffragance pastorale, l'assemblée ayant appris cette nouvelle avec satisfaction a décidé de nommer deux hommes qui s'entendront avec ceux du Pont pour se recommander à quelques-uns de ces Messieurs les membres du Grand Conseil et Conseil d'Etat pour tenir notre droit au moment où la discussion portera sur ce sujet au Grand Conseil. Sont nommés Louis de Pierre Rochat et Alexandre Rochat qui feront toutes les diligences nécessaires et de suite.

Du 3ème mars 1840

Concernant le char du village et l'horloge. On charge ensuite le recteur de réparer le char du village qui se trouve presque incapable de servir, de le faire réparer du mieux qu'il conviendra et aussi économiquement que possible, de même que d'acheter des cordages pour les ponts de l'horloge.

Du 18 septembre 1840

Concernant la foudre sur la vieille chapelle. Le sujet de cette assemblée étant que la foudre soit le tonnerre est tombée la nuit passée et a beaucoup endommagé la vieille chapelle, le mur du côté du levant qui a été fendu du haut en bas, de même qu'une fenêtre la pierre de taille qui a été abattue, le président propose quel parti on veut prendre pour la réparer. La discussion est ouverte à ce sujet. Après la discussion terminée, il est décidé de faire tout réparer. Les tâches se donnent immédiatement à Henri Rochat charpentier et à Joseph Gaidon maître maçon savoyard. Les conditions de ces ouvrages se trouvent sur le brouillard de ce registre, de même que les échuttes.

Note: ces brouillards ou brouillons n'ont pas été gardés dans les archives du hameau des Charbonnières.

Du 10 avril 1849

Le président expose qu'il a reçu dans le temps une lettre venant de la part de Monsieur Chapuis Président de la commission des écoles par laquelle il invite le hameau à se pourvoir d'un logement pour la maîtresse d'école pour le 10e avril 1849. Le président ayant répondu à Monsieur le Ministre que le village feroit en sorte de trouver un logement pour cette époque, en même temps il est soumis à l'assemblée un plan et devis pour utiliser la vieille chapelle pour servir de logement et de chambre pour l'usage de la petite école. La discussion est ouverte sur cette proposition. Après la discussion terminée, l'assemblée ayant proposé à Monsieur Alexandre Rochat municipal de vendre quelques pieds de terrain du côté de bise nord des perron de la sus-dite vieille chapelle, et c'est pour établir des latrines soit lieu d'aisance pour l'usage de la petite école. Le dit a répondu qu'il ne pouvait vendre ce terrain à cause qu'il se trouve indivis avec son frère Charles Rochat, mais que pour faciliter cette entreprise, il concède ce terrain au village pour une rétribution de un batz cinq rapes par année que ce dernier aura à lui payer annuellement et sous réserve qu'en tout temps requis il pourra faire enlever ces latrines sans opposition quelconque. Ainsi fait et convenu en assemblée ce dit jour et avons signé ce double pour le village.

La dite assemblée ayant pris connoissance d'un plan et devis déposés par Isaac Rochat charpentier d'après les ordres qu'il en avoit reçu à cet effet pour reconstruire la vieille chapelle en une chambre d'école et appartement pour loger la maîtresse d'école, l'assemblée après longue discussion admet le dit plan et devis, sous réserve de quelques changements qui seront indiqués sur le mis en prix; elle décide ensuite de faire publier le dit ouvrage à la sortie du service divin de l'Abbaye pour le mardi 17ème courant, dès les deux heures après-midi à l'auberge de la belle Etoile aux Charbonnières. Le secrétaire étant chargé de faire le nécessaire.

Du 29ème août 1849

L'entrepreneur charpentier expose qu'étant interrompu par le moyen du placement des escaliers du galetas, et qu'il conviendrait de les placer à côté de la porte d'entrée de la chambre d'école, l'assemblée consultée admet ce changement. Les dits escaliers auront la largeur de deux pieds et plus s'il est possible, et fermés à côté tout en bas, et faire une porte dessous les escaliers avec une trayette en fer (targette ?) pour fermer la dite porte. De plus il sera fait un bout de plancher à la cuisine qui adaptera aux tuiles. De même que de plancher la chambre de la maîtresse et faire une étagère de trois pieds de large sur quatre pieds de hauteur à trois tablars doublée du côté du mur en lambris, plus mettre des bouts de planches sur les fenêtres des chambres d'école et celle à la chambre de la maîtresse; de plus du ruban de fer pour les marches d'entrée de l'école de la cuisine et de la chambre de la maîtresse. L'assemblée convient avec le dit Gaize pour faire et fournir pour toutes ces réparations à vingt-deux francs pour toutes choses.

L'assemblée décide ensuite de faire recouvrir le pan du toit de la vieille chapelle du côté du vent et décide de faire publier l'ouvrage pour lundi 3ème septembre prochain à sept heures du soir.

Le charpentier Gaize fait la demande du vieux tirant de la galerie de la vieille chapelle. L'assemblée admet sa demande sur la condition qu'il mette une planche en chêne sur la marche des escaliers de la porte d'entrée de la chapelle.

Du 9ème octobre 1849

Le citoyen Jaques Gaise maître charpentier à l'Abbaye, entrepreneur de la reconstruction de la vieille chapelle, expose au président que l'ouvrage qu'il s'était chargé de faire est terminé et qu'il prie les administrateurs de le recevoir. Les chefs de famille s'étant transporté au dit bâtiment, ayant trouvé les portes de la cuisine fermées, décident de nommer une délégation pour recevoir l'ouvrage et voir s'il est conforme aux conditions.



LES CHARBONNIÈRES

Vue prise en quittant la chaussée du Pont

En 1852, aux mois de juillet-août, l'artiste parisien Julien-Hippolyte Devicque effectue le tour de la Vallée de Joux pour y dessiner les dix principaux villages. Le village des Charbonnières naturellement figure dans la liste. Si l'église n'y est visible que par son clocher que l'on voit ici dépasser le vieux quartier du Cygne incendié en 1866, l'ancienne chapelle par contre est parfaitement repérable. Devenue l'actuelle boulangerie, depuis l'époque ses formes générales n'ont que peu changé.

Du 4ème avril 1855

Le conseil se transporte vers l'église et reconnaît l'urgence de la construction d'un tambour. Après avoir pris connaissance de l'emplacement, le conseil décide de donner un préavis favorable à la construction d'une remise pour réduire le char et le traîneau du village.

Note: Une remise pour contenir le char et le traîneau servant au transport du ministre. Belle verrue que voilà et qu'un jour, devant son inesthétisme flagrant, on se dépêchera d'enlever.

Du 27ème novembre 1856

Pour poser le fourneau de l'église. Le conseil charge le boursier de faire poser le fourneau de l'église immédiatement et de faire tout le nécessaire.

Du 26ème octobre 1857

Réception de la remise de vers l'église. Présidence d'Isaac Rochat Juge. Les entrepreneurs du bâtiment de la remise de vers l'église ayant réclamé le conseil pour recevoir le dit bâtiment et voir s'il est conforme au plan et devis et mise en prix, le dit conseil s'est transporté sur les lieux. Les entrepreneurs ayant présenté une note en plus de l'ouvrage qu'ils ont été obligés de faire en ragrandissement du dit bâtiment, de soixante francs, après plusieurs marchandements, on est convenu de leur donner trente cinq francs pour cette augmentation de travail qui était urgente. Le dit bâtiment ayant été reçu et trouvé conforme, le boursier devra leur faire leur compte conforme à leurs échute.

Ce petit chapitre se termine avec l'incendie du village du Lieu, le 18 juillet 1858, l'église y a aussi passé, ce qui nécessitera, du temps que l'on reconstruise, que les cultes se fassent aux Charbonnières.

Service divin aux charbonnières [l'incendie]

Le Lieu 17 janvier 1859.

ACL, C1858

A la Municipalité du Lieu,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Etant obligé de me rendre tous les dimanches aux Charbonnières pour le service divin, je viens vous prier de bien vouloir m'accorder un traîneau ou un char pour les dimanches de mauvais temps pendant cette année, jusqu'à ce que le Temple soit reconstruit. Le Hamiau des Charbonnières me transportera 13 fois dans l'année selon l'usage, ce qui réduirait à trois fois par mois le transport aux frais de la Commune. Mais comme aux jours de beau temps je m'engage à aller à

piéd, le nombre des voyages sera bien
diminué en été.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic
et Messieurs, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée

Mittelstaedt

Le Lieu 27 janvier 1859.

A la Municipalité du Lieu, ACLC 1859

Monsieur le Syndic et Messieurs,

En réponse à votre lettre du 18 courant,
je dois vous annoncer que je ne puis pas satis-
faire à vos désirs, concernant une augmenta-
tion des services divins au Lieu. Le service divin
aura lieu, comme cet hiver, d'après l'affiche
que j'avais affichée en trois endroits et que
l'on m'a déchirée. Mes paroissiens du Lieu
peuvent bien se dérangier comme moi pendant
quelques mois pour venir aux Charbonnières.
L'obstination d'un certain nombre de mes paroissiens
à vouloir s'entasser dans un local incommode, plutôt
que de fréquenter le Temple des Charbonnières, a
produit sur moi une impression bien pénible, et
je dois vous déclarer qu'en dehors de la commune,
ce fait a produit une impression bien fâcheuse.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et
Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée

Mittelstaedt

Vers une église de village propriété de la commune

Du 16 avril 1859

Considérant que le toit de la vieille chapelle, côté de bise, doit être refait, le conseil décide de faire publier cet ouvrage et d'en faire l'échute dès les 6 heures du soir du 30e avril 1859.

Du 11e octobre 1859

Lecture est faite d'une lettre venant de plusieurs citoyens des Charbonnières, soit société de fontaine, et demandant à acheter du terrain vers l'église pour l'emplacement d'une fontaine. Le conseil fait venir Louis Samuel Rochat, représentant de la dite société, pour traiter s'il y a lieu. Après discussion, le conseil décide de leur accorder le terrain nécessaire du côté de l'écluse, joignant la voie publique, en prenant pour base l'emplacement de leur couvert, en ligne droite, d'orient en occident; le passage pour aller au pré restant, de même que les jours en cas de bâtisse sont réservés. La vente a lieu au prix de 4 francs la toise. C'est ce qui, pour préavis, sera soumis au Conseil Général dans sa première séance.

Du 8e xbre 1860

Le conseil décide, sur la proposition d'un de ses membres, de demander un secours à la commune pour l'entretien du temple des Charbonnières et surtout pour les réparations urgentes en toiture, en chénaux, qu'il réclame. La municipalité a fait don de l'étoffe pour un tapis sur la table de la Cène. Le conseil décide que les frais de main-d'oeuvre et de fourniture nécessaires seront supportés par le hameau.

Du 27e décembre 1863

Le conseil charge le boursier de faire à faire deux clefs à la serrure de l'église, une pour le régent, & l'autre pour le sonneur, pour que l'église puisse être fermée et en sûreté.

Du 14e avril 1864

Il est ensuite décidé de faire les réparations suivantes aux bâtiments du village. De couvrir à neuf les deux pans du toit de l'église, occidental et oriental.

Du 15e décembre 1864

Les délégués chargés de recevoir la couverture de l'église faite par Henry Rochat charpentier. Ils conseillent de recevoir le pan de toit du couchant sans aucune observation, et ensuite de faire un rabais de quarante pieds sur le pan du levant pour faiblesse de... C'est ce qui est admis par le conseil.

Une photo de la collection Auguste Reymond, trop petite et trop imprécise pour être reproduite ici, date probablement de 1862. A cette date on découvre en effet, dans les livres de comptes du hameau des Charbonnières, deux allusions à des travaux effectués sur le toit, soit:

- * A Henry Rochat charpentier, pour avoir fait neuf toises 70 pieds de couverture à l'église et regoutoyage, le tout conformément à sa note approuvée.
- * Dépenses faites avec la commission du C.C., relativement au dégât occasionné à la couverture de l'église par la grêle du 4 août.

Or, sur la photo, de façon peu apparente il est vrai, mais néanmoins visible, on constate sur le toit de l'église une réfection récente, et, d'autre part, on peut remarquer que le vieux quartier du Cygne n'a pas encore brûlé, incendie de 1866, et que par conséquent, la grande maison des Alphonse n'a pas encore été construite. Nous avons-là la première photo connue des Charbonnières, et par conséquent de l'église. Il s'agit-là d'un document exceptionnel que nous nous efforcerons de reproduire, de façon améliorée, dans un ouvrage à paraître sur le village des Charbonnières.

Du 28e novembre 1870

L'ordre du jour appelle le conseil sur une lettre adressée en opposition à l'avis inséré dans la feuille officielle relativement à l'immeuble du four, lettre signée de Charles Rochat, secrétaire de la société du four dite tenancière, laquelle prétend être propriétaire sans posséder de titres que celui de jouissance.

Le conseil ne prend pas cette lettre en considération, toutefois, sans connaître les statuts de la prétendue société, le secrétaire du conseil rappellera l'avis inséré dans la feuille officielle par une réponse adressée à monsieur Charles Rochat signataire pour la société dite tenancière du four, laquelle sera informée qu'elle doit présenter des titres par écrit au conseil administratif. S'il n'en est pas produit et que la société fasse opposition au retrait de la ferme du four, le conseil procédera par voie juridique. Cette décision sera communiquée immédiatement.

Du 27e novembre 1871

Relativement à la ferme du four, il est urgent de faire une revue dans les archives afin de s'assurer s'il existe des pièces à ce sujet. Une délégation s'occupera immédiatement de la chose.

Du 15eme mai 1873

Les finances du hameau étant obérées et celui-ci se trouvant sans ressources, ne pouvant pas subvenir aux dépenses qui incombent au hameau, le conseil décide d'adresser à la municipalité une demande que les dépenses aux soins et services de l'église, ainsi que les frais du transport du pasteur et à sa réception quand il fait le service aux Charbonnières, incombent à la commune. Cette demande sera adressée dès suite à la municipalité.

Du 13eme mai 1874

Réclamer à nouveau à la municipalité pour l'entretien du temple.

Du 24 avril 1875

L'horloge du village ayant besoin de nettoyer, le conseil ouvre un concours pour cet ouvrage et recevra les soumissions jusqu'au 10 prochain. Publication en sera faite.

Du 9 décembre 1876

Lundi 8 janvier 1877 à 5 h du soir, vente en mise publique du bâtiment du vieux collège (situé celui-ci dans la lignée du haut du village).

Le même, location du logement, partie supérieure du bâtiment du four.

Idem, mise pour la conduite de l'horloge et sonner la cloche aux conditions habituelles.

Abrégeons, abrégeons...

Les demandes à la municipalité pour remettre la cloche seront nombreuses. On s'adresse aussi au Conseil communal en 1878 (voir doc.).

7.4.1879. Le conseil voulant faire rétrécir les lieux d'aisance de la vieille chapelle, soumet cet ouvrage au concours.

12.1.1880. Cession du temple à la commune, essai de convention.

De nombreuses correspondances auront lieu à ce sujet qui toutes conduiront à l'acte du 22 juin 1882, attestant de la cession du temple à la commune et fixant les conditions.

21.6.1880. Le conseil étant assemblée pour donner l'entreprise des divers ouvrages à faire au bâtiment de la vieille chapelle. Comme il n'y a pas d'amateur, le conseil fera miser au rabais la couverture en encelles le lundi 5 juillet à 8 heures du soir.

22.6.1882. Cession du temple. Voir acte aux pages suivantes.

10.7.1882. Nouvelle réclamation faite par Jules-Jérémie Rochat concernant les lieux d'aisance du bâtiment de la chapelle par laquelle il demande que ceux-ci soient enlevés de dessus le terrain de son beau-père Alexandre Rochat.

4.2.1884. Concernant le transport du pasteur pour le service divin au temple des Charbonnières, le conseil voulant se libérer de cette charge, décide à l'unanimité de s'adresser au département de l'instruction publique et des cultes afin d'obtenir les renseignements nécessaires et à quelles conditions le village a obtenu le service chaque dimanche. La demande est faite en vue que les finances du hameau étant complètement obérées, cette charge est un impôt indirect.

27.11.1884. L'ordre du jour est que le hameau prend possession du bâtiment du four, lequel a été joui jusqu'à aujourd'hui par une société anonyme dite ténementiers, laquelle fait cession au dit hameau de tous ses droits et privilèges et remettra toutes les pièces y relatives ainsi que l'actif ou passif s'il y en a. Le four restera à l'avenir jouissance publique et sera inaliénable.

Note: ainsi se termine tout un pan de notre histoire. Le four remontait probablement au début du village. On avait vu, par l'acte de 1674, de quelle façon il fut agrandi en hauteur pour autoriser la création d'une salle de réunion, de prière, éventuellement d'école.



Par devant Wobu. Capet, Notaire au district de
La Vallée, domicilié au Sentier

Comparaissent les représentants du Hameau des Charbonnières qui sont: Louis Mottet, buraliste, et Louis Poluy, Calfier, tous deux domiciliés aux Charbonnières, agissant en vertu de :

1^{re} Procuration du Conseil administratif de ce hameau en date du vingt-un novembre dernier

6595.

2^{de} Autorisation du Conseil général du dit hameau en date du onze juin mil huit cent huitante-un.

Pièces légalisées ce jour par le Juge de Paix du Cercle du Pont.

3^{de} Et autorisation du Conseil d'Etat en date du Seize février dernier.

Lesquels agissant au nom du Hameau des Charbonnières déclarent céder gratuitement à la Commune du Lieu, pour laquelle Antoine Julien Weplaw, bourgeois de cette commune et y domicilié au village du Lieu, propriétaire agricole, est ici présent et accepte en vertu de :

a. Procuration de la Municipalité en date du vingt novembre dernier du Lieu.

b. Autorisation du Conseil Communal en date du vingt quatre février mil huit cent huitante-un, légalisée ce jour par le Juge de Paix du Cercle du Pont.

c. Autorisation du Conseil d'Etat en date du vingt huit novembre dernier.

Toutes les pièces ci-dessus mentionnées sont produites et annexées aux présentes.

A savoir les immeubles ci-après désignés comprenant le Temple des Charbonnières et accessoires

Cadastral		Lieu		Au territoire du Lieu	
Cadastral		Lieu		Cadastral et plan nouveau	
Cadastral		Lieu		Cadastral et plan nouveau	
200.	47	76	Les Charbonnières,	bâtiment devant de Temple de un arc	huitante huit mètres
201.	47	77	Les Charbonnières,	place de vingt un mètres sur laquelle	existe un hangar qui est la propriété du Hameau d'Orléans.
202.	47	71	Les Charbonnières,	place de Soixante-quatre mètres.	
Ces immeubles contiennent pour limites: à l'est et orient des ruis					
publiques, à l'ouest Armand Rochat, à l'occident le même et la					
Commune du Lieu					

Avec ces immeubles sont cédés tous leurs droits et dépendances quelconques ainsi que tous objets servant au culte.

Cette Cession est consentie sous les conditions suivantes:

Le bâtiment du Temple des Charbonnières sera réparé et entretenu convenablement par la Commune du Lieu, de manière à satisfaire au but auquel il est destiné; il ne pourra être affecté à aucun autre usage.

Pour le cas où ce bâtiment serait détruit par un incendie ou autre sinistre il sera reconstruit par la Commune de même que le mobilier servant au culte.

Par cette Cession la Commune du Lieu entend n'être tenue à aucune autre charge que celles qui lui sont imposées jusqu'à ce jour, soit les soins de propreté au Temple, au mobilier et autres objets servant au culte, l'entretien de ces objets et la sonnerie des cloches pour le culte.

La Commune ne pourra être chargée en aucun cas du transport du Pasteur de la Cure aux Charbonnières et retour.

Le Hameau des Charbonnières reste chargé du surplus, il conserve la propriété de l'hablage et devra l'entretenir.

Il est expliqué que par assimilation aux dispositions de l'article treize, lettre c de la loi d'impôt, le Département des finances a libéré la Commune du Lien du paiement du droit de mutation sur la présente cession, ainsi que cela résulte d'une lettre du Receveur de ce District en date du treize Janvier dernier, à laquelle soit rapport.

Dont acte prononcé en présence de Jules et de César Humbert, du Lien et y domiciliés, lapidaires, témoins. Soudignés avec les comparants et le Notaire.

Au Lien le vingt deux Juid mil huit cent huitante deux

La minute est signée: Louis Galry — Ju. Meylan, Procureur
Louis Motte — Jules Humbert — César Humbert — J. Ego Not.

Teneur des pièces produites:

1. Le Conseil administratif du Hameau des Charbonnières dans sa séance du 12 24^e Courant a délégué pour le représenter les citoyens Louis Galry et Louis Motte, les deux faisant partie de ce corps, lesquels sont mandataires de faire cession gratuite du Temple des Charbonnières à la Commune: ils sont dépositaires des pièces nécessaires concernant les conditions à ce sujet. La présente procuration tiendra lieu de présence du Corps administratif Charbonnières 21 24^e 1881. P^r l'Administration du le Président (Signé) Emile Rochat. Vice-Président Auguste Rochat. Tr^r 11: 58. Vu pour légalisation des Signatures apposées au pied de la procuration ci-contre par Emile Rochat Vice-Président et Auguste Rochat Secrétaire du Conseil administratif du Hameau des Charbonnières. Lien le vingt deux Juid mil huit cent huitante deux. (Signé) Elie Hubert Juge de Paix. Le Secré.

2. Extrait du Procès-Verbal du Conseil général des Charbonnières, du 11 Juid 1881. La discussion est ouverte sur le préavis du Conseil administratif du 18 Avril écoulé ainsi que sur le rapport de la Commission concernant la cession du Temple à la Commune. Après discussion on passa à la ratification par appel nominal, qui accepte de céder gratuitement le Temple à la Commune par la loi ci-contre 5 aux conditions acceptées par la Commune, Savoir: 1^o Le bâtiment sera réparé, entretenu convenablement propre à répondre au but auquel il est destiné et ne pourra être affecté à aucun autre usage. 2^o Dans le cas d'insuccès ou autres limites le Temple sera reconstruit ainsi que la mutation par la Commune. Charbonnières le 24 février 1881. Le Président (Signé) J. Félicien Rochat. Le Secrétaire (Signé) Ch. Jules Rochat. 11: 58. Vu pour légalisation des Signatures apposées ci-contre par Jules Félicien Rochat Président et Charles Jules Rochat Secrétaire du Conseil

Général du Hameau des Charbonnières. Lien le vingt deux Juid mil huit cent huitante deux. (Signé) Elie Hubert, Juge de Paix. Le Secré.

3. Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, tenu le 16 février 1881. Présidence de Monsieur Darnay. Sur proposition du Département de l'Intérieur on décide et autorise le Hameau des Charbonnières, en le préavis du Préfet de La Vallée et la décision du 28 9^{bre} 1881, à faire cession gratuite de son Temple à la Commune du Lien. Suivent le délibéré du Conseil général du Hameau des Charbonnières du 11 Juid 1881 et la condition que les vœux y relatés soient Annulés conformément aux lois qui régissent le Notariat ainsi qu'à l'article 9 de la loi du 18 Mai 1876. Pour extrait conforme Le Chancelier (Signé) Leconte. Le Secré.

4. Le 5 novembre 1881. La Municipalité de la Commune du Lien, donne

par les présentes charge et procuration à son Syndic M. Meylan Julien, y
l'effet de la représenter devant Notaire pour passer l'acte de la Cession gratuite du
Temple appartenant au Hameau des Charbonnières, faite par celui-ci à la Commune
du Lieu, conformément aux conditions adoptées par le Conseil Communal
dans la séance du 24 février 1881, promettant d'acquiescer la gestion. Le Syndic
(Signé) Henri Signat M. Le Secrétaire (Signé) C. Guignard. — Le Secrétaire —

5. Extrait des Procès-Verbaux du Conseil Communal du Lieu du 9 Mai 1882.
Séance du Conseil Communal. Présidence de M. Etienne Meylan. Président. Il est
déposé sur le Bureau une communication écrite de la Municipalité en date du 26
Avril 1882, accompagnée d'une nouvelle rédaction proposée par l'Administration
du Hameau des Charbonnières pour la Cession de son Temple. La Municipalité
soumet ces conditions à la ratification du Conseil Communal. Elles sont énoncées
à l'édifice du Temple des Charbonnières sera réparé et entièrement reconstruit
par la Commune du Lieu de manière à satisfaire au but auquel il est destiné; il
ne pourra être affecté à aucun autre usage. Pour le cas où l'édifice serait
détruit par un incendie ou autre sinistre il sera reconstruit par la Commune, de
même que le mobilier servant au culte. Par cette cession, la Commune du Lieu
entend n'être tenue à aucune autre charge que celles qui lui sont incombées
jusqu'à ce jour, soit les soins de propreté du Temple, au mobilier et autres objets
servant au culte, l'entretien de ces objets et la fourniture des choses pour le culte.
La Commune ne pourra être chargée en aucun cas du transport du bétail des
Lieux aux Charbonnières et retour. Le Hameau des Charbonnières reste chargé
du surplus; il conserve la propriété de l'herbage et devra l'entretenir.
Le Conseil décide de traiter cette question séance tenante. Après discussion
le Conseil adopte les conditions proposées. Lieu le 9 Mai 1882. Pour
copie conforme au Registre. Le Président (Signé) E. Meylan. Le Secrétaire
(Signé) Elie Aubert. Le Secrétaire.

6. Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Etat du Canton de Vaud.
Séance du 28 novembre 1881. Présidence de Monsieur Vigneron.
En proposition du Département de l'Intérieur on décide d'autoriser la
Commune du Lieu, vu le préavis du préfet de La Vallée, à recevoir du Hameau
des Charbonnières le Temple existant dans cette localité; cela suivant le délibéré
du Conseil Communal du Lieu du 24 février 1881. et à condition
que les actes y relatifs soient stipulés conformément aux lois qui régis-
sent le Notariat ainsi qu'à l'article 9 de la loi du 11 Mai 1876.
Pour extrait conforme. Le Chancelier. (Signé) Locumtenens. — Le Secrétaire —

Cette expédition conforme.



J. Capt
Notaire

Retournons au four. Celui-ci ne sera pas sans nécessiter de nombreuses réparations qui, cette fois-ci, devront être payées par le village. Il n'est pas certain que celui-ci, en devenant possesseur intégral du dit bâtiment, ait fait vraiment une bonne affaire. A tout vouloir posséder, souvent l'on y perd!

27.4.1885. Divers ouvrages à faire au bâtiment du four, lesquels ont été publiés.

1.7.1885. Les réparations à faire au bâtiment du four ayant été mises au concours, le conseil donne l'entreprise séance tenante, se présente Alfred Périllard avec lequel le conseil traite.

27.6.1887. Le conseil décide de mettre en location le four du village y compris le logement afin qu'un boulanger puisse s'y établir, entrer en jouissance au 1er Xbre.

Ce ne sera en réalité chose faite que le 24 novembre 1890. On lit: "Suivant les publications qui ont eu lieu pour la mise du four. Les opérations ont été faites en mises publiques, bon nombre de clients se sont présentés, et l'adjudication a eu lieu séance tenante pour le prix de frs 450 aux conditions énoncées à Monsieur Gisclon, boulanger à Lausanne.

Ce sera-là notre premier boulanger qui pratiquera au moins jusqu'en 1910. Il sera suivi par beaucoup d'autres, avec parmi eux, l'un des derniers en date, qui rachètera la boulangerie du village en 1966 et pour un coût de 50 000.-, Otto Cotting.

Il est émouvant de constater que ce bâtiment, toujours debout après de nombreux siècles, probablement le plus vieil édifice du village, dont l'origine même se perd dans la nuit des temps, voit se fabriquer du pain sans interruption peut-être depuis les débuts de notre collectivité.

Mais nous laisserons-là, dans le cadre de cette étude, notre ancienne chapelle qui ira vers son destin.

Nous retrouvons donc l'église du village devenue propriété de la commune du Lieu. Aussitôt achetée, aussitôt réparée. De nombreux travaux seront ainsi effectués dans ce bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, de 1882 à 1889, année de l'inauguration. Il est curieux de constater que ces travaux n'ont que peu retenu l'attention du secrétaire et qu'il faille surtout aller aux livres de comptes pour en obtenir des détails. Il est vrai que pour la commune, habituée à gérer des bâtiments, avec en outre le grand temple du Lieu, les écoles et les chalets, ce n'était que de la routine. Il en avait été tout autrement pour le village dont l'église constituait le bâtiment principal et alors même que ses finances n'étaient pas très brillantes.

Les détails qui suivent proviennent donc des registres de comptes de la commune. Que nous interrompons quand il y aura des pièces indépendantes dignes d'intérêt.

NA15

1883

* Plusieurs vitres remises par Charles Rochat menuisier.

* Couverture du clocher en tôle galvanisée par Bloch, ferblantier.

- * Réparation du temple et de la charpente du clocher par Edmond Guignard.
- * Démontage du clocher, repose. des vieilles pièces et lambrissage.
- * Fait un abri sur le clocher.

1884

- * Réparations diverses par Cortellini & méda, dont:
Ciment et sable, charroi de pierres et de sable avec char et cheval, recrépissage aux faces extérieures, rustication, vernissage aux fenêtres et angles, cimentage, cordon devant le temple.
- * Deux vitres remises au temple par Louis Périllard.
- * Vananti, gypsier, pour vernissage des fenêtres, vernissage de la porte d'entrée.

1885

- * Divers petits travaux sans importance.

1886

- * Idem.

1887

- * Lambrissage du clocher.
- * Guignard et Martigner à Vaulion pour couverture en ardoises du temple des Charbonnières, 271 m 80 à 4,80 frs = 1314,94 frs.
- * Bloch-Reymond, ferblantier, pour ouvrages en ferblanterie, avec: rhabillage du beffroi en tôle galvanisée, chenaux et descentes, corniers, réparation au clocher, réparation au coq, à la pomme et à la flèche, le tout pour 827,56 frs.
- * Périllard Alfred, pour lambrissage de la flèche de la tour du temple des Charbonnières.

1888

- * Périllard frères aux Charbonnières pour: plancher, solettes, boiserie, soubassements, 13 marches d'escalier, lutrin devant le banc du chœur, porte de la galerie, enchevêtron et réparation du plancher pour le passage de la cheminée, démolition de la boiserie pour la cheminée, main-courante pour monter à la galerie, escalier de la chaire recoupé, démolition des boiserie, voiturage des solettes dès la Combe, pièce de marin sous la paroi de l'escalier, le tout pour 354,52 frs.
- * Vananti, gypsier, pour: cheminée, gypserie et peinture à l'intérieur du temple, reglaçage du plafond, glaçage des murs, peinture à 3 couches, peinture à 2 couches, faux-bois chaire et lutrin, cheminée 4 faces, cheminée 3 faces, divers, le tout pour 577 frs 83.

1889

- * Bonardi, ferblantier au Brassus, pour retenir le toit et les chéneaux, fourniture de tôle pour chappe (354,25 frs), 2 journées pour enlever l'encelle.
- * Vananti, gypseur, pour vernissage des contrevents.
- * Christ Beutler, tailleur de pierre au Pont, pour perçage de taille, 24 trous à 30 centimes pièce.
- * Rochat Jules aux Charbonnières, pour fourniture d'une échelle pour le service intérieur du temple.

Entre-temps le village des Charbonnières a remis la cloche et l'horloge à la commune du Lieu.



91. 8638

du 21^r 1888 AHC 543
Ses devant Johu Ceyt, notaire au
district de La Vallée, domicilié au Sentier.

— Comparaient: —

D'une part Jules-Jérémie Rochat, du Lieu,
Syndic et Député, domicilié aux Charbonnières, agissant au
nom et comme mandataire de la dite Commune du Lieu,
en vertu de: —

1^{re} Procuration de la Municipalité en date du vingt
courant légalisée le même jour par le Juge de paix du Sentier,
pièce annexée à l'une des minutes précédentes. —

2^e Autorisation du Conseil Communal en date du
seize août dernier, munie du sceau et annexée à la même
minute. —

D'autre part Louis Rochat et Alfred Gelay, agri-
culteurs, domiciliés aux Charbonnières, agissant au nom, comme
administrateurs et mandataires du dit Hameau des Char-
bonnières, en vertu de: —

1^{re} Procuration du Conseil d'administration en date du
vingt décembre courant. —

2^e Autorisation du Conseil général en date du sept
janvier dernier. —

Ces deux pièces, munies du sceau, sont produites et
annexées aux présentes. —

Lesquels comparants, en les qualités qu'ils agissent, sont

.2.

instrumenter la convention suivante pour déployer ses effets
dès le premier janvier dernier —

— Article premier —

Le hameau des Charbonnières cède gratuitement à la
Commune du Lieu l'horloge du Temple de ce hameau qui est
déjà propriété communale. La Commune du Lieu entretiendra
et dirigera convenablement cette horloge et la remplacera par
une neuve en cas de destruction ou détérioration par incendie
ou autre accident. —

Article deuxième

Le hameau des Charbonnières cède également à la Commune du Lieu tous ses droits sur la cloche ou dit Temple et la dite Commune se charge entièrement du service qui en dépend et en particulier de faire sonner le midi et la retraite.

Article troisième

La Commune du Lieu prend entièrement à sa charge le transport du Sester pour le service divin de chaque dimanche aux Charbonnières et les prestations qui en dépendent.

Cette acte prononcé en présence d'Élie Dépraz et de Jules Nicod, du Lieu, horlogers, domiciliés au Sêchey, témoins soussignés avec les comparants et le notaire.

Aux Charbonnières le vingt-un décembre mil huit cent quatre-vingt-huit

La minute est signée : J. Jérémie Rochat, Syndic. — Louis Rochat. — Alfred Galay. — Élie Dépraz. — Jules Nicod. — Hapt not.

Teneur des pièces produites :

1. La Municipalité de la Commune du Lieu déclare conférer procuration spéciale à son Syndic M. Jules-Jérémie Rochat, aux Charbonnières, à l'effet de faire instruire en forme authentique :

1. La Convention intervenue entre la dite Commune et le hameau du Sêchey, pour la propriété et l'entretien du clocheton du Collège du Sêchey, de la cloche et de l'horloge de ce collège, le tout en conformité de l'autorisation du Conseil communal du Sêchey d'août 1888.

2. La vente faite par la dite Commune en faveur des frères Jules-Louis et Alfred-Samuel Galay, du Lieu, négociants, domiciliés aux Crêlôts rière les Charbonnières, de deux parcelles de terrain désignées sous nos 1 et 2 du plan spécial dressé le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-huit par le géomètre bressé Henri Rochat, le tout en conformité de l'autorisation de dit Conseil communal en date du 19 juin 1888.

3. La convention intervenue entre la dite Commune et le hameau des Charbonnières pour la propriété et l'entretien de l'horloge et la cloche du Temple ainsi que pour le transport du Pastour pour le service divin de chaque dimanche, aux Charbonnières et autres prestations qui en dépendent, le tout en conformité de l'autorisation du dit Conseil Communal plus haut cité en date du 16 Août 1888.

Promettant l'agréer et le relever de charges Lien le vingt décembre mil huit cent quatre vingt huit

W.

Au nom de la Municipalité de la Commune du Lien. Le Vice-Président (Signé) Charles-Louis Rochat Mpl. Le Secrétaire (Signé) St. Rochat. Le Secau.

N^o 149. Le Juge de paix du Cercle du Pont certifie véritables les signatures ci-dessus de Charles-Louis Rochat Vice-Président et Samuel Rochat Secrétaire de la Municipalité du Lien, ainsi que le Secau, présentés par M. le Syndic Rochat. Lien le vingt décembre mil huit cent quatre vingt huit. Le Juge de Paix. (Signé) Elie Aubert. Le Secau.

2. Séance du Conseil Communal du Lien, du 16 Août 1888. Présidence de M. Jules Rochat. Président.

Les demandes des hameaux des Charbonnières et Sichéy sont admises :

Pour le hameau des Charbonnières :

1. Transport du Pastour; aller et retour
2. Conduite de l'horloge, du service du Temple et Sonnerie.

Pour le Sichéy :

1. Entretien du clocheton du Collège.
2. Entretien, conduite de l'horloge, Sonnerie, maintien à leur destination actuelle du clocheton et horloge, renouvellement de ceux-ci par la Commune en cas de destruction par incendie ou autre. De plus la Commune, moyennant la cession par les hameaux Charbonnières et Sichéy de tous les droits qu'ils possèdent sur les horloges et clochetons, admet la reprise des charges

et décide en outre de payer au hameau du Téchey quatre cents
francs comme indemnité pour le clocheton que ce hameau a fait

.5.

construit à ses frais. Les différentes charges énumérées ci-dessus
seront supportées par la Commune dès le premier janvier 1881.

Extrait des procès-verbaux du Conseil Communal du
Lieu du 16 Août 1881. Le Président (Signé) J. Rochat. Le Secrétaire
(Signé) Léon Meylan. Le Secau.

3.

Don pour procuration.

Le Conseil d'administration donne procuration
spéciale à M. Louis Rochat et Alfred Galey, à l'effet de
faire instrumenter en forme authentique la convention inter-
venue entre le dit hameau des Charbonnières et la Commune
du Lieu pour la propriété et l'entretien de l'horloge et de la
cloche du Temple ainsi que pour le transport du Pasteur pour
le Service divin de chaque dimanche aux Charbonnières et autres
prestations qui en dépendent, promettant l'agréer et le relever de
charges.

Charbonnières, le 20 décembre 1881.

Le Président, absent. (Signé) Eugène Rochat. Le Secrétaire (Signé)
Auguste Rochat. Le Secau.

N^o 150. Le Juge de Paix du Cercle du Pont certifie véritables le
Secau et les signatures apposées ci-contre par Eugène Rochat,
vice-président et Auguste Rochat Secrétaire du Conseil admi-
nistratif du hameau des Charbonnières, présentées par M. J. Jav.
Rochat. Syndic.

Lien le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt
huit. Le Juge de Paix. (Signé) Elie Aubert. Le Secau.

4.

Dans la séance du 7 Janvier 1881, le Conseil Général.

.6.

des Charbonnières a autorisé l'administration à céder gratuitement
à la Commune :

1. L'horloge du Temple,

2. La cloche, à la condition que la commune se charge

du transport du Sasteur et de ce qui en dépend.

„ Cette transaction fera l'objet d'une convention notariée
dans laquelle l'administration exigera les garanties nécessaires.

„ Charbonnières, le 20 décembre 1881.

„ Pour extrait conforme. Le Président (Signé) L. Rochat-Balissat.

„ Le Secrétaire (Signé) Ch. Jules Rochat. Le Secan.

— Pour expédition conforme. —



J. GAPT

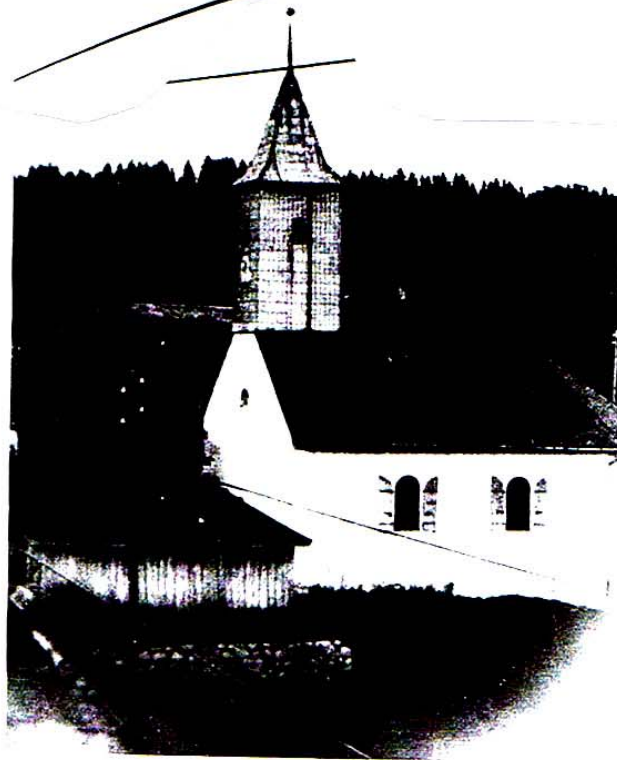


Photo début XXe siècle. La restauration extérieure de 1887 n'a pas été excessivement heureuse. Passe pour l'ardoise, mais pour un clocher en fer-blanc! A gauche la fontaine de vers l'église dont il sera parlé plus bas.

Entre-temps aussi la société de la fontaine de vers l'église se signale:

31.10.1888. Mr. le syndic donne connaissance d'une lettre par laquelle la Société de la fontaine Vers l'Eglise aux Charbonnières informe la municipalité qu'elle veut rétablir sa fontaine sur l'emplacement qu'elle occupait anciennement devant le temple des Charbonnières. Mr. le syndic fait rapport que la section a déjà traité cette affaire avec les délégués de la Société de la fontaine, ratification de la municipalité réservée sur les bases suivantes:
La commune cède gratuitement à la Société de la fontaine de Vers l'Eglise la moitié de la place qu'elle occupe actuellement et le reste lui sera vendu à raison de dix francs la perche. Après discussion, la municipalité admet ce qui a été fait par la section.

Les travaux de 1884-1889 débouchent sur une inauguration:

Lettre du syndic de la commune du Lieu à l'Administration des Charbonnières, du 11 février 1889.

Monsieur le Président et Messieurs,

L'inauguration du temple des Charbonnières restauré est projetée pour dimanche prochain 17e courant. A cette occasion il nous a paru nécessaire d'organiser une petite fête à laquelle sont invités quelques anciens pasteurs de la paroisse & la Municipalité. On aurait, direz-vous peut-être, pu ouvrir à nouveau sans démonstration aucune. Il est vrai; mais, c'aurait été, selon nous, pousser à l'indifférence qui ne se manifeste déjà que trop en matière religieuse. Si nous avons réellement du zèle pour la maison de Dieu, la restauration a seule sa raison d'être et chacun sentira le besoin, en reprenant possession de cette maison où il se fait du bien avec ses frères en présence de l'Eternel, de manifester son bonheur par quelque réjouissance honnête.

Comme la commune a déjà fait beaucoup pour le temple des Charbonnières, nous avons pensé vous laisser l'honneur de faire les frais d'un modeste repas au Cygne où seraient invités ainsi que je vous l'ai dit, une quinzaine de personnes, plus l'administration des Charbonnières.

Dans l'espoir que vous voudrez au plus tôt nous donner une réponse favorable, veuillez, Monsieur le Président et Messieurs, agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité.

JJérémie Rochat, syndic.

L'administration du hameau des Charbonnières fit assemblée le même jour.

"Monsieur le président fait lecture d'une lettre de Monsieur le syndic par laquelle il demande au conseil, qui, en vertu de la réouverture du Temple qui aura lieu dimanche prochain 17 courant, il propose d'offrir un modeste banquet aux invités qui assisteront à la célébration de cette nouvelle inauguration. Les invités notés à l'avance sont quelques pasteurs qui ont desservi la paroisse, le conseil de paroisse, la municipalité et le conseil administratif.

Après discussion, le conseil prévoyant une dépense de au moins frs. 100, les finances du hameau étant trop obérées dans ce moment et les ressources nulles, ne peut entrer dans cette voie. C'est avec regret qu'elle repousse la demande de Monsieur le syndic. La présente décision sera communiquée au demandeur.

Le village des Charbonnières, en fin de compte, paiera tout de même une dépense de 10 francs 80 pour une collation offerte au conseil de paroisse, dépense considérée comme modeste.

Corbillard

Comme le besoin d'un corbillard se fait vivement sentir dans la commune et qu'il est convenable d'avoir pour les services funèbres, un équipage convenable, la municipalité décide de mettre au concours la fourniture d'un corbillard sur ressorts et d'un harnais, et cela pour le 12 juillet prochain. (A 21, du 21^{er} 1891)

Suite à la fabrication du corbillard, la municipalité décide que celui-ci sera mis gratuitement à la disposition des habitants de la commune moyennant qu'ils se conforment au règlement sur la matière (non retrouvé); quant aux habitants en dehors du territoire de la commune, il pourra être prêté contre une finance de cinq francs.

Horloges publiques

31.8.1891. Horloges publiques. M. le syndic dépose sur le bureau les conditions et devis présentés par la maison Odobez-Cadet à Morez pour les réparations et nettoyages à exécuter aux trois horloges publiques de la commune. Ces devis se détaillent comme suit:

Horloge du Séchey pour nettoyage: frs 35.-

Horloge du Lieu pour nettoyage et réparations: frs 160.-

Horloge des Charbonnières pour nettoyage et réparations: frs 447.-

Après examen de ces devis et des conditions qui les accompagnent, la municipalité, considérant la somme considérable que coûterait la réparation de l'horloge des Charbonnières, décide d'en acheter une neuve plutôt que de réparer cette vieille machine, d'autant plus que la maison Odobey ne veut pas même la garantir après qu'elle aurait été réparée. Une horloge neuve avec tous ses accessoires reviendra à environ frs 750.- Comme à première vue il semble que les prix faits sont un peu élevés, il sera demandé à Mr Odobey de les réduire un peu et s'il serait cas échéant acquéreur de la vieille horloge des Charbonnières et à quel prix ?

Nous n'avons pas retrouvé trace de la vieille horloge dans les comptes de la commune. Peut-être l'opération figure-t-elle dans les registres de ventes diverses. Ce que l'on sait néanmoins, c'est que l'acquéreur en fut Jules-Moïse Rochat dit Sâisset aux Charbonnières. Le prouvent deux pièces du châssis demeurées dans sa maison et aux mains des propriétaires actuels. Le dessin de ces deux pièces se verra dans le cadre de cette étude. Comme se verra aussi une horloge du XVIII^e siècle dont le châssis, déjà à l'époque, était sensiblement pareil.

6.10.1991. Par une lettre déposée sur le bureau, Odobey, horloger à Morez, confirme le prix qu'il a précédemment envoyé

pour la réparation et le nettoyage des horloges publiques de la commune. Toutefois il ferait une réduction de 37 francs sur l'ensemble, mais c'est tout ce qu'il pourrait faire.

Après discussion la municipalité décide que vu la saison déjà avancée, ces réparations seront renvoyées au printemps prochain et qu'une horloge neuve sera commandée à Mr Odobey pour le temple des Charbonnières afin qu'elle soit prête à poser quand il viendra à réparer celles du Lieu et du Séchey. Une finance sera portée au budget de 1892 pour la construction d'une horloge neuve et les réparations à faire au Séchey et au Lieu.

20.2.1892. Se présente Mr Odobez-Cadet horloger mécanicien à Morez qui tient, ensuite d'une lettre qui lui a été adressée, traiter directement pour la fourniture d'une horloge neuve pour les Charbonnières et des réparations à exécuter aux horloges du Lieu et du Séchey. Après avoir pris connaissance des différents modèles d'horloges et des prix et conditions, la municipalité convient avec Mr Odobey pour la fourniture d'une horloge neuve pour les Charbonnières qui devra être établie conformément aux devis présentés le 14 août dernier et comportera en outre des accessoires prévus dans ce devis, la fourniture d'un second cadran en tôle peinte, conforme à celui déjà placé et de 1 m 20 de diamètre, ainsi que pour les réparations à faire aux horloges du Lieu et du Séchey, de plus pour les cadrans de l'horloge du Séchey mesurant environ 80 cm de diamètre, deux lunettes pour abriter les aiguilles. Le prix de ces réparations et fournitures sera de mille-soixante francs payables les 3/4 après la pose et le solde à la fin de l'année courante.

L'horloge des Charbonnières devra être mise en place et les réparations des horloges du Séchey et du Lieu exécutées pour fin juin prochain au plus tard.

Suite des travaux à l'église

* 1892, 1893

Rien!

1894

* Bianchetti, gypsier à Vallorbe, pour carrelage et cimentage du temple des Charbonnières, 968,80 francs.

Signalons encore, pour clore le siècle, la pose de vitraux pour un montant de 182,85 francs en 1899.

Vers une deuxième cloche

ACH, AA, 4 juillet 1896. Mr. le président donne lecture d'une lettre de Mr. Thibaud, accordeur de cloches à la Praz, qui offre de fournir une cloche d'occasion du poids d'environ 250 kilos qui compléterait heureusement par l'accord en tierce mineure la cloche qui existe déjà dans le beffroi du temple des Charbonnières. Il céderait cette cloche qui, quoique ancienne, est excellente, pour un prix relativement bas, environ 500 frs. rendue posée. Il engage donc les autorités communales ou du hameau de profiter de cette occasion.

Après discussion, le conseil reconnaissant qu'il serait fort désirable de se procurer une seconde cloche, décide de renvoyer cette lettre à la municipalité et de la prier de voir s'il n'y aurait pas lieu de profiter de l'offre de Mr Thibaud et de compléter la sonnerie du temple des Charbonnières.

Note: curieusement à l'époque, le secrétaire du village des Charbonnières est le même que celui de la commune, Samuel Rochat dit Saïset qui, de cette manière, peut plus ou moins s'écrire à lui-même!

ACH, AA6, 10 octobre 1896. Mr le président donne lecture d'une lettre de la municipalité informant le conseil qu'en réponse à sa demande du 10 juillet dernier la commune accorde au hameau un subside de 250 frs pour installer une seconde cloche dans le temple des Charbonnières. Après discussion le conseil décide de remercier la municipalité pour cette offre et de lui dire qu'il estime que c'est à la commune à compléter la sonnerie du temple des Charbonnières sans recourir au concours financier du hameau. D'autre part le conseil ne se sent pas la latitude d'installer quoi que ce soit dans un bâtiment qui ne lui appartient pas.

ACH, AA6, 3 avril 1897. Mr le président donne lecture de la feuille de souscription qui circule dans le public pour parfaire la somme nécessaire pour le paiement de la nouvelle cloche installée dans le temple des Charbonnières. Après discussion le conseil ne trouve pas à propos d'y souscrire.

Comme on est large, chez nous, aux Charbonnières!

La cloche des Rochat, comme en parlait Mme Annette Dépraz-Rochat, dans "Souvenirs du début du siècle", le Pèlerin, 1988:

La cloche des Rochat.

Puis vous savez, il y a une cloche... il n'y avait qu'une cloche. Et puis la seconde, c'est une cloche des Rochat. Ce n'étaient que les Rochat qui l'avaient payée entr'eux. La seconde, celle qui a le timbre le plus grave. Les Rochat... j'avais je pense treize ans. Je me rappelle quand eux avaient monté, la cloche des Rochat. C'était le vieux Jérémie qui en avait été l'instigateur. Bien des Rochat-ressortissants des Charbonnières avaient donné bien de l'argent. Il y avait Louis-Lucien Rochat, le fondateur de la Croix-Bleue, et puis Anthony Rochat. Leurs ancêtres étaient de l'Épine, ils se sont toujours bien intéressés aux choses à ici. Ils avaient donné une grosse somme pour la cloche. Puis il y avait aussi des Rochat qui étaient parents du vieux Jérémie; je crois qu'il avait encore un oncle qui était allé à Paris, là-bas, qui avait envoyé... Vous savez, quand il y avait des ventes pour l'église, on envoyait des circulaires à ces familles qui avaient des ressortissants; ils étaient toujours intéressés.

Inscription sur la cloche "des Rochat":

"GRAIN DIEU ET GARDE SES COMMANDEMENTS

CAR C'EST LE TOUT DE L'HOMME - MOYSE

RAMEY CURIAL ET ABRAHAM BONIOUR ET

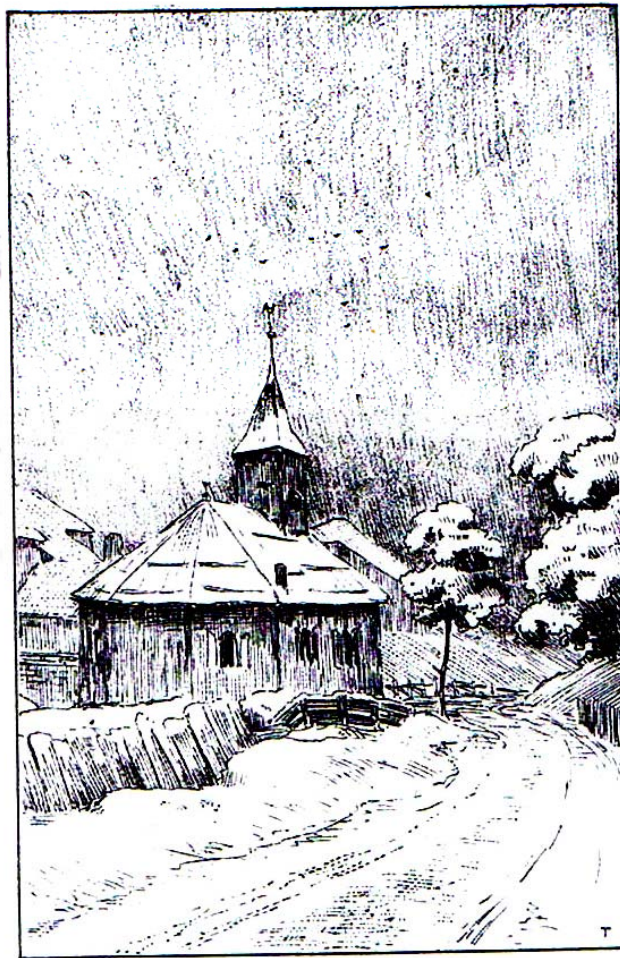
JEHAN CALLACHON GOUVERNEURS DE RANCES

1640

On n'a malheureusement pas pu retrouver la feuille de souscription dans les archives du village. Pas étonnant, puisqu'il ne voulait pas s'en mêler! Restée probablement dans les archives privées de Jules-Jérémie Rochat, elle a du disparaître en même temps que le monceau de papier que les descendants brûlèrent un jour dans le jardin de leur maison. Pendant plusieurs jours, avait même dit un témoin oculaire!

AA6, 3 avril 1897. Mr Arnold Golay propose de demander à la municipalité de revenir à l'ancienne sonnerie, c'est-à-dire de sonner la petite cloche à midi au lieu de la grande. Après discussion cette proposition est admise par deux voix contre une.

Et nous abandonnons ici de manière définitive pour cette étude les archives du village des Charbonnières. Retour désormais aux archives de la commune.



Les Charbonnières.

28 fev 96.

L'église des Charbonnières dessinée en 1896 par E.D. Turrian. Par un hasard assez extraordinaire il neigea l'un des deux jours où il dessina les églises de la Vallée. Si bien que tant le temple du Pont que celui des Charbonnières semblent avoir été pris en plein hiver!

Construction d'un cimetière

Si Vinet Rochat obtint le droit de se faire ensevelir dans l'église de l'Abbaye, il n'est rien dit par contre de ce qu'il pourra advenir de ses descendants après leur mort.

Vinet Rochat obtint cette concession de Jean de Tornafoll, successeur de Jean Pollens, en 1485. Celle-ci figure au dos de l'acte d'abergement où l'on peut lire:

«Nos, Johannes de Tornafollo (...) concedimus et largimur magistro Vioneto Rochat, moranti in abbatia nostra, sepulturam sui corporis, infra ecclesiam nostram, juxta pilare, et infra dictum pilare et locum ubi tenetur aqua benedicta ecclesiae, ita quod ipse magister Vionetus possit ponere, seu poni facere, unum magnum lapidem et eum describi et depingi facere ac etiam, infra pilare, possit facere unum choudronum de metallo ad tenendam aquam benedictam.»

Nous, Jean de Tornafol, accordons à maître Vionet Rochat, la sépulture de son corps entre le pilier et le bénitier et l'autorisation de faire poser une «grosse pierre peinte» (le monument) et de faire installer en dessous du pilier un chaudron de métal destiné à contenir l'eau bénite.

Daté du 26 février 1485, et signé
JOHANNES DE TORNAFOLLO

Tiré de: ROCHAT, Piantanida, Lausanne, 1977.

Il est probable toutefois que de là, même si ce n'est pas indiqué, provient le droit ou coutume pour tous les Rochat établissant tant aux Grandes qu'aux Petites Charbonnières, de se faire ensevelir au cimetière de l'Abbaye. Ce droit devait perdurer quatre siècles!

Or l'Abbaye, ou le Lieu, si l'on choisit cet endroit pour dernière destination, ce n'est quand même pas la porte d'à côté. A tel point que bien autrefois, raconte Auguste Piguet dans l'un de ses ouvrages, au coeur de l'hiver, par les temps les plus difficiles, il n'était pas toujours possible de procéder à un enterrement immédiat. Si bien qu'on reléguait le mort au galetas où, toujours selon le narrateur, les souris ou les rats s'en donnaient à coeur joie!

D'où la nécessité, au terme d'un siècle où l'on croyait avoir tout inventé tant les nouveautés avaient été nombreuses, de créer son propre cimetière. Ce fut fait en 1900.

Le 26 mai 1900 ACL S12
Soumission pour l'établissement d'un
cimetière aux Charbonnières
1. Fouilles et terrassement le mètre³ à fr. 0,90
2. Etablissement des allées le mètre² 1,40
3. Fosse d'enceinte pour les cercueils
4. Filiers de frontail compris le mètre² 4,70
5. Bâtiment du fossoyeur tout compris en bloc 460,00
6. Concrète en tuyaux de ciment de 15 cm 3,50

Les murs seront construits avec de la bonne
chaux de Talloche et les crépisserages faits avec
une bonne chaux, Lourde, Virieu ou Noirvaux.
La face extérieure du mur du Nord-Ouest, sera
en belle mosaïque grise et au ciment.

M. Lacroix s'engage à faire pour le 1^{er}
septembre 1900 tous les travaux désignés ci-
dessus et d'après les plans et directions qui
seront donnés par M. Paul Pichet architecte.
celui-ci étant chargé de la reconnaissance géo-
rale des travaux.

Vierge, Paris 11, rue de la Harpe

Le 25 mai [1900] ACL S12

Soumission pour la fourniture de couvertes
et piliers de portail pour le cimetière des
Charbonniers.

1. Deux piliers de portail à fr: 70 la pièce plus
fr: 3,00 par mètre courant de rampe de moulures.
2. Couvertes plates dessus, taillées soigneusement à
la machine avec goutte pendante et aîcles ciselées à
fr: 6,00 le mètre courant (Dessins-couvertures n° 17 et 18)
3. Le seuil en un seul bloc de 30 cm d'é-
paisseur et 115 cm de largeur sera payé au
même prix que les couvertes soit à 6 fr 60.

Conte cette taille, piliers, couvertes et
seuil devra être rendue à pied d'œuvre
pour le 1^{er} août 1900 ou plus tard, elle
sera taillée conformément aux directions
et modèles donnés par l'architecte; celui-
ci sera chargé de la reconnaissance du
travail.

J. Lacroix Sicoire

La première personne à avoir été enterrée au cimetière des Charbonnières fut, selon Annette Dépraz-Rochat, Madame Lolet! Dans: "Un village brûle", le Pèlerin, 1984, elle raconte:

Ils avaient un vieux réduit où ils préparaient ça, et qui était plein de buchilles. Et puis la mère, c'était une vieille femme qui était souvent malade, qui était usée. Il paraît qu'elle n'avait pas été bien pendant la nuit, qu'elle s'était relevée et avait laissé tomber la lampe à pétrole. Elle n'avait jamais osé le dire. Ils étaient allés demeurer à la Cornaz, ces gens. Et puis elle est morte au mois de décembre de la même année. C'est la première personne qui a été ensevelie au cimetière des Charbonnières. Près de la petite maisonnette, il y a un grand sapin. C'est là qu'est sa tombe. Elle avait dit ce qui s'était passé à son lit de mort. Je ne sais pas si les gens l'ont su. Mais c'était quelqu'un de son entourage qui l'avait dit. C'était ce qui l'avait emmenée. Elle en avait eu tellement de chagrin. Je me rappelle. Je la revois toujours. Mais elle pleurait, elle pleurait, elle pleurait... Elle était inconsolable, cette femme. Ils sont allés à la Cornaz, à la maison où habitait Charles Humbert. Ces deux qui restent là-bas. La maison du côté de bise. Elle était morte là-bas, au mois de décembre. Elle en avait souffert!



extrait en 1901 Le Temps



A LA MÉMOIRE D'UN PHILANTHROPE

Aux Charbonnières, le 14 octobre 1917, a été inauguré un modeste monument rappelant la mémoire du doyen Abram-Elie Rochat (12 janvier 1765-15 juillet 1840) le fondateur de la « Caisse d'études des jeunes Rochat », destinée à faciliter des études libérales à des jeunes gens du nom de Rochat.

Phot. J. Tommasini, sculpteur, Lausanne.

Pour perpétuer le souvenir du doyen Abraham-Elie Rochat, quelques personnes, auxquelles se sont jointes les communes de l'Abbaye et du Lieu, ainsi que le hameau des Charbonnières, ont pris l'initiative de lui élever un monument sous la forme d'une plaque de marbre de 130 cm. sur 65, œuvre du sculpteur J. Tommasini, à Lausanne, scellée au-dessus de la porte d'entrée de l'église de Charbonnières, à quelques pas de la maison où il naquit, avec cette inscription :

A LA MÉMOIRE DU DOYEN
ABRAHAM-ELIE ROCHAT
BOURGEOIS DE L'ABBAYE ET DU LIEU
NÉ AUX CHARBONNIÈRES LE 27 JANVIER 1765
DÉCÉDÉ A AGIEZ LE 15 JUILLET 1840
IL FUT PASTEUR A VAULION
A L'ABBAYE ET A AGIEZ

FIT DES LIBÉRALITÉS
AUX BOURSES DES PAUVRES
DU LIEU, DE L'ABBAYE ET DES CHARBONNIÈRES
IL INSTITUA LA FONDATION
« CAISSE D'ÉTUDES DES JEUNES ROCHAT »
DESTINÉE A FACILITER LES ÉTUDES SUPÉRIEURES
A DES JEUNES GENS DE CE NOM

Quoique mort, il parle encore.

HÉBREUX XI. 4

Le monument a été inauguré le dimanche 14 octobre 1917 en présence de nombreux Rochat, soit du Val de Joux où presque tous les habitants ont des liens de parenté avec cette famille, soit de la plaine. Après un culte de M. Louis Rochat, pasteur à Chavornay, qui a été le premier bénéficiaire de l'institution, on entendit M. Jules-Jérémie Rochat, ancien député, Eugène Rochaz, syndic de Romainmôtier; Elie Rochat, député et conseiller municipal, Charles Rochat, chef de bureau à la Direction des Postes à Lausanne; Vincent Golay, préfet; Emile Meylan pasteur, et un chant de circonstance exécuté par un chœur de dames.

-103-

A. B.

On admirera la barrière et portail métalliques placés devant l'église au début du siècle. On ignore en quelle année cette curieuse protection fut enlevée. Début des années 1960 ?

A la mémoire d'un philanthrope

Le 15 juillet 1840, à la cure d'Agiez près Orbe, mourait le doyen Abram-Elie Rochat, pasteur, originaire de l'Abbaye et du Lieu (Val de Joux), patrie de tous les Rochat, né aux Charbonnières le 27 janvier 1765, élève des Facultés de théologie des Académies de Genève et de Lausanne, inspecteur de l'instruction publique du district de la vallée de Joux, pasteur à Suchy, Vaulion et Agiez, doyen (président) de la Classe d'Orbe (comprenant les anciens baillages d'Orbe et d'Yverdon), député du cercle de Romainmôtier à la Constituante de 1831, où il proposa que l'Eglise fût appelée « nationale », et au Grand Conseil. Par son testament, il instituait, au moyen d'un legs de six mille francs de dix batz chacun, un fonds dont les intérêts devaient être employés « pour élever des jeunes garçons, « portant le nom de « Rochat, à la vocation de ministre, d'avocat, de médecin et à « tel autre état honorable pour lequel les études sont indispen- « sables ». Il prescrivait qu'on laisserait croître ce capital de fr. 6000 par l'accumulation des intérêts jusqu'à ce qu'il produise un revenu net de 30 louis par an, et que ce capital serait régi « par un tuteur honnête, du nom de Rochat, et en état de répondre de ses actions ». Le gouvernement ni aucune autorité en son nom, ajoutait-il, ne pourra jamais s'emparer de cette caisse, ni même la régir...

La caisse d'études des jeunes Rochat, qui possédait en 1842 un capital de fr. 5520 de dix batz, produisant un revenu annuel d'environ trois cents francs, dispose aujourd'hui d'un avoir de fr. 24.000 dont le revenu annuel est d'un millier de francs. Les pensions servies jusqu'ici représentent fr. 28.075.

La caisse est à Romainmôtier; elle a actuellement pour « tuteur honnête » M. Eugène Rochaz, syndic de Romainmôtier, juge au tribunal du district d'Orbe.

Les travaux à l'église au début du siècle

Ceux-ci sont assez peu nombreux. Signalons entr'autres:

- * Léon Crot fils fabricant d'horlogerie à Granges-Marnant, pour réparation en 1912 des horloges du Lieu et des Charbonnières, pour 725.-
- * Fahud et Cie à Rolle, pour fourniture de 3 fourneaux pour les temples de la commune, 1543,50 francs.
- * Différents à comptes importants sont faits en 1921 à Capelloni entrepreneur, Albertano Ferblantier, Fantoli entrepreneur; concernent-ils les églises de la commune, celle des Charbonnières en particulier ? Aucun détail n'est donné.
- * Bodenmann J. pour fourniture et pose de boiseries et diverses réparations au temple des Charbonnières, d'un montant de 399,50. On peut supposer qu'il s'agit-là des boiseries actuelles.
- * Faltani Jean, à compte sur travaux de restauration de l'église des Charbonnières. 1000.-
- * Divers aux Charbonnières, pour récurage du temple après travaux de restauration, 85.-



Le graveur Pierre Aubert a représenté de nombreuses fois notre temple. Nous trouvons ici peut-être sa première gravure sur notre temple. Elle fait partie d'une petite série de 7 gravées dans les années 1940.

Les comptes et procès-verbaux de la commune du Lieu ne nous en disent pas plus sur ces travaux qui déboucheront sur l'inauguration de 1921. Il est à croire qu'une part des frais, notamment en ce qui concerne la création et la pose des fresques Amiguet et en ce qui touche à l'installation d'un harmonium, fut prise en charge par le Conseil de Paroisse avec "le bienveillant concours de quelques dames du village". Si la lecture des procès-verbaux de ce vénérable conseil nous en dit plus, ces détails figureront dans la partie supplément.

Pour l'harmonium, le village fut aussi sollicité:

1920. Installation d'un harmonium dans l'église des Charbonnières. AHC S 17.-

Charbonnières le 11 Decembre 1920

Au Conseil Administratif des Charbonnières,

Monsieur le Président & Messieurs,

Il y a environ 85 ans, nos pères dans un magnifique et pieux élan, sans autre ressource que leur bonne volonté, bâtissaient le temple des Charbonnières. Tous les travaux se firent par corvées, tous les habitants du village y contribuèrent suivant leurs forces, les uns préparant les matériaux et les amenant à pied d'oeuvre, les autres fabriquant dans les forêts les bois nécessaires, bref chacun y travailla si bien que le Temple put être inauguré en 1834.

Aujourd'hui, il reste à compléter l'oeuvre des ancêtres, soit de pourvoir le Temple d'un instrument, dont le besoin se faisait vivement sentir et à le décorer intérieurement, de manière à rendre la Maison de Dieu toujours plus attrayante.

Comme aux jours d'autrefois, la population entière du Village se lève, pour mener à bien cette entreprise. A cet effet, les dames & demoiselles travaillent activement à préparer les objets nécessaires pour une vente et à confectionner des lots pour la loterie déjà organisée; mais ces moyens ne suffiront pas à procurer complètement la somme nécessaire. Nous venons donc demander aux caisses du Village, de contribuer aussi par des subsides, à cette oeuvre qui intéresse toute notre population et qui sera l'honneur du Village, comme l'a été la construction du Temple en 1834.

Les fils seront dignes des pères!

Veillez agréer, Monsieur le Président & Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Samuel Rochat.

1921. Inauguration du temple des Charbonnières. AHC S 17.-

Séchéy, le 8 août 1921

Au Conseil administratif du village des Charbonnières,
Les Charbonnières

Monsieur le Président et Messieurs,

L'inauguration du temple des Charbonnières a été fixée au dimanche 21 août prochain. A cette occasion un modeste banquet réunira à l'hôtel du Cygne, autorités et gens d'église; aussi le comité d'organisation a le plaisir de vous adresser une invitation bien cordiale. Nous osons espérer que nous serons honorés de la présence de tous les membres du corps administratif.

Recevez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Pr le Comité d'organisation

Goy scr.

N.B. Programme de la journée du 21: 10 h. Culte. 12 h. Banquet. 15 h. Concert. 20. Culte.

Un programme, à peu de chose près, identique à celui de 1889. Les mœurs n'ont que peu changé en l'espace de 32 ans.

Ce qui retiendra naturellement notre attention de ces nouveaux travaux effectués à l'église des Charbonnières, fut la pose des fresques Amiguet, événement majeur pour un village d'ordinaire peu porté sur la culture. Les réactions furent probablement de toutes sortes. Seuls toutefois en ont gardé trace les journaux de l'époque. Un dossier a été établi en 1990 sur l'installation des fresques Amiguet par M. Jean Fantoli, à l'occasion de l'inauguration de l'abri P.C. des Charbonnières. Nous lui empruntons l'essentiel de ce qui suit, dont les références, malheureusement, ne nous sont pas connues.

Amiguet, Marcel

artiste peintre. Il était fils d'un géomètre. Il entra d'abord à la poste de Vevey, mais, aimant la peinture il se rendit à Paris où il fréquenta plusieurs ateliers. Il commence à exposer d'abord à Lausanne en 1918, puis à Genève en 1919, à Vevey en 1920 et à St Croix. Il fit sa dernière exposition en 1956 à Lausanne. Dès 1920, trois de ses œuvres décorent l'église des Charbonnières. Il fut aussi chargé de cours à l'école Cantillon à Paris. De 1929 à 1955 il fit un grand voyage à travers l'Europe et l'Afrique; à son retour il publia un ouvrage "Sous le Ciel".

Né le 28 juillet 1891 à Olten
Originaire

Décédé le 16 août 1958
à Olten

Texte 1

A notre avis, M. Amiguet s'est acquitté de son travail d'une manière particulièrement heureuse et réussie. Il a peint trois grands panneaux symbolisant les vertus chrétiennes par excellence: la foi, l'espérance et la charité. La foi est représentée par un groupe de jeunes filles chantant à pleine voix la parole divine. L'espérance, on la devine dans les regards de ce jeune couple parvenu au sommet de la montagne et qui voit le monde et la vie s'ouvrir devant lui. Quant à la charité, elle éclatè dans le geste de cette femme à la figure compatissante qui relève une infortunée pleurant à genoux.

Et chacun de ces motifs se dresse sur le devant d'un paysage choisi avec art dans l'ambiance locale: le lac Brenet, les montagnes au relief tourmenté qui l'encadrent, la Dent de Vaulion, à la svelte silhouette auréolée d'un reflet doré du soleil couchant. Ces trois sujets principaux sont réunis par des panneaux d'une sobre et sincère ornementation, pour laquelle le peintre a fait appel à la flore du Jura: gentianes diverses, épilobes roses, pâquerettes, sorbiers, etc. Idée fort louable puisqu'elle utilise l'oeuvre de la nature à l'embellissement de l'oeuvre des hommes.

La décoration de M. Amiguet est une oeuvre sincère, fortement inspirée, belle de cette beauté qui va droit au coeur et conquiert l'âme du peuple. En matière d'art, le peuple est, quoi qu'on dise, un juge souverain. Malheur aux tableaux que dans son robuste bon sens et sa juste conception de la beauté, il repousse. Elles sont vite délaissées. L'oeuvre du peintre Amiguet n'est pas de celles-là, car déjà tout un peuple l'a vue, comprise et s'est prononcé en sa faveur. De bien loin sans doute on viendra la voir et on la louera sans arrière pensée.

Texte 2

En effet, le dimanche 21 août, au milieu d'une assemblée nombreuse et recueillie, le Temple des Charbonnières, restauré et embelli, a été inauguré. Dans une émouvante prédication, M. le pasteur E. Meylan a éloquentement commenté le chapitre XIII de l'épître 1^{re} aux Corinthiens, dans lequel l'apôtre exalte avec tant de puissance la foi, l'espérance et la charité. Diverses allocutions ont suivi: de M. J.-J. Rochat, président du comité de restauration, qui remet le Temple à la Commune; de M. Ed. Aubert, syndic, au Lieu; de M. Chabloz, chef du service des cultes, qui adresse des félicitations à la population des Charbonnières pour tout le dévouement qu'elle a mis à embellir son Eglise, sans demander de subvention à l'Etat; de M. Payot, ancien pasteur de la paroisse; de M. L. Chenu, délégué du Synode.

Puis les invités se sont réunis à l'Hôtel du Cygne pour faire honneur à un beau et bon dîner, servi par le tenancier, M. Numa Rochat. Au cours d'une partie officielle sagement dirigée par M. Goy, instituteur, de nombreux discours ont été prononcés. Tous ou presque tous ont pris fin par des compliments chaleureux adressés à la vaillante population des Charbonnières qui a

travaillé avec ardeur pour mettre de la beauté à l'intérieur de son Temple, ainsi qu'à M. Amiguet pour son grand-labeur artistique. Impossible de citer les noms de tous les orateurs. Relevons cependant celui de M. P. Payot, pasteur, qui a exalté les sentiments de solidarité et étroite collaboration qui doivent exister entre les membres d'une même communauté. M. le pasteur Meylan, de son côté, a insisté sur le travail considérable que les dames des Charbonnières ont accompli dans l'oeuvre inaugurée ce jour.

Journée bien remplie, puisqu'un concert réunissait ensuite au Temple, les mêmes invités et un nombreux public. Concert magnifique, exécuté par des artistes consommés, qui, pendant une heure trop courte, ont conduit leurs auditeurs à travers les sentiers de l'Idéal. Notons en premier lieu, Mme Amiguet, de la Schola Cantorum, à Paris. A côté de l'exécution de trois grands morceaux d'une haute portée musicale, cette artiste a accompli encore la tâche écrasante d'accompagner supérieurement: M. Dudan, violoncelliste, dont le talent a été déjà, à diverses reprises, vivement apprécié aux Charbonnières et ailleurs; MM. les pasteurs Wachsmut et Gardiol, solistes, aux voix

chaudement timbrées, qui nous ont donné avec succès des morceaux de Berlioz et de Gounod ; et enfin Mme. C. Leresche, du Brasseur, une cantatrice à la voix magnifique qui chante avec une expression et un sentiment vraiment incomparables.

Quant à nous, qui avons assisté avec plaisir aux diverses péripéties de cette belle

journée, il ne nous reste qu'à remercier les autorités des Charbonnières de leur accueil si bienveillant, si fraternel, et à féliciter pour notre compte, la population de ce bon village, pour l'ardeur et le zèle qu'elle a déployés depuis longtemps, pour faire de son temple, une maison, où grâce au talent du peintre Amiguet, la beauté s'est élu domicile.

Texte 3

LE TEMPLE DES CHARBONNIÈRES.

— Les nombreux visiteurs de la Vallée de Joux ont tout naturellement ignoré jusqu'ici la petite église des Charbonnières. Bâtie en 1834 par les gens du village, elle était très modeste et ses constructeurs n'avaient aucune prétention artistique. Désormais il vaudra la peine de s'arrêter aux Charbonnières pour voir l'œuvre d'art qui abrite le sanctuaire villageois.

Un comité de restauration s'est mis à l'œuvre et le peintre Marcel Amiguet a consacré de longs mois à l'exécution de trois grandes toiles qui symbolisent la Foi, l'Espérance et la Charité. Un encadrement léger les soutient, et des panneaux décoratifs les relient de sorte que toute la muraille est couverte.

Il faut admirer l'initiative et la volonté d'une petite population qui a pris toute la responsabilité d'une œuvre aussi difficile, et l'a menée à chef. Les « Combiens » sont courageux.

Une œuvre aussi personnelle, et qui rompt avec toutes nos traditions protestantes, ne sera naturellement pas approuvée par tout le monde, et chez les premiers intéressés, on entend, à côté de fervents éloges, des critiques très vives. La plus grave, c'est que ces peintures ne sont pas religieuses. Ce reproche n'est que partiellement légitime, mais il est justifié. Dans le grand panneau de la Foi, le groupe central pourrait tout aussi bien décorer une salle de concerts, et le couple qui symbolise l'Espérance appartient à un genre bien difficile à classer. Dans les trois peintures, on sent cependant que l'artiste a regardé plus loin et plus haut que les réalités immédiates.

Chaque tableau a pour fond un paysage local, et là, le peintre a fait une œuvre très belle. Il a trouvé l'heure et les teintes qui font le charme paisible de la haute vallée. Le chœur de la Foi est groupé devant le lac Brenet, la scène de la Charité est placée dans le cadre du lac Fer, et

tandis que les voyageurs de l'Espérance arrivent au sommet de la Dent de Vaulion, on voit derrière eux le panorama de la vallée.

M. Amiguet est paysagiste, et dans les figures il n'est pas à la même hauteur.

En face de cette œuvre, et suivant le point de vue où l'on se place, on éprouvera des impressions fort différentes. Je comprends ceux qui, au premier regard, se demandent où ils sont : dans une église ou dans un musée ? si, en voyant ces trois toiles, le texte de saint Paul s'impose à l'esprit et leur donne une unité biblique, il faut reconnaître qu'elles sont bien séparées et que le symbolisme du peintre est dégagé de toute règle.

Pendant longtemps on a reproché à nos temples leur nudité, leur austérité... ne risque-t-on pas maintenant de tomber dans l'extrême contraire et d'oublier que le temple est avant tout la maison de prière où l'attention, si elle est sollicitée du dehors, ne doit l'être que pour l'édification ? Un détail est caractéristique : il n'y a plus de place pour la chaire ; du moins, il a fallu enlever l'abat-voix.

Je ne crois pas qu'il serait désirable de voir se multiplier des œuvres comme celle qu'on vient d'inaugurer aux Charbonnières, mais c'est une expérience faite dont le temps dira s'il faut la renouveler ailleurs.

Que tous ceux qui s'intéressent à l'art religieux dans nos temples viennent voir. Ils rendront hommage à l'artiste et à ceux qui l'ont appelé, quand même ils ne partageraient pas entièrement leurs idées.

M.

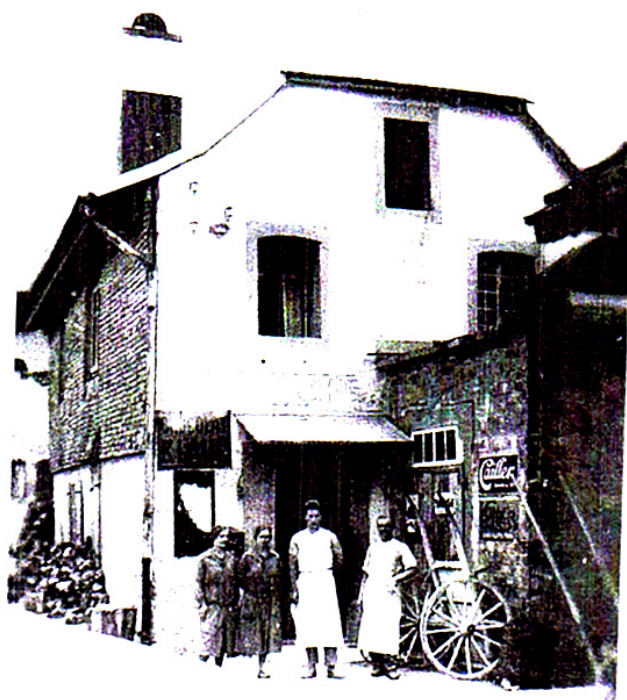
La cérémonie d'inauguration du Temple des Charbonnières a eu lieu dimanche 21 août ; M. Paul Payot, pasteur à Chêne, et ancien pasteur de la paroisse du Lieu, a fait la prière de dédicace. M. Emile Meylan, le pasteur actuel, a prononcé une belle allocution sur la parole de Paul aux Corinthiens : « Maintenant,

ces trois choses demeurent, la foi, l'espérance et la charité, mais la plus grande de ces choses, c'est la charité », s'inspirant des trois tableaux du peintre Amiguet. Un beau chœur de dames se fit entendre. Des discours furent encore prononcés par MM. Jules-Jérémie Rochat, président du Comité de restauration, Edouard Aubert, syndic du Liou et député, Numa Chabloz-Comte, chef de service du Département des cultes, Paul Payot, délégué de la Commission synodale et Louis Chenuz, de Montrichor, au nom du Conseil du

IV^e arrondissement ecclésiastique.

Un dîner à l'hôtel du Cygne a réuni les autorités civiles et ecclésiastiques. Puis à 3 h. 30 un concert d'inauguration a permis d'apprécier d'excellents artistes : M^{me} Marcel Amiguet, pianiste ; M^{me} Leresche-Audemars, soprano ; M. Dudan, violoncelliste, et MM. les pasteurs Wachsmuth, basse (l'Abbaye) et Gardiol, baryton (Le Brassus). Le soir, enfin, culte par les quatre pasteurs de la Vallée. Ce fut une belle journée d'édification et d'émotion esthétique.

La boulangerie des Charbonnières soit l'ancienne chapelle dans les années 1925-1926. On reconnaîtra de gauche à droite : Lina Bielser, Emilie Bielser, Alfred Rochat dit Tiétié qui épousera Emilie et sera boulanger à son tour jusqu'en 1955 où il sera remplacé par Degoumois, puis bientôt par Otto Cotting. A droite, Emile Bielser.

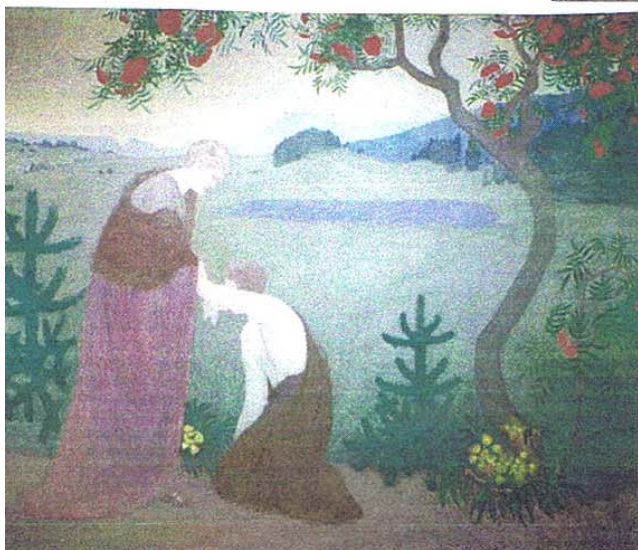


Les fresques Amisquet de l'église des Charbonnières



La foi...

L'espérance



et la charité.

Passons d'une seule enjambée à 1945. A cette date d'importants travaux sont effectués tant sur le toit de l'église qu'au clocher. Les tôles recouvrant celui-ci, le plus laid matériau que l'on puisse trouver, sont enlevées au profit d'un éternit déjà de meilleure façon. Quant au toit du clocher, comme au toit de l'église en général, la tôle et l'ardoise sont remplacées par la tuile plate du pays, vieillée. Notre église ainsi reprend de la "gueule". Il était temps.

Une question maintenant, à quelle époque fut posée la barrière métallique du devant de l'église, telle qu'on peut la voir par exemple sur la photo concernant l'inauguration de la plaque Abram-Elie Rochat ? De toute évidence au début du siècle. Et à quelle époque fut-elle enlevée ? De 1947, il nous semble l'avoir connue en notre jeune âge. Mais attention, la vue de certaines photos parfois courcircuite les souvenirs personnels. La restauration des années 1960 mit-elle hors course la dite barrière ?

On pourrait aussi s'inquiéter de savoir quand les volets métalliques ont été enlevés. On peut supposer que ce fut lors des travaux de 1945, la pose de l'éternit sur les façades n'autorisant plus de les garder, ce qui ne fut pas un mal non plus.

Nous retrouvons le Noël 1957. A cette date le sapin du 24 décembre s'enflamme et endommage considérablement le plafond de gyps. L'incident reste pourtant limité grâce à la présence d'esprit de Gérard Rochat, qui ne fait qu'un bond au local des pompes voisin pour en ramener l'extincteur qu'il utilise de manière concrète peut-être pour la première fois. L'église est sauvée.

L'essentiel des travaux sera décrit dans le préavis et le rapport de commission établis en rapport avec la restauration du temple des Charbonnières, le tout compris dans la partie documents. La lecture du registre des proclès-verbaux de la municipalité complète ces données.

* 16 février 1960. Restauration intérieure du temple des Charbonnières. Le collègue Martin fait rapport sur les travaux en cours pour la restauration intérieure du temple des Charbonnières, notamment la pose des conduites de chauffage électrique.

C'est donc la fin de ce bon vieux gros fourneau que nous avons surtout pu connaître à l'école du dimanche, quand nous avions pour monitrices Mesdames Christine Rochat-Reymond du Haut-des-Prés et Angèle Rochat, épouse de René Rochat de l'Epine, garde-forestier, et Mlle Léonie Rochat, employée Zénith. Toute une époque!

* 27 février 1960. Achat de terrain autour de l'église des Charbonnières. Le Conseil de paroisse a suggéré à la Municipalité d'acquérir le terrain se trouvant autour de l'église des Charbonnières pour permettre un aménagement extérieur convenable de notre sanctuaire. La Municipalité a été d'accord et le propriétaire du fond, M. Maurice Rochat, également. Une promesse de vente à Fr. 2.- le m2 a été signée; le préavis sera rédigé à l'intention du Conseil communal.

* 5 avril 1960. Temple des Charbonnières, rénovation intérieure. La rénovation intérieure du temple des Charbonnières avance

doucement; le menuisier Guignard conteste auprès de l'architecte certaines mesures du plafond. Nous nous en tiendrons au prix de soumission.

* 24 juin 1960. La restauration du temple s'achemine petit à petit

* 1er juillet 1960. Temple des Charbonnières, peinture du plafond. Le syndic et la section des travaux accompagnés de l'architecte et du peintre examineront quelle teinte il convient d'appliquer sur le plafond de l'église des Charbonnières maintenant achevé.

* 13 juillet 1960. Temple des Charbonnières. Le plafond de l'église des Charbonnières est terminé et fort bien réussi.

* 27 juillet 1960. Temple des Charbonnières, restauration presque achevée. La restauration intérieure du temple des Charbonnières sera vraisemblablement terminée dans une dizaine de jours.

* 8 août 1960. Le temple des Charbonnières est prêt, son inauguration est arrêtée pour le 4 septembre, avec collation au local et participation du Conseil synodal et autres personnalités.

* 6 septembre 1960. La restauration intérieure du temple des Charbonnières s'achève; la réouverture a lieu le dimanche 11 septembre à 14 heures.

* 26 novembre 1960. Chantier des Charbonnières, abattage du tilleul. Le chantier de la traversée des Charbonnières est arrêté pour l'hiver. L'arbre près du temple sera abattu prochainement.

* 9 décembre 1960. Le tilleul vers l'église a été abattu.

* 3 juin 1965. La foudre est tombée sur le clocher des Charbonnières; l'entrepreneur Schlaefli est allé remplacer les tuiles.

* 15 février 1967. L'électrification de la sonnerie des cloches au Lieu, plus la réparation des cadrans aux Charbonnières va coûter approximativement Fr. 10 000.-, somme que nous demandons au Conseil communal.

* 12 décembre 1968. Les orgues des Charbonnières se montent et seront prêtes pour Noël.

Celles-ci de toute évidence payées par la paroisse et la Sté de couture des Charbonnières. Dont il faut tenir compte de la présence et de l'aide réelle et efficace dans le cadre de l'aménagement intérieur du temple.

* 11 janvier 1969. Après celle du Lieu, l'horloge des Charbonnières donne des signes de lassitude. Il faudra s'en occuper.

* 22 janvier 1969. Notre concierge Cornu a remis en état l'horloge des Charbonnières grâce à un nettoyage.

Résumé des comptes 1978

Le métier de sonneur de cloches est en voie de disparition. Après le Lieu, c'est le tour des Charbonnières de voir les cloches de l'église actionnées par la sonnerie électrique. Alors qu'au Lieu, c'était la Maison Ferrari de Neuchâtel, aux Charbonnières, notre Service électrique a très bien fait les choses et saura dépanner le cas échéant; on entend à nouveau le carillon de midi que chacun apprécie comme une pause bien-faisante.

Résumé des comptes 1991

Eglise des Charbonnières. Les travaux ont pu être réalisés l'automne dernier dans le cadre du montant préavisé. Une dernière couche de peinture sur la façade principale (bise) a été faite ce printemps, les conditions météorologiques de l'automne 91 n'étant pas suffisamment favorables. Les entreprises Berthoud - Bonny - Cabras - Lugin - Christian Rochat ont participé à ce projet. L'éclairage du porche d'entrée a été financé par le compte d'entretien des églises, 33% du coût a été pris en charge par la paroisse.

Note: il avait été procédé à l'introduction de l'eau et à la pose d'un chauffe-eau électrique dans l'église par l'entreprise Cotting en 1990.

Quant au nouveau porche, il a été établi en partie grâce à un ancien fonds de la Société de couture des Charbonnières.

EGLISE DES CHARBONNIERES

TRAVAUX DE REFECTION

Les travaux présentés dans les préavis précités, à savoir :

- remplacement de la chape en tôle côté vent
- isolation de la façade
- rafraichissement des murs crépis
- remplacement des ferblanteries

ont été attribués aux Ets ci-dessous:

BONNY D.	- isolation, chape éternit et ferblanterie
BERTHOUD R.	- crépis et peinture
	- échafaudage façade bise
SCHMID O.	- maçonnerie (crépi et divers)
LUGRIN J.	- échafaudages (façades latérales et vent)
ROCHAT Chr.	- menuiserie (réfection du berceau)

Le montant total devisé était, selon préavis, de

fr. 70.000,-.

Le décompte des travaux effectués est de

fr. 67.200,-.

Certains travaux, non devisés, ont dû être réalisés en cours de chantier, soit:

- le crépissage partiel de la façade côté vent et le rescellement des clés de voûte des fenêtres (fr. 1.560,-)
- le remplacement des quatre abat-son de la tour (fr. 1.400,-)

Au vu du résultat, la réfection de la tour de l'église est envisagée par la Municipalité. Le coût devisé d'une telle réalisation est d'environ fr. 6.000,- (peinture et échafaudage)

Jacques LUGRIN

Résumé des comptes 1992

L'église des Charbonnières a été achevée au printemps 92 par la peinture de la façade bise et la pose d'un éclairage. Coût de l'ensemble pris en charge par le solde du compte de construction et le compte entretien des bâtiments: fr. 14 400.-

M. Cornu ayant renoncé au poste de concierge de l'église après de nombreuses années, il a été remplacé par Mme Myriam Bourquin des Bioux.

C'est l'année où la cloche en mi du Lieu s'est fêlée, incident qui nécessitera la fonte et la pose d'une nouvelle cloche.

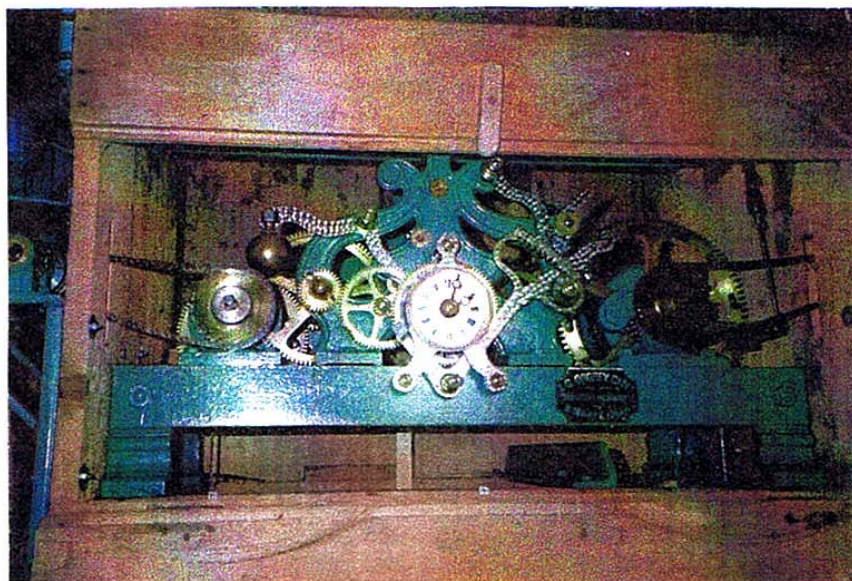
Résumé des comptes 1994

Comme vous l'avez sans doute remarqué, l'heure indiquée par le clocher de l'église des Charbonnières manque "parfois" d'exactitude.

L'âge et la complexité du mouvement d'horlogerie rend chaque dépannage délicat et coûteux. Il est envisagé de remplacer courant 95 ce mécanisme digne d'un musée d'horlogerie par un automatisme identique à celui de l'église du Lieu.

Résumé des comptes 1995

L'automatisation du clocher de l'église des Charbonnières, pour un montant de fr. 9996.- explique l'important dépassement du compte 354.21.10. Cette amélioration était impérative, le coût engendré par les nombreuses interventions de dépannage devenant excessif.



L'horloge "Odobey"



La cloche Dreffet de 1780



Intérieur, face à la chaire



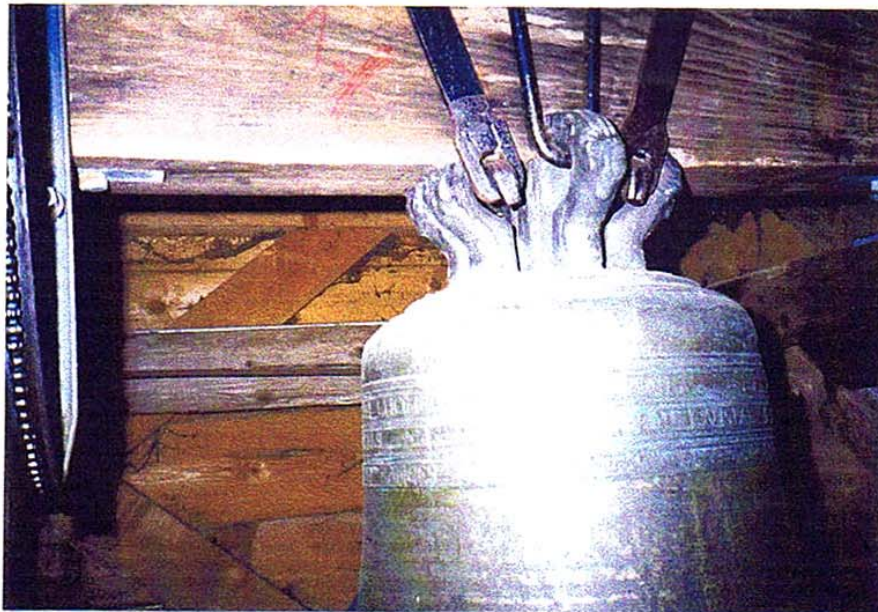
Extérieur, face Vieux-Cabaret

Requête du hameau des Charbonnières pour l'obtention d'un service religieux dans ce village. AHC S3. Note: il existe également une autre version de cette requête - AHC S2 - qui porte la date du 16 mars 1770; le contenu, à peu de chose près, en est le même. L'acte ci-dessous non daté.

ILLUSTRES HAUTS PUISSANTS ET SOUVERAINS SEIGNEURS.

L'hameau des Charbonnières dépendant de la Commune & Paroisse du Lieu - en la Vallée du Lac de Joux, au Bailliage de Romainmôtier, Très fidèles Sujets de l'Etat, prennent la liberté d'exposer, en toute humilité A VOS EXCELLENCES, que par l'abondante population, qui à lieu dans les Montagnes et principalement dans la dite Vallée, le nombre des Paroissiens du Lieu s'est accru, au point que l'Eglise ne peut contenir les Paroissiens qui en ressortent; L'hameau des Charbonnières en particulier, qui d'origine étoit très peu considérable, se trouve aujourd'hui composé de passé trois cents vingt Personnes, & leur Ecole particulière est peuplée de Nonante cinq Enfants, nombre équivalant, à celui de l'Ecole du Village du Lieu même; Et comme cet hameau est éloigné de Son Eglise du Lieu, à la distance d'une lieue en Eté, & d'une & demy en hyvers, les Viellards, les Infirmes & les femmes enceintes, ou qui allaitent, ne peuvent sans péril pour leur santé ou pour leurs Enfants, profiter que très rarement surtout en hyvers, des Sermons & autres Exercices de Piété; Il y a même quelques Viellards qui depuis passé quatre ans n'ont pas été en état de supporter ce trajet, & sont restés privés de tous Sermons & même de Communion, à la Sainte Cène, cependant cet à cet âge que l'on est plus avide & qu'on a besoin de ses secours, & Consolation Spirituelles, & nombres d'autres, qui pourroient supporter le transport, par voiture de Char & de Trainaux, n'ont pas les facultés de s'en procurer; Les petits Enfants qu'on y porte batizer sont exposés dans cet âge tendre, par les temps de neige & de froids rigoureux, auquel ce climat est Sujet la plus part de l'année; on en a éprouvé de facheux effets & même des mortels, par des temps extraordinairement rigoureux, les malades meurent souvent privés de consolations & de Secours Spirituels, & plusieurs Pères de familles & Jeunes gens, qui vont le Dimanche matin au Lieu, pour le Sermond, se laissent souvent séduire par l'occasion, et quelques fois sont aussi engagés par les mauvais temps à se dissiper & débaucher dans le logis du Lieu; Toutes ces raisons, ont engagé les humbles exposants, à supplier très humblement VOS DITES EXCELLENCES de vouloir par leur piété & charité ordinaire, charger Monsieur le Pasteur du Lieu de venir prêcher alternativement dans ledit hameau des Charbonnières qui deviendrait son annexe, n'en ayant point actuellement; l'Eglise du Lieu pourroit également avoir chaque Dimanche un Service sans déranger l'heure fixée.

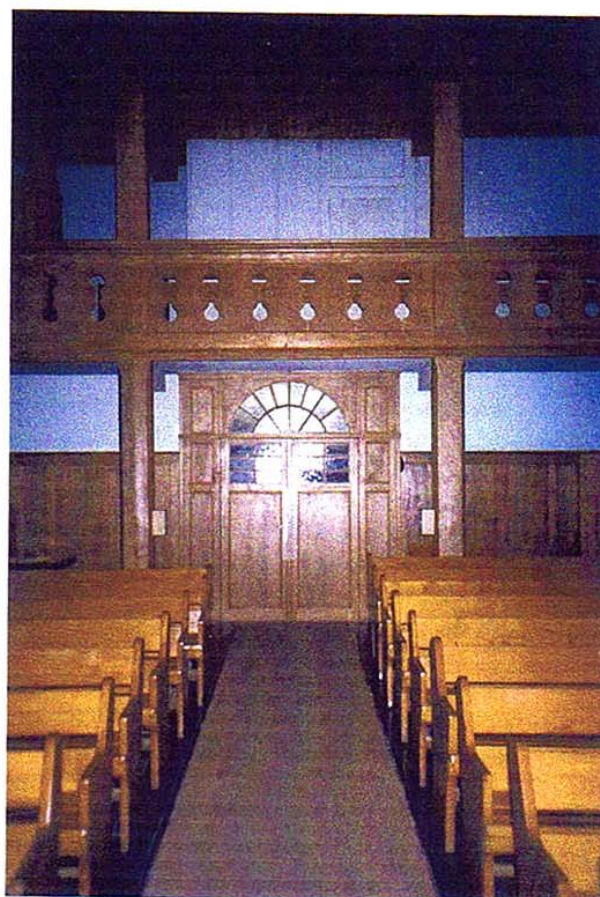
Les Exposants ont déjà une Chapelle bâtie, qu'ils croient suffisante & qu'ils mettroient à leurs fraix dans tout l'Etat requis, & procureroient aussi à Monsieur le Ministre une chambre convenable pour le recevoir, qu'on lui échaufferoit en hyvers, outre tous les Secours & Comodités, qu'il pourra exiger pour son transport aux dites Charbonnières, soit à cheval, ou en Trainaux selon que le tems & la Saison pourront l'exiger, par là le ragrandissement de l'Eglise du Lieu ne seroit plus



Cloche de Rances de 1640



La Place



Les 2 colonnes

nécessaire & les Exposants qui se trouvent voisins de la Bourgogne, & sur le chemin qui y conduit, ne seroit plus exposés à des pillages tels qu'ils ont fréquemment éprouvés lors qu'on les savoit au Sermon éloignés de leurs Maisons. Ils se flatent que leur cas paroitra favorable A VOS DITES EXCELLENCES, vû leur climat & position ou les hyvers et neiges abondantes rendent pendant plus de la moitié de l'année la Communication très difficile, à ceux qui n'on pas des chevaux à leur disposition, et c'est le grand nombre; ces circonstances vraies rendent bien autrement favorable leur cas, que celui des Communautés du plat Pays, qui pour beaucoup moins de ressortissants, ont obtenus de pareilles faveur avec moins déloignement de nécessité.

La vérité des faits ci dessus allegués sera sensible A VOS DITES EXCELLENCES Si elles d'aignent considerer que Monsieur le Pasteur du Lieu à qui cette humble requête a été communiquée & en a approuvé le contenu, & déclaré qu'il n'apportera aucun obstacle à son Succès, mais qu'il se portera sans objections à ce qu'il plaira A VOS DITES EXCELLENCES d'en ordonner.

Les humbles Exposants osent esperer que VOS DITES EXCELLENCES toujours disposées à favoriser l'éducation de leur sujets, & l'avancement de la piété, voudront bien leur accorder cette faveur, qui les pénétrera de la plus vive reconnaissance, et en les rendants des objets plus religieux affermira de plus en plus leur fidélité & leur zèle pour leurs AUGUSTES & PIEUX SOUVERAINS, pour la prospérité & la gloire duquel ils se rependent en voeux très ardents.

Contre Requête de la Communauté du Lieu, à la Requête du hameau des Charbonnières. AHC S4, sans date.

ILLUSTRES HAUTS PUISSANTS et SOUVERAINS SEIGNEURS.

La Communauté du Lieu, à l'exception du hameau des Charbonnières très soumis Serviteurs & fideles Sujets de VOS EXCELLENCES, ont l'honneur d'exposer avec le plus profond respect, sur le contenu de la Requête dudit hameau des Charbonnières, que ladite Communauté du Lieu est composée de Cinq hameaux, celui du Lieu qui est au centre, à été pris par cette raison pour le Siège de l'Eglise, de la résidence du Pasteur, & des assemblées de Commune. Celui des Charbonnières, distant du Lieu, d'environ trois quarts de Lieues, à Bize, ceux de Combenoire & de la fontaine aux allemands, distant du Lieu d'environ trois quarts de Lieues à Vent, et couchant, Et celui du Séchay & maison des Viffourches à mi chemin du Lieu aux Charbonnières, celui du Lieu ayant en outre plusieurs Maisons ecartées, & les plus près de la frontière de Bourgogne.

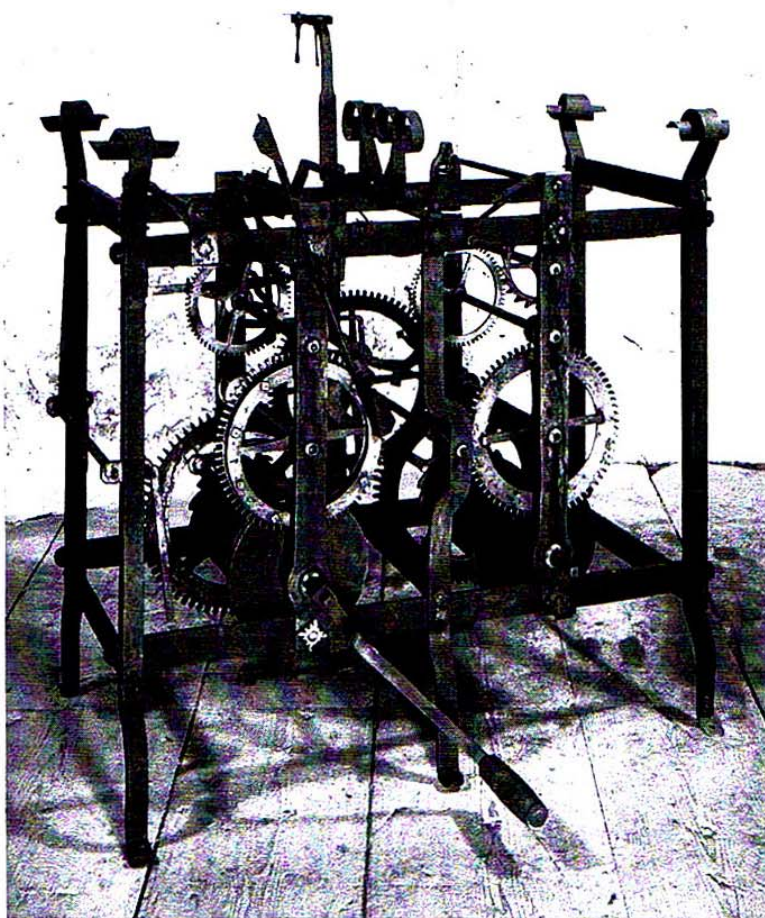
Les habitants de la Communauté ont tous un droit égal à l'Eglise & au Service Divin, pour en Jouir dans la position actuelle, la plus convenable qu'il soit possible de prendre, & qui Subsiste depuis la naissance de la Communauté, on ne pourroit donc partager le Service Divin sans l'affoiblir & Sans en priver les uns pour favoriser les autres.

C'est cependant ce qui arriveroit, si les fins de la Requête des habitants des Charbonnières leur étoit accordée, ce qu'il seroit très sensible aux autres habitants de la Communauté,

qui composent l'environ des trois quarts de dite Communauté, & particulièrement aux hameaux de Combenoire & Fontaine aux Allemands, et autres Maisons foraines, quoiqu'ils eussent des motifs bien plus pressant, que celui des Charbonnières, à demander une semblable faveur, car ils sont situés à une pareille distance du Lieu, leur chemin pour y arriver est incomparablement plus mauvais et dans le temps des Neiges ils n'en n'ont point, que celui qu'ils se font eux mêmes, bien différent de celui des Charbonnières situé sur la grande route de la Vallée, qui est Journallement pratiqué & frayé en une partie de celle du Chenit, pour aller au Pays de Vaud. La dite Requête à pour principal objet la Saison de l'hivers, or il se présente plusieurs inconveniens dans ses fins, car comment le Pasteur se rendra-t-il aux Charbonnières plus facilement que les Particuliers de cet hameau ne le feront au Lieu, mieux accoutumés aux neiges & en plus grand nombre pour frayer le Chemin, que le Pasteur, un cheval ne pourra pas mieux passer pour lui, que pour d'autres, il ne pourra non plus, vu la brièveté des Jours, faire une action dans l'Eglise du Lieu, & s'en aller faire une seconde dans celle des Charbonnières à moins que d'avancer, ou de reculer l'heure qui a été fixée de temps Immémorial, pour le Sermon du Lieu, & qui a été prise en considération pour la distance des différentes habitations, or elle ne pourroit être changée, qu'au préjudice d'un grand nombre de Paroissiens qui seroient hors d'état de s'y rendre à travers des neiges et retourner chez eux sans y employer la nuit, l'expérience a justifié cette position, puisque du passé il n'a pas été possible de faire prêche & Catéchisme du même Jour, ayant été obligé, ou de renvoyer les Catéchismes au Jeudy, ou les Joindres au Sermon, afin que chacun pût se rendre dans son habitation de Jour, et ce qui augmente encore tous ses inconveniens, c'est que le Pasteur du Lieu est obligé de Subsidier le Pasteur du Chenit, dans les cas où il en a besoin & alors l'Eglise du Lieu alterne avec celle du Chenit, chacune n'ayant qu'un Sermon de quinze en quinze, ils ne pourront donc pas encore alterner avec celle des Charbonnières. La demande du hameau des Charbonnières, va en outre contre les Interets civils de la Communauté en général, & contre ceux dudit hameau en particulier, ils ont tous les mêmes Interets qui les obligent et exigent nécessairement à ce rassembler chaque Dimanche, pour l'administration du bien des Pauvres & autres cas pressent, d'ailleurs les grands frais auxquels le dit hameau des Charbonnières seroit exposé, par le prétendu nouveau changement, deviendroient tôt ou tard à la charge de la Communauté en entier, d'un autre côté la Cure du Lieu, qui est un poste d'entrée le plus pénible, tant par sa Situation que par ses fonctions, s'il étoit rendu plus pénible, rendroit encore plus impatient les Pasteurs à le quitter, or les fréquentes mutations, sont non seulement à charge aux Communautés, mais ce qui est le plus fâcheux elles rendent le Ministère presque Infructueux. Que si le dit hameau à seu se procurer l'agrément du Contenu de sa demande, par Monsieur le Pasteur du Lieu, ce ne pourroit être que parce qu'il n'a pas pris en considération tous les faits que l'on vient de rapporter, ou parce qu'en suivant le plan qu'il s'est formé il est à la veille de quitter l'Eglise du Lieu;

La prédite Requete n'a pas été exactement établie, ni par rapport au nombre des habitants du hameau des Charbonnières, ni par rapport à son éloignement, non plus que pour autres articles y allegués.

Aussi expere t'on que les habitants des Charbonnières, en prenant en considération tous les Susdits motifs, se desisteront de leur demande, si non les humbles exposants esperent des bontés tendres & Paternelles de leur AUGUSTES SOUVERAINS, qu'ils seront maintenus dans la paisible Jouissance du Service Divin ainsi quil à été établi et exercé de tout tems, se rependant en voeux pour la constante prospérité de L'ETAT & la conservation des ILLUSTRES MEMBRES qui le composent.



Ancienne horloge de la ville de Morges, construite en 1773 par Henry Golay du Chenit. Le châssis de cette horloge, voir parties de gauche et de droite, donne une image pratiquement exacte du châssis de l'ancienne horloge des Charbonnières installée par Chenaux de Gollion en 1828.

La chapelle et la cloche en 1779-1780. AHC, AA2.

57

pour la permission de 5 plants de bois livrés au fond Le 25 ^e Juillet		2 " 9
11 Le 24 ^e J ^r au p ^r D ^r ard Rochat du haut de p ^r is d ^r g ^r Louis Rochat Recteur et curé de la paroisse ayant tance de l'ord ^r pour la 3 ^e	2 0 "	
11 Le même Jour au Net pour venir à L'Epine et en avoir de p ^r is à la Cornue de coupe qui en avait fauché par permission p ^r ce	1 0 "	3 " "
11 Le 23 ^e J ^r au p ^r Jacques Elise de Lerein Rochat Recteur pour avoir été de retour à L'Epine voir ceux que le p ^r J ^r usticier avait fauché par permission p ^r la 2 ^e deus	1 0 "	1 " "
Le 25 ^e J ^r au p ^r L ^r ance à Sallorbe acheter la Marchandise en flain et tache	1 6 "	
pour quatre Miller flain à 10 batz le Miller 10 "	10 "	
quatre Cent de Coup Mal lailler à 3 batz	3 6 "	16 3 "
et de mis le Cent fait	1 3 "	
plus pour un Cent de Grand Tache à	1 3 "	
Le 26 ^e J ^r pour avoir été au lieu d'été une Liere Doreane Rouge pour l'ord ^r de la Cloche	3 "	
pour demi pot huile pour ce fait	2 3 "	3 6 "
pour la Liere Doreane	1 " "	
à M ^r de la Roche Rochat marié au p ^r is la liste app ^r de p ^r is le comte de la Roche Rochat le 25 ^e J ^r au p ^r de la Roche Rochat pour l'ord ^r de la Cloche	10 4 6	10 13 6
Gouverneurs pour ramener le p ^r is p ^r is p ^r is la Cloche du la hay d'Albanon	4 0 "	4 0 "
Le 7 ^e J ^r de p ^r is au p ^r Jacques Elise Rochat d'Albanon David Rochat et le Maréchal & le Recteur aiant fait la pache pour forer la Cloche l'avoir	5 " "	5 " "
Le 10 ^e J ^r au p ^r Recteurs aiant été au la hay poser leur Cloche p ^r ce	6 " "	6 " "
pour avoir mené le Coup de la Cloche au pont pour le forer	6 " "	
pour 14 feuille de fer blanc et le p ^r is au 23 "	23 "	34 6 "
à L'haman du Pont pour 23 feuille de fer blanc 11 "	11 "	
pour l'avoir app ^r de la Cloche et p ^r is au 23 "	23 "	6 " "
au p ^r Recteur le 30 ^e J ^r faire venir la Maréchal pour forer la Cloche ayant à poster une charge de fer pour le lair	6 " "	6 " "
Le 31 ^e J ^r au p ^r Recteur pour la p ^r is de la Cloche le 31 ^e J ^r au p ^r Recteur pour la p ^r is de la Cloche le 31 ^e J ^r au p ^r Recteur pour la p ^r is de la Cloche	135 7 "	213 18 9

aux 1 ^{rs} Recteur pour une corde pour la cloche savoir	2 ¹ / ₂ "	2 "
aux 1 ^{rs} Moysse Rochat maître Marichal pour 114 lb de fer pour forer la cloche a 3 batte La livre fait	100 ¹ / ₃ "	100 3 "
aux Recteur pour avoir été au Pont faire a faire la cloche pour le batonnier de la cloche	6 "	6 "
aux 1 ^{rs} Pierre Abram Rochat Recteur pour six livres de fer a 6 bruts fait	2 ¹ / ₃ "	2 3 ₂ "
au Marichal pour faire		
Le 3 ^e globe pour avoir été de par de la cloche a Rectorie le tourillon et la ceinture pr. fournee a Louis Rochat Recteur	1 ¹ / ₂ "	3 "
aux 1 ^{rs} Jacques David Rochat menuisier et tant avec lui pour ce faire	1 "	
aux 1 ^{rs} Jacques Elie de même pr. Menuisier	1 "	
aux 1 ^{rs} David Moysse Rochat de Brette pour quatre poutres de forer de 20 pied de Roy pour le 1 ^{er} battant de la cloche	20 "	24 4 6
audir pour un Miller d'anselle	3 3 "	
pour trois batte de bois pr. brasure	1 1 6	
aux 1 ^{rs} Jacques David Rochat menuisier pour 2 dentelle lambri pour la chapelle	3 3 ₂ "	22 1 6 ₂
audir pour le bois de la cloche tant pour le pied d'acquis vincture et facon	11 "	
pour deux aux pr. la chapelle	1 4 6	
pour 11 barreaux mis aux fenetre de la chapelle	1 6 "	
Partie de fournee audir Jacques David Rochat Et au 1 ^{er} Jacques Elie Rochat ex aminé la Archive de la Commune 1 ^{er} 1 ^{er} aurait quel que Ecarture occasion la cloche pr. la 2	2 "	2 "
aux fils de feu le 1 ^{er} Isaac Rochat Dragon pr. un tron pourrir pour le cloche	3 "	12 9 ₂ "
aux dit pour 3 Miller danselle pour le clocher a 13 batte le Miller fait	9 9 "	
aux Justicier Pierre Abram Rochat pour une piere terile fource de 30 pied pr. le cloche	5 "	10 6 "
pour deux tron 1 ^{er} 1 ^{er} 1 ^{er} 2	5 6 "	
aux David Schemie Rochat de Brette 3 ^e 1 ^{er} 1 ^{er} 1 ^{er} Carte de Brème pour le cloche a 10 can la 1 ^{er} fait	1 8 ¹ / ₂ "	1 8 ¹ / ₂ "

	Aux lieues Abram David Rochat, d' David -		
	Nehemie Rochat Charpentier pour restant de		
	L'ouvrage fait a la Chapelle après 50 L. Lierres -		
	L'année dernière reste a payer -	55	" "
	Au dit Abram David Rochat Charpentier pour		
	poser une pîese qui la fourner pour le Cloche		
	de 45 pîes de Lon a 3 Brûles le pîed fait 8 5 3		
	plus un tison de 16 pîes -	3	" "
	plus pour 21 Jouvées tant pour avoir		
	pâce on huile le fourvent du tor du Cloche		
	avoir pose le ferd blanc; Et le pommier		
	Et rondy L'annelle -	10	" "
	plus au dit pour une Jouvée pour		
	aide a force la Cloche ou pose la pîese 2 6 "	26 2 3	
	plus au dit une liere de Glacien -	1	" "
	plus au dit pour deux Epaves d'2 gon		
	pour la porte de sur le long de la Chapelle 1 3 "		
	omis a son Rand le 12 fevrier 1780 Lierres		
	au s ^r Emanuel & Samuel Rochat presdant		
	Receveur a qui leur fut redue par leur compte		
	page ci dessus 5 L. L'anné	78 4 4 1/2	
	a Joseph Hui David Rochat pour avoir aidé a l'entree de la pîese	1	" "
	aux s ^{rs} Receveur pour une levation de gage Contre		
	Pierre Rochat Regent a Champvans Ecriture l'anné		
	Et Copie -	1	" "
	Notification -	1	" "
	Jouvée Logitnant -	1	" "
	pour la permission pour l'inter au gage -	3	" "
	Jouvée au lieu prendre la permission 1 " "	53	" "
	a l'officier instant -	1	" "
	Jouvée au lieu pour obtenir des lettres l'anné		
	de fut de gage le tout fait par David Rochat	0	" "
	aux s ^{rs} Receveur pour avoir amené deux tisons de la		
	Bont du Lac vers les le Charpentier -	6	" "
	A Abram David feu Paul Abram Rochat pour avoir		
	été En Bon port query le Briquet au s ^r Jacques Elie		
	Rochat -	6	" "
	Paier aux s ^{rs} Gordinier du Cont pour faire la pîese		
	du Batiment de la Cloche d'une bousle au Marchat	2 6	" "
	pour ce fait -		
	aux s ^{rs} Receveur pour desiré registre d'Leve le present	4	" "
	Compte -		

Autre Compte des dit Releveur pour ce
qui concerne la fonte de la Cloche & métal a
chete sans y Comprendre Bronze Lon a recu de
La Commune tant pour l'hamard des Charbonniers
Que pour l'hamard du lehay qui reste

Entrances

Le 2^e j^{re} 1780 les depense du lehay & Charbonnier
on fait poche avec le 1^{er} Directeur metre fondeur
Depense par Samuel Golay Calaretier — 17^{fr}

Les deux tiers pour l'hamard des Charbonniers
fait — — — — — 11^{fr}

Le 5^e Depense avec ceux du lehay & Charbon
on faisant le Convent pour faire
le metre fondeur le 2^e tiers comme dessus
pour l'hamard des Charbonniers fait — 6^{fr}

Le 28^e j^{re} Depense d'après la fonte de
La Cloche avec le metre fondeur les hamards
2 tiers pour l'hamard fait — 12^{fr}

Le 6^e j^{re} Entrance au 1^{er} David Rehemie Rochat
David fils de feu Pierre Rochat marichal; Pierre
Lainjeol; David Nagle Rochat Tisserand; tant
pour refaire le Couvert que pour ache du bois a
Chaque 2^e fait p^r le quatre — — — — — 8^{fr}

Le 8^e j^{re} dit au 1^{er} Louis Rochat Nicteur; Samuel
fils d'Hiram Rochat Charon; David f^{ils} de Pierre
Rochat marichal pour ache du bois p^r le 3 — — — — — 6^{fr}

Le même jour au 1^{er} Justicier Pierre Abram Rochat
avec son Char & Cheval Mené du sable d^r le
Grate; & d^r le Evard; & mené d^r Curraud de la
fondrière au lehay pour le kehi — — — — — 3^{fr}

a David Rehemie Rochat pour une Arche de sable
A Abram Hae Rochat Marichal pour une
Bonne soit un domier Char de Charbon mené au fondeur — — — — — 5^{fr}

Au 1^{er} Justicier Pierre Abram Rochat pour avoir
mené le dit Charbon & mené d^r la bielle au du bu
mort de Cheval p^r le tout — — — — — 1^{fr}

Au 1^{er} Releveur Louis pour ce faire & aide — — — — — 2^{fr}

Le 15^e j^{re} pour quatre Livres de suif a brûler — — — — — 4^{fr}

Cette page
redit

33 10 6
5 9 10 6

1780	Somme d'écriture Cote	61	6	1	2
	Du 19 ^e jour pour sup Livre de Rite a 5 bors la	38	10	6	
	Livre fait	8	"	"	
	Le 21 ^e & 23 ^e dudit pour 2 sacs de Charbon a 11 bors 1/2 la	3	"	"	
	Rocheat marichat y compris un pris au Lont	"	6	"	
	avec 1 ^{er} Recteur pour le avoir porter a La fonderie	1	6	"	
	Le 23 ^e jour nee au fils du dit Recteur pour aide du	2	"	"	
	Bois	2	"	"	
	a David ffu Lierre Rocheat une journée pour	2	"	"	
	Même fait Le dit jour	2	"	"	
	Le 21 ^e au dit David Rocheat pour une autre journée	1	6	"	
	avec fils du Recteur une pour même fait	4	"	"	
	Le même jour avec 1 ^{er} Jacques Elice Rocheat & Louis	"	2	3	
	Rocheat Recteur 1/2 ^e journée le lendemain achete	1	"	"	
	Du Cuivre pr ^{es} le deux	83	1	6	
	Le même jour au fondeur une Chandele pour	333	"	"	
	prot ^{er} le moule	14	7	6	
	Le 28 ^e dudit pour victuare pour amener les fochs	10	1	6	
	Et autre marchandise de la fonderie	19	1	6	
	pour Cuivre a Elon ^{achete} tant a L'hoze que au pont	1	3	"	
	par le 1 ^{er} Jacques Elice Rocheat & Le Recteur suivent	"	9	"	
	Le Compte qui en ont rendu Montant a	4	4	6	
	Plus la Roche des Charbonniere pesant 1488				
	a 9 bors la & fait				
	Du 1 ^{er} Jean Pierre Hubert sup R ^e Detin a 6 b				
	La Livre fait				
	Plus 21 R ^e fochs le 1 ^{er} Simon Roymond au				
	Même pris				
	Plus 9 R ^e de Cuivres tant a La franse que				
	au cret a 8 bors 1/2 la & fait				
	avec 1 ^{er} Samuel Golay pour avoir mene la Roche				
	a La fonderie & aller querir le Metat au lieu				
	plus pour une taille de Charbon prise au Lont				
	y compris Le port				
	Pour 3 Lot d ^e 1/2 de vin que Louis Rocheat postat				
	avec fondeur le jour de La fonderie				
	Cette page Monte a	548	11	3	
		348	11	3	

62	Doit Les mandats d'autre part	548 11 3
ce ci doit être au compte de L'homme ci devant	A Abram Nade Rochat-marie hal pour avoir fait le Barre du Moule de la Roche	" 0 "
	L'error au 1 ^{er} Samuel Golay pour dépense faite le 28 ^{me} j ^{re} 1780 vers la fonderie	9 4 6
	Le 31 ^{er} j ^{re} 1780 les ouvriers qui ont pondu la Roche on dépense che le dit Golay	14 9 "
	Cette page la 60 & 62 font Cette somme	573 " 9 "
	La 59 ^{me} fait et monte a	173 " 7 1/2 "
	La 58 ^{me} page fait et monte a	181 5 1/2 "
	La 57 ^{me} page fait et monte a	215 10 9 "
	La 56 ^{me} page qui est la 1 ^{re} des Livraisons de j ^{re} 1780	104 2 3
	Compte Monte a	1247 8 "
	Sur le paiement du fondeur pour la Roche qui est a la page 54 que de 138 ^l 7 1/2 Il doit être de 139 ^l 7 "	
	Il faut rajouter au Livraisons, un florin par pied	1 " "
	Livraisons	1248 8 "
	Les Recettes des present compte a la page ci devant sont de a la page 55	1693 8 10
	Le 24 ^{er} fevrier 1781 les Chefs de famille assembles au sujet de faire la liste des present compte; ont trouve a propos de distancier de sur les present compte 300 ^l que le sieur Pierre Rochat Regent a Compagnon doit par cédule du 6 ^{me} Aoust 1770 dememe que pour la Interdit retarde de celle faisant tout	345 ^l "
	plus qu'il ont ordonne aux 1 ^{rs} Justices Pierre Abram Rochat Secetaire pour le paine d'avoir dressé le Compte occasion	
	Les Roches Luvon	3 " " 351 1 "
	Plus que les 1 ^{rs} Recteur j ^{re} ont au 1 ^{er} Cabaretier du Lieu les deux tiers de 178 & pour une dépense faite le 28 ^{me} j ^{re} 1780 appri	
	la Roche fondeuse et dit d'aur	3 1 "
	Après distancier les trois article les Recettes Monte a	1344 7 10
	Et Les Livraisons comme il le voit ci dessus a	1248 8 "
	Les dit sieurs Recteurs Redoivent	" 95 11 10
	Le 5 ^{er} fevrier 1781 Les Chefs de famille assembles le present Compte ayant été produit ont été vu, lut et Examine	
	Et le	

Liſances de dit ſieur Recteurs

69

Premièrement pour le preſent fait au ſieur
Le Miniſtre de France en faiſant Les Interogatoires
de l'École

34 8 3

Pour les deux Coche tant du printemps que d'été
aux ſrs Recteurs des ſauvages pour un Interogatoire
au 15 Mars 1781

6 " "
1 6 " "

Aux ſrs Recteurs pour la Chambre pour faire l'écrit
en faveur la paque 1782

12 6 " "

Aux dit pour tenir le Médy & Retrete au 5 fevrier
1782

10 " "

Aux ſecrétaire pour son ſalaire au 1 Janvier 1782

10 " "

Aux ſr Samuel Jolay pour une Liſte du 26
Mars 1781 de

pour un d du 14 May
pour une du 3^e ytre
plus une du 27 d'edit

7 6 " "
10 " "
11 9 9 "
7 6 " "

228 Mars 1781 deſpance en engageant le Doyen

ſurſon

le 21 avril 1781 pour un prot d'écrit a l'interogatoire de l'écrit

ſurſon

pour arcane

pour grasse pour engueſe les branches de la

Coche

pour un Millier d'aviselle pour le Coche

pour 1 Lambit pour le Coche

pour 3 ſr ſurſon pour ce faire

pour un ſent de ſurſon mal taillé

plus deux ſent de ſurſon mal coupe pour

la ſemence du ſurſon

plus 3 ſr ſurſon pour ce faire

pour 16 Lambit & un ſurſon pour la ſemence de la

ſemence du ſurſon

pour 3 ſurſon pour la planche de la ſalle

pour la ſemence de de 3 Chard de palot pour la

ſemence du ſurſon

pour la ſemence de ſurſon

pour la ſemence de ſurſon

pour la ſemence de ſurſon

4 4 6
" 9 "

5 3 "

16 " "

11 4 6

4 9 "

aux M ^{rs} Maison pour avoir lire sur arche de la ble pour l'alle	3 " "
aux L ^{rs} Rector pour 11 beluies de l'annee 2 th "	5 9 "
plus d'une arche de l'annee p ^{re} le Bordegarde 3 4 "	
aux Maison pour debagae le forind et la salle appes L'ouvrage fait a la finnee	1 3 1/2 "
aux dit pour le dit ouvrage de la finnee	22 6 "
Lierer aux l ^{rs} pontier qui ont reparee la salle en couvrant la Cheminee; le plafond et le planche et racorde le banc p ^{re} le tout a forme du son venant du 2 ^d avril 1781	45 " "
aux L ^{rs} Rector pour une douzaine de Lambrit pour le Plafond de la salle	5 1/2 " "
pour 11 Lambrit	3 1/2 " "
pour 20 grande tâche p ^{re} le fait a 600 le 100	3 3 4
Le 2 ^d Juin 1781 Lierer pour une reconnaissance a Monsieur Le Major Roland	
4 R ^{rs} Suisse a 10 bade la R fait	11 1/2 " "
Tome de l'annee p	4 6 " "
pour poisson 3 R ^{rs} p ^{re} la R fait	4 6 " "
a la fille de Jean Lierre Rochat maison qui s' La porter	1 " "
aux L ^{rs} Joseph Rochat & l'interieur Rochat la yant presentee par ordre	7 6 " "
aux Gouverneurs Lonchamp pour avoir Marquer du bois p ^{re} formé a la bielle lat	" 9 "
aux Rector et l'interieur Rochat pour avoir été avec lui p ^{re} le Marquer	1 6 " "
aux L ^{rs} Gouverneurs p ^{re} la permission de planter sur la liste de 1781	2 8 1/2 "
Lierer le 10 ^e titre a ceux qui se sont presents pour être reçu Regent	2 6 "
aux Rector y ayant aspieter	1 3 " "
Lierer aux L ^{rs} Samuel Rochat de Geste et a son Compagnon une partie d'interieur qui s' En reue de l'anné Reue de Pierre Rochat Regent a Champ sans qui n'a pu retirer a page de 12 Compte 43 l'anné	6 5 1/2 "
pour avoir racorde le l ^{rs} l'annee pendant l'annee 1781	1 6 "

142 8

Le 7 ^e Aoust 1781 Jaurnee au Lieu nant produit subdecent		
de Mayke Rochat Regent - - - - -	" 9 "	
paier pour Droit de Cour - - - - -	1 6 "	2 3 "
Le 3 ^e Bre Jaurnee au Lieu pour obtenir d ^e lettre		
occasion le Bourgeois - - - - -	1 " "	
pour l'écriture d ^e lettre Jean Pypie - - - - -	1 " "	3 3 "
Notification - - - - -	1 3 "	
Le 13 ^e Bre Jaurnee pour paroitre a la citation		
y ayant ut un Rembour - - - - -	1 6 "	1 6 "
pour dire et Lire le present Compte - - - - -		4 " "
Liste fournie par le P ^r Louis Rochat - autre		
Recteur		
1781 Le 1 ^{er} Mars pour avoir broche le Chemin - - - - -		1 6 "
Le 14 ^e du dit pour avoir deparde la Roche a 7 homme		
ayant deparde la Roche et examine la foreur p ^r le		
test - - - - -	3 6 "	3 6 "
paier a deux fondeurs de wallorbe qui ont visiter la		
dite foreur aiant declarer ni avoir point d'avis - - - - -		5 " "
Le 20 aux P ^r Recteur pour avoir été au pont requery		
la dite foreur - - - - -	" 9 "	
Le 21 a six homme aiant repardre la Roche - - - - -	3 6 "	4 9 "
Et au Recteur pour avoir été en bonport - - - - -		
query le Brilquet et le Reporter - - - - -	" 6 "	
Le 24 a deux homme qui ont repare devant la		
porte de La Salle - - - - -	1 6 "	1 6 "
Le 15 May Jaurnee a deux homme aiant fait d ^e charrie		
pour une planche sur le Ruissau - - - - -	3 " "	
aux foretier pour le Marquage de 2 plante - - - - -	" 3 "	3 3 "
pour une corde pour la Roche - - - - -		5 " "
Le 15 Bre Jaurnee au Lieu pour obtenir la renouva		
tion du Mandat occasion le Cordogarde - - - - -	1 " "	
pour le Mandat. Eriture & leau - - - - -	" 9 "	2 9 "
Notification - - - - -	1 " "	
au Marie hal pour d ^e foreur on Brege, et pater		
le Bampi; et Rochet pour pandre le Rochet a feu - - - - -		2
omis a son rand a ceux qui se sont garde a la foire		
du mois de May 1781 - - - - -		4 " "
pour ceux qui retire la lettre a la porte - - - - -	3 " "	
P ^r Commande L'essire - - - - -	8 " "	11 " "

53 3 "

Double fonte de cloches au Lieu en 1780.

Par A. Pignet, Le Sentier. [Folklore vaudois 1947]

Naguère encore, le piéton quelque peu observateur distinguait au bord de la grande route, entre le cimetière du Lieu et le Sécley, deux étranges excavations jumelles. Rares les bourgeois qui savaient, par tradition de famille, qu'on avait procédé en ce lieu solitaire à la fonte de deux cloches.

Les procès-verbaux du Conseil ne nous apprennent pas grand'chose à ce sujet. Les comptes des gouverneurs se chargent heureusement de nous renseigner par le menu sur les matières premières, les ingrédients et les outils utilisés au cours de cette délicate entreprise. Ces postes vont nous permettre de reconstituer, dans une certaine mesure, les phases de l'opération.

Relevons tout d'abord que l'emplacement choisi pour la fonderie, le Crêt-à-Badeau aux Essertey, se trouvait à près d'un quart de lieue de l'église destinée à recevoir les nouvelles cloches. Il allait donc falloir descendre les lourdes campanes au Sécley par un sentier de chèvre, de là gagner le Lieu par le chemin courant au bas de la rampe, enfin grimper à l'esplanade de la Rochette par un raidillon des plus malaisés.

On cherche en vain une raison au choix du Crêt-à-Badeau. Le bois nécessaire n'abondait-il pas aussi bien aux abords de l'église qu'aux Essertey? Le terrain ne se prêtait-il pas au creusage de fosses tant sur un versant de la combe que sur l'autre?

L'Etat de Berne disposait d'une fonderie installée dans un faubourg de la capitale. Les requêtes appuyées par les baillis de Romainmôtier valurent, à diverses reprises, aux paroisses de La Vallée l'octroi bénévole de cloches fondues dans la cité de l'Aar.

D'ordinaire, le Souverain se contentait d'allouer une certaine somme pour faciliter la refonte d'une cloche fêlée, la fonte d'une seconde cloche ou la réparation d'un clocher vermoulu.

En 1779, la cloche de la Grande Eglise du Lieu se rompit. Deux maîtres fondeurs, l'un de Pontarlier, l'autre de Vevey firent des offres. Maître Pierre Dreffet¹, bourgeois de Coppet, mais fixé à

¹ Famille signalée à Rolle avant 1600. Elle donna les deux maîtres-fondeurs distingués suivants :

Jean-Daniel, 1746-1817, né à Coppet, mort à Genève.

Pierre, 1752-1835, né à Coppet, mort à Vevey.

Voyez à leur sujet le Livre d'or des familles vaudoises, p. 172 et le Dictionnaire des artistes suisses, I, pp. 382-383.

Vevey, eut la préférence. Il s'engagea à procéder sur place à la fonte de deux cloches, selon la coutume des fondeurs ambulants. Ceux-ci toutefois installaient leur fonderie aussi près que possible de l'église, le plus souvent dans la cour même, au pied du clocher. Tel fut le cas lors de la fonte de la cloche à laquelle assista sûrement Schiller avant de composer, en 1799, son immortel poème.

Les opérations de la fonte ne pouvaient s'effectuer à l'air du temps. Les autorités du Lieu firent donc construire un local de fonderie approprié. Ce baraquement ayant un caractère provisoire, on se servit de « vieux marin », soit de charpente provenue de quelque démolition. Il fallut, pour fermer le hangar, près de 14 douzaines de lambris, plus 11 douzaines de « ciné » ou fausses planches. Les charpentiers menèrent l'entreprise à bonne fin en neuf journées.

Aussitôt sous toit, la baraque servit à remiser les métaux destinés à être fondus; les matériaux nécessaires à l'édification du four, à la confection des noyaux, des chemises, des manteaux et des couronnes; divers ingrédients et outils.

Selon la coutume d'alors la commune fournit au maître fondeur la matière première. L'opération achevée, il devait simplement toucher le prix de son travail.

En conséquence, les sieurs gouverneurs se mirent en campagne. Ils se procurèrent à Neuchâtel, à Morges et ailleurs du vieux cuivre à raison de 8 à 9 baches la livre (de fr. 1.20 à fr. 1.50).

De l'étain fut pris entr'autres à Yverdon et à Orbe. Il s'agissait de gros lingots massus de provenance anglaise.

La dépense totale pour les métaux à fondre s'éleva à 4253 florins (quelque 2550 de nos francs actuels).

Il fallut en outre 293 livres de fer à 5 cruches la livre, ce qui représentait 109 florins, 10 sols et 6 deniers.

Des voituriers amenèrent également sur place maints tombereaux de « terre grasse », soit glaise; une certaine quantité de terre rouge et de blanche; 27 arches de « sablon » (sable), pris aux Grands Esserts et Dernier-le-Charroux; des pierres plates à feu; deux voyages de chaux; 450 carreaux de tuile achetés à Morges et à Ballens.

A ces matériaux de construction vinrent s'ajouter du charbon de bois fabriqué sur la montagne du Crêt à Chatron; de la rite (filasse ou étoupe), du chanvre, du suif, de l'oing, de l'huile, du beurre, de la cire et même de la fiente de cheval, ingrédients dont l'usage sera expliqué tout à l'heure.

Mentionnons encore une provision de bois sec, de longues perches, un crible, deux planches de noyer et une de « plasnoz »; un palan, sorte de poulie à cordages; un pied-de-chèvre; 12 tonneaux d'eau, un cuveau, des seilles ou autres ustensiles auxquels nous reviendrons.

La fonderie était prête; les matériaux à pied d'œuvre. Maître Dreffet fit apparition au Lieu vers la fin d'août 1780, probablement accompagné d'aides.

L'équipe procéda d'abord à la construction d'un four, au moyen de carrons, de terre grasse, de sable et de chaux. Four et cheminée furent ensuite bardés de fer. De grosses pierres plates servirent de foyer. Dans leur laconisme, les comptes ne nous en apprennent pas davantage sur le four en question. On le regrette.

Selon toute probabilité, le chéneau qui servait à conduire le métal incandescent vers les fosses était pareillement en glaise.

Sur un socle de briques pourvu d'un fourneau à charbon, le patron et ses aides façonnèrent deux noyaux centraux, eux aussi en briques. Il durent être creux pour faciliter le séchage.

Il s'agit alors de confectionner deux cloches de glaise jumelles, les chemises, puis de les sécher à leur tour.

Sur ces chemises vinrent délicatement s'appliquer les moulages d'armoiries communales, de fleurs, d'inscriptions ou autres motifs décoratifs sur lesquels tout renseignement fait hélas défaut.

Ces parties saillantes, préalablement sculptées en relief dans la glaise surfine sur des planches de noyer; puis moulées en gypse (qualifié de pierre blanche par les comptes); enfin en cire furent, une fois collés aux chemises, copieusement enduits de suif, d'oing, d'huile et de beurre.

M^r Dreffet badigeonna tôt après les chemises et leurs appliques de couches successives de glaise fine d'une épaisseur totale d'un demi-pouce à peu près. Pour donner plus de consistance à ce manteau, il mélangea la glaise de « rite » de chanvre, voire de fiente de cheval. Cette association répondait au nom de « moule de potée ».

Le séchage subséquent des manteaux entraîna fatalement la fonte des ornements de cire des chemises, ainsi que de ceux des couronnes (confectionnées à part au moyen d'argile, de poix et de cire).

Cependant, deux fosses jumelles, creusées à deux pas du four par des ouvriers de la localité, s'apprêtaient à jouer leur rôle.

Au moyen de palans, on y déposa noyaux, chemises et manteaux. Puis un pied de chèvre servit à enlever momentanément les manteaux afin de pouvoir mettre en pièces les chemises à coups de maillet. Les débris une fois enlevés, manteaux et couronnes remis en place, il ne restait plus qu'à remplir de métal incandescent le vide ainsi créé entre noyaux et manteaux.

La même équipe d'ouvriers du pays se chargea alors d'enterrer les moules jusqu'au cerveau, précaution indispensable pour empêcher que le métal ne vint à soulever ou à déplacer les manteaux. Ce travail leur valut 14 florins.

Le grand jour de la fonte arriva. C'était au début de septembre. Toute la population suivait des yeux les phases de cette délicate opération.

La fournaise s'alluma. Les 3000 livres de métal, glissées barre après barre dans le four, s'y liquéfierent.

Pour faciliter le mélange des métaux, douze perches à « brayer » furent utilisées¹.

Mais, quel guignon! La fonte risqua d'être compromise au dernier moment par manque de bois. Il convint, en vitesse, d'en aller quérir trois gros chars à convertir en « ételles » de deux pieds de longueur. On l'avait échappé belle.

Les regards de maître Dreffet ne quittaient pas la masse en fusion. Comme plus tard son collègue de Weimar, le maître veveysan dut reconnaître à certains signes révélateurs, à la teinte des bulles, à l'épaisseur de l'écume, que le point culminant s'approchait.

Weisse Blasen seh' ich springen;
Wohl! Die Massen sind im Fluss.

L'absence de poste relatif à la soude fait douter que M^e Dreffet se soit servi de cet ingrédient accélérateur.

Lasst's mit Aschensalz durchdringen,
das befördert schnell den Guss.

Il fallut sûrement prélever des échantillons de la substance en fusion et les projeter dans une cuve d'eau froide graduée aux fins d'estimer la température et de voir si en se refroidissant brusquement le métal formait des dentelures régulières ou non. Dans ce dernier cas l'association de l'étain au cuivre n'avait pas encore atteint le degré voulu.

Jetzt, Gesellen, frisch!
Prüft mir das Gemisch,
Ob das Spröde mit dem Weichen
Sich vereint zum guten Zeichen.

¹ Les grandes fonderies anglaises se servent encore à cet effet de perches de saule fraîchement coupées. La chaleur intense parvient bien rarement à les enflammer.

et attaches de cuir spécial; sur les jougs et leur ferrage; sur les marches, les balanciers, les tourillons.

En octobre, il fut procédé à la démolition de la fonderie des Esserteys et de son four par les gouverneurs en personne. Tuiles et lambris servirent à la construction du beffroi.

Pécaïre! L'année suivante déjà la grande cloche vint à se fêler. Maître Dreffet accourut. Mais nul ne tenait à renouveler l'expérience de la fonte sur place. Le métal, mis en pièces et « entonnellé », prit le chemin de Morges, puis par eau celui de Vevey. Le maître-fondeur toucha 400 florins de dédommagement et pour métal complémentaire fourni. Le grand gouverneur du Lieu s'en fut en personne assister à la fonte dans le courant d'août 1781.

Formulaire, R

Pour la réception des Catéchumènes à la Sainte Cène. — Après le Sermon, le Pasteur, parlant à toute l'Assemblée dit:

Mes frères, il s'agit présentement de recevoir d'une manière solennelle à la participation de la sainte cène, les jeunes gens que vous voyez ici, qui ont donné, dans un examen particulier, des preuves suffisantes de leur instruction. Ils viennent ratifier publiquement et avec connaissance, les vœux qui ont été faits pour eux dans le Baptême, afin de ^{jouir} d'ormais de tous les avantages que Jésus Christ accorde aux chrétiens.

Cette action est importante. Elle doit nous faire tous rentrer en nous même, pour rappeler dans notre mémoire les grâces qui se trouvent dans la Communion de notre Sauveur, et les engagements que nous avons pris avec lui. Apportons toute l'attention dont nous sommes capables.

Nous commencerons par marquer à ces jeunes gens à quoi s'engage ceux qui entrent dans l'Eglise Chrétienne; après quoi nous prions Dieu qu'il nous fasse à tous la grâce de remplir exactement ces devoirs. Le Pasteur, s'adressant aux catéchumènes, leur dit:

Je vais interroger un d'entre vous qui répondra au nom de tous, et vous serez tous censés avoir fait les mêmes promesses.

1. D. Après avoir rendu raison de votre foi, après avoir connu vos devoirs, que vous reste-t-il encore à faire? —

R. Il nous reste à confirmer et ratifier le vœu de notre Baptême, par lequel nous, avons été consacrés au service de Dieu.

2. D. Êtes-vous donc résolus de le faire, à présent que vous êtes appelés à communier à la sainte Cène, où vous devez renouveler cet engagement?

R. Oui, c'est ce que nous désirons de toute notre cœur.

3. D. Vous donc qui souhaitez d'être admis à la sainte eucharistie, et qui avez été instruits des vérités de l'Evangile; êtes vous si bien persuadés de ces vérités, que rien ne puisse vous faire renoncer à la Religion Chrétienne, et que vous soyez prêts à tout souffrir plutôt que d'en abandonner la profession?

R. Oui.

4. D. Vous êtes vous éprouvés vous mêmes, et êtes vous résolus à renoncer au péché, et à régler toute votre vie sur les commandements de Dieu?

R. Oui.

5. D. Comme dans le sacrement de la sainte Eglise nous faisons profession d'être tous un même corps, voulez vous vivre dans la paix et dans la charité, aimer sincèrement vos frères, et leur en donner des marques dans toutes les occasions?

R. Oui.

R. Pour affermir toujours plus votre foi et votre piété, promettez vous de vous appliquer avec soin à la lecture et à la méditation de la parole de Dieu, et à la prière; de fréquenter assidûment les saintes assemblées, et d'employer tous les autres moyens, que la Providence vous fournira pour avancer votre salut.

R. Oui.

6. D. Confirmez donc sincèrement et de bon cœur, le vœu de votre baptême.

R. Nous ratifions et nous confirmons le vœu de notre Baptême nous promettons de vivre, et de mourir dans la profession de la Religion Chrétienne; nous promettons de renoncer à l'impie et aux passions mondaines, pour servir dans le siècle présent selon la tempérance,

la justice et la piété. Nous promettons enfin, de nous consacrer à Dieu et à Jésus-Christ et de faire tous nos efforts pour garder ses commandements.

7. D. A qui faites vous cette promesse?

R. Nous la faisons à Dieu notre Créateur, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ.

8. D. Pour combien de temps la faites vous?

R. Pour toute la durée de notre vie.

Q. D. Cette promesse est elle d'une grande importance?

R. Oui, il y va de notre salut éternel ou de notre perdition, et Dieu nous jugera de la manière dont nous l'aurons observée.

Q. D. Je vous prend donc ici vous mêmes à témoins, et toute l'assemblée, que vous vous engagez volontairement et sans contrainte à observer votre vie?

R. Oui, nous nous y engageons.

Le Pasteur s'adressant toujours aux Catéchumènes, continue ainsi:
En conséquence de ces déclarations et de ces promesses je vous admits, en présence de cette sainte assemblée, à participer à la Cène du Seigneur. — vous serez soutenus par l'espérance d'une bienheureuse résurrection, et après avoir eu ici bas pour fruit la sainteté, vous aurez à la fin la vie éternelle.

Puis le Pasteur prononce les paroles suivantes:
Vous, mes frères, qui voyez aujourd'hui ces jeunes gens entrer dans l'Eglise, et qu'il nous conduise par son Esprit.

Ici les catéchumènes, sans se faire prier, se mettent à genoux et demeurent dans cette attitude pendant qu'on lit celle.

Prière

Seigneur notre Dieu et notre Père céleste, qui les formes une Eglise sur la terre, et qui as promis de la protéger jusqu'à la fin des siècles, pour l'élever ensuite dans la gloire, — la remission de péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle. Amen.

Ici les catéchumènes se relèvent on chante et on donne la bénédiction que le Peuple et les catéchumènes écoutent de bout.

Fait au sentier à l'Ecole Par Jean Simeon Capt
du 5^e Régiment Le 2^e Avril l'année 1810

Construction de l'église des Charbonnières ou
l'histoire des deux poutres.

Au moment de la construction de l'église des Charbonnières, elle s'était presque toute faite par les gens du village, en corvées, tout le monde avait travaillé pour bâtir le temple. Et puis vous savez, ces deux grosses colonnes qui montent depuis le bas jusqu'au haut des galeries, plus haut, jusqu'à la cloche... on prétendait... c'est le vieux Jérémie qui était venu nous raconter la chose... qu'il n'y avait point de sapins assez gros sur la commune du Lieu. Ils étaient partis un jour sur le Mont-Tendre, sur la commune de l'Abbaye, pour aller couper des sapins qui soient assez gros pour les colonnes qui devaient faire la tour du temple. Ils étaient partis une bande pour couper ces sapins, les équarrir, enfin les préparer avec char et cheval et tout, pour les ramener. Ça fait que quand ils sont arrivés-là, au chemin de la scie de l'Abbaye, alors les routes étaient encore étroites, quand ils ont voulu tourner pour prendre le virage, ils n'avaient jamais pu tourner. Il avait fallu décharger puis transporter ces billes à bras, comme ils avaient été faire des délits, les gens de l'Abbaye étaient tellement méchants qu'ils les avaient aidés à transporter leur bois! Voilà toute l'amende qu'ils avaient eue pour avoir été faire des délits sur la commune de l'Abbaye! ¹⁰.

Annette Dépraz-Rochat, "Souvenirs du début du siècle", Le Pèlerin, 1988.

Cette histoire pourrait bien n'être qu'une aimable légende. Certes le village des Charbonnières a dû acheter passablement de bois sur la commune de l'Abbaye. Mais il y a tout lieu de croire que celui-ci fut, soit acheté, soit à la limite, pour quelques pièces de belle venue, en signe de fraternité, offert. Une lecture attentive des comptes permettrait très certainement de s'y retrouver.

Au Conseil communal de la commune du Lieu,

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous venons par la présente, et suivant le désir de la Municipalité, lequel est témoigné par lettre en date du 13 septembre 1878, relativement aux diverses réclamations que nous avons faites pour,

1o que la commune prenne à sa charge l'entretien, du temple des Charbonnières, lequel demande des réparations urgentes que si elles ne s'opèrent pas au plus tôt, ce bâtiment viendra à tomber en ruine;

2o soins intérieurs, sonnerie et service divers relativement au service divin.

C'est avec peine que nous nous voyons obligés de recourir à la bourse communale, mais nos ressources étant épuisées et les finances fortement obérées, nous ne pouvons que faire appel à votre dévouement toujours généreux, tout particulièrement pour un édifice public de ce genre.

Nous attendons que votre décision ne sera pas négative concernant notre réclamation, ce qui nous évitera de recourir à l'autorité supérieure.

Dans l'attente de vous lire, recevez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'administration: Auguste Rochat

Charbonnières, ... 1878.

1878
Sémons au Pont & aux.

17 Janvier aux Charbonnières
31 dit au Pont
14 Février aux Charbonnières
28 dit au Pont
14 Mars aux Charbonnières
28 Avril au Pont
25 dit aux Charbonnières
16 Mai aux Charbonnières
23 dit au Pont
30 Juin aux Charbonnières
4 Juillet au Pont
18 dit Charbonnières
1er Août Pont
15 dit Charbonnières
29 dit Charbonnières (Communion)
5 7^{he} Pont (Communion)
26 7^{he} Charbonnières
10 8^{he}

S13

Pont
Charbonnières
Pont
Pont
Charbonnières
Pont
Charbonnières
5^{he}
15 dit
23 dit
26 dit
7 9^{he}
21 dit

ACL, S12

Conditions pour l'engagement des marguilliers du Lieu et des Charbonnières (du 3 février 1902)

1. Les marguilliers doivent apporter le plus grand soin aux travaux d'entretien et de propreté des temples qui leur sont confiés. Chaque dimanche les temples doivent être soigneusement balayés et les bancs époussetés. Les tapis doivent être battus chaque fois que cela est nécessaire.
2. Les temples seront chauffés d'une manière rationnelle chaque fois que la température l'exigera.
3. Les collectes se feront à chaque service, suivant les instructions de la municipalité, du conseil de paroisse, et le produit versé dans les troncs ad hoc.
4. Les horloges doivent être maintenues avec beaucoup de soins. Ils (!) seront remontés et mis à l'heure avec une grande régularité. Les cloches seront sonnées suivant les instructions de la municipalité ou du conseil de paroisse.
5. Les abords des temples seront maintenus constamment propres, pour ce qui concerne celui des Charbonnières, la place pavée devant le temple devra être toujours propre et balayée avec soin chaque dimanche matin. En outre la salle de la bibliothèque ou des catéchumènes devra être chauffée en hiver pour la réception du pasteur.
6. Lorsque les temples seront occupés entre les heures de services ordinaires, pour des réunions quelconques, les marguilliers devront se mettre à la disposition des personnes qui pourraient avoir besoin de leurs services.

Constant Louis Rochat Paul Léon Schneider, marguillier pour
les Charbonnières Rochat François Aimé J.Jérémie Rochat fils
Fritz Meylan.

Liste des marguilliers à l'église des Charbonnières depuis 1883

- 1883	Henri Ducret
1884 - 1886	Louis Mottier
1886 - 1895	Constant Rochat feu Charles
1895 - 1904	Paul Schneider
1905 - 1907	Constant Rochat (le même probablement)
1907 - 1909	François Aimé Rochat
1909 - 1929	Jules-Jérémie Rochat
1930 - 1960	Robert Rochat (environ de 1960 pour la fin)
1960 - 1992	Frédéric Cornu (environ 1960 pour le début)
1992 -	Myriam Bourquin

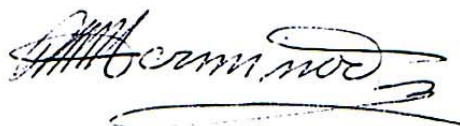
MUNICIPALITE DU LIEU.

L 1960=1

Cahier des charges du marguiller

1. Le marguiller ou concierge du temple est nommé par la municipalité pour une période indéterminée.
2. Il peut être révoqué en tout temps pour faute grave ou insuffisance de service.
3. Les obligations du marguiller sont :
 - a) Balayer, épousseter et chauffer le temple aussi souvent qu'il est nécessaire; le récurer une fois l'an.
 - b) ~~Assister à tous les services officiels et faire la collecte,~~
 - c) Tenir en ordre les abords de l'église.
 - d) ~~Sonner les cloches et~~ donner un soin particulier aux horloges.
 - e) Entretenir les nappes et serviettes de Ste-Cène.
 - f) Les balais, brosses, produits de nettoyage sont fournis par la commune.
4. Le traitement fixe est revu par la Municipalité au début de chaque législature.
5. Le concierge reçoit en outre une rétribution spéciale pour cérémonie particulière, service funèbre, bénédiction nuptiale et pour service particulier, conférence, concert, projections,
6. Au lieu et au Séchey, le concierge est appelé à bûcher et rentrer le bois nécessaire; il sera rétribué au stère.

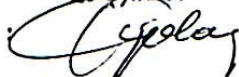
Le Marguiller :



Pour la Municipalité, Le Syndic :

Le Secrétaire :

POUR LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire:



Traitement : Fr. 1'000.- par an pour le temple

" 350.- " " " la salle de paroisse.

et vestibule.

Rétributions particulières:

1. Pour tous services en semaine, service funèbre, bénédiction nuptiale, les concierges recevront la somme de Fr. 12.-
La commune leur versera cette somme lorsqu'il s'agit d'habitants pour les non habitants, la finance est à la charge des intéressés ou de leurs familles; le concierge percevra lui-même l'indemnité.
2. Pour les conférences, concerts en soirée ou en matinée du dimanche, les concierges percevront eux-mêmes Fr. 5.-

Liste des ministres du Lieu, ou ayant fonctionné au Lieu
d'après notes historiques de M. Aug. Piguet

Essais divers effectués par Alphonse Richat du Lieu

Galatin Etienne	1543	se livrait conjointement à l'agriculture L.L.E.E. abergèrent un mas de pré, terre et closel au mas de la "Glionnaz" d'origine flamande
Hugues de Malines	1566	
Galtier Jacques	1570	
Favre Théodore	1596	acquit d'importants terrains au mas du Mont du Lac
Faubert Martin	1600	apparaît comme témoin à multiples repri- ses en 1600
Perraud Jean	1612	sous le dit fut installé le premier mi- nistre du Sentier Par l'incendie de 1691, les noms des minis- tres du Lieu nous sont inconnus de 1612 à 1693 Jusqu'au XVIII ^{me} siècle les ministres du Chenit habiteront la cure du Lieu.
Crépin	1693-95	1644.
Mimard	1694	Ministre du Chenit
Bugnon Pierre	1694-98	Ministre du Chenit
Perey	1696-97	
Malherbe	1697-1705	
Mangon	1697-98	Ministre du Chenit
Carrard	1698-1700	Dont l'épouse décéda au Lieu
Rossier	1704	
Malherbe le jeune	1704	Le secrétaire du Conseil est envoyé à Berne pour obtenir un 3 ^{me} ministre pour La Vallée. Demande acceptée en 1705
Agassis	1705 - 1707.	Il baptise son fils au Lieu en 1706
Courtat	1706	
Colomb	1709-1715	habite Le Lieu.
Bugnon, fils	1715	proposant
Jordan	1717	
Croisier	1720 22	
Hermann	1720 -	<i>Propriétaire du Chalet de ce nom.</i>
De Velay	1722	Décédé au Lieu et enseveli à l'Eglise
Encel	1722	remplaçant de son beau-frère De Velay
Agassis	1723	Ministre du Chenit
Brun	1728- 1731	outre son ministère pastoral s'est in- téressé à l'industrie, cherchant à intro- duire celle des armes (fleuret). a prêché quelquefois
Vallotton	1729	
Simond	1739	Proposant
De Mieuville	1740 -41	-140-

W

I

liste des ministres du lieu, provisoires ou de passage,
tirée des notes historiques de M Auguste Piguet.

Crépin	1693-95	
Mimard	1694	provisoire
Bugnon	1694-1696	
Pérey	1696-1697	
Malhetbe	1697-1705	
Mangon	1697	provisoire
Carrard	1698- 1700	
Rossier	1704	
Agassis	1705	
Courtat	1708	
Colomb	1709 -1715	
Bugnon fils	1715	proposant
Jordan	1717	
Croisier	1720-1722	
Hermant nn	1722	
De Velay	1722-1727	
Bridel	1722	
Agassis	1726	proposant
Brun	1728-1731	
Thomasset	1728	provisoire
Vallotton	1729	"
Clavel	1730	"
Bugnon	1732	"

liste des pasturs du lieu depuis l'an 1728.

- 1 Brun Charles Vicard, d'Orléans du 15 mars 1728. Fretard. 1750. 1752
- 2 Pérey 1733 à 1746
- 3 Auguste Samuel Vicard, d'Orléans 1747-1764. Bridel 1753-1763
- 4 Pichet Léonard 1765 Lugnin 1763
- 5 Ouche Pél. Em. 1767
- 6 De la Orange Pierre Louis 1777. proposant
- 7 Pérey Samuel 1779-1780
- 8 Pichet Pierre Gabriel 1785 1784
9. Vicard Jean Daniel supplant. 1794. nommé en 1806
- 10 Rochat D. M. 1795 (25 mars)
- 11 Guitay Henri 1803 1803
- 12 Filicier F. 1804
13. Laquet 1815. 1821. 1826
- 14 Monnerat, Fr François de Velay 1826. 19 janvier
- 15 Le Chat 1821.

16	Roulet	1835	
17	Chappuis Fr Louis, d'Orléans	1849	
18	Monsalido Jr	1853	
19	Vittel Marc	1855 - 1860	
20	Simon O E	1860	
20 bis	Talbot Charles	1863 - 1860	
21	Caussin Jules	1863 - 1869	
22	Bernard J ^e	1870 - 1874	
23	Perronnet Ed.	1874 - 1876	
24	Charles Cédron	1876 - 1880	
25	Rochat Anthony	1881 - 1884	
26	Lecco Suppléant	1884 (avril)	
27	Barot Paul	1885 à 1890 juin 29	
28	Curelud Emmanuel Suppléant	1890 juin à décembre	
29	Colliez Benjamin, de l'autre à avril		
30	Hilland M ^{re} salue	actuelle le 19 avril 1891	
31	Crabaud Henri Suppléant	hiver 1891 1892	
32	Jaques C	automne 1892	
33	Maurand Auguste	1892 - 1892	
34	Parblan Otto	1892/29 juin 1890	
35	Meylan Emile	1890 - 1892	
36	Quibran Wilhelm	1892 - 1892	
37	Fayot Edouard	1892 - 1892	
38	Tomini Frédéric	1892 - 1892	
39	Ugilia Renaud Suppléant	2/11 - 23.6.21	décédé 5.3.21. à 4. Poup. 40 ans
40	Landet Raymond		
41	Rochat André		
42	Morel Georges		

M. Brun
i. Percy

Liste des pasteurs de la paroisse
Charles Nicolas, d'Orléans du 15 mars 1820
1835

3	Sugrens	Samuel Nicolo d'Almondes	1764	
4	Pictet	Sigismond.	1765	
5	Cuche	Fil. Em.	1767.	
6	De la Grange	Pierre Louis	1777.	
7	Perey	Samuel	1780.	
8	Pilet	Pierre Samuel L.	1784	
9	Péclard	Jean Daniel suppt.	1794.	
10	Rochean	S. M.	1795.	
11	Gurlax	Henri	1803	
12	Piliciz	F.	1807.	
13	Jacques		1815/1821	1826.
14	Monneran	J ^e François de Volley	17. 1.	1826.
15	Le Gras			1830 - 1834
16	Roulen			1834
17	Chappuis	J ^e Louis, d'Orléans		1844
18	Monastier	J ^e		1852
19	Vittel	Marc		1855 - 1860
20	Pasche	Charles		
20	Simon	G. E		1860.
21	Cousin	Julis		1863 - 1869
22	Burnand	J ^e		1870 - 1874
23	Peycollaz	Ed.	1874.	1876
24	Souliez	Gédon	1876	1880.
25	Rochean	Antony	1881	1884
26	Lecocq	suppt.	1884	avril.
27	Payon	Paul	1885	1890 juin
28	Curched	Emmanuel suppt.	1890.	juin de 62
29	Collier	Benjamin de Payon suppt.	1891.	janv. avril
30	Moilloud	Maurice	1901.	1891.
31	Crabaud	Henri suppt.	1891.	1892.
32	Jacques	C.	automne	1892.
33	Moconnoud	Auguste		1892 - 1902
34	Barblan	Octo.	29 juin	1902 - 1912.

35 Heyslan	Emile	1910 - 1924
36 Gubéran	Wilhelm	1924 - 1928
38 Jemini	Ferdinand	1932 - 1951
37 Payer	Edouard 1928-1932	} décidé 25.3.51. à 44 ans. à St-Loup.
39 Subilia	Fernand	
40 Rossen		21.50. à 53.57.
41 Siarden	Raymond	suppl.

Ces pasteurs ayant fonctionné comme suppléants.

Villex Georges. Burnand Paul (1911).

Listes mises à jour par Rémy Rochat dans: "Supplément à l'histoire de la commune du Lieu", Les Charbonnières, le Pèlerin, 1995.

Tentative de reconstitution de la liste complète des pasteurs ayant officié au Lieu depuis la Réforme.

D'après les écrits de: Auguste Piguet - Alphonse Rochat- Charles-Edouard Rochat - juge Nicole - procès-verbaux commune du Lieu.

Liste très difficile à établir. Un certain nombre d'erreurs ou d'imprécisions pouvant s'y révéler, ce listage est à considérer comme un listage qui mérite d'être affiné.

1ère époque: les ministres naissent les anciens locaux désaffectés du couvent et viennent prêcher au Lieu, avec toutes les difficultés de déplacement que cela comporte, et ce malgré la présence certaine du pont entre les deux lacs, dit pont de la Goille.

1543 -	Etienne Gallatin
1553 -	Guillaume Borderel
1566 -	Hugues De Malines
1583 -	Théodore Favre
16.. -	Faubert Martin
1612 -	Jean Perreaud

2ème époque: nomination de pasteurs ministres au Chenit, diacres au Lieu, rédisant à la cure du Lieu édiflée probablement aussi en 1612 (voir acte de cette date).

1612 - 1621	Pierre Tharin	
1621 - 1623	Jean-Jaques Jaquier	remplaçant
1623 -	Julien de Thienne	
1630	Abraham Marguerat	
1631 - 16..	Siméon Olivier	
1632 - 1633	Nicolas Petitpierre	
1633-- 1636	Jaques Dutoit	
1636 - 1637	Samson Thorel	
1638 - 1639	Isaac Fabry	

1640 - 1641	Jaques Mayor	avec lui débute
1641 - 1643	Jaques Potterat	le registre des
1643 - 1647 ?	Jean-Jaques Bonnard	baptêmes
1647 - 1649 ?	Pierre Gantin ou Cantin	
1650 - 1652	Abraham de Mouchy	
1652 - 1655	Pierre Cuche	
1656 - 1660	Philippe Tacheron	
1660 - 1665	Benjamin Mimard	
1670 - 1674	Nicolas Chambrier	
1674	Jean Mercier	
1674	Vidaud alias Vido ou Vitoz	
1675 - 1683	David Combaz	
1683 - 1686	David Grobéty	
1686 - 1688	Gamaliel Carré	
1688 - 1694	David Tacheron	

3ème période: dès 1693 où le Lieu confère avec ceux du Chenit à l'égard d'un troisième ministre pour la Vallée, domicilié au Chenit, et jusqu'à l'obtention officielle de celui-ci en 1705, la situation entre nos trois ministres est assez confuse: remplacements divers, offices dans l'une ou l'autre des trois paroisses, changements de domiciles, il est difficile de s'y retrouver avec quelque précision. D'où ici plus qu'ailleurs des erreurs possibles

1693 - 1695	Abram Crépin ou Crespin	ministre à
1694 -	Mimard	l'Abbaye ?
1694 - 169.	Pierre Bugnon	1682 ou 83 d'après Nicole
1696 - 1697	Perey	
1695 - 1705	Malherbe	
1697 - 1698	Jean Henri Mangon	provisoire
1696 - 170.	Louis Frédéric Carrard	dont l'épouse est décédée
1704 -	Rossier	au Lieu en 1700
1704 -	Malherbe le jeune	Le secrétaire du Conseil est
		envoyé à Berne pour obtenir
		un 3ème ministre pour la
		Vallée. Demande acceptée en
		1705
1705 - 1707	Agassis	il baptise son fils au Lieu
1706 - 1708	Courtat	en 1706
1709 - 1715	Colomb	
1715 -	Bugnon fils	proposant
1717 -	Jordan	
1720 - 1722	Croisier	
1722 -	De Velay	décédé au Lieu et enseveli
		à l'église
1722 -	Encel	remplaçant son beau-frère
		De Velay
1722 -	Bridel	
1723 - 1726	Agassis	proposant
1728 - 1731	Brun Charles Nicolas d'Oulens	outre son ministère s'in-
		téressa à l'industrie, cher-
		chant à introduire celle des
		armes (fleuret) dans la commu-
1728	Thomasset	provisoire
1729	Vallotton	provisoire
1730	Clavel	provisoire
1732	Bugnon	provisoire
1733 -	Perey	

1739 -	Simond	proposant
1740 - 1741	De Mieuville	
1746	Collet	
1750 - 1751	Frossard	
1755 - 1763	Bruel	
1763 -	Lugrin	
1764	Sugnens	Samuel Nicolas d'Avenches
1765	Pictet	Sigismond
1767	Cuche	Philippe Emmanuel
1777	Delagrangé	Pierre Henri
1780	Perey	Samuel
1784	Pilet	Pierre Samuel Ls
1794	Péclard	Jean Daniel suffragant
1795	Rochat	David-Moyse
1803	Turlaz	Henri
1807	Pilicier	Fd
1815	Jaques	
1826	Monnerat	Jean-François de Vevey
1830	Le Gras	
1834	Roulet	
1849	Chappuis	Jean Louis d'Oulens
1852	Monastier	Jean
1855 - 1860	Vittel	Marc
	Pache	Charles
1860	Simon	G.E.
1863 - 1869	Cousin	Jules
1870 - 1874	Burnand	Se
1874 - 1876	Peyrollaz	Ed.
1876 - 1880	Soulier	Gédéon
1881 - 1884	Rochat	Anthony
1884	Lecocq	suffragant
1885 - 1890	Payot	Paul
1890	Curchod	Emmanuel suffragant
1890	Golliez	Benjamin de Pay. suffragant
1891	Millioud	Maurice
1891	Trabaud	Henri suffragant
1892	Jaques	C.
1892 - 1902	Mounoud	Auguste
1902 - 1910	Barblan	Otto
1910 - 1924	Meylan	Emile
1924 - 1928	Gubéran	Wilhelm
1928 - 1932	Payot	Edouard
1932 - 1951	Jomini	Frédéric
1951	Villoz	Georges suf. décédé le 5. 3. 1951 à 44 an à l'hôpital de St-Loup
1951	Subilia	Fernand
1951	Rosset	Suff suffragant
1951 - 1961	Liardet	Raymond
1962 - 1963	Rochat	André
1963 - 1968	Morel	Georges
1968 - 1973	Perregaud	François
1973 -	Forel	François
-	Demestral	Philippe
1981 - 1984	Vanditti	Antoine
1984 - 1995	Noir	Philippe
1995 -	Bédert	Jean-François



DOSSIER TRAVAUX 1945

MUNICIPALITÉ

Le Lieu, le 12 mai 1945

LE LIEU



Au Conseil Communal du Lieu,
Monsieur le Président et Messieurs,

La couverture du toit de l'église et du clocher des Charbonnières est dans un état qui nécessite une sérieuse réfection. En effet, l'ardoise couvrant une partie du temple est pourrie et s'effrite ce qui amène à chaque instant des gouttières, les petites plaques de tôles formant le revêtement de la tour et couvrant le toit du clocher se déclouent, les clous ne tenant plus dans les lambris partiellement pourri, plusieurs de ces plaques ne sont plus utilisables parce que rongées par la rouille. Une réparation provisoire en attendant des temps plus propices a été envisagée mais, étant donné le coût élevé de la construction d'un échafaudage, la municipalité y a renoncé et vous propose la réfection complète des toitures défectueuses de cet édifice.

Le devis approximatif est le suivant:

Toit de l'église: enlèvement de l'ardoise, couverture en petites tuiles du pays, vieilles, faitières, arrêti- ers, cheneaux, tablettes, virevents et toute fer- blanterie.	Fr 2300.--
Revêtement de la Tour: en éternit, compris lattage et garniture en zinc	1200.--
Clocher: dépose de la tôle, couverture en petite tuiles, arrêti-ers, crochets de service, cheneaux, poinçon, boule et coq en zinc.	2000.--
Eventuellement: remplacement de pièces de char- pente, lambrissage et imprévu	700.--
Plus-value pour échafaudage.	300.--
Total	Fr 6500.--

Nous vous demandons de nous autoriser à procé-
der à cette réfection que nous jugeons indispensable et de
nous accorder les crédits nécessaires.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer.
Monsieur le Président et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:



Le Syndic:

Ch. Ruel

Le Secrétaire:

Ch. Ruel

Le Lieu le 25. VI. 45

Au Conseil Communal du Lieu
Monsieur le président et Messieurs.

La commission chargée d'étudier
le préavis de la municipalité, concernant la
réfection du clocher et de la toiture du temple
des Charbonnières était composée de Messieurs.

Jules L. Rochat, Gaston Rochat,
Camille Meylan, Robert Meylan,
et du soussigné rapporteur.

La dite commission s'est réunie
le samedi 26 mai courant, afin de remplir son
mandat. Messieurs Golay et Rochat délégués de
la municipalité; nous donnèrent tous les ren-
seignements désirables.

Après une visite du clocher, la com-
mission put constater de l'état défectueux de
celui-ci, et demande que les réparations qui
s'imposent, soit faites au plus vite avant qu'un
accident ne se produise. L'aventure, arrivée à
notre collègue M^r R. Meylan, vous donnera
une idée de l'état de défection avancée de certaines
parties du clocher. Lors de la descente du petit
escalier qui conduit aux cloches M^r Meylan

eu la désagréable surprise de sentir l'escalier se dérober sous ses pieds, heureusement que la présence d'esprit ~~de~~ et l'étroitesse de l'escalier permit^{ent} à M^{re} Meylan de se retenir au dernier instant.

Le revêtement de la tour et du clocher formée de petites plaques de tôle dont beaucoup sont déjà disloquées laisse de larges ouvertures par lesquelles entre pluie et neige qui pourrit poutres et lambris, et par la suite détériorent tout le bâtiment.

Plusieurs pièces de charpentes vermoulues nécessitent un remplacement. Le lambissage du clocher et de la tour constituée de planches trop minces et mal jointes ne remplissent plus les conditions pour soutenir le revêtement, il faudrait prévoir un lambissage plus épais soit des planches de 26 cm au lieu de 16 comme prévu.

La toiture du temple mérite aussi une réfection. Une partie de celle-ci en ardoise doit faire place à une couverture en tuiles.

Nous pensons qu'il serait bon qu'une lampe électrique soit installée dans les combles afin d'en faciliter l'accès pendant les heures de nuit.

A la suite de cette visite Messieurs Golay et Rochat membres de la municipalité nous donnèrent connaissance des plans et devis de divers entrepreneurs. Un de ceux-ci a particulièrement

retenu notre attention, par sa bonfacture et ses détails très complets. Le coût du devis pour une telle réparation se monterait à environ 6700 fr.

Conclusion: 1. La commission vous propose d'accepter le préavis municipal pour ces réparations.

2. La pose d'une lampe dans les combles du bâtiment.

3. De lui accorder les crédits nécessaires à cet effet.

E. Meylan

Commune du LIEU.

Suite.

Le cuivre projeté pour le dit ouvrage, se trouve au premier contact avec l'eau naturelle, laquelle passe ensuite par la cheneau du clocher, la descente du clocher, voir même les couloirs et la cheneau et descente du grand toit et entraîne avec elle une acide provenant de l'oxidation du cuivre et cette acide décompose tout autre métal qui n'est pas noble, c'est à dire tole galvanisées, zinc, fer blanc etc., comme les cheneaux et descente sont construit en tole ou en zinc, celle-ci se trouveraient décomposées après un temps assez court.

Pour y remédier, il faudrait que cheneaux et descente soient en cuivre, et cela s'avère coûteux et irréalisable à l'heure actuelle.

Suite à la demande de Monsieur V. GOLAY, municipal, je me fait ici un plaisir de vous adresser un complément à mon devis du 28 Avril 1945, ainsi que quelques renseignements au sujet de la construction d'un coq et poinçon en cuivre.

Agreez, Monsieur le Syndic et Messieurs, mes salutations distinguées.

Le PONT le 3 Mai 1945.



R. Imboden

R. IMBODEN-LOCATELLI, LE PONT

Téléphone 8 31 37

Inscrit au registre professionnel

Installations sanitaires

Le Pont. le 4 Mai 1945

A la Commune du LIEU.

DEVIS Complément.

			Quantité	Prix	Fr.	Ct.
Concerne: Bat. Eglise des Charbonnières. ***** Complément au devis du 28 Avril 1945. 00000						
Art.	1	Transformation du revêtement actuel en losanges de 20/20 cm. y compris agrafes et repose des dits, grandeur visible après pose: 18/18 cm., soit même travail que celui en exécution au clocher des du SÈCHER. Couverture du clocher peut également servir au dit travail.....m2	72.	4,50	324.	--
		Galvanisage des dits feuillets après transformation... Env. 3,100 Kg. au m2. Prix au Kg. y compris expédition et frais. 1,65 le Kg. soit environ. . Kg.	225.	1,00	371.	25
		Le revêtement en tôle reviendrait à frs..... 695,25 Le revêtement en eternit reviendrait au art. 11-12-14.....005,80				
Art.	2	Reprise de la tôle de façade et du clocher, soit celle utilisable. Environ 225 Kg..... Kg.	225.	--,40	90.	--
		Le prix de frs. 0,40 est fixe par une ordonnance fédérale Ceci ramènerait le pris du revêtement en Eternit à frs..... 575,80				
Art	3.	Concernant le coi et le poinçon pour une exécution en cuivre, je ne vous donne point de prix pour des raisons <u>techniques</u> et vue l'ordonnance fédérale, interdisant l'emploi du cuivre pour toutes sortes de travaux sans intérêt national, le cuivre étant exclusivement réservé pour la fabrication des produits cupriques et pour les travaux d'arme (munition etc.) La raison technique, satisfaisamment établie dans ce cas pour le non emploi du dit métal est:				
(voir page précédente)						

R. IMBODEN-LOCATELLI, LE PONT

Téléphone 8 31 37

Inscrit au registre professionnel

Installations sanitaires

Concerne:

Le Pont, le 28 Avril 1945

DEVISEGLISE des CHARBONNIERES.A la Commune du L I E U.

			Quantité	Prix	Fr.	Ct.
		Travaux de couverture et ferblanterie.				
		oo0oo				
Art.	1	Sur grand toit. Dépose de la couverture en ardoises y compris arrachement des pointes, descente des ardoises et mise en dépôt des dits au pied de l'oeuvre.....m2	122,8	1,20	147,35	
"	2	Dépose de la ferblanterie défectueuse ou à replacer, soit: cheneau, couloir, faitage et crochets.....Bloc.		30.-	30.--	
"	3	Couverture double en petite tuiles plates du pays, vieilles y compris lattage à 14 cm d'axe en axe.....m2.	122,8	10.5	1289,40	
"	4	Faîtière et arretier en créneaux model-moyen, vieillis, grossés et cimentés, joints passés à la chaux..ml.	45,25	8.-	362.--	
		Plus-value sur dit article pour:				
		Griffe d'about.....pces.	4.-	3.	12.--	
		Cabochon grand model.....pce.	1.-	15.	15.--	
"	5	Tuiles de réserve.....pce.	50.	25.7	12,50	
		Créneaux de réserve.....pce.	5.	1.80	9.--	
FERBLANTERIE:						
Art.	6.	Fourniture et pose de cheneau en tôle galvanisée de 33 cm. Ø y compris matériel d'attache.....ml.	19.5	9,80	191,10	
		Plus value pour:				
		Fond de cheneau.....Pce.	1.	3.	3.--	
		Naissance de 100. mm.....Pce.	1.	3.-	3.--	
		Fausse equerre.....Pce.	2.	5.-	10.--	
Art.	7	Repose des couloirs, tablettes et virevents existants si les dits seront jugés utilisables après dépose, mais y compris une couche de vernis.....ml.	19.	4.-	76.--	
Art.	8	Fourniture et pose de descente de 100. mm. y compris matériel d'attache Dauphin en fonte.....	6.	9.-	54.--	
		Dauphin en fonte.....	1.	20.-	20.--	
		Coudes plus-value.....	2.	3.-	6.--	
Art.	9.	Barre-neige éventuel?.....?	?	?		
		A reporter.....			2240,35	

R. IMBODEN - LOCATELLI
LE PONT

Commune du L I E U.

			Quantité	Prix	Fr.	Ct.
		Report.....			2240.	35
Art.	10	Façade de la tour: Dépose du revêtement actuel en tôle.....m2.	72.	1.20	86.	40
Art.	11.	Revêtement de la façade en Eternit ardoises gris clair a coins coupes, grandeur 30/40, couverture a carreau, 4 cm. de recouvrement.....m2.	72.	6,70	482.	40
Art.	12	Lattage pour couverture en eternit sur lambrissage existant, lattage a 26 cm. d'axe en axe.....m2.	72.	2,20	158.	40
Art.	13	Ferblanterie d'angle en zinc jusqu'à 25 cm de Ø.....ml.	22,5	7,50	168.	75
		Encadrement des cadrons.....pce.	2.	38.-	76.	--
		Encadrement des volets.....pce.	4.	15.	60.	--
		Petite lucarne en façade sud...pce.	1.	19.	19.	--
Art.	14.	Eternit de réserve.....pce.	50.	-50	25.	--
Art.	15	Evantuel: plus value sur ferblanterie pour cuivrage de la dite. Hausse de 15 %.		...	50	-
Art.	16.	Clocher. Dépose de la couverture existante ainsi que de la ferblanterie.....bloc..		50.	50.	--
Art.	17	Fourniture et pose de cheneau de 24. y compris matériel d'attache....ml.	16,2	9.-	145.	80
		plus-value pour: Equerre.....pce.	4.	5.	20.	--
		Naissance....."	1.	3.	3.	--
Art.	18.	Descente de 75 y compris colliers Plus value pour coude.....	6. 3.	9. 3.	54. 9.	-- --
Art.	19	Poinçon et boule selon dessin, en zinc, forme octogonale. bloc.	250	250.	250.	--
Art.	20	Fourniture et pose d'un coq en zinc de 40 cm. d'envergure y compris tubulure de rotation..... bloc.		95.-	95.	--
Art.	21.	Sortie des arretiers en terre cuite sur poinçon en zinc. ml.	4.	7.	28.	--
Art.	22.	Fourniture et pose d'un chassis tabatière y compris raccord à la couverture.....pc.	1	48.-	48.	--
		A reporter.....			4019.	10
=====						

-153-

202 80

Aucune réclamation ne sera prise en considération 8 jours après réception de la marchandise. Paiement : à 30 jours.

R. IMBODEN - LOCATELLI
LE PONT

Commune du L I E U.

			Quantité	Prix	Fr.	Ct.
		report.....			4019.	10
Art.	23	Crochets de service y compris garniture, voir dessin.....pce.	12.	8,50	102.	80
Art.	24	Dispositif pour drapeau.....pce.	1	40.-	40.	--
Couverture .						
Art.	25	Couverture de la tour en petites tuiles clocheton, vieilles y compris lattage à 12 cm. d'axe en axe.....m2.	40.	14.50	680.	--
Art.	26	Taillage des arretiers..env.....ml.	20.	1.50	30.	--
Art.	27	Arretier en créneaux terre cuite, model moyen cimenté grossés et jointoyés à la chaux.....env.ml	20	8.50	170.	--
		Plus value pour: griffe d'about pc.	4.	3.-	12.	--
Art.	28	Tuiles de réserve.....pc.	50.	20. %	10.	--
		Créneaux de réserve.....pc.	10.	1.50	15.	--
Art.	30	Echaffaudage pour travaux de la façade et de la tour, soit deux echaffaudage indépendants.	15 %			
		En bloc les deux.....		320.-	320.	--
Art.	31	Evantuel. Plus-value pour ferblanterie cuivree. Hausse de 15 %.		...		
Art.	32	Evantuel. Remplacement du poinçon en fer avec étrier.		---		
Total des travaux à frs.....					5398.	10
Ces prix sont actuel, impôt non compris.						
Délai de livraison.: pour:						
Tuiles pour grand toit: environ 3 mois des commande						
Tuiles pour clocheton: environ 15 jours des commande						
Coupons d'attribution nécessaire pour: Tuiles et Zinc.						
Pour détails de construction: voir dessin du 22 mai 44						
Le Pont le 28 Avril 1945 INSTALLATIONS SANITAIRES COUVERTURES-FERBLANTERIE RICHARD IMBODEN LE PONT <i>R. Imboden</i>						



Dossier travaux 1959

MUNICIPALITÉ

LE LIEU

Charbonnières, le 9 juin 1959

Au Conseil communal

LE LIEU

Réponse à No PREAVIS pour la restauration intérieure du temple des Charbonnières

Monsieur le Président
MM. les Conseillers.

Le fameux incendie du sapin de Noël aux Charbonnières en 1957 revient à l'ordre du jour. En effet, il importe aujourd'hui de passer à la restauration intérieure du temple, car en plus des dégâts causés au plafond par le feu, le temple mérite de faire peau neuve.

Dès le printemps 1958, l'assemblée des paroissiens des Charbonnières a désigné un comité chargé d'étudier la rénovation et dont font partie M. le Pasteur, M. le Syndic, M. Martin, municipal et quelques dames.

Disons d'abord que le lendemain de ce Noël un peu pétillant, le collègue V. Golay, alors commandant du feu, était intervenu auprès de l'agent d'assurance-incendie pour taxer les dégâts; quelque temps après, un subside de Fr. 5'000.- nous était promis comme indemnité.

M. Michel Fantoli, architecte fut alors chargé d'entreprendre l'étude d'un projet; il le fit en collaboration avec le comité et l'on s'en fut visiter plusieurs églises récemment restaurées. Entre temps, l'assemblée des paroissiens plaida longuement et décida la suppression des fresques du peintre Amiguet et qui datent de tantôt 40 ans.

La dépense présumée oscille entre Fr. 42'000.- et Fr. 45'000.- ; le comité de restauration soucieux de tout prévoir a pris contact avec M. Pelichet, archéologue cantonal; celui-ci est venu personnellement aux Charbonnières à fin mai et a estimé le projet absolument convenable.

La société de couture qui travaille depuis plusieurs années au fond de restauration du temple dispose d'un capital de Fr. 6'000.- environ; ces dames entendent faire leur part à la rénovation en payant l'installation du chauffage électrique; ce système s'applique de plus en plus et convient particulièrement pour le temple qui n'est chauffé que le dimanche ou en des circonstances spéciales; ajoutons encore que l'installation électrique nous dispensera de reconstruire une deuxième cheminée qui s'avérerait nécessaire.

ANNEXE:

Enfin, dernier objet à l'actif, nous avons demandé Au Département de l'Instruction et des cultes, le subside pour l'amélioration des lieux de cultes.

Ce dernier point mis à part, la dépense non couverte par le subside de l'assurance-incendie ou le fond des Dames de la couture se chiffrerait par Fr. 30'000.- env. Ce qui revient à dire que la part de la commune se montera probablement à cette somme.

En conclusion, nous vous proposons MM. d'accorder à la Municipalité la somme de Fr. 30'000.- pour financer la restauration du temple des Charbonnières.

Le syndic et la section des finances sont à la disposition de la commission et du conseil pour vous donner d'autres renseignements et vous présenter le projet.

Dans l'attente, veuillez agréer Monsieur le Président, MM. les Conseillers, nos salutations distinguées et nos sentiments dévoués.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire:



RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS MUNICIPAL
CONCERNANT LA RESTAURATION DU TEMPLE DES CHARBONNIERES.

Au Conseil Communal du Lieu,
Monsieur le Président et Messieurs,

La tradition veut que, depuis toujours, M. le Président du Conseil Communal ouvre nos séances en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Permettez, Messieurs, pour une fois, puisque l'objet s'y rapporte, de commencer mon rapport par cette parole de l'Ecriture : " Si vous rebâissez ma maison, j'en aurai de la joie, dit l'Eternel."

C'est vous dire que le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui est d'une portée de grande valeur morale.

Personne ne songerait, en effet, à laisser tomber en ruines ce qui fut le témoin du passé; où les générations, les unes après les autres, sont venues dans ce sanctuaire se recueillir, soit dans les jours de joie lors d'un mariage ou d'un baptême, soit dans les jours de tristesse au moment de la perte d'un être cher, soit encore dans les heures graves de notre histoire.

La commission, désignée par le bureau et chargée d'étudier le préavis en question, a tenu deux séances aux Charbonnières; formée de Messieurs : André Lugrin, Gérard Rochat, Raoul Meylan, Ernest Hermann et du soussigné, elle s'est réunie lundi 29 juin; Monsieur Victor Golay, syndic, pour circonstances de famille, ne put prendre part à notre séance et délégua son collègue M. Georges Martin, municipal.

Le premier but de la commission fut de se rendre au temple afin de reconnaître le bien-fondé de cette restauration. La date de 1834, gravée au-dessus du porche, nous rappelle l'année de son édification. Depuis lors, il a subi une refecton en 1921, époque où furent posées les fresques du peintre Amiguet; bien que d'une valeur artistique certaine, elles ne connurent pas l'admiration qu'elles méritaient à cause du lieu qu'elles occupaient. C'est ainsi que l'assemblée des paroissiens en a décidé la suppression. Il est possible que dans un avenir lointain, elles acquièrent un prix inestimable.

Le plafond, sans parler des dégats causés par la lumière par trop étincelante de Noël 1957, est dans un piteux état. Son aspect ténébreux ne manque pas d'impressionner la Commission, qui est favorable à une restauration adéquate.

Notre séance se poursuit à l'Hôtel du Cygne. Le devis qui nous est présenté se résume comme suit :

Démolition	Fr 5'239.--
Menuiserie	20'272.--
Peinture	4'023.--
Installation électrique	1'830.--
Chauffage	6'800.--
Vitreaux doubles fenêtres	1'280.--
Honoraires architectes	4'300.--
Imprévus	1'256.--
T o t a l :	Fr 45'000.--

Notons que M. Pelichet, archéologue cantonal, tient à ce que la balustrade de la galerie soit conservée, ce qui diminuerait le devis de Fr 1'060.--.

MM. Fantoli & Kropf ont pris l'habitude d'enfler quelque peu les devis. Cette manière de procéder est peut-être un désavantage pour celui qui donne le travail, car les entrepreneurs se baseront sur ces données et feront leurs soumissions en conséquence.

Le devis comporte une somme de Fr 6'800.-- pour le chauffage électrique. Le prix de consommation de courant sera plus élevé que par le chauffage actuel. Bien que la Commune soit fournisseur de bois il ne faudrait pas que nos biens communaux deviennent une entrave au progrès et à la réalisation d'installations modernes et pratiques; c'est pourquoi, nous penchons pour le chauffage à l'électricité, le système permettrait l'élimination du gros fourneau et de la cheminée. Nous n'aurions pas l'obligation d'en construire une nouvelle.

Une deuxième séance eut lieu lundi 6 juillet, à laquelle assistèrent MM Victor Golay, syndic, Georges Martin, municipal, et Kropf, architecte.

Une maquette de l'église des Charbonnières, que nous eûmes l'avantage d'admirer, nous permet de nous rendre compte du futur aspect intérieur de celle-ci.

Pour celui qui connaît cet édifice, nous essayerons de vous peindre le nouveau visage du temple tel qu'il est conçu.

Tout d'abord, le plafond sera entièrement refait en lames de sapin ler choix de 15 cm de largeur; une nouvelle corniche, plus

élégante, reliera le plafond aux murs latéraux, ce qui donnera à l'enceinte une forme harmonieuse. Le Choeur sera formé d'un socle de 12 cm de hauteur, dont le revêtement se fera en gré noir sur une surface de 17 m². Une croix sera fixée au fond de l'église, la chaire déplacée sur la gauche, l'harmonium, prendra place sur la galerie. Seule, la table sainte occupera le chœur et se déplacera suivant les circonstances. A droite de l'entrée, un mur séparera la nef de la sacristie.

L'air, conditionné par chauffage électrique, circulera sous chaque banc; donc température toujours agréable.

Pour donner le cachet qui convient, aucune surface ne sera laissée de côté par le peintre.

Celui qui a l'occasion de parcourir les bords du Léman, la région de la Broye et la plaine vaudoise, qui sait s'arrêter, regarder et s'intéresser aux différentes églises jalonnant le pays, constate avec plaisir, que celles-ci ont subi les renovations qui s'imposaient. Par leur ancienneté, tous ces édifices démontrent que leur construction date de la naissance du village; presque partout, on réservait la place pour l'église, et, au cours des ans, les maisons s'édifiaient et l'entouraient, comme pour la protéger.

Cette base fondamentale de la foi chrétienne se manifeste avec autant d'acuité aujourd'hui puisque les autorités et la population tiennent à marquer leur attachement aux choses divines en conservant jalousement ce qui fut le témoin de la foi de leurs ancêtres.

C'est pourquoi, le Conseil communal du Lieu a trop de respect et de gratitude envers ses devanciers pour ne pas souscrire au maintien et à l'embellissement du temple des Charbonnières.

Nous avons la conviction qu'une fois restaurée et rajeunie, l'église sera toute prête à accueillir tous ceux qui ont besoin de nourrir leur âme.

En conséquence, nous vous proposons, Monsieur le Président et Messieurs :

- I d'accorder à la Municipalité la somme de 30'000 francs pour financer la restauration du temple des Charbonnières.
- II d'inviter la Municipalité à mettre les travaux immédiatement en soumission.
- III de donner décharge à la Commission de son mandat.

Le Lieu, le 9 juillet 1959

au nom de la Commission

le Rapporteur : *Henri Cugni*

Monnaies et unités de mesure en usage à la Vallée de Joux au XVIIIe siècle

Monnaies

Le batz	ou bache est une subdivision de la livre ou franc, valant un dixième de celle-ci.
Le kreutzer	ou cruche est une monnaie valant le quart d'un batz.
Le rappe	est une monnaie valant le dixième d'un batz, équivalant à peu près au centime (devenu celui-ci en allemand [Rappen] avec l'adoption du système décimal).
Le florin	est une ancienne monnaie d'or venue de Florence, utilisée pour la comptabilité au XVIIIe siècle. Le florin de compte, appelé petit poids, d'usage courant au Pays de Vaud, valait 12 sols lausannois ou 4 batz, soit 72 deniers.
La livre	est une monnaie de compte, appelée aussi franc. La livre dite de Suisse valait 10 batz en Pays de Vaud.

D'après un document de 1754, cité par A. CROTTET, Histoire et annales de la ville d'Yverdon ..., Genève 1859, p. 462-463, les monnaies les plus ordinaires au coin de l'Etat sont :

- en or : le ducat, pesant 2 deniers 17 grains, valant 70 batz;
- en argent : le demi-écu, valant 16 batz et demi;
- la pièce de 5 batz qui vaut 5 batz et demi (sic);
- en cuivre allié et étamé d'argent : le batz, le demi-batz, le quart de batz ou cruche, le demi-cruche.

On utilisait aussi la livre et le florin comme monnaie de compte.

Mesures de longueur

Le pouce	1/12e de pied	0,024 - 0,03 m.
Le pied de Berne		vaut 0,029325 m.
Le pied de Roi	ou pied de France	0,325 m. (0,3248 m.)
La toise de Berne	10 pieds	2, 932 m.
La toise du Pays de Vaud	9 - 10 pieds (Yverdon: 9 pieds de Berne en 1754)	2,6 à 3 m.
La toise à la Vallée	9 pieds de Berne en 1801 (ACV, P Wagnon 1241)	

Mesures de superficie

La toise carrée		en général 8,5 et 8,6 m ² .
Le quarteron	généralement 50 toises carrées	soit 430 m ² .
La pose bernoise	400 toises	3'439, 96 m ² .
L'ancienne pose vaudoise	(avant 1822) de 500 toises	4'300 m ² .

Mesures de capacité des grains et des solides

Comme la plupart des unités citées dans ce tableau, le quarteron variait en fonction de la mesure régionale utilisée.

Le quarteron : de Berne	14,01 l.
de La Sarraz	14,46 l.
d'Orbe	14,25 l.
de Romainmôtier	16,36 l.
d'Yverdon	12,82 l.

D'après A. PIGUET, La commune du Chenit au XVIIIe siècle, t. III, Le Sentier 1971, p. 109, le quarteron utilisé à la Vallée de Joux devait contenir 14,25 l. et paraît donc être celui de la mesure de La Sarraz.

L'émine	1/8e de quarteron
Le bichet	2 quarterons
La coupe	2 bichets
Le muid	12 coupes ou 48 quarterons

Unités de pesenteur

La livre :	généralement de 16 onces	environ 500 gr.
	poids de marc de France, généralement utilisée au Pays de Vaud	489,51 gr.
	de Romainmôtier	535 gr.
	d'Yverdon, qui comprenait 17 onces en 1754	537 gr.
	de Lausanne, par comparaison, poids de marc	489 gr.
	de Lausanne de 18 onces	551 gr.

L'once valait donc environ 30 gr.

PYF/29.03.39.

Tableau réalisé par M. Pierre-Yves Favez des Archives cantonales vaudoises.

Supplément no 2 à l'histoire de la communauté du Lieu, 1995,
pp. 64 et 65.

Liste des chefs de famille du hameau des Charbonnières et du
nombre des personnes de chaque famille faite le 7eme mars 1770.
ACV. Bb 36/5.

Personnes	
1. Le Sr. Jacob Rochat assesseur et sa famille	8
2. Le Sr. David Rochat son frère	6
3. Le Sr. David Rochat du Haut des Prés	5
4. Jacob Rochat de la Cornaz y compris son beau-fils	11
5. David fils d'Abraham Rochat de la Cornaz et sa mère	2
6. Abraham David son frère	2
7. Isaac leur frère	5
8. Abram Isaac Rochat du dit lieu	8
9. Knobeles	2
10. Abraham David feu Paul Abram Rochat	4
11. Jean Isaac Rochat muratier	4
12. Jean Isaac Rochat de Billard	4
13. Jean Rochat son fils	3
14. David Moyse Rochat tisserand	4
15. Le sieur régent	7
16. Abraham Rochat son frère	4
17. Pierre Rochat fournier	10
18. Pierre Abram Rochat assesseur	3
19. Le Sr. Jaques David Rochat marchand	10
20. Le Sr. Abram Isaac Rochat	1
21. Louis fils d'Abram Isaac Rochat masson	3
22. Louis Rochat perruquier	6
23. Marie de feu Abraham Rochat	3
24. Jean Golay	5
total page	
1, 120 pers.	

25. Emanuel Golay et sa mère	2	
26. Samuel Golay	2	
27. Marie de Moyse Rochat et celle de Jean-François R.	2	
28. Louise veuve de feu David Rochat	3	
29. Samuel Rochat dit Bonhomme	5	
30. Abram Rochat son frère	3	
31. Pierre Abram Rochat masson	3	
32. Joseph feu Emmanuel Rochat	5	
33. Pierre Rochat maréchal	4	
34. David Néhémie Rochat petit Jean	7	
35. David fils de Pierre Rochat	5	
36. Jaques David Rochat petit Jean	3	
37. Louis de feu Aymé Rochat	1	
38. Pierre Aubert meunier	8	
39. Les hoirs d'Abram Rochat	15	
40. Les hoirs de David Rochat	5	
41. Pierre Rochat officier	5	
42. Monsieur le Juge Rochat	10	
43. Le Sr. Abram Isaac Rochat	3	
44. Jaques Louis Rochat tisserand	7	
45. Le Sr. Jaques Elie Rochat	6	
46. Abraham David Rochat pingolet	2	
47. Les hoirs d'Isaac Rochat dragon	4	
48. Abram David Rochat de feu Isaac Rochat	9	
49. Jonas Rochat	2	
50. Jane de feu Jonas Aaron Rochat	1	total 2 premières pages, 24

51. Moyse Rochat	6
52. Jaques David Rochat	9
53. Abram Isaac Rochat lapidaire	6
54. Abram Isaac Rochat masson	6
55. La veuve de Pierre Moyse Rochat	6
56. Pierre Jaques Rochat	3
57. Jean Pierre Rochat masson	6
58. Jaques Golay	6
59. Daniel Burquin	4
60. David Néhémie Rochat	4
61. Jacob Golay	8
62. Joseph Rochat masson	6
63. Jonas feu Emanuel Rochat	1
64. Les hoirs de feu le sieur Jaques David Rochat	4
Jean Pierre feu Jean Pierre Rochat	1
Un valet à Abram David Rochat de la Cornaz	1
Le valet du sieur Jaques David Rochat marchand	1
Une servante à Joseph feu Emanuel	1

320 personnes

Sans attoucher à quantité de fruitiers qui occupés les montagnes en été et qui son à portée y réside actuellement au dit hameau trois cent et vingt personnes par foy ay signé ce 7e mai 1770

PAbram Rochat' secretaire.

Liste établie pour réclamer afin que le pasteur prêche alternative-ment dans l'un et l'autre village. l dossier. Les gens du Lieu malheureusement pas d'accord. 320 personnes dont 95 enfants à l'école.

Recensement de 1831

Populations du hameau Des Charbonnières	2.	transport
Moyles Rocha Mysl Delapine	1	1
Susanne Lafame	1	1
Fanchette Lafame	1	1
Jullie j'd	1	1
Jaque Louis Rocha	1	1
Susette La Sœur	1	1
Samuel Rocha	1	1
Fanchette Lafame	1	1
Julle Souffils	1	1
Fredereph j'd	1	1
Lises Reynon Servante	1	1
D. Fredereph Rocha	1	1
Jullie Lafame	1	1
Charles Souffils	1	1
Henri j'd	1	1
Moyles j'd	1	1
Judit Lafame	1	1
Samuel Souffils	1	1
Julliane La Sœur	1	1
Louis Rocha du haut des prés	1	1
Henriette Lafame	1	1
Elie Souffils	1	1
Moyles j'd	1	1
Engelique Lafame	1	1
Auguste Souffils	1	1
Julle Souffils j'd	1	1
Henri La Sœur	1	1
Jani j'd	1	1
Louis pe-tifils	1	1
Marie Henriette Rochasœur	1	1
Nas Souffils	1	1
Charles Samuel j'd	1	1
Charles Louis j'd	1	1
Moyles j'd	1	1
Urbain Lafame	1	1
Ami Fredereph Souffils	1	1
Edouard Rocha	1	1
Louises Lafame	1	1
J Henri Souffils	1	1
Susanne La Sœur	1	1
Henri Louis Philippe Souffils	1	1
Henri a Dan j'd	1	1

Transport	42.	Transport	68.
3		4	
José Rocha De la Corua	1	Th. Rodolph Rocha	1
J. Henriette Lafame	1	Jorgite Lafalle	1
Janette Robalie Lafalle	1	Auguste Sonfils	1
Jules Rocha veuve	1	Louid j	1
Charles Samuel Rocha	1	Henriette du gage Rocha veuve	1
Anne François Lafalle	1	Marie Susane Lafalle	1
Was philippe Louid Sonfils	1	Was Rochaguge	1
L. Felix j	1	Therese Lafame	1
P. Louid j	1	Suzette Melani Lafalle	1
Charlotte LaSaus	1	une fille non baptisée	1
Marguerite Julie j	1	Henri le tenau domestique	1
Mariane j	1	Samuel May son autre domestique	1
Julie j	1	M. Edoine Rocha	1
Charbonnière	1	Marie Janichete Lafame	1
D. Louid Rocha Mupl	1	L. François Sonfils	1
Julie La Mare	1	Jaquie Gorge j	1
Was Frederiph Sonfils	1	Was Auguste j	1
D. François j	1	M. Elie j	1
L. Elie j	1	Charles Elie j	1
Ugrades LaSaus	1	Suzette Gorgate Sours	1
Rosali j	1	Eulalie j	1
Lider j	1	Susane Goni j	1
Moyse Samuel Rocha LaSaus	1	Jules Entourte j	1
Henriette Lafame	1	Frederiph Rocha Charon	1
Was Sonfils	1	Mariane Lafame	1
Edoine j	1	Suzette Reynon née Rocha veuve	1
Samuel j	1		1
	68		68
			194

5	Transports	94.	6	Transports	121.
D. Was Golai		/		A. Auguste Henri Charrière de Bury	/
Isabelle Lafame		/		Jeanne Louise Suzanne Lafame	/
Julie Souffils		/		Jean Davy Henri Son fils	/
Constantin J.D.		/	6	Maximilien id	/
Louise J.D.		/		Elie Samuel id	/
Eugène Semp		/		François id	/
A. David Rocha maisonneur Charon		/		Eugène Louis Étienne id	/
Juliet Lafame		/		D. Voté Rocha Charpentier	/
Philippe Souffils		/		quarante Lafame	/
R. Louis J.D.		/	6	Auguste Son fils	/
Virginie Semp		/		Eugène Semp	/
Louise J.D.		/		Luisen Charlotte id	/
Charles Samuel Rocha D. Jean		/	2	usani id	/
Julie Lafame		/		Poline Rocha menuisier du Rigau	/
Samuel Rocha prucien		/		M. Louis Souffils	/
Frederick Souffils		/	3	Gas Frederigh id	/
Yanchette Lafame		/		Samuel id	/
A. David Rocha maisonneur		/		Luisen Lafame	/
Charles Louis Son fils		/		Julie Son fils	/
Moyse Frederigh J.D.		/		Jean Semp	/
Estimette Lafame		/	6	A. Moyse Rocha	/
Charles Souffils		/		M. Samuel Souffils	/
Yanchette Virginie Semp		/		D. Moyse id	/
A. Elie Rocha du Rigau		/		Charlotte Lafame	/
Julie Henriette Lafame		/	4	ami Samuel Souffils	/
Henri Son fils		/		Julie Semp	/
Charles Auguste J.D.		/			
			<u>121</u>		<u>147</u>

Transport	147	8	Transport	170
J. Ferdinand Rochas	1		Marie Humbert neveu	1
Henriette Safane	1		J. L. Frederich Sontils	1
L. Alexandre Sontils	1	4	Moyes id	1
Fredoni & id	1		J. P. David id	1
Charles Louis Rochas du Rigan	1		Janette Safane	1
Marie Safane	1		Elie Sontils	1
Janie Safane	1	4	J. Henriette fille Delaune neveu	1
Janie id	1		Charlotte id	1
L. Simeon Rochas arti	1		M. Engeline id	1
Luc. Mariane Safane	1	4	David Rochas	1
Charles Edouard Sontils	1		Elie Safane	1
Charles Louis id	1		Marie Rochas neveu special	1
Julie Guignard Sorvante	1		Charles Rochas Cordouier	1
M. Jules Rochas	1		Moyes Rochas Padrationier	1
Suzette Safane	1		P. Samuel Sontils	1
P. Samuel Sontils	1		J. Pierre Rochas	1
Gene Safane	1		Jeanne Louise Safane	1
Moyes Louis Sontils	1	8	Jos Louis Sontils	1
J. Justine Sontils	1		Louise virginie Safane	1
Gene id	1		Josie Moyes Sontils	1
Louis id	1		Arman auguste id	1
Charles Louis Rochas tisserand	1	2	P. Elie id	1
Mariane Safane	1			1
		170		192

192.	transport	10	209.
P. Moyses Rocha fils Despierre	/	L. Rodolph Rocha De Sean	/
Luisa Sapanne	/	Janete Sapanne	/
Jas Frederique Sapanne	/	Philippe Sapanne	/
P. Samuel Rocha leur domestique	/	Samuel id	8
P. Moyses Rocha Charpentier	/	Auguste id	/
Jeanne Francois Sapanne	/	Julie id	/
D. Henri Sapanne	/	Edouard id	/
Nidette Sapanne	/	Moris id	/
Charles Sapanne	/	Moyse Rocha Charon	2
Louis id	/	Melani Sapanne	/
Henri id	/	Janette Rocha Da Branses	2
Louise Sapeurs	/	Jane poline Lafillie Cornu	/
Jean Rocha la Meriquen	/	Jean David Rocha pruniers	4
Janete Sapanne	/	Henriette Sapanne	/
Henri Sapanne	/	ami Frederic Sapanne	/
Edouard id	/	Elises Sapeur	/
Julie Sapeur	/	Frederique Rocha Marchand	/
David Rocha De Camerique	/	Marianne Rocha owner de Moyse	2
Janete Sapanne	/	Samuel Sapanne	/
Janete Lafillie	/		228.
	209.		

11.	transports	228.
Jaque David Rocha tisseran	/	
Henriette Saffane	/	3
Louis Son fils	/	
J. Ferdinand Rocha	/	
Rosie Saffane	/	
Samuel Son fils	/	5
Louis id	/	
Louise Sours	/	
Jas Golai de June	/	
Charles Son fils	/	4
Charlotte Sours	/	
Marianne id	/	
Marquerite Golai veuve	/	
Jaque Sugren Cordouier	/	3
Rosete Saffane	/	
à Denise Son fils	/	
Patrimoine Mante	/	
Yvanne Sugren	/	2
Ferdinand Son fils	/	
Jas Golai Conseiller	/	3
Henriette Saffane	/	
Louis Son fils	/	
	/	250.

12.	transports	250.
Fredrich Sugren	/	
Henriette Saffane	/	
Auguste Son fils	/	6
Julie id	/	
Rosette Sours	/	
Jani id	/	
H. David Rocha tisseran	/	2
Maria Saffane	/	
Samuel Rocha Conseiller	/	
Fredrich Rocha pengolat	/	
Charlotte Saffane à Jas Rocha Gaudas	/	2
Jas Son fils	/	
Louis Rocha dit le bon	/	2
Emilie Saffane	/	
Jas Golai Conseiller	/	
Charlotte Saffane	/	4
Charles Son fils	/	
Rosete Sours	/	
Henriette - veuve de Fredric Golai	/	5
Samuel Son fils	/	
Jas id	/	
Charlotte Sours	/	
Julie id	/	
	/	273.

		Transport	296.
14	Samuel Bonnai	abige	1
	Isaline Gola	id	1
	Lisette Burtin	id	1
	David Benier	vollion	1
	Henriette Magnan	id	1
	Jean pol Seivre	Chapelle par la Chapelle	1
	Catherine Sefame	Carton Bonne	1
	Luisa Sefame	La fillie	4
	Jani id	id	1
	Henri ligue Freinor	ou France	1
Total			306.
Recapitulation du present tableau.			
Days exportant.		Deuxiemes marchés.	Deuxiemes marchés.
Sommes Général d'exportation de la Commune de Dieppe.			
Frais de port et autres charges.			
amortissement			
de la municipalité.			
1991.			
Lo.			
Mobilier 594.			
Femmes 1091.			
Total 1091.			

		Transport	293.
13	David Rocha	pen gulet	1
	Henriette Sefame		1
	Adèle Sefame		1
	Janete Gola	seur	1
	Louis Son fils		1
	Henri Son fils		1
	Moyse id		1
	Elie id		1
	Francis id		1
	Julie Sours		1
	David Moyse Rocha	tionville	1
	Charlotte Sefame		1
	Moyse Son fils		1
	Charles id		1
	Elie id		1
	Samuel Rocha	De bitine	1
	Marion Sefame		1
	Louis Son fils		1
	Julie Sefame		1
	Henriette id		1
	Helaine id		1
	Nanette id		1
	Gorgette id		1
Total			296.

La facture pour frais de consommation des ouvriers employés
à la construction de l'église des Charbonnières telle qu'elle a
été présentée aux recteurs du village (AHC, P3, 1830-1839).

1

Livraison faite pour le village des Charbonnières
1834 par Louis Rochat aubergiste au vil lieu...? L. B.

Janvier 12. pour une liste de trois personnes à 2½ batz par chaque
personne pour avoir fait le commun en haut la foyale ... 7 5

le 23. pour livraison faite à ceux qui sont allés ramasser le marin
que le sac emmenoit; d'après l'ordre du recteur Eli Rochat... 3 0

le 24. pour livraison faite pour même objet que cy dessus ... 8

le 25. pour livraison faite à 16 personnes qui s'en vont de cerche du
marin par les bois à bon de la commune; d'après l'ordre
de L^e Rochat charpentier, C^e Rochat, et L^e Rochat de Pin... 6 4

le 30. pour Cauderie livrée d'après l'ordre du recteur Eli... 1 2

le 31. Cauderie livrée d'après les mêmes ordres que cy dessus ... 6

il pour trois éplateaux livrés pour chargés des pierres ... 1 8

Février 1. Cauderie livrée à ceux qui amenoit des pierres d'après l'ordre
du recteur Eli Rochat ... 7 5

le 5 pour Cauderie livrée par ordre de M^e L^e Rochat ... 6

le 6 Cauderie livrée d'après les mêmes ordres que cy dessus ... 6

il pour 1½ pots vin livrés à ceux qui ont sorti le marin du
sac d'après l'ordre de M^e C^e Rochat ... 3

le 7. Cauderie livrée d'après l'ordre de M^e L^e Rochat ... 6

le 8. Cauderie livrée d'après les mêmes ordres que cy dessus ... 3

le 8. Cauderie livrée par ordre du recteur Eli Rochat ... 4

il livrés au recteur Eli deux éplateaux pour charger des pierres ... 1 2

le 10. Cauderie livrée par ordre de Jacques Rochat de l'Épin... 4

il Cauderie livrée par ordre de Eli Rochat recteur ... 5

le 11. Cauderie livrée par ordre de Jacques Rochat de l'Épin... 3 5

il Cauderie livrée par ordre du recteur Eli Rochat ... 9

1834	2	L	B	R
Pour transport de cy devant		21	6	5
le 12 ^e Eauderie livrée par ordre du recteur Eli Rochat		8	5	
le 12 ^e pour 16 ^e puits de boudron livrée à Eli Rochat recteur		8	2	5
id livrée au potier pour faire un pont sur le ruisseau		8		
le 13 ^e Eauderie livrée par ordre du recteur Eli Rochat		1	5	5
le 18 ^e Eauderie livrée par les mêmes ordres que cy dessus		6		
le 25 ^e Eauderie livrée par ordre de Jacques Rochat ^{recteur}		4		
le 26 ^e Eauderie livrée par ordre du recteur Eli Rochat		9		
le 27 ^e Eauderie livrée d'après les mêmes ordres que cy devant		9		
id Eauderie livrée par ordre de Jacques Rochat de S ^e p ^e		1		
le 28 ^e Eauderie livrée				5
Mars 1 ^e Eauderie livrée à ceux qui aloit à la sable		1		
dépense faite par les membres de la commission avec les forestiers du Pont quand il son allé choisir la terre de villay		6	8	5
le 3 ^e Eauderie livrée à deux ouvrières qui aloit à la sable		1		
le 4 ^e Eauderie livrée à trois ouvrières qui aloit à la sable		1	5	
id dépense faite par D ^e L ^e Rochat et Ebaac Rochat juge et D ^e autre en venant de marquer les plantes pour le cloché		4	0	
le 5 ^e Eauderie livrée à deux ouvrières qui aloit à la sable		1		
le 8 ^e Eauderie livrée par ordre de D ^e L ^e Rochat		6		
le 14 ^e Eauderie livrée d'après les mêmes ordres que cy dessus		6		
le 12 ^e Eauderie livrée par ordre de D ^e L ^e Rochat		6		
le 13 ^e Eauderie livrée par ordre du même que cy devant		8		
le 14 ^e Eauderie livrée à ceux qui pilotoit les fondements de l'égl ^e		1	2	5
le 15 ^e Eauderie livrée par ordre du recteur Eli Rochat		6		
le 17 ^e Eauderie livrée à ceux qui aloit au marin en groinrou		1	8	5
id Eauderie livrée à deux ouvrières qui travailloit au fondement		1		
		53	7	5

2 bis

Notte pour le villay -

des Charbonnières pour 1834

acquittés par Eli Rochat assesseur
recteur du dit villay

1834	3	f B R
	Pour transport de cy devant	53 7 5
Mars 18 ⁿ	Cauderie livrée à ceux qui fabriquoit le bois en groin roux et aux charrestes	1 2 5
id	livrée 13 ⁿ pots vin nouveau à ceux qui fabriquoit le marin en groinroux et qui l'ont amené livré d'après l'ordre de Leonard Roachat et Louis Roachat de Pierre	5 4
le 19	Cauderie livrée d'après l'ordre à Jacques Roachat de St. P.	1 0
id	Cauderie livrée à ceux qui sont allés chercher le reste du marin en groinroux	5
le 20	Cauderie livrée par l'ordre du recteur Eli Roachat	1 0 5
le 21	Cauderie livrée d'après les mêmes ordres que cy devant	7 5
id	Cauderie livrée d'après l'ordre de M. L. Roachat	2 5
id	pour une berquette vendue au recteur pour le village	1 8
le 22 ⁿ	Cauderie livrée par ordre du recteur Eli Roachat	1
le 25 ⁿ	dépense faite avec celui de groinroux quand il lui on paye son marin	1 6
Avril 6 ⁿ	Cauderie livrée d'après l'ordre de Samuel Roachat char.	3
le 9 ⁿ	livraison faite pour porter au rizoux pour marquer le devis	9 0
le 10 ⁿ	Cauderie livrée à ceux qui sont allés avancer les plos sur la sie à l'Albay	7 5
Mai 7 ⁿ	Cauderie livrée par ordre de M. L. Roachat	2 5
le 10 ⁿ	Cauderie livrée par ordre de Eli Roachat recteur	3
le 12 ⁿ	pour 14 pieds de boudron convenu avec le recteur pour	7 0
le 14 ⁿ	Cauderie livrée par ordre du recteur Eli Roachat	3 5
le 15 ⁿ	Cauderie livrée d'après les mêmes ordres que cy devant	2 5
le 17	Cauderie livrée d'après les mêmes ordres que cy devant	1 2 1/2
id	livrée à Meaugy maître mason 16 pots vin nouveau quand il a fini de poser la porte de l'Eglise	6 4
		92 7 7 1/2

1834	Transport de cy devant	L B D
		92 1 7/8
Mai le 22 ^m	pour 12 ^m cognac livré au recteur Eli Rochat . . .	6 .
le 26 ^m	Cauderie livrée d'après l'ordre de Eli Rochat recteur . . .	1 .
juin le 2 ^m	Cauderie livrée à de ceux qui amenoit des pierres . . .	2 5
le 3 ^m	Cauderie livrée par ordre de M ^{re} E. Rochat . . .	8 .
le 14 ^m	Cauderie livrée d'après l'ordre du recteur Eli Rochat . . .	1 2 1/2
	pour une pièce de bois livrée pour les maisons . . .	5 .
le 16 ^m	Cauderie livrée à ceux qui amenoit de la sabb . . .	2 5
le 19	Cauderie livrée par ordre du recteur Eli . . .	2 .
le 20 ^m	Cauderie livrée par ordre du recteur Eli . . .	1 .
le 21	Cauderie livrée d'après le même ordre que cy dessus . . .	1 .
le 23	pour Cauderie livrée par ordre du recteur Eli . . .	1 .
le 25 ^m	Cauderie livrée par ordre de D ^m L. Rochat . . .	1 5
juillet le 8 ^m	Cauderie livrée par ordre du recteur Eli . . .	5 .
le 21 ^m	Cauderie livrée par ordre de S ^t Rochat charpent . . .	1 1 .
	il livra un pot vin à des ouvriers qui avoit abatu des chevrons; par ordre de M ^{re} E. Rochat . . .	5 .
	il pour dépense faite avec Rodolphe Rochat forestier au Pont et Frederick Rochat de l'Épine . . .	3 0 .
le 24 ^m	pour 50 ^m pots vin livrés au charpentier au livr de l'Eglise convenu à 15 crutz le pot . . .	18 7 5
	plus 3 pots vin livrés quand ils ont posé le bouquet sur l'Eglise, par ordre du recteur Eli . . .	1 2 .
le 29 ^m	Cauderie livrée à ceux qui amenoit des pierres . . .	3 .
le 31 ^m	Cauderie livrée par ordre du recteur Eli . . .	5 .
août le 4 ^m	pour 8 douzaines de lambri livrés au recteur Eli Rochat à 18 batz la douzaine . . .	14 4 .
		£135 2 0

1834

5

	L	B	R
Pour transport de cy devant	135	7	0
Aoust 6. Cauderie livrée par ordre du recteur Eli	2	5	
le 7. Cauderie livrée a ceux qui amenoit de la sable	1		
le 21. Cauderie livrée par ordre du recteur Eli	2	5	
7 ^{bre} le 13 pour deux chilles enielle livrée pour le cloche convenu	8		
à 40 batts le mille			
le 16. Cauderie livrée a ceux qui on ameno le seulet la tal	9		
le 20. livrée une livre oin de pore pour engraisser la pompe	5		
le 23. pour deux toises planche livrée pour le berceau	6	6	
de l'Eglise convenu à 33. batts la toise			
le 26. livrée faite a ceux qui on fait les cheneaux de l'Eglise	8		
8 ^{bre} le 11. pour deux éclataux et planche livrée pour la quai de			
Tortoise convenu pour	2	3	
9 ^{bre} le 17. Cauderie livrée par ordre du recteur Eli Rochat	2	5	

plus livrée une pices de marin de 34. pieds de longueur
livrée pour piloté dont on en a pont convenu de prier

Le Charbonniers a 12. Janvier 1835

p^r L. Rochat

La dite liste a été acceptée par assemblée d'habitants
et approuvée le 14. Janvier 1835

6

Nous avons fait compte avec le Mr Rochat assesseur
de toutes les livraisons que nous avons faites pour la ville
en 1834. grande il ne s'en trouve; et nous avons les journaux
que nous avons fait en temps pour l'Eglise, et la dépense
pour la réparation de la poutrelle
dont nous avons déduit les fermes de cabaret; les denrées
et les plants de l'église de l'Eglise au réservoir et deux
pains de sucre qui nous a coûté en 1835. dont quatre de pain
pour les fournitures le 9. Janvier 1835

Les listes nous avons encore fait un autre petit compte
de quelques autres de l'année 1834 nous les avons fait
pour établir la balance; contre les plants de poutrelle
qui nous avons prêt en 1834 dont on ne nous a pas
fournies sont quittes

SOUVENIRS DU VIEUX PAYS

Cloches sonnez!

L'église, c'était pour nous, quand nous allions du Crêt-du-Puits au Haut du village, l'angle. Plus que l'angle même, la borne, le témoin, bâtiment immuable qui fixait le milieu du parcours. Voilà, dès que tu as pris en courant le virage de la boulangerie, que le bruit d'eau de la fontaine de vers chez Will s'est atténué pour disparaître, que tu as dépassé la laiterie où tu es certain que ton père travaille, le laitier du village, c'est lui, le local des pompes et puis encore cette seconde fontaine, celle-ci avec un couvert, tu l'as à ta droite, l'église, immense parce qu'alors tu es petit. Et pourtant si familière. C'est qu'en elle, une fois par semaine, avec beaucoup d'autres de ton âge, tu y participes à l'école du dimanche. C'est qu'aussi en elle tu y as vécu des Noël fabuleux, avec plein de lumière et tellement d'amour qu'il semble que plus personne sur terre ne devrait être malheureux.

Cette église, elle t'appartient. Et quand bien même, de temps à autre, pas souvent, lors des cultes où tu vas avec tes parents, tu ne comprends rien de ce qu'il s'y dit. La parole du Seigneur, dans sa complexité, plutôt parce qu'elle est perdue dans les exercices verbaux des pasteurs plus lettrés qu'accessibles et bon enfant, t'es impénétrable, étrange même. Est-ce là un autre langage ? Sommes-nous ici dans un monde qui n'aurait plus les mêmes règles que le nôtre ? Le Seigneur tel qu'on le conçoit et le décrit, ne nous appartiendrait-il plus ?

Mais heureusement que là, plus que d'écouter, tu regardes, assis sur les bancs de bois durs à te briser le cœur ! Est-ce pour cela que l'on se bouge autant ? Dieu que le culte est long, papa, maman. Et vous aimez cela, vous, qu'on demande après que l'on soit tous ressorti de l'église et que personne ne peut plus nous entendre ? Ils ne savent pas que répondre !

On regarde les gens. Avec parmi ceux-ci ces vieilles femmes en noir coiffées de drôles de chapeaux. C'est marrant, ça, elles ont un voile noir, du treillis plutôt, qui leur cache le visage et qu'on voudrait soulever. Sont-elles toutes en deuil pour être si tristes ? Et ces messieurs sont en costard sombre et cravate assortie. Le culte est sérieux en diable ! La fantaisie en a été bannie à jamais depuis quatre siècles pour le moins. Mais plus que les gens, ce que l'on regarde, ce sont les fresques peintes d'Amiguet apposées sur les murs et où l'on se promène en rêve. Quels beaux et si nombreux voyages. Et ils ne nous coûtent rien ! On va aux Epinettes avec les dames du village, romantiques, le regard éthéré perdu dans les nues tandis qu'elles chantent à pleine voix. Un cantique, on suppose. On fait le tour du lac Ter un dimanche après-midi un peu triste. Et puis bientôt l'on monte sur la Dent pour admirer du sommet la région que l'on habite. Peut-être qu'on tient encore la main de sa maman ! Et là-haut, l'on voit les beaux chardons que ne regardent pas ces deux amoureux ivres d'espérance. Ils se donnent la main. Sont-ils sur terre ou déjà au ciel ? Ils font de curieux mouvements avec leurs bras. Et comme ils sont habillés. C'est plus de mode, n'est-ce pas, qu'on demande encore ?

Et en ces heures innombrables, la moitié d'une enfance semble-t-il, les paysages d'ici se mélangent gaiement avec ceux plus orientaux dont on nous parle, nos monitrices d'école du dimanche, et où l'on découvre sans plus d'étonnement qu'il ne faut, maintenant qu'ils sont à nous autant qu'ils appartiennent aux

légitimes propriétaires, du sable, des oasis et des puits, du presque désert où pâturent d'innombrables troupeaux de brebis trouvant une pitance sur ces terrains si maigres. Quel imaginaire!

Le doute vint après lui pour ne plus nous laisser que la froide réalité où l'humain se révèle qui n'est pas souvent très beau. Et puis on nous les avait aussi enlevés, nos paysages. On avait troqué les Epinettes si chères à nos yeux et à notre cœur, à force de les voir et de rêver, contre une croix insolite, toute nue, qui ne nous parlait que peu, plaquée sur un fond trop blanc. C'était l'époque. Il fallait enfin, après des siècles de déviance, que nous en revenions à une ligne pure et dure, chasser le romantisme au profit d'une foi ardente et presque folle où la fioriture n'aurait plus sa place, jamais.

Mais qu'importe après tout, puisque l'église elle-même, nous n'avons jamais cessé de l'aimer. Qui avait été construite autrefois, au début du XIXe siècle, par des professionnels d'ici et d'ailleurs et qu'aidèrent les habitants de ce village en offrant pour cette oeuvre le travail de mille-quatre-cents huit journées, très exactement. Elle reste là, intacte, chargée d'émotion, avec une salle un peu froide, il est vrai, mais surtout avec son clocher formidable. On monte, les marches de bois de l'escalier craquent. On va sur la galerie d'où la salle nous apparaît plus grande encore dans son extrême nudité. Et puis maintenant, pour aller plus haut, c'est comme si vous vous enfiliez dans un buffet, puisque la porte du galetas n'a ni serrure ni poignée, et n'offre qu'une clé qu'on décote et tire pour dégager l'espace par lequel on se coule. On monte encore. Et le voilà, le galetas de l'église, si grand, si vide. Tandis que se découvre, à droite, l'immense escalier de bois, presque une échelle, qui conduira dans le clocher. On le grimpe en se tenant à la rampe. Celle-ci est lustrée sur le dessus par la main des marguilliers successifs. Attention à ne pas vous encoubler. Quelle cupesse vous feriez. Et l'on vous relèverait en morceaux, pitoyable, en bas sur le plancher!

Et là-haut, on entend le tic-tac lent de la pendule que l'on a mise comme dans une caisse. Un volet se rabat contre en bas et permet de la découvrir. Elle est véritablement belle, vernie de hier, il semble, d'un beau vert pastel que le temps n'a pas su altérer. L'auraient-ils restaurée entre-temps? Et les rouages d'acier sont impeccables, que l'on a graissé avec soin. Tic-tac, tic-tac, et là, dehors plutôt, imperceptiblement, on le devine, les grandes aiguilles de l'horloge bougent, montent ou descendent par à-coups. Et en même temps s'écoule la vie de ce village qui ne sait pas que son temps est enfermé, calculé, découpé ici, dans le clocher. C'est fascinant. On est au cœur du village, certes, mais aussi au cœur du temps, et même, il apparaît, un peu hors du temps, à la limite au-dessus du temps.

On emprunte un autre escalier. Voici plus haut les cloches. Elles sont si lourdes. On a à peine la place pour se tenir, coincé entre les cloches et les poutres de la charpente, sur un plancher percé de trous par où passent les cordages. On gratte amicalement le métal qui s'offre dans sa sonorité claire. On le frappe avec les doigts puis avec le poing. Mais pas trop fort, afin que personne ne sache par en bas, sur la place, qu'il y a quelqu'un dans le clocher. Notre visite ici est inopinée, secrète, elle nous appartient. On écoute les vibrations des cloches, leur tintement, leur chant doux et léger qui vous va droit au cœur. C'est très beau, cette chanson du métal, si compact et si lourd, qu'il pourrait se taire. On lit les inscriptions. L'une des deux cloches a été coulée en 1640, l'autre en 1780. C'était alors

ce très vieux temps de nos régions. Et ils ont leurs noms gravés dans le métal, ceux de cette époque lointaine, ou plutôt mis en relief sur le pourtour. Afin que l'on se souvienne d'eux. Que sans cela l'on aurait oubliés, à moins que l'on ne s'en réfère à quelques très vieilles archives.

Sur celle de 1640 il est écrit: "Crain Dieu et garde ses commandements car c'est le tout de l'homme - Moyse Ramey curial et Abraham Bonjour et Jehan Calliachon gouverneurs de Rances, 1640" Ces messieurs de là-bas, leur cloche leur fut rachetée deux siècles et demi plus tard par Thibaud, accordeur à la Praz qui nous l'a revendue, avaient leur vanité et tinrent, plus que le fondeur, à ce que leur nom figure sur le pourtour, dans le haut.

Sur l'autre, de 1780, on lit: "Pierre Dreffet fondeur à Vevey m'a fait pour l'honorable hameau des Charbonnières 1780".

Monuments que ces deux cloches. D'ailleurs toutes les cloches, où qu'elles se trouvent et sonnent, le sont. Elles émeuvent par leurs vibrations, qu'elles soient grandes ou petites. Il y a là quelque chose qui nous dépasse, que l'on ne comprend pas. Est-ce déjà de la musique, un chant ? Elles ont sonné pour le bon et le mauvais. Elles ont sonné surtout pour l'ordinaire de tous les jours. De telle manière qu' ils pouvaient les entendre non seulement dans le cadre du village, mais aux maisons foraines, par delà le lac et les champs, jusque dans les forêts plus lointaines encore. On était au cœur de celles-ci et l'on abattait. On les a entendues soudain. On n'a pas su calculer le nombre des coups. Alors on s'est arrêté, on a tendu l'oreille, en attente, et quand elles se sont à nouveau mises à sonner, on a compté. Et l'on a compté onze coups. Si bien qu'on a dit:

- Et voilà, il sera l'heure bientôt de rentrer.

C'est que là-bas, à la Grand'Côte, on est loin du village que l'on aperçoit néanmoins au travers des arbres, comme l'on aperçoit de même l'église et le chemin de la Sagne qui court droit et clair au travers des champs.

On a parlé de cloches. Mais il est vrai que pour les heures, il ne s'agit que d'une seule. Laquelle, celle de 1780 ou celle en mi, je ne saurais pas le dire.

On les touche, on les caresse. Et le métal nous communique des ondes douces et bienveillantes. Ce n'est pas un métal froid, étranger et hostile. C'est une matière au contraire amie. Il y a un lien entre elle et nous. On est accompagné. Ce qui fait que là-haut on ne connaît pas la solitude. Par contre la sérénité, la paix profonde de l'homme qui sait que le bonheur réside dans la connaissance des choses et non pas dans leur possession stérile. On est hors du temps.

Mais l'on redescend bientôt au niveau de l'horloge pour découvrir le mécanisme quand il sonnera. C'est le matin. Il y a du soleil qui passe au travers des volets de bois. Une petite pendule intérieure donne l'heure. On attend. Et puis voilà soudain tout qui se déclanche dans un grand bruit de cliquets, d'ailettes, de roues et peut-être même de chaînes actionnant une grande barre. Et là-haut le marteau est libéré pour frapper la cloche à la base. Qu'elle ne casse c'est un miracle. Et pour la frapper autant de coups qu'il y a d'heures à la pendule. Alors, après une dernière vibration qui se prolonge, tout redevient silence. Et l'on réentend l'horloge dans sa vie lente, imperturbable, elle marcherait même que l'on serait mort, jusqu'à ce que se déclanche à nouveau le mécanisme pour une deuxième série de coups.

L'église de ce village... On regarde à l'angle, quand on est

dehors et que l'on passe, le baromètre et le thermomètre. Il fait zéro. C'est au début de novembre. Quelques flocons légers tombent sur le village d'un ciel gris étrangement uniforme. On dit:

- Fait pas chaud quand même. C'est à cause de cette charrette de bise qu'on n'aime pas. Quel drôle de temps. L'hiver vient trop tôt cette année.

Il vient toujours trop tôt. Et surtout il vient de plus en plus tôt à mesure que l'on vieillit. Et si l'on émigrerait ?

On avait été là-haut dans le clocher avec l'oncle Robert. Les gens du village, eux, ils parlaient de Flaubert. Il était concierge de l'église, c'est-à-dire marguillier, tel qu'on disait autrefois. On était monté au galetas. Il avait empoigné bientôt l'une des cordes pour mettre en branle l'une des deux cloches. Oh! comme il l'avait tirée, lui si petit, en somme. Et puis la cloche mise en branle qui se balançait gaiement là-haut, il avait tiré sur la seconde corde et puis bientôt il tirait sur les deux cordes ensemble, une dans chaque main, pour faire aller la sonnerie dans un grand balancement régulier. C'était beau. C'était fort. C'était dimanche. Il pouvait être neuf heures du matin. Et ainsi l'oncle Robert dit Flaubert faisait savoir aux gens du village qu'il y aurait culte à dix heures et demie. Ne l'oubliez pas!

Et puis après l'oncle, il y eut Cornu, Frédéric Cornu, que les enfants, par impolitesse majeure mais aussi par génie des surnoms, appelaient Soupape! Et Soupape, les cloches, un tout autre calibre que l'oncle Robert, il les sonnait de la même façon que son prédécesseur. C'était la même musique si agréablement cadencée du dimanche matin. On n'avait pas vu la différence.

J'aime le son des cloches de l'église de mon village. Et si je prends vraiment le temps de les écouter, je trouve cette sonorité si attachante véritablement belle. Elle n'est jamais loin de me bouleverser non plus. Est-il possible, que je me dis, que ces sons proviennent de si loin dans le temps, qu'ils sont restés inchangés trois siècles et plus pour la plus ancienne des deux cloches ? Qu'il y ait tellement de gens, ici ou ailleurs, qui les aient entendus ?

Je déclame parfois, emphatique :

- Ecoutez les cloches, elles nous appellent!

Dans l'église de ce village ils ont été baptisés. Ils s'y sont mariés sur les deux belles chaises aux hauts dossiers refaites avec du cuir bleu. Elles sont superbes. Et ils ont été un jour là-bas sur les deux tréteaux posés sur les dalles glacées de la chaire. On a vu la boîte claire avec des fleurs dessus. Ce sont eux précisément. Ils ont vécu toute leur vie dans ce village. A l'église pourtant jamais ils n'y ont mis les pieds. Ils ne la voyaient qu'en passant pour quand ils vont aux champs. Ils les avaient entendues des milliers de fois. Et maintenant ils sont là, couchés, immobiles, aussi glacés que les planelles du sol de l'église. Et l'on joue de l'orgue, là-haut, sur la galerie. Et l'on chante un cantique d'une tristesse à te fendre le cœur. Et aussi une nouvelle page de l'histoire des gens de ce village s'est tournée.

C'est triste, en somme, la vie d'un village, avec tous ces départs...

Mais écoutez, et c'est ça le vrai miracle, l'église, elle, elle reste. Elle reste sans tristesse, sereine et belle, placide, immuable. Et pour moi, comme autrefois, courant toujours, est-ce un miracle aussi, elle fixe l'angle, elle est le témoin, elle

est la borne, à mi-distance. Alors quand je passe, de jour ou de nuit, maintenant qu'elle est éclairée elle paraît encore plus belle, lumineuse dans sa robe claire à peine rosée, je lui lance un regard ami et tendre. C'est que nous nous aimons, nous deux. Et que nous nous aimerons jusqu'au dernier jour où il sera venu pour moi l'heure de passer là-bas. Alors je serai moi aussi dans une boîte claire. Et ils chanteront. Et ce sera le même cantique si triste, si triste qu'il pourrait bien à votre tour vous faire pleurer!

Les Charbonnières, le 16 novembre 1999:

Rumpon



Deux chaises pour de
jolis mariages!



ETAT DE VAUD

Département des institutions et
des relations extérieures

Archives cantonales vaudoises

Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens

Tél. national (CH) (021) 316 37 11
international +41 21 316 37 11
Fax national (CH) (021) 316 37 55
international +41 21 316 37 55
CCP 10-19168-6
e-mail : archives.cantonales@acv.vd.ch

Chavannes-près-Renens, le 9 décembre 1999

Monsieur
Rémy ROCHAT
Crêt-du-Puits

1343 LES CHARBONNIERES

V/réf. :

N/réf. : PYF/pyf/cb/99/1655 et 413

Référence à rappeler dans la réponse

Affaire traitée par : Pierre-Yves Favez

Concerne : pasteurs du Lieu dès 1536 et les ministres MALHERBE

Cher Monsieur,

Nous donnons enfin suite à vos deux courriers des 16 septembre et 13 novembre derniers adressés à notre collaborateur Pierre-Yves Favez concernant les objets mentionnés en exergue.

La liste des pasteurs du Lieu que vous avez établie a été soigneusement revue par notre collaborateur, principalement sur son temps libre, en la rectifiant sur certains points, en la corrigeant sur d'autres et en la complétant.

Il n'y avait au XVI^e siècle qu'un seul pasteur à La Vallée, et celui-ci résidait au début au Lieu, vraisemblablement dans l'ancienne cure catholique : cela est prouvé par la taille de 1550 où Guillaume BORDELET demeure au Lieu et non à L'Abbaye ; comme il n'avait aucune fortune, LL. EE. ont dû pourvoir à son logement et le plus logique est assurément l'ancienne cure où a dû également habiter le pasteur GALATIN. Le doyen BRIDEL avait donc raison sur ce point.

A notre connaissance, le premier à le réfuter – à tort – est l'auteur du *Précis historique du ministère évangélique de la paroisse du Lieu* qui figure dans le registre paroissial coté ACV, Eb 73/4, dont nous vous remettons copie ci-joint (où il date par erreur la Réformation à La Vallée en 1532) : il a été trompé par les registres paroissiaux qui débutent en 1640, date à laquelle le pasteur principal de La Vallée résidait à L'Abbaye... A notre avis, le changement d'établissement a dû avoir lieu au plus tôt lors de l'érection de L'Abbaye en commune, soit en 1571.

./.

Ouverture au public : lundi-mardi, jeudi-vendredi : 9 h. 00 - 18 h. 00
mercredi 14 h. 00 - 19 h. 00 (octobre - mars)
mercredi 14 h. 00 - 20 h. 00 (avril - septembre)

Fermeture : samedi, dimanche et jours fériés.
Fermeture annuelle : 1^{er} au 12 mars 1999. -180-

A notre avis, il n'y a eu que trois périodes pastorales à distinguer à La Vallée, la première avec un seul pasteur (1536-1612), celle avec deux pasteurs, le second fonctionnant comme adjoint avec le poste de ministre au Chenit et diacre au Lieu (1612-1705), et la dernière avec trois postes à L'Abbaye, au Chenit et au Lieu dès 1705 : la liste a été revue en conséquence. Celle-ci comprend trois colonnes : la première avec les dates de fonction, la seconde avec les noms et le lieu d'origine quand il a pu être repéré, et la troisième avec vos remarques auxquelles nous avons ajouté les autres fonctions pastorales quand nous les avons retrouvées, ce qui permet de situer l'activité au Lieu.

Les difficultés auxquelles vous vous êtes heurtés sont sans doute dues à des lacunes documentaires. Tous les ministres mentionnés en rapport avec La Vallée n'y ont pas nécessairement fonctionné comme tels, et certains ont pu y exercer des suffragances temporaires. Ceux dont l'attestation n'a pas été retrouvée chez nous ont été conservés tout en étant placés entre [] ; quant à ceux dont nous avons acquis la conviction qu'ils n'avaient pas exercé à La Vallée ont été retirés et placés dans la seconde liste. Parmi eux figure notamment le beau-frère de DEVELEY, ANCEL, qui n'a jamais été consacré pasteur !

Les modifications et compléments ont pu être réalisés grâce aux actes de la classe d'Yverdon et à ceux du colloque de Romainmôtier qui apportent beaucoup de détails relatifs à la vie paroissiale et aux problèmes des pasteurs ; l'un d'eux joue et boit, un autre a des pratiques financières douteuses, un troisième est confronté à une catéchumène devenue sourde et qu'il ne sait comment catéchiser, un quatrième est aux prises avec une paroissienne revenue de Besançon sans dire qu'elle s'y était convertie au catholicisme pour des raisons pécuniaires, etc. La question du jardin de la cure revient à maintes reprises... et nous pourrions multiplier les exemples. Ces sources complètent donc utilement celles conservées sur place et que nous n'avons pas vues – raison pour laquelle nous avons conservé les cas douteux, dont certains auraient sans doute dû être retranchés – nous pensons notamment à Nicolas PEREY, JORDAN ou THOMASSET, ce dernier n'étant peut-être que propriétaire à La Vallée. Il est vrai que certains ont pu agir comme suppléant d'un pasteur malade ou empêché de remplir ses fonctions pour une raison ou l'autre.

Nous avons fait suivre la liste des pasteurs du Lieu (p. 1-11), que vous pouvez publier si vous le jugez utile, de celle des suppressions (p. 12-13) et d'une notice sur le second pasteur MALHERBE ayant exercé à La Vallée, d'après les fiches dont nous disposons. Le recours aux registres de la classe et du colloque aurait pris trop de temps.

Vous êtes aussi libre de publier la liste sur les poids et mesures de La Vallée au XVIII^e siècle établie jadis par notre collaborateur.

En vous souhaitant plein succès pour votre publication, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos cordiales salutations.

Le directeur :



Gilbert Coutaz

Annexes : ment.

Pasteurs du Lieu

Liste préparée par Rémy Rochat, revue et complétée par Pierre-Yves Favez. La première colonne comprend les dates limites de fonction ou celles d'attestation, la seconde le nom des ministres, pasteurs ou suffragants, avec leur commune d'origine quand l'attestation a été trouvée, et la troisième diverses remarques, notamment sur les postes occupés avant et après celui du Lieu ou de L'Abbaye.

Pasteurs à L'Abbaye 1536-1612

Les premiers pasteurs résidaient au Lieu (cela est attesté en 1550), probablement dans l'ancienne cure catholique (Guillaume Bordalet n'avait aucune fortune), avant de s'installer à L'Abbaye, peut-être en 1571 au moment de l'établissement de cette commune.

1543	Etienne Galatin	pasteur à Gressy en 1536
1550 – 1553	Guillaume Bordalet	réside au Lieu (taille de 1550)
1566	Hugues de Malines	diacre à Yverdon vers 1560, pasteur à Ependes 1569-1570
1570	Jaques Galtier	pasteur à Goumoens 1583-1589, à Oulens 1589 et à Grandson 1591
1583 – 1596	Théobald (ou Thibaud) Favre (ou Le Febvre)	décédé avant 1623
[vers 1600]	Martin Faubert	ministre à Lignerolle 1593
1612 – 1621	Jean Perreaud	Marie Dufour, veuve du pasteur de Champvent, teste à Yverdon en 1655

Pasteurs au Chenit, diacres au Lieu 1612-1705

Depuis 1612, le pasteur de la Vallée, qui réside à L'Abbaye, porte le titre de *ministre de L'Abbaye* ; il est assisté par un second pasteur qui porte le titre de *ministre du Chenit et diacre du Lieu*. Les pasteurs de L'Abbaye portant explicitement le titre de *pasteur du Lieu*, notamment dans les registres des baptêmes du Lieu, figurent dans la liste qui suit – c'est ce qui explique le chevauchement occasionnel des dates. Les suffragants qui leur viennent occasionnellement en aide ou les remplacent sont en italiques ; ceux dont l'attestation de service au Lieu n'a pas été retrouvée ont été placés entre [].

1612 – 1621	Pierre Tharin (<i>de Montagny</i>)	<i>diacre du Lieu et du Chenit ;</i> étudiant à l'Académie 1603 ; régent à Yverdon 1604-1606 pasteur à Agiez 1621-1631, à Sainte-Croix 1631-1639
1621 – 1623	(Isaac-)Jaques Jaquier (ou Jaquiéry) (<i>de Démoret</i>)	<i>diacre du Lieu et du Chenit ;</i> pasteur à Sainte-Croix 1623-1631, à Cronay 1631
1623 – ?	Julien de Thienne (<i>de Donneloye</i>)	étudiant à l'Académie 1617 ; identique à Jules de Thienne , pasteur à Vallorbe 1628-1631 et à

avant 1630	Abraham Marguerat (de Lutry)	Bercher 1631-1636 étudiant à l'Académie 1612 ; régent à Orbe 1620-1623 ; pasteur à Lignerolle 1630-1641, à Agiez 1641-1652
1630 – 1631	Siméon Olivier (de La Sarraz)	<i>diacre de la Vallée du Lac de Joux</i> ; étudiant à l'Académie 1625 ; pasteur à Agiez 1631-1641
1632 – 1634	Nicolas Petitpierre (de Neuchâtel, puis de Romainmôtier en 1649)	<i>diacre du Lieu</i> ; étudiant à l'Académie 1618 ; diacre à La Sarraz 1625, puis pasteur à La Sarraz 1627-1628, premier régent à Yverdon 1629-30, pasteur à Champvent 1637, à Ependes 1638-1641, à Romainmôtier 1641-1649
1634 – 1636	Jaques Dutoit (de Moudon)	pasteur à Vallorbe 1636-1638, à Bercher 1638-1666
1636 – 1637	Samson Thorel (d'Orbe)	<i>diacre au Lieu</i> ; étudiant à l'Académie 1627 ; pasteur à Cuarnens 1637-1639, à Sainte-Croix 1639-1643
1637 – 1639	Isaac Fabry (ou Faber) (de Moudon)	<i>ministre du Chenit</i> 1637, <i>diacre au Lieu</i> 1638-1639 ; étudiant à l'Académie 1629 ; pasteur à Cuarnens 1639-1641, à Ependes 1641-1647
1640 – 1641	Jaques Mayor (de Lignerolle)	élù <i>ministre de la Vallée du Lac de Joux</i> 24.07.40, confirmé 26.07, venu d'Yverdon s'installer à L'Abbaye le 15.08, présenté à L'Abbaye et au Lieu le 09.08 ; <i>diacre au Lieu</i> en 1640-41 ; avec lui débute le registre des baptêmes ; pasteur à Lignerolle dès 1641 ; père d'Isaac
1641 – 1643	Jaques Potterat (de Francfort-sur-le-Main)	<i>ministre au Chenit</i> en 1641-1642 ; étudiant à l'Académie 1640 ; pasteur à Sainte-Croix 1643-1648, à Baulmes 1648-1663
1643 – 1647	Jean-Jaques Bonnard (de Morges)	<i>ministre du Chenit et diacre au Lieu</i> , diacre à Nyon 1647-48, pasteur à Crassier 1648-70, à Perroy 1670-75, à Longirod 1680-1682
1647 – 1649	Pierre Gantin (ou Cantin) (de Lausanne)	<i>ministre au Chenit</i> ; pasteur à Pully 1651, à Cuarnens 1651-1666, à Bercher 1666-1670
1649 – 1657	Abraham de Monchy	étudiant à l'Académie 1614 ; diacre puis pasteur à La Sarraz 1628-1631, diacre à Yverdon 1631, pasteur à Rances 1639-1643 ; à

		Yverdon 1645-1649 ; <i>confirmé ministre du Lieu le 16.04</i> , présenté le 22.04.49, encore <i>ministre à L'Abbaye 17.04.1657</i> ; pasteur à Cronay 1657-1679
1652 – 1655	Pierre Cuche (ou Cuchet)	<i>ministre du Chenit 1654</i> . – Est-ce le même que Pierre Cuchet, régent à Nyon en 1672 ? – Un Pierre Cuchet est étudiant à l'Académie en 1628, un autre en 1655
1656 – 1664	Philippe Tacheron (de Molondin)	étudiant à l'Académie 1644 ; <i>ministre du Chenit et diacre du Lieu</i> , puis ministre à Donneloye 1664, de L'Abbaye 1671-83
1657 – 1665	Isaac Mayor (de Lignerolle)	étudiant à l'Académie 1640 ; diacre commun de l'Erguel (Saint-Imier) 1647-1652, diacre à Romainmôtier (Vaulion) 1652-1657, <i>confirmé pasteur du Lieu 7.04.57</i> , pasteur à Chavornay 1665-1671
1665 – 1670	Benjamin Mimard (d'Yverdon et de Bavois)	étudiant à l'Académie 1647 ; pasteur à Court (Grandval) 1657-59 à Mulhouse 1662-63 ; suffragant à Chavornay 1663-1665 ; <i>ministre du Chenit et diacre au Lieu 1665-1670</i> , pasteur à Vallorbe 1670-1678, à Gressy 1678- 1693
1670 – 1674	Nicolas Chambrier (de Gressy)	étudiant à l'Académie 1652, impositionnaire de Lausanne, pasteur à Mulhouse 1663-1667, <i>diacre au Lieu</i> , pasteur à Vuarrens 1674-1696
1674 – 1674	Jean Mercier (de La Tour-de-Peilz)	<i>ministre au Chenit</i> , puis au régiment d'Erlach en France 1674 ; pasteur à Daillens 1676-1688, à Montreux 1688-1709, Vevey 1709-1710
1674 – 1674	(André-)Nicolas Vidaud (ou Vidod, Vitoz, Vuidoux) (de Lausanne)	étudiant à l'Académie 1654, <i>régent de Rolle 1670, suffragant au Chenit 1674, régent à Rolle 1676</i> , puis au collège de Lausanne à son décès en 1692
1674 – 1675	Moïse Monnier (ou Meunier, Musnier) (d'Eclépens)	<i>ministre du Chenit 1675</i> ; diacre à La Sarraz 1675-78, pasteur à Vallorbe 1678-87, à Cronay 1687-1694, à Chavornay 1694-1714
1676 – 1682 1682 – 1689	David Combe (ou Combaz) (d'Orbe)	diacre et régent à Echallens jusqu'en 1676 ; <i>ministre du Chenit et diacre au Lieu en 1676</i> ; pasteur des églises de la Vallée <i>confirmé à L'Abbaye et au Lieu le 17.12.1682</i> , parrain au

1683 – 1686	David Grobéty (<i>de Vallorbe</i>)	Lieu le 21.12.1683 avec Grobéty ; pasteur à Bercher 1689-1700 <i>ministre du Chenit et diacre au Lieu</i> 21.12.1683-24.10.1686, pasteur à Sainte-Croix 1686-1697, Ependes 1697-1721
1686 – 1687	Nicolas Gandillon (<i>de Nyon</i>)	<i>impositionnaire, parrain de la fille</i> <i>de Grobéty au Lieu, 24.10.1686 ;</i> <i>baptise au Lieu le 20.11.1687 ; à</i> <i>Lausanne 1690-1691 ; pasteur à</i> <i>Gimel 1692-1704, à Begnins 1704-</i> <i>1710</i>
1687 – 1688	Gamaliel Carey (ou Carré) (<i>de Lignerolle</i>)	<i>ministre du Chenit, malade le 22</i> <i>février 1688, probablement mort</i> <i>peu après le 1^{er} août</i>
1688 – 1694	David Tacheron (<i>de Molondin</i>)	<i>ministre du Chenit, présenté 27.10 ;</i> <i>pasteur de Cronay 1694-1707</i>
1689 – 1696	Abraham Crespín (ou Crépin) (<i>de Lausanne</i>)	<i>pasteur à Bullet 1686-1689 ;</i> <i>avancé à Berne le 22.07.1689,</i> <i>présenté à L'Abbaye 18.08.89</i> <i>(sur le registre du Lieu !) ;</i> <i>pasteur à Vuarrens 1696-1701</i>
1694 – 1697	Pierre Bugnion (<i>de Lausanne</i>)	<i>ministre ou diacre du Chenit ;</i> <i>pasteur à Sainte-Croix 1697-1708,</i> <i>diacre 1708-1722 puis pasteur à</i> <i>Yverdon 1722-1725, à Baulmes</i> <i>1725-1745 ; père de Joseph</i>
1696 – 1725	Pierre-Jacob (ou Jaques) Malherbe (<i>de Chavornay</i>)	<i>établi pasteur de L'Abbaye et du</i> <i>Lieu 12.09.96, frappé d'apoplexie et</i> <i>paralysé du côté droit en décembre</i> <i>1721 : a pour suffragant à L'Abbaye</i> <i>François Hermann (de Corcelles et</i> <i>Payerne) établi le 01.06.22</i>
[1697	[Nicolas] Perey (<i>d'Orzens</i>)	<i>suffragant : probablement Jaques-</i> <i>Nicolas Perey, diacre à La Sarraz</i> <i>1694-1697, pasteur à Vaulion 1697,</i> <i>à Cuarnens 1697-1701, à Vuarrens</i> <i>1701-1723]</i>
1697 – 1698	Jean-Henri Mangon (<i>d'Yverdon</i>)	<i>suffragant à Lignerolle 1696 ;</i> <i>ministre au Chenit, présenté le</i> <i>14.11.97 ; pasteur à La Sarraz</i> <i>1698-1706, à Pomy 1706-1729</i>
1699 – 1700	Louis Frédéric Carrard (<i>d'Orbe</i>)	<i>ministre du Chenit dont l'épouse est</i> <i>décédée au Lieu en 1700.</i> <i>Suffragant. Pasteur à Vaulion et</i> <i>diacre à Romainmôtier 1700-07,</i> <i>à Cronay 1707-20, à Romainmôtier</i> <i>1721-30</i>
1701 – 1705	Christophe Agassiz (ou Agassis) (<i>de Bavois</i>)	<i>diacre à La Sarraz 1699-1700 ;</i> <i>ministre au Lieu présenté en janvier</i>

		ou février ; <i>ministre du Chenit</i> 18.05.01 lors de la visite de son église et 4.07.1701 au baptême de sa fille au Lieu [1704 Rossier <i>suffragant non identifié :</i> <i>peut-être David-Samuel, pasteur à</i> <i>Friedrichsdorf 1721-1729 ?]</i>
1704		Le secrétaire du Conseil est envoyé à Berne pour obtenir un 3 ^e ministre pour la Vallée (séparation du Lieu et du Chenit). Demande acceptée en 1705.

Paroisse dès 1705 : pasteurs du Lieu

Les suffragants qui leur viennent occasionnellement en aide ou les remplacent sont en italiques ; ceux dont l'attestation de service au Lieu n'a pas été retrouvée ont été placés entre [].

1705 – 1709	Christophe Agassiz (ou Agassis) (<i>de Bavois</i>)	Il baptise son fils au Lieu en 1703 ; pasteur à Donneloye 1709-1731, à Agiez 1731-1749
1709 – 1710	Abraham Courlat (<i>de Lausanne</i>)	suffragant à Pampigny 1707, diacre à La Sarraz 1708-09 ; établi le 25.06 pour succéder à Agassiz ; pasteur au Sentier 1710-14, à La Sarraz 1714- 1725, à Yverdon 1725-1736
1710 – 1721	Samuel Colomb (<i>de Provence</i>)	suffragant à Baulmes 1707-9, diacre à La Sarraz 1709-10 ; élu le 7 mai 1710, présenté 15.06 ; pasteur à Ependes 1721-1763
[1715	[<i>Joseph</i>] Bugnon fils (<i>de Lausanne</i>)	<i>proposant ; = régent à Château-</i> <i>d'Oex 1721 ?]</i>
[1717	Jordan [<i>David, de Romainmôtier ?]</i>	<i>suffragant non identifié – peut-être</i> <i>David, pasteur de l'église française</i> <i>de Pofenbach près de Francfort-sur-</i> <i>le-Main 1724 (fils de Georges,</i> <i>ministre de camp au régiment</i> <i>d'Erlach en France, puis de Villars</i> <i>en Hollande, pasteur à Grancy</i> <i>1711-37 et à Nordhausen 1737-43,</i> <i>fils de (Jean-)François, diacre à</i> <i>Château-d'Oex 1661-3 et à Payerne</i> <i>1663-4, pasteur à Romainmôtier</i> <i>1684-89 et à Payerne 1689-1711]</i>
1721 – 1722	Isaac-Gabriel Croisier (<i>de Ballens</i>)	diacre à La Sarraz 1719-21 ; établi 27.09.21 ; pasteur à Vaulion (diacre à Romainmôtier) 1722-1728, second pasteur à Yverdon 1728-30, pasteur à Romainmôtier 1730-55
1722 – 1727	Jaques-David Develey (ou De Velay)	suffragant à Ependes 1720, à

	(d'Yverdon)	Champvent 1721 ; établi 27.04, présenté 07.06.1722 ; chargé de remplir l'interrègne de L'Abbaye avec le ministre du Chenit à la mort du pasteur Malherbe, 4 avril 1725 ; décédé au Lieu en mai 1727 et enseveli dans l'église
1727 – 1733	Charles Nicolas Brun (d'Oulens)	pasteur à Ballaigues 1724-1725, diacre à La Sarraz 1725-27 ; établi 09.06, présenté 06.07.27 : outre son ministère, s'intéressa à l'industrie, cherchant à introduire celle des armes (fleuret) dans la commune ; pasteur à La Sarraz 1733-1754, à Baulmes 1754-1762
[1728	Georges(-François) Thomasset (d'Orbe)	suffragant ; suffragant à Orbe 1729, pasteur à Giez 1729, à Grandson 1729-1741, diacre à Berne 1741-1744, pasteur à Echallens 1744-1750, à Agiez 1750-1778]
[1729	David(-Nicolas) Vallotton (de Vallorbe)	suffragant ; pasteur à Schwabendorf (Hesse-Cassel) 1729-1731, diacre à Romainmôtier et ministre à Vaulion 1733-1737, pasteur à Yverdon 1738-1740, à Vallorbe 1740-1762, à Baulmes 1762-1764]
1733 – 1739	Jean-Pierre Perey (d'Orzens)	suffragant à Suchy 1728-31, à Vaulion (Romainmôtier) 1731-33 ; établi 12.01.33 ; pasteur à Pomy 1739-55, Romainmôtier 1755-74
[1739	Joseph Simond (du Chenit et du Lieu)	proposant ; maître à Orbe 1744 ; régent à Yverdon 1746-1769, principal du collège 1764-1789]
1739 – 1740	Jean-Pierre Moïse Agassiz (de Bavois et Orbe)	proposant en 1727, 2 ^e pasteur à Romainmôtier 1737-39 ; établi 23.02, présenté 19.04.39 ; 2 ^e pasteur à Yverdon 1740-1742, diacre à Lucens 1742-48, pasteur à Curtilles 1748-64, à Faoug 1764-84
1739 – 1740	Théodore Aubert (d'Avenches)	pasteur de Plambach (Wurtemberg) jusqu'en 1734, membre de la classe de Morges en 1735 ; proposé pour Cuarnens 1737 ; adjoint au pasteur Agassiz du Lieu le 18.02.1739, transféré au 2 ^e ministère d'Yverdon ou nommé au Lieu le 24.08.1740 – mais n'obtient ni l'un ni l'autre
1740 – 1746	Rodolphe-Michel Demiéville (de Villarzel et Palézieux)	impositionnaire, principal du collège d'Yverdon 1738, 2 ^e pasteur à Romainmôtier 1739-1740 ; autorisé

		à se faire remplacer et à se retirer un temps chez lui pour rétablir sa santé, 23.09.1744 ; diacre à La Sarraz 1746-53, pasteur à Donneloye 1753-1764
1744	?	<i>suffragant</i>
1746 – 1747	Jost-Abram Collet (<i>de Baulmes</i>)	2 ^e pasteur de Romainmôtier 1744-46 ; établi 24.04.46 ; pasteur à Sainte-Croix 1747-54, à La Sarraz 1754-80
1747 – 1754	Gamaliel Frossard (<i>de Moudon</i>)	suffragant à Ballaigues 1740, à Suchy 1740-1746 ; 2 ^e pasteur à Romainmôtier 1746-1747 ; établi 24.04.47 ; pasteur à Sainte-Croix 1754-1770, à Pomy 1770-1778
1754 – 1762	Jean David-(Sébastien) Bruel (<i>de Lausanne</i>)	pasteur suffragant à Pailly 1751-54 ; établi 22.04, présenté 16.06.54 ; pasteur à Vallorbe 1762-77, à Lignerolle 1777-94
1762 – 1764	Samuel Nicolas Sugnens (<i>d'Avenches et Dommartin</i>)	suffragant à Blonay 1752, à Combremont 1753 ; 2 ^e pasteur à Romainmôtier 1762 ; élu le 14.12.1762, présenté 01.05.1763 ; pasteur à Donneloye 1764-1771, à Gressy 1771-1779
1764 – 1766	Sigismond Pictet (<i>de Moudon</i>)	pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace) 1759-1764 ; élu 07.01.64 ; mort à Cossonay 6.12.1766 (36 ans)
1767 – 1776	Philippe(-Emmanuel) Cuche (<i>d'Yverdon</i>)	suffragant à Ependes 1760 ; élu 07.01.67 ; pasteur à Champvent 1776-1779, à Gressy 1778-1800
1776 – 1779	Jean-Pierre Henri Delagrance (ou De La Grange) (<i>de Lausanne</i>)	suffragant à Moudon 1770-171, sous-diacre à Lausanne 1774-1776 ; élu 15.01, présenté 16.05.1776 ; pasteur à Cronay 1779-1794, à Yverdon 1794-1806
1779 – 1783	Samuel Perey (<i>d'Orzens</i>)	suffragant à Suchy 1778-79 ; élu 02.08.79 ; pasteur à Donneloye 1783-1814
1783 – 1793	Louis Gabriel (ou Pierre-Gabriel-Louis) Pilet (<i>de Rossinière</i>)	le DHV le prénomme par erreur Louis-Gamaliel ; suffragant à Rossinière 1773-74 ; 2 ^e pasteur ou diacre à Romainmôtier 1779-1783 ; pasteur à Nods 1783 ; nommé 26.11, établi 01.12.83, installé 04.01.1784 ; décédé le 01.05.1793
1793 – 1794	Jean Daniel Péclard (<i>de Pailly</i>)	<i>suffragant au Lieu de mai 1793 à octobre 94, à Vuarrens 1795-1798, Trey 1798-1800, St-Cierges 1800, Cotterd 1800-1801, Pâquier 1801-</i>

1793 - 1803	David Moïse Rochat (<i>de l'Epine, aux Charbonnières, bourgeois du Lieu et de L'Abbaye</i>)	1802, Ormont-Dessus 1802, pasteur à Peney 1802-1807, Vaulion 1807-1816, Gressy 1816-1834 hors du pays ; établi 03.06.1793 ; baptêmes dès novembre 1794 ; suppléant à l'inspecteur de l'Education publique pour le district de La Vallée 1801-1803 ; pasteur à Agiez 1803-07, à Yverdon 1807-32
1803 - 1806	Henri Turtaz (<i>d'Orbe</i>)	suffragant à Goumoens et Penthérez, Ependes et Essert, Agiez et Arnex 1789-1802, à Suchy 1802-1803 ; établi 15.01.1803 ; 2 ^e pasteur à Romainmôtier 1806-1816, pasteur à Chavornay 1816-1826, à Rances 1826-1828
1806 - 1814	(Joseph-)François Pilicier (<i>d'Yverdon</i>)	suffragant à Grandson 1799, à Saint-Maurice 1801, Pailly 1804-1806, aumônier d'un bataillon vaudois en Valais 1799, dans les Grisons 1805 ; nommé 28.11.1806 ; pasteur à Donneloye 1814-1830, à Yverdon 1830-1850
1814 - 1826	Jean-Victor-Daniel (dit Jeannot) Jaques (<i>de Sainte-Croix</i>) :	suffragant à Pailly 1805, Rances 1805, Baulmes 1805-1801, Cossonay 1810 ; élu 14.04, présenté 12.06.1814 ; pasteur à Cronay 1826-1837, Montagny 1837-1853
1826 - 1830	(Jean-)François(-Frédéric) Monnerat (<i>de Vevey et Combremont-le-Grand</i>)	consacré 1817 ; suffragant à Granges 1820 ; pasteur à Chevroux 1823-1826 ; élu 18.01.1826 ; pasteur à Bercher 1830-1842, à Payerne 1842-1845, de l'Eglise libre de Payerne 1847-1850
1830 - 1834	Louis André Elie Legras (ou Le Gras) (<i>d'Eclépens</i>)	consacré 1822 ; pasteur à Ballaigues 1828-1830 ; nommé 13.07.1830 ; pasteur à Gressy 1834-1842, à Avenches 1841-1849
1834 - 1848	Henri(-Jacob-Gabriel) Roulet (<i>de Mauborget et Yverdon</i>)	consacré 1830, principal du collège à Yverdon 1830, catéchiste à Yverdon 1830-1834 ; nommé 11.03, présenté 27.04.1834 ; député du Pont au Grand Conseil 1845 ; pasteur à Pully 1848-1872 ; professeur de théologie 1849-1851
1848 - 1851	Jean-Louis Chappuis (<i>d'Oulens</i>)	consacré 1838 ; suffragant à Montet 1838 ; à Niesky (Prusse) 1839-48 ; nommé en 1848 en remplacement du pasteur français Vaissette qui ne peut venir ; pasteur à Echallens

		1851-1860, à Lausanne 1860-1878, professeur en théologie dogmatique 1867-1869
1852 – 1855	(Pierre-) Joseph Monastier (d'Angrogne, Vallées vaudoises du Piémont)	licencié en théologie 1851 ; nommé 01.02.1852 ; pasteur à Grancy 1855-1885
1855 – 1859	Marc(-Samuel) Vittel (de Rolle et Givrins)	suffragant à Bex 1855 ; nommé 29.09, installé 28.10.1855 ; pasteur à Thierrens 1859-1869
1859 – 1859	Charles(-François) Pa[s]che (de Servion)	licencié en théologie 1858 ; installé en juin 1859 ; pasteur à Denezey 1864-1878
1859 – 1862	(Gustave-)Edouard Simond (d'Yverdon, du Lieu et du Chenit)	licencié 1858 ; nommé 15.10, installé 06.11.1859 ; pasteur à Cronay 1862-1869, de Montagny-1869-1887, à Neuchâtel dès 1887
1862 – 1869	Jules(-Auguste) Cousin (de Concise et Corcelles)	consacré 1860, suffragant à Montagny 1860-1861 ; installé 22.06.1862 ; pasteur à Château-d'Oex 1869-1897
1869 – 1873	Paul(-François) Burnand (de Moudon, Chavannes, Bussy et Vulliens)	licencié 1867, suffragant à Begnins 18667-1868, à Pully 1868-1869 ; nommé 07.11, installé 21.11.69 ; à Rances 1873-1903
1873 – 1875	Edouard (Samuel) Peyrollaz (d'Epesses)	suffragant à Vufflens-le-Château 1872-1873, nommé 16.11, installé 07.12.73, pasteur à Poliez-le-Grand 1875-1890
1875 – 1880	(Jean Edouard) Gédéon Soulier (d'Uchaud, Gard)	suffragant à Vufflens-la-Ville 1874, installé décembre 1875, pasteur de Vufflens-la-Ville 1880-1890
1880 – 1884	(Louis-Antoine dit) Antony Rochat (de Genève)	étudiant à l'Académie de Genève 1872, consacré 1879 ; suffragant à Vufflens-la-Ville 1878-1879 ; pasteur à Satigny (Genève) 1884-1907, président du Comité central de la Fédération internationale de la Croix-Bleue 1906-1930
[1884	<i>Maurice(-Auguste) Lecocq (de Fontaine-l'Evêque, Hainaut, Belgique)</i>	<i>suffragant retraité : consacré 1851 ; pasteur au Pâquier 1851-1852, à Saint-Cergues 1852-1861, à Crassier 1861-1883 ; pasteur suffragant à Lussy 1886-1889]</i>
1884 – 1890	Paul Payot (de Corcelles-près-Concise)	licencié en théologie 1880, hors du pays 1881, suffragant à Ependes 1882-1884 ; pasteur à Montreux 1890-1909, au Pâquier 1909-1926
[1890	<i>Emmanuel Curchod (de Lausanne)</i>	<i>suffragant ; licencié en théologie 1890 ; pasteur à Trey 1892-1904, suffragant à Nyon, Cossonay,</i>

		<i>Romainmôtier 1916-1917, Blonay, Cully, Yverne ; pasteur à Mont-la-Ville 1918-1929 ; suffragant à Chardonne 1931, Arzier 1934, Goumoens-la-Ville 1935]</i>
[1890	(Marc-Henri-)Benjamin Golliez (de Payerne)	<i>suffragant retraité : licencié en théologie en 1844, pasteur à Donneloye 1850-1855, à Combremont 1855-1867, à Assens 1867-1886]</i>
1890 – 1892	Maurice Millioud (de Penthéraz)	licencié en théologie 1890 ; professeur de philosophie à l'Université dès 1895
[1891 – 1892	Henri Trabaud (de Duillier)	<i>suffragant de novembre 1891 à Pâques 1892 ; suffragant à Vich 1889-1890 à Aubonne 1890 ; pasteur à Longirod 1892-1921]</i>
[1892 – 1893	Constant Jaques (de Sainte-Croix)	<i>suffragant retraité : consacré 1852, pasteur à Vallorbe 1853-1865, à Olon 1865-1888]</i>
1893 – 1902	Auguste Mounoud (des Thioleyres)	pasteur à Palézieux 1902-1932, auxiliaire aux Mosses 1932-1936
1902 – 1910	Otto Barblan (de Remüs, Grisons)	suffragant à Pampigny 1899-1901, à Genolier 1901-1902, à Rolle 1902 ; pasteur à Apples 1910-1940
1910	Georges Vittoz (de Froideville)	<i>suffragant 01.09-16.10.1910 ; licencié en théologie 1908, pasteur à Cuarnens 1910-1922, à Aubonne 1922-1925, sous-directeur de Saint-Loup 1925-1929, pasteur à Etoy 1929-1945</i>
1910 – 1924	Emile Meylan (du Chenit et des Eaux-Vives, Genève)	licencié en théologie 1882, suffragant à Gingins 1882-1883 ; pasteur à Gryon 1883-1893, à Lonay 1893-1910
1924 – 1928	Wilhelm Gubéran (de Lausanne)	consacré 1924, pasteur à L'Isle-Montricher 1924-1936, à Lutry 1936-1943
1928 – 1932	Edouard Payot (de Corcelles-près-Concise)	consacré 1919 ; pasteur à Granges-Marnand 1919-1928 ; à Villeneuve 1932-1938, à Montreux 1938-1958
1933 – 1951	Frédéric Jomini (de Payerne)	consacré 1933 ; suffragant à Cognac, puis à Savigny ; nommé novembre 1933, décédé le 5.03.1951 à 44 ans à l'hôpital de Saint-Loup
[1951	Fernand Subilia (de Lucens)	<i>suffragant retraité : suffragant à Corsier 1910-1911, pasteur à Burtigny 1911-1919, à Blonay 1919-1942, à Romainmôtier 1942-1945]</i>

1951 – 1962	Raymond Liardet (<i>de Belmont-sur-Lausanne</i>)	consacré 1949 ; nommé 25.05.51 ; pasteur à Crissier dès 1962
1962 – 1969	Georges Morel	consacré 1959 ; pasteur de la paroisse française de Zurich 1959-1961, auxiliaire à Blonay 1961-62 ; élu 24.06.1962 ; pasteur à Orbe 1969-1975, à Sion 1975-1986, aumônier du CHUV 1986-1992
1969 – 1974	François Perregaux	
1974 – 1980	François Forel (<i>de Cully, Lutry, Morges, Chigny, Lonay, Tolochenaz</i>)	
[1980 – 1981]	Philippe de Mestral (<i>d'Aubonne et Berne</i>)	consacré 1940, pasteur au Chenit 1940-1975, supplée au Lieu durant la vacance]
1981 – 1983	Antoine Venditti	
1984 – 1995	Jean-Philippe Noir	

Sources

Liste établie par Rémy Rochat d'après les écrits d'Auguste Piguet, Alphonse Rochat, Charles-Edouard Rochat et du juge Jaques-David Nicole, ainsi que des procès-verbaux de la commune du Lieu, revue et complétée par Pierre-Yves Favez principalement d'après :

- Eugène Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. 2, Lausanne 1921, p. 143 : liste des diacres puis pasteurs du Lieu 1612-1910/20
- *Registre des baptêmes du Lieu 1640-1770* : ACV, Eb 73/1, page de garde : 1705-1862
- *Registre des baptêmes du Lieu 1771-1803* : ACV, Eb 73/3, page de garde : 1771-1875
- ACV, fichier des pasteurs
- Louis Junod, *Album studiosorum Academiae Lausannensis 1537-1837*, t. 2 : 1602-1837, Lausanne 1937
- *Actes de la classe d'Yverdon 1662- 1736* (lacune 1665-1700) : ACV, Bdb 121
- *Actes de la classe d'Yverdon 1735- 1811* : ACV, Bdb 122
- *Actes de la classe d'Yverdon 1812- 1823* : ACV, Bdb 123
- *Actes du colloque de Romainmôtier 1617-1732* : ACV, Bdb 141
- *Actes du colloque de Romainmôtier 1732-1823* : ACV, Bdb 142

SUPPRESSIONS

1694	[Benjamin] Mimard	confusion avec : Benjamin, diacre à Romainmôtier et ministre à Vaulion 1693-1697
1696 – 1697 [1697]	Perey [Nicolas] Perey (d'Orzens)	à remplacer par : <i>suffragant : probablement Jaques-Nicolas Perey, diacre à La Sarraz 1694-1697, pasteur à Vaulion 1697, à Cuarnens 1697-1701, à Vuarrens 1701-1723]</i>
1704 - 1696 – 1725	Malherbe le jeune Pierre-Jacob (ou Jaques) Malherbe (de Chavornay)	d'après la date, à remplacer par : établi <i>pasteur de L'Abbaye et du Lieu</i> 12.09.96, frappé d'apoplexie et paralysé du côté droit en décembre 1721 : a pour suffragant à L'Abbaye François Hermann (de Corcelles et Payerne) établi le 01.06.22
1722 -	Encel (soit Ancel)	remplaçant son beau-frère De Velay à son décès – c'est une erreur, car Develey est décédé en 1727 et il n'y a eu aucun pasteur Ancel
1722	Bridel	confusion avec Philippe, pasteur au Sentier 1719-1747, à L'Abbaye 1747-1771
1723 – 1726	Agassis	proposant - confusion vraisemblable avec :
1739 – 1740	Jean-Pierre Moïse Agassiz (de Bavois et Orbe)	proposant en 1727, 2 ^e pasteur à Romainmôtier 1737-39 ; établi 23.02, présenté 19.04.39 ; 2 ^e pasteur à Yverdon 1740-1742, diacre à Lucens 1742-48, pasteur à Curtilles 1748-64, à Faoug 1764-84
1730	Clavel ?	<i>provisoire : suffragant – Jean-Rodolphe Clavel (d'Oulens), pasteur de La Sarraz 1725-1731 ; avait demandé le poste de L'Abbaye en 1729</i>
[1732]	Bugnon	<i>provisoire : non identifié – ne serait-ce pas l'ancien pasteur du Lieu, Pierre Bugnon ?]</i>

[1763 – 176.	Lugrin	<i>pas de pasteur de ce nom à cette époque ; s'agit-il d'un remplaçant occasionnel (régent ou assesseur consistorial) entre Bruel et Sugnens ? – Pierre-Moyse Lugrin, assesseur du vénérable consistoire du Lieu, meurt à 77 ans le 14 mars 1767, ACV, Eb 73/2, p. 61]</i>
1951 1910	Goerges Villosz Georges Vittoz (de Froideville)	<i>suffragant – erreur pour : suffragant 01.09-16.10.1910 ; licencié en théologie 1908, pasteur à Cuarnens 1910-1922, à Aubonne 1922-1925, sous-directeur de Saint- Loup 1925-1929, pasteur à Etoy 1929-1945</i>
[1951	Rosset	<i>suffragant ; seuls pasteurs au fichier :] - Daniel, pasteur à Donneloye, puis à Aubonne 1925-1957, directeur du collège mixte 1928-1949 - Jean Jacques, consacré 1948, pasteur à Ormont-Dessous 1949-1958, à Belmont-sur- Lausanne dès 1958</i>
[1962 – 1963	André Rochat	<i>pasteur auxiliaire à Pully 1957-59 ; pasteur à Lignerolle 1959] – quid ?</i>

Malherbe

de Chavornay

Un autre Malherbe a exercé des fonctions pastorales à la Vallée de Joux. Le fichier pasteurs des ACV fournit les indications suivantes :

Abraham Nicolas, fils de Jean-Pierre Malherbe, pasteur à Chavornay, et d'Anne de Loséaz, baptisé à Chavornay le 30 décembre 1670. – Son père est mort pasteur à Chavornay : il y a été pasteur de 1676 à 1694.

1694, décembre. – Proposant, il est parrain à Chavornay.

1696, décembre 9. – Proposant en l'académie de Lausanne, il doit 80 florins 6 sols à Jean-Louis Vullyamoz (ACV, Bg 4/15, fo. 446).

1697, janvier 22 – février 12. – Proposant, il comparait devant le consistoire de Lausanne pour promesses de mariage du 10 décembre 1695 non encore réalisées avec Jeanne Vullyamoz, fille de feu le secrétaire Vullyamoz ; arbitres désignés pour résoudre la difficulté (AVL, E 157, p. 426-427, 431-432).

1697, février 5. – Etudiant à l'Académie, il est condamné à une censure et à l'amende par le consistoire de Lausanne pour avoir dansé chez la veuve Piccard (AVL, E 157, p. 430).

1699, février 15. – Proposant, doit 145 florins à Jean-Daniel Robin (ACV, Bg 4/16, fo. 32).

1699, février 22. – Proposant, demande la révocation d'un acte obtenu contre lui par Louis Breton (ACV, Bg 4/16, fo. 38).

1699, août 16. – Ses gages d'étudiant sont barrés et arrêtés par Françoise Reymond, autorisée à cet effet (ACV, Bg 4/16, fo. 128).

Suffragant à Chavornay 1700. Pasteur à Chavornay 1714.

Suffragant à Chavornay 1701, 1702 (baptême à Chavornay).

Pasteur au Sentier 1704-1710, présenté au Chenit le 7 décembre 1704.

Sa femme Jeanne Wulliamme (Vulliamoz) marraine au Lieu en janvier 1701.

Pasteur à La Sarraz 1710-1714, établi le 10 mai 1710.

Pasteur à Chavornay 1714-1749.

1719, avril 22. – Sa femme, Jeanne Vullyamoz, hérite de vêtements dans la succession de sa sœur Marguerite Vullyamoz (ACV, Bg 13bis/3, fo. 206v).

1728. Mentionné dans un baptême à La Sarraz.

1745, septembre 1. – Avec sa femme, Jeanne Vuillyamoz, parrain et marraine à Yverdon.

1748, septembre 29. – Usufruitier de la succession de sa femme Jeanne Vullyamoz (ACV, Bg 13bis/8, fo. 92v).

1749, novembre 15. – Meurt pasteur à Chavornay.

1754, août 30. – Sa veuve Jeanne Vullyamoz meurt à Lausanne à 80 ans.

*Les fiches ne permettent pas d'établir la parenté qui pouvait exister entre Abraham Nicolas et Pierre-Jaques Malherbe.

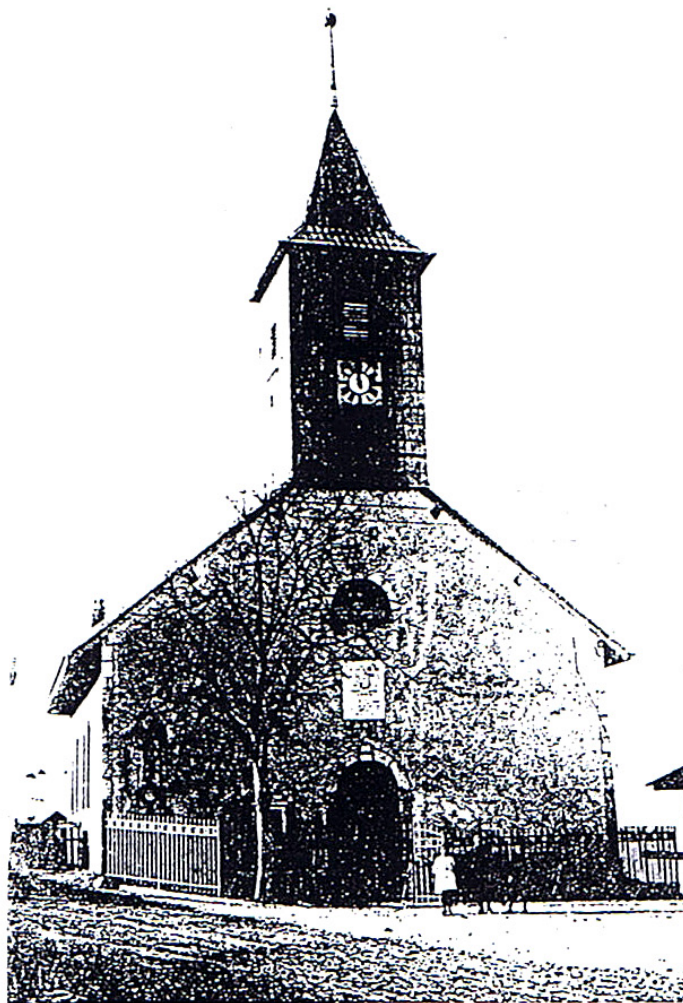
Note de l'éditeur: Nous profitons ici de remercier M. Pierre-Yves Favez, ainsi que les ACV, pour ce très important travail de remise à jour des listes diverses des pasteurs de la commune du Lieu. Ces listes sont à comparer avec celles des pages 140 à 146. On comprendra aisément toute la connaissance, la patience et la méticulosité qu'il faut pour faire d'un listage sommaire un travail achevé. Pour la première fois paraît donc ici, dans l'ordre chronologique, la suite de tous les pasteurs ayant officié dans la paroisse du Lieu. On pourra s'y référer en toute sécurité.

(Suite de la page 5)

Construction de l'église des Charbonnières ou l'histoire des deux cloches, par Annette Dépraz-Rochat	136
Entretien des temples par la commune du Lieu, lettre du village des Charbonnières au Conseil communal de la commune du Lieu en 1878	137
Conditions pour l'engagement des marguilliers du Lieu et des Charbonnières, du 3 février 1902	
Liste des marguilliers à l'église des Charbonnières depuis 1883	138
Cahier des charges du marguillier en 1960 environ	139
Liste des ministres du Lieu - listes diverses -	140
Dossier travaux 1945	147
Dossier travaux 1959-1960	155
Monnaies et unités de mesure en usage à la Vallée de Joux au XVIIIe siècle	159
Liste des chefs de famille du hameau des Charbonnières en 1770	161
Recensement pour le hameau des Charbonnières en 1831	163
Facture pour frais de consommation à l'auberge par les employés à la construction de l'église en 1834	170
Cloches sonnez!	175
Notes et listages sur les pasteurs de la commune du Lieu, précisions sur les Malherbe, par Pierre-Yves Favez des ACV	180

Liste des illustrations

Carte extraordinaire de 1572	6
Carte Vallotton de 1708 environ, extrait	9
Carte Vallotton de 1709, extrait	9
Dessin de ce qu'il reste de la première pendule de la chapelle et de l'église des Charbonnières par P.A.	49
Plan du village des Charbonnières en 1812-1814	50
Dessin de l'église des Charbonnières figurant autrefois en entête du messenger paroissial	56
Le village des Charbonnières en 1852 par Devicque	79
Photo de l'église avec clocher couvert de tôles	94
Eglise des Charbonnières sous la neige en août 1896	99
Les Charbonnières en 1901, la place	102
L'église des Charbonnières gravée par Pierre Aubert	104
La boulangerie des Charbonnières soit l'ancienne chapelle, dans les années 1925-1926	
Les trois fresques Amiguet, la foi, l'espérance et la charité	110
L'horloge "Odobey"	114
Trois photos couleur, la cloche Dreffet de 1780, l'intérieur de l'église, face à la chaire et l'extérieur de l'église, face Vieux-Cabaret	115
Trois photos couleur, la cloche de Rances de 1640, la place avec l'église, les deux colonnes	117
L'ancienne horloge de la ville de Morges construite en 1773 par Henry Golay du Chenit	120
L'église des Charbonnières par un bel hiver de 1970 env.	161
Les deux chaises	179
Voir également en fin de volume pour d'éventuelles photos supplémentaires.	



Une très "vilaine" photo de l'église des Charbonnières que l'on peut dater des années vingt. Admirez la barrière de métal et la disgrâce majeure du clocher "entôlé"!

Ci-dessous, les Charbonnières en 1862 probablement, photo de Auguste Reymond.



16

Ramuz

Cette brochure a été tirée à 33 exemplaires sur les machines du Pèlerin aux Charbonnières, en décembre 1999.

Nous remercions ici Mme Olivieri-Ramuz de nous avoir autorisé à reproduire en couverture la peinture Lac Brenet et les Charbonnières, huile sur toile de 78 x 43 cm, oeuvre de Cécile Cellier, madame C.F. Ramuz, que l'on peut situer entre 1901 et 1906. Cette peinture est actuellement visible à la Galerie Pomone à Lutry.

Cécile Cellier vécu du 22 mars 1872 au 13 février 1956.